



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

La revue Inflexions

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr

Télécopie : 01 44 42 57 96

www.inflexions.fr

Facebook : inflexions (officiel)

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ─ Mme Line Sourbier-Pinter
─ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général d'armée Jean-Philippe Margueron

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ─ M. John Christopher Barry ─ Mme le professeur Monique Castillo ─ M. le professeur Jean-Paul Charnay (†) ─ M. le médecin chef des services Patrick Clervoy ─ M. Samy Cohen ─ M. le colonel (er) Jean-Luc Cotard ─ Mme le professeur Catherine Durandin ─ M. le colonel Benoît Durieux ─ M. le colonel Michel Goya ─ M. le professeur Armel Huet ─ M. le grand rabbin Haïm Korsia ─ M. le général de brigade François Lecointre ─ M. le général de brigade Thierry Marchand ─ M. le colonel Hervé Pierre ─ M. l'ambassadeur de France François Scheer ─ M. le professeur Didier Sicard ─ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

L'ennemi

NUMÉRO 28

L'ENNEMI

┆ ÉDITORIAL L

- ┆ THIERRY MARCHAND L 7

┆ DOSSIER L

DE LA NÉCESSITÉ DE L'ENNEMI

- ┆ HERVÉ PIERRE L 13

Sauf à considérer qu'un monde sans guerre est possible, il convient d'accepter de « construire » son adversaire afin de s'en protéger et d'atteindre les buts politiques fixés pour le bénéfice de la communauté, mais aussi parce que la connaissance de l'autre est au fondement d'un parcours de la reconnaissance qui permet *a minima* de se préserver du risque tragiquement destructeur de l'essentialisation.

UN PARI SUR L'AUTRE

- ┆ NICOLAS DE CHILLY L 21

« L'impression sur l'ennemi » : dans ce paragraphe figurant en tête des ordres qu'il rédige à ses subordonnés, le chef militaire s'engage. Il fait un pari délibéré sur l'autre, son ennemi, avant d'entrer dans une relation durable avec lui : la guerre.

L'ENNEMI, CET ENNEMI, MON ENNEMI

- ┆ FRÉDÉRIC GOUT L 29

Comment définir un ennemi, son ennemi ? Comment le prendre en compte, l'affronter, le contrer, pour finalement le vaincre ? Au Mali, les soldats français ont découvert petit à petit à qui ils avaient affaire. Un ennemi qui aura eu plusieurs visages au fur et à mesure de leur progression vers le nord.

LES RAPPORTS DU COMBATTANT FRANÇAIS À L'ENNEMI. LE LOINTAIN ET LE PROCHE

- ┆ ANDRÉ THIÉBLEMONT L 37

À l'arrière, croyances et propagandes donnent de l'ennemi des images stéréotypées, avilissantes et terrifiantes. Mais dans la zone des combats, selon les époques, les mentalités, les types de conflits et, surtout, selon les situations de combat, ces figures de l'ennemi et les rapports des combattants à celui qui est en face vont se transformer.

QUEL ENNEMI SOMMES-NOUS ?

- ┆ HUGUES ESQUERRE L 49

Les dirigeants des mouvements qui combattent ou ont combattu l'armée française en Afghanistan, en Libye, au Mali, en Centrafrique ont analysé ses forces et ses faiblesses afin d'adapter leur stratégie et leurs tactiques. Quel ennemi l'armée française est-elle pour eux ?

LA FRANCE PEUT-ELLE AVOIR UN ENNEMI ?

- ┆ FRANÇOIS CHAUVANCY L 57

Savoir nommer l'ennemi est une responsabilité politique majeure qui conditionne la mobilisation citoyenne, une stratégie de défense nationale, un budget de la défense et, *in fine*, des forces armées préparées à répondre à la menace.

DÉFINIR L'ENNEMI EN RÉVOLUTION. FRANCE 1789-1799

- ┆ JEAN-CLÉMENT MARTIN L 67

Quels ont été les critères suivis par les assemblées révolutionnaires françaises lorsqu'elles durent définir l'« ennemi » ? À lire à côté des déclarations des

protagonistes, le corpus des lois, l'ennemi a plus été le représentant d'une puissance étrangère que l'« ennemi du peuple », ancrant ainsi la Révolution dans une tradition nationale.

IL ÉTAIT UNE FOIS « L'ENNEMI CONVENTIONNEL »

┃ JEAN-RENÉ BACHELET

L 75

Des décennies durant, jusqu'à l'implosion de l'Union soviétique et la fin du monde bipolaire, le système de défense de la France a été marqué par une doctrine fondée sur la dissuasion nucléaire et une organisation des forces qui faisaient écho à la « menace » exercée par « l'ennemi conventionnel ».

L'ENNEMI UTILE

┃ PIERRE THOUMELIN

L 83

Pour faire face au besoin en hommes durant la guerre d'Indochine, la Légion étrangère recruta en masse des prisonniers de guerre allemands. Des soldats aguerris au combat, issus de la Wehrmacht, de la Kriegsmarine, de la Luftwaffe, mais aussi de la Waffen SS.

FACE AU DANGER CHIMIQUE

┃ YVES DERVILLE

L 89

À l'automne 1990, le 2^e régiment étranger d'infanterie, l'une des composantes de la division Daguet, se trouvait face à la 45^e division d'infanterie irakienne spécialisée dans le combat chimique de haute intensité dans lequel elle s'était déjà illustrée. Comment faire face à ce type de menace ? Le récit du chef de corps d'alors.

L'ENNEMI CYBER : ENTRE NÉCESSITÉ ÉPISTÉMOLOGIQUE ET BOURRAGE DE CRÂNE

┃ DIDIER DANET

L 95

Quand on évoque des conflits dans le cyberspace, on prend pour référence un ennemi sans visage, susceptible de frapper à sa guise et de causer des dommages irréparables aux nations les plus avancées et les plus puissantes de la planète. Il s'agit ici de revisiter cette figure et de mettre en exergue les traits distinctifs de l'ennemi cyber.

DE LA CULPABILITÉ À LA DANGÉROSITÉ, DU DÉLINQUANT À L'ENNEMI

┃ JOHN CHRISTOPHER BARRY

L 109

Depuis la guerre déclarée contre le terrorisme, l'état d'exception prend l'ascendant sur l'État de droit. Le concept de dangerosité et de prévention qu'introduit le paradigme sécuritaire fait sauter la distinction entre menace intérieure et menace extérieure, et annonce à l'échelle internationale la transformation de la guerre clausewitzienne en opération de police.

LES DRONES OU LA DISPARITION DE L'ENNEMI ?

┃ PATRICK CLERVOY

L 119

Avec les drones armés sont apparus des systèmes d'armes qui bouleversent les repères de la guerre. Il n'y a plus désormais ni combat ni ennemi ni guerrier ni champ de bataille. Tout est devenu flou et dispersé. Sommes-nous devenus, sans l'avoir encore réalisé, le spectre de ce que nous nommions l'ennemi ?

┃ POUR NOURRIR LE DÉBAT

LA JUDICIARISATION DES ACTIVITÉS MILITAIRES : QUELLES RÉPONSES ?

┃ RONAN DOARÉ

L 127

Depuis l'embuscade d'Uzbeen (2008) s'affirme la crainte d'une judiciarisation des activités militaires. Or, depuis une dizaine d'années, le législateur, par des réformes successives, s'efforce de prendre en considération les spécificités du métier des armes.

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| QUAND L'ARMÉE FAIT SON AUTOCRITIQUE | |
| ┆ THOMAS RIOU | ┆ 143 |
| Le risque du conformisme fragilise la planification opérationnelle. Le <i>red teaming</i> cherche à y apporter une réponse. Sous ce barbarisme anglo-saxon se cache un principe de bon sens, de précaution, celui de la pensée critique. Qui peine pourtant à franchir les limites de l'Hexagone. | |
| LES JOURNÉES DÉFENSE ET CITOYENNETÉ : FAIRE VIVRE LE LIEN ARMÉE-NATION | |
| ┆ ARTHUR SUSSMANN | ┆ 149 |
| Chaque année, plus de sept cent mille jeunes effectuent une journée Défense et citoyenneté. Un moment d'échange privilégié entre les jeunes Français et les militaires qui œuvrent pour leur sécurité. Et l'un des derniers rendez-vous citoyen à caractère universel, véritable temps de socialisation républicain. | |
| ┆ TRANSLATION IN ENGLISH ┆ | |
| THE IMPRESSION OF THE ENEMY: A GAMBLE ON THE "OTHER" | |
| ┆ NICOLAS DE CHILLY | ┆ 163 |
| THE CYBER ENEMY : BETWEEN THE NEED FOR THEORY AND BRAINWASHING | |
| ┆ DIDIER DANET | ┆ 171 |
| ┆ COMPTES RENDUS DE LECTURE ┆ | ┆ 185 |
| ┆ SYNTHÈSES DES ARTICLES ┆ | ┆ 203 |
| ┆ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH ┆ | ┆ 207 |
| ┆ BIOGRAPHIES ┆ | ┆ 211 |

THIERRY MARCHAND

ÉDITORIAL



Les deux sens que nous donne le dictionnaire du mot « ennemi » ne laissent apparemment pas beaucoup de place à la dispute. Qu'il désigne la personne qui cherche à me nuire ou celui contre lequel je suis en guerre, il apparaît comme une évidence, une notion claire et balisée sur laquelle les esprits curieux ne devraient pas véritablement s'arrêter.

Mais cette première approche est trompeuse et la banalité du mot une simple illusion de surface. Malgré les apparences, *Inflexions* trouve ici probablement l'un de ses plus beaux sujets de réflexion, et ce d'autant que l'actualité internationale alimente par le biais de l'islamisme radical la résurgence d'une situation oppressante que nombre de nos compatriotes pensait révolue et sur laquelle flotte le spectre d'un retour de l'ennemi dans notre vie courante. Revendiquant clairement cette appellation, affichant sa volonté de porter la « guerre » sur notre territoire et assassinant sans état d'âme des ressortissants occidentaux au seul motif qu'ils appartiennent à l'autre camp, le nouveau califat fait ressurgir dans nos esprits pacifiés un mot que l'histoire tragique du XX^e siècle avait profondément refoulé dans notre inconscient collectif.

« Je m'appelle Zangra et je suis lieutenant au fort de Belonzio qui domine la plaine, d'où l'ennemi viendra, qui me fera héros. » Les premières phrases de cette chanson de Jacques Brel reprenant à sa façon le thème bien connu du *Désert des Tartares* de Dino Buzzati, posent très simplement le débat. Comme dans le roman, l'ennemi omniprésent et invisible organise la petite et la grande histoire. Celle de cet officier qui rêve de gloire militaire et qui forge tout au long de sa vie son corps et son esprit pour un combat contre un ennemi qu'il ne verra jamais. Celle d'une institution dont la finalité reste depuis l'aube des temps de protéger la cité toujours menacée par un extérieur toujours menaçant. Celle de cette nation imaginaire qui, probablement par raison autant que par nécessité, entretient le tragique d'une force hostile se développant sur ses *limes*. Sur chacun de ces segments, l'ennemi constitue le référentiel qui depuis toujours sert de socle à toutes sortes de constructions, psychologiques, sociologiques et politiques, qui organisent notre vie quotidienne : l'armée, le soldat, l'État, la Nation, la guerre et la paix, la diplomatie et les alliances. Comme un point de référence posé au cœur de la cité, la définition qu'une société fait de son

ennemi et la façon dont elle le désigne conditionnent probablement beaucoup son avenir.

Pour un soldat, le mot « ennemi » contient instinctivement une forte densité car il constitue une évidence et une nécessité. Une évidence puisque son métier s'y réfère constamment, une nécessité puisque sa fonction sociale en dépend. Le psychologue averti y verra très certainement l'indispensable double identitaire dont le soldat a besoin pour se définir lui-même. Même si, en première approche, l'ennemi apparaît comme un terme qui sépare et qui oppose le bon grain de l'ivraie, il constitue en fait une notion qui relie et qui rassemble ceux qui combattent, comme les deux faces d'une même réalité. On comprend sans trop de difficulté que l'identité du soldat, et le regard qu'il porte sur lui-même et sur l'environnement qui le structure, se forge pour beaucoup à l'aune de ce qui lui résiste, c'est-à-dire d'un ennemi qui lui renvoie, comme un négatif, une certaine image de lui-même. D'où cette constante ambivalence dans le regard que portera le soldat sur son rival : à la fois fascinant et détestable, vertueux et idéologiquement dans l'erreur. Notre histoire militaire est pleine de ces récits épiques dans lesquels nos soldats se métamorphosent en héros au contact d'un ennemi luttant souvent avec bravoure, mais toujours pour de mauvaises raisons.

Bref, comme une ombre portée, l'ennemi devient pour tout soldat un compagnon intime qui doit à la fois lui permettre de souligner l'ampleur et la qualité de ses propres vertus, renforcer la valeur de ses bases déontologiques, et le conforter dans la justesse de son engagement au moment où il doit affronter le danger et la mort. « Heureux mes ennemis ils ne trahiront pas », disait Napoléon. Comme si l'homme de guerre tombé en politique regrettait le temps de ses premiers ennemis, fiables dans leurs convictions et clairement identifiables sur le champ de bataille.

À côté de cette approche identitaire, fondamentale pour comprendre comment se construit une armée en tant qu'institution, l'ennemi constitue également pour le militaire un objet de réflexion. La préparation du combat, de la bataille, de la guerre en tant qu'affrontement de deux volontés oblige le chef à tenter de percer la rationalité de celui qui lui fait face afin de pouvoir construire sa propre action. L'ennemi constitue donc à tous les échelons de la chaîne de commandement un point de départ intellectuel au raisonnement tactique ou stratégique. Comme le montre l'article du chef d'escadrons de Chilly, il s'agit là d'un pari décisif qui oriente fortement depuis l'aube des temps le sort des batailles. Il est également intéressant, comme le montre le général Bachelet, de souligner combien la guerre froide aura figé pendant près de quarante ans la définition d'un ennemi devenu si coutumier

qu'il s'est progressivement transformé en une simple convention de manœuvre. Avec toutes les difficultés qu'il faut imaginer lorsqu'il faudra, quelques années plus tard, raisonner un ennemi bien plus insaisissable. D'autres témoignages viendront également souligner l'actuelle difficulté pour le militaire de discerner un ennemi profondément hybride, dont la nature et le comportement entrent de plus en plus difficilement dans les schémas d'analyse classiques. Bref, penser l'ennemi devient aujourd'hui un véritable défi, au point que l'on peut se demander si l'antique dichotomie entre le soldat et son ennemi n'est pas en train de faire place, dans les faits comme dans les esprits, à une nouvelle réalité encore peu palpable.

Quelques années après la chute de l'Union soviétique, Gorbatchev lançait comme une boutade à son ancien adversaire américain qu'il leur avait fait le pire cadeau qu'il soit : la privation d'ennemi. Il est vrai que l'Histoire nous apprend que, quelle que soit l'époque, l'existence d'un ennemi a toujours fortement contribué à souder une Nation dans une peur commune et à entretenir une cohésion sociale propice à la stabilité du régime en place. L'ennemi, qu'il soit réel ou fantasmé, constitue donc également un enjeu politique de première importance.

Pour autant, certains articles relèveront que dans nos démocraties occidentales, la référence à l'ennemi a peu à peu disparu du langage officiel. Traumatisées par les guerres du XX^e siècle et probablement soulagées par la fin heureuse de la guerre froide, nos sociétés « post héroïques » auraient d'ores et déjà abandonné cette référence probablement trop martiale, pour qualifier la chose par des substantifs politiquement plus neutres. À la notion d'ennemi étatique qui a officiellement disparu, le vocabulaire spécialisé préfère désormais parler de risque, de menace, d'adversaire potentiel. Sans identité, sans visage, l'ennemi a laissé la place à un concept plus flou mêlant dans un même vocable des approches très hétérogènes. Qui pourrait aujourd'hui cerner précisément l'ennemi agissant dans le cyberspace ? Pour aller plus loin encore, John Christopher Barry nous décrit la lente disparition de l'ennemi dans l'État libéral au profit du délinquant et le progressif effacement de la frontière entre l'ennemi extérieur, qui renvoie au registre de la guerre, et l'ennemi intérieur, traditionnellement soumis aux forces de sécurité et à la justice.

Quoi qu'il en soit, cette situation conduit à un décalage de perception entre une société militaire toujours nourrie par cette notion structurante et une société civile qui semble vouloir évoluer vers une approche plus « civilisée » de la conflictualité. Au risque de s'illusionner sur certaines réalités intangibles. Cet écart permet d'ailleurs de mieux comprendre une certaine forme de marginalité

revendiquée par la Défense. Derrière les mots, c'est tout l'enjeu de la spécificité militaire qui apparaît en filigrane.

Revenons pour conclure à notre point d'actualité. La réapparition soudaine d'une forme d'agression directe à laquelle nous n'étions plus habitués va très probablement rouvrir dans le débat public le sujet de la paix et de la guerre pour nos démocraties menacées. L'ennemi, terme aujourd'hui encore un peu désuet, devrait probablement retrouver une place centrale dans cette réflexion collective. Nul doute que ce numéro d'*Inflexions* permettra à chacun de prendre un temps d'avance dans le débat à venir. ─



DOSSIER

HERVÉ PIERRE

DE LA NÉCESSITÉ DE L'ENNEMI

Au miroir adverse ou de la nécessité de l'ennemi. La formule ne peut manquer de surprendre qui supposerait que la condition humaine exige de chacun d'entre nous qu'il ait *a minima* un autre pour ennemi ; il n'y aurait alors qu'un pas à faire pour déduire que l'homme doit, pour exister, s'inventer un adversaire à défaut d'en avoir réellement un. Telle n'est évidemment pas la thèse défendue dans cet essai, bien au contraire.

À l'instar de la philosophie qui, s'intéressant à la liberté, classiquement distingue la liberté métaphysique de la liberté politique, est ici opposée à une approche essentielle, au sens propre du terme, qui fait de l'ennemi une condition même de l'existence, une approche pragmatique qui, prétendant construire un objet politique, lui donne un caractère contingent dans l'espace et dans le temps. L'ennemi réel se combat jusqu'à disparaître comme la liberté politique se gagne, sans rapport aucun avec la dimension métaphysique qui établirait que l'ennemi est, ou n'est pas, par essence.

Mais cette opposition entre essence et forme ne se présente pas simplement comme un choix entre deux options contraires ; c'est en acceptant pragmatiquement l'hypothèse de l'existence d'une forme adverse, en la modélisant dans toute sa complexité, et donc paradoxalement dans toute son humanité, qu'est éloigné le risque de l'essentialisation, lequel débouche le plus souvent sur la diabolisation et la lutte à outrance. Pour le dire plus directement, c'est paradoxalement en acceptant de penser son adversaire qu'on s'offre l'espoir toujours renouvelé (et probablement toujours déçu...) de ne plus en avoir. Il y a en effet dans l'effort fait pour dessiner les contours de celui-ci un parcours de la reconnaissance dont le difficile chemin se dessine à mesure qu'est produit l'effort de connaissance : connaissance de l'autre, connaissance de soi, reconnaissance mutuelle pouvant *in fine*, éventuellement, créer les conditions d'une coopération au sein même de la compétition. Il sera ici volontairement préféré le mot « adversaire », dont l'acceptation est plus large et les usages plus variables, à celui d'ennemi, lequel, envisagé dans son sens le plus réducteur, de « celui qui veut du mal », reste davantage associé à la thèse essentialiste.

Connaissance de l'autre

Tout soldat sait bien qu'il lui faut un adversaire quitte à devoir en « inventer » un, tout au moins en « construire » un. Là encore, qu'on ne s'y trompe pas : la nécessité n'est pas d'ordre métaphysique, même si

l'hypothèse d'un monde sans conflictualité rendrait de toute évidence l'existence des gens d'armes inutile. Elle est purement pratique. À considérer qu'à faire appel au soldat le politique s'engage dans la voie du recours aux armes, le soldat doit impérativement définir avec le plus de précision possible celui ou ceux à qui il est susceptible d'être confronté. Dans le processus d'élaboration des ordres, quel que soit le nom donné à la méthode de raisonnement (MRT, MEDO, GOPP, MCWP¹...), l'analyse commence toujours par le paragraphe « primo alpha » : au commencement était l'ennemi... Paragraphe ô combien difficile à écrire puisque de lui dépend la suite du raisonnement, des modes d'action retenus aux ressources consenties pour emporter la décision ; ô combien difficile également puisqu'il consiste à tenter de se placer dans la logique – dans le cerveau – de l'adversaire pour supposer à sa place. Au bilan, rien de moins en effet que d'en définir les contours dans l'espace et dans le temps, acceptant toujours à mesure que l'action progresse de revoir ses conclusions dans un processus itératif de réévaluation permanente de l'adversaire susceptible de modifier aussi tout le cœur de la manœuvre.

Rien de pire pour le soldat que de ne pas avoir d'adversaire désigné ou de ne pas parvenir à en dessiner les contours ; or, aux « guerres » du début du siècle où s'affrontaient sur un champ de bataille deux corps opposés de soldats se sont substituées des « opérations » au cœur de la population dans lesquelles l'adversaire est doublement incontournable² : incontournable au sens classique le plus couramment usité pour être celui auquel il faut s'opposer pour espérer atteindre le but politique fixé ; mais incontournable également au sens originel du mot italien – « dont on ne peut pas définir les contours » –, ce qui le rend particulièrement insaisissable.

Cet infini de l'adversaire, que traduisent les analyses de situations confuses où au nombre important de protagonistes s'ajoute l'incapacité de discriminer clairement l'adversaire, a deux conséquences majeures : celle, en tentant de « préciser le contact », de conduire la force à se disperser en dépensant un volume disproportionné de ressources au regard de la réalité du potentiel de nuisance adverse ; celle, au contraire, faute de capacité à l'envisager dans toute sa diversité, de limiter l'appréciation à un trait unique, à une essence supposée qui suffirait à expliquer pourquoi et comment s'opposer à lui. Or l'essentialisation s'avère aussi dangereuse que la négation puisqu'elle suppose que l'adversaire n'a pas à être par nature. Sa destruction totale devient

1. Méthodes de raisonnement permettant l'élaboration des ordres : méthode de raisonnement tactique (MRT), méthode d'élaboration des ordres, *Global Operational Planning Process*, *Marine Corps Warfighting Process*...

2. Hervé Pierre, *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la scène internationale*, Paris, L'Harmattan, 2009.

alors un objectif métaphysique – absolu – qui n'a plus aucun sens du point de vue politique, lequel s'apprécie toujours relativement à une situation donnée, à un but de guerre. Entre le néant idéaliste et le néant essentialiste, le soldat est celui qui, en donnant un visage à l'adversaire, très paradoxalement, lui reconnaît – en tentant d'entrer dans sa logique – une part d'humanité.

Il n'est pas rare d'ailleurs, à étudier des heures, des jours ou des mois durant son adversaire, d'éprouver pour lui une forme de respect, de compréhension voire de sympathie. Les exemples sont pléthores, de la fraternisation dans les tranchées pendant la Première Guerre mondiale aux discussions entre les blocs pendant la guerre froide, en passant par les phénomènes de fascination réciproque de troupes qui se font face ou les honneurs rendus aux vaincus après de sanglants combats. Aussi surprenant que cela puisse paraître de prime abord, définir son adversaire, c'est également s'intéresser à lui, apprendre à le connaître dans toute sa diversité donc dans sa complexité, en ce qu'il diffère de nous mais également en ce qu'il nous ressemble. Cette complexité chère à Edgar Morin, lequel admet que peuvent coexister des logiques antagonistes, est pour le sociologue ce qui prévient de toute vision abstraite de l'Autre conduisant immanquablement à son essentialisation, donc à sa criminalisation³.

Le soldat est l'artisan de cette construction qui, certes, procède d'abord de la nécessité de savoir à qui s'oppose la force amie pour mobiliser le volume de ressources correspondant, mais instaure aussi une relation qui, paradoxalement, sinon permet d'établir une forme de dialogue, offre au moins d'éviter tout phénomène d'essentialisation où l'adversaire ne l'est plus par ce qu'il fait (forme/politique) mais par ce qu'il est (essence/ontologie).

Reconnaissance de soi

Le rapport à l'Autre est également l'occasion d'apprendre à se connaître soi-même, le processus de connaissance se doublant d'un processus inverse de reconnaissance. À considérer que c'est à partir d'un œil extérieur que se trouve la bonne distance pour porter un regard sur soi-même, nombreux sont les auteurs qui ont réellement ou fictivement eu recours à ce procédé pour interroger l'identité du monde dans lequel ils baignaient. Le Persan visitant Paris offre à Montesquieu le miroir déformant dans lequel distinguer les traits caractéristiques de sa propre société ; bien avant les films de

3. Edgar Morin, *Mes philosophes*, Paris, « Pluriel », 2014, p. 65.

science-fiction, Kant introduit dans ses œuvres les extraterrestres comme référence à partir de laquelle obtenir la bonne perspective⁴, Hegel appelle cette capacité à se projeter à distance pour mieux exercer de pouvoir « auto-extérioration », tandis que d'autres parlent de « hiérarchie » sacrée, d'aliénation ou d'« auto-transcendance »... Certes, l'Autre, réel ou imaginé, n'est pas ici nécessairement pensé comme un adversaire, mais la figure de l'ennemi n'en est-elle pas la forme exacerbée ou paradigmatique, celle à partir de laquelle le regard retour est le plus éloigné, donc le plus perçant ? Carl Schmitt, prisonnier méditant sur son sort, l'écrivait après la Seconde Guerre mondiale en guise de recommandation : « Ne parle pas à la légèreté de l'ennemi. On se classe d'après son ennemi⁵. »

Certes, au-delà d'un simple artifice comparatif, le juriste allemand faisait plus fondamentalement de la distinction ami/ennemi – donc de la guerre – le fondement même du politique, inversant ainsi, aussi curieusement que brutalement, la célèbre formule de Clausewitz⁶. Cette prise de position, associée à une attitude jugée ambiguë vis-à-vis du régime nazi, n'a pas manqué de lui être reprochée et toute référence à ses travaux demeure encore aujourd'hui objet de soupçons. Pourtant, Carl Schmitt se limite, sans jugement sur la nature humaine, à constater par une formule simple (donc jugée simpliste) que le politique est le produit d'un phénomène de coalescence des hommes par distinction à un ou plusieurs tiers. « La pierre de touche théorique et pratique de la pensée politique est... cette aptitude à discerner l'ami de l'ennemi », soulignait-il⁷. Aussi pessimiste soit-elle, cette appréciation, bien que largement critiquée, nous semble toujours moins définitive que celle d'un René Girard qui fait de la conflictualité un primat anthropologique aux conséquences sociales tragiques que stigmatise le sacrifice d'un bouc émissaire, victime expiatoire offrant à la communauté une catharsis rédemptrice⁸. Au-delà des raccourcis, la distinction ami/ennemi comme critère du politique est une formule « beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît » et dont la simplicité apparente « n'exprime pas pour autant une idée fautive », conclut Serge Sur⁹.

De notre point de vue, aussi iconoclaste que puisse être le rapprochement, la distinction schmittienne n'est pas sans évoquer le résultat

4. Peter Szendy, *Kant chez les extraterrestres. Philosofictions cosmopolitiques*, Paris, Éditions de Minuit, 2011.

5. Carl Schmitt, *Ex Captivitate Salus*, Paris, Vrin, 2003.

6. Serge Sur, *Carl Schmitt. Concepts et usages*, Paris, CNRS éditions, 2014.

7. Carl Schmitt, *La Notion de politique*, Paris, Flammarion, 1992, p. 112.

8. Consulter en particulier René Girard, *La Violence et le Sacré* (Hachette, « Pluriel », 1987) et *Le Bouc émissaire* (Grasset, 1982).

9. Serge Sur, *op.cit.* p. 234.

d'une démonstration faite en son temps par Spinoza pour expliquer comment se forme la communauté politique¹⁰. Contre Hobbes, qui fonde son pacte sur la raison¹¹, il considère que la puissance des affects rend utopique la mobilisation d'une « passion froide » pour contrebalancer les « passions chaudes ». Partant du constat qu'une passion peut en compenser une autre à la seule condition qu'elle possède une puissance supérieure, Spinoza juge que l'intérêt rationnel ne peut pas, par principe, s'appliquer en toutes circonstances. Si les passions sont trop puissantes, elles dépassent la contrainte régulatrice imposée par le pacte ; en conséquence, si la société ne peut pas être fondée sur la base d'un mécanisme contractuel, elle le sera par coalescence d'affects individuels, les institutions politiques ayant pour objet d'utiliser la puissance de la multitude pour la rendre productive.

À l'inverse d'un René Girard, Spinoza n'estime pas que le mécanisme à l'œuvre lorsque les hommes entrent en relation les uns avec les autres soit exclusivement nocif, mais qu'il produit plutôt un phénomène d'oscillations entre empathie et antipathie. Il fait des passions consubstantielles à l'immersion dans le bain interindividuel le point de départ d'un jugement considérant comme nécessaire la construction du politique. Pas de contrat qui marquerait le passage d'un état de nature à un état social, mais une continuité fondée sur le rôle central des affects comme facteurs essentiels de socialisation. Pas de présentation théorique, stable et figée de l'homme « en toutes circonstances », mais la description pragmatique d'un individu en situation aussi dynamique qu'instable qui ne cesse de chercher à renouer le lien qu'il vient à peine de rompre.

Le fondement anthropologique du passage de l'état de nature à l'état politique est donc particulièrement riche chez Spinoza : plus riche que chez Hobbes, qui donne à la raison parvenant à s'extirper du jeu sans fin des rivalités réciproques une prédominance sur les passions ; plus riche que chez Girard, qui, par construction, n'envisage de ne tenir compte que du versant négatif de la production mimétique pour expliquer le meurtre fondateur. Bien au contraire, la démonstration spinoziste, telle que l'interprète Alexandre Matheron¹², fait des effets positifs de l'imitation des passions – « espoir, crainte et désir de vouloir tirer vengeance d'un dommage subi en commun »¹³ – l'origine de la genèse du politique. En effet, constatant que l'indignation provoque la coalescence de la multitude contre celui qui la suscite,

10. Spinoza, *Éthique*, Paris, Le Livre de Poche, 2005.

11. Thomas Hobbes, *Léviathan* [1651], Paris, Gallimard, « Folio essais », 2006.

12. Alexandre Matheron, *Individu et Communauté chez Spinoza*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 1969.

13. Spinoza, *Traité de l'autorité politique* [1677], Paris, Gallimard, « Folio essais », 1978.

chacun fera en sorte de ne jamais se retrouver dans la situation où il devra affronter le plus grand nombre. En contribuant à propager dans le corps social une même expérience, l'imitation se fait contagion bénéfique puisqu'elle tend à dégager par la loi du plus grand nombre une norme collective qui, par rétroaction, finira par conditionner l'attitude individuelle. Plus puissantes que la raison, les passions – en l'espèce l'indignation ressentie par le plus grand nombre contre l'un de ses membres – jouent un rôle majeur dans la constitution du politique¹⁴.

La constitution du politique se révèle par conséquent consubstantielle à l'apparition, à l'identification et à la reconnaissance d'une forme d'altérité qui s'incarne de façon paradigmatique dans la figure de l'ennemi. Carl Schmitt insiste sur l'impossibilité du politique à subsister dans une forme de neutralité générale qui conduirait selon lui à « la guerre civile mondiale »¹⁵. Bien au contraire, souligne-t-il, l'identité du groupe n'est jamais aussi puissante qu'à l'épreuve de l'adversité, comme en témoignent autant les recours fédérateurs à l'union sacrée, pour des causes réelles ou supposées, que la stigmatisation d'un danger extérieur pour mieux faire taire les dissensions internes.

Reconnaissance mutuelle

Instable et dynamique, la relation à l'Autre peut, contre toute attente, déboucher sur un rétablissement de la relation de coopération entre parties en conflit, comme en témoignent les exemples évoqués plus haut de fraternisation entre combattants français et allemands ou de rétablissement d'un dialogue entre superpuissances au cœur de la guerre froide. Pour Schmitt, la discrimination fondamentale entre ami et ennemi comme critère du politique ne signifie donc nullement qu'un peuple sera éternellement l'ennemi d'un autre, mais les fluctuations de la relation, oscillant entre conflictualité et coopération, sont l'expression même du politique comme existence de polarités différentes qui contribuent à définir les uns par rapport aux autres.

S'il n'y avait plus sur Terre que neutralité, ce serait pour le penseur allemand synonyme de la fin de la politique, y compris d'ailleurs et en premier lieu d'une politique visant à éviter le recours à l'affrontement armé. À cet égard, le juriste était visionnaire en estimant à l'époque

14. Hervé Pierre, « Mimétisme et imitation. Penser Girard contre Spinoza », mémoire de master de philosophie, Paris-X, septembre 2014.

15. Carl Schmitt, *La Guerre civile mondiale, essais (1943-1978)*, Paris, Chercheurs d'ère, 2007.

que les guerres fondées sur l'essentialisation de l'adversaire – en l'espèce aujourd'hui « la guerre de religion » pour les uns ou « guerre contre le terrorisme » pour les autres – sortent du champ régulateur du politique par leur violence et leur inhumanité. L'ennemi y devient alors non plus un adversaire pour ce qu'il fait mais pour ce qu'il est par essence ; il est un monstre inhumain qu'il faut combattre jusqu'à sa destruction totale.

Analysant l'évolution des relations interindividuelles, Spinoza avait quant à lui montré comment l'antagonisme entre deux personnes peut rapidement, et contre toute attente, virer brutalement à la coopération, telles deux solutions qui précipitent au contact l'une de l'autre. Ainsi décryptait-il avec beaucoup de finesse le curieux phénomène qui fait, par exemple, que la tristesse partagée par deux individus que sépare un violent antagonisme peut paradoxalement les rapprocher et contribuer à restaurer un climat de confiance et à terme une situation de coopération. En société, les individus pris dans le filet des multiples relations aux autres se trouvent le plus souvent être en réalité dans une situation similaire d'instabilité où, entre convergences et divergences, le jeu des affects contradictoires les conduit à devoir constamment basculer de la coopération à la compétition et vice versa.

Exporté de l'individu au fonctionnement des groupes, ce modèle permet d'expliquer comment, sans faire de la conflictualité le fondement unique du politique, la relation à l'adversaire est éminemment dynamique, instable et complexe – au sens étymologique de « tissage ». Encore faut-il qu'une relation puisse s'établir, ce qui est tout l'enjeu du politique contre le risque d'une diabolisation qui romprait tous les liens. Ces liens qui arriment les adversaires l'un à l'autre sont d'abord les produits d'un exercice de connaissance mutuelle – certes intéressée et ambiguë à vouloir savoir sans se dévoiler –, qui peut tourner à la reconnaissance mutuelle. En l'espèce, le risque d'une montée aux extrêmes – la « guerre absolue » de Clausewitz ou l'indifférenciation croissante de Girard – génère, lorsqu'il est perçu par des acteurs politiques rationnels, la mise en place de systèmes de sécurité qui, de simples « fusibles », offrent rapidement les conditions d'une reprise du dialogue, aussi compliqué soit-il.

Au cœur même de la conflictualité, dans la relation qui oppose deux adversaires que tout semble séparer, peuvent apparaître au bénéfice des efforts entrepris pour comprendre comment l'autre fonctionne des points de contact qui sont potentiellement autant d'îlots de coopération dans un océan d'antagonisme. À suivre le raisonnement de Spinoza, et considérant les exemples historiques de bascule et de retournement d'alliance sur lesquels s'appuie Carl Schmitt, en

particulier dans le *Nomos de la Terre*, il serait tentant de conclure avec Paul Ricœur¹⁶ qu'au terme de ce parcours difficile ponctué d'étapes dans la connaissance de l'un par l'autre, est envisageable une forme de reconnaissance mutuelle qui fonde la paix.

Sauf à considérer avec les idéalistes qu'un monde sans guerre entre les hommes est possible, il convient d'accepter de « construire » son adversaire : certes pour s'en protéger et atteindre les buts politiques fixés pour le plus grand bénéfice de la communauté pour laquelle le soldat engage sa vie, mais également parce que, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la connaissance de l'autre est au fondement d'un parcours de la reconnaissance qui, même s'il ne permet pas d'arriver au stade ultime de la reconnaissance mutuelle, permet *a minima* de se préserver du risque tragiquement destructeur de l'essentialisation. ─

16. Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 2004.



NICOLAS DE CHILLY

UN PARI SUR L'AUTRE

« C'est le fait d'un homme sage de tirer profit de ses ennemis »
(Xénophon)

La guerre, comme le mariage, est à la fois rencontre, expression ultime de la liberté, manifestation d'un engagement définitif et imprévisible dans une relation, aboutissement d'une décision profondément délibérée. Ces deux relations, radicalement divergentes dans leur objectif, se rejoignent dans la place décisive qu'y tient l'autre. La guerre, comme le mariage, procède d'un pari sur l'autre. Ici, l'autre n'est pas l'épouse mais l'ennemi, l'homme n'est pas le fiancé mais le chef militaire, et l'engagement ne vise pas l'épanouissement de l'autre mais sa destruction. Cependant, comme le fiancé, le chef militaire va chercher à acquérir une connaissance suffisante de l'autre et de ses intentions avant de s'engager définitivement à ses côtés.

En termes militaires, ce pari sur l'autre a un nom : l'impression sur l'ennemi. Dans un paragraphe de quelques lignes, placé en tête du document dans lequel il exprime sa conception de la manœuvre à ses subordonnés, le chef livre sa connaissance et sa perception de l'autre, son ennemi, avant de s'engager dans une relation durable avec lui : la guerre.

Dans l'histoire, tous n'ont pas toujours pris cette précaution. Si l'on en croit les écrits du capitaine de cavalerie Guillaume Bourdon de Sigrais qui étudiait, en 1774, l'esprit militaire des Gaulois¹, nos ancêtres celtes partaient au combat sans analyse préalable ni des dangers ni de leur adversaire, ce qu'ils auraient considéré comme une forme de faiblesse. À l'opposé, l'un des premiers grands maîtres de la stratégie, le Chinois Sun Tzu, en pleine époque des royaumes combattants, recommandait au général, dans son traité resté célèbre *L'Art de la guerre*, de « connaître son ennemi » autant qu'il se connaissait lui-même et d'adapter sa stratégie à celle de son adversaire².

L'histoire contemporaine semble lui donner raison, car les chefs qui se sont lancés dans une opération en faisant fi de leur ennemi pour construire leur manœuvre ont rarement vu leur entreprise couronnée de succès. À la veille de la Première Guerre mondiale, le culte de l'offensive prôné par le haut commandement français a bien voulu s'affranchir de la volonté de l'adversaire pour ne retenir que la sienne propre. Ainsi, dans ses conférences, en 1911, le colonel de

1. Monsieur C.-G. Bourdon de Sigrais, capitaine de cavalerie, *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois*, 1774.

2. Sun Tzu, *L'Art de la guerre*, Paris, Flammarion, 2008.

Grandmaison enseignait que pour préparer une attaque, « ce que veut faire l'ennemi importe peu »³. Les premiers combats d'août 1914 sanctionneront lourdement cette approche.

La guerre comme relation à deux

Cela revenait en effet à négliger la nature même de la guerre, en tant qu'elle représente, d'abord, une relation à deux. C'est ainsi que nous aident à la comprendre ses grands penseurs, au premier rang desquels se trouve Clausewitz, pour qui la guerre est « la collision de forces vivantes »⁴. Dans la guerre, ce sont bien deux systèmes complexes, vivants, intelligents et libres qui interagissent. Ce ne sont pas deux masses inertes qui se confrontent dans un combat à sens unique qui verrait systématiquement le parti le mieux armé prendre une fois pour toutes l'avantage sur le plus faible. Ce sont deux forces en constante évolution qui s'affrontent dans un « duel à plus grande échelle »⁵.

La guerre doit donc être entendue, d'abord, comme « l'affrontement de deux volontés qui s'exprime sous la forme d'un choc intellectuel dont les manœuvres, du niveau stratégique jusqu'au combat tactique, ne représentent, en dernière analyse, que les manifestations physiques »⁶. Dans cette dimension dialectique, elle a pu être comparée à un jeu dans lequel, selon la théorie du prix Nobel d'économie Thomas Schelling, « la meilleure décision de chacun des joueurs dépend de l'idée qu'il se fait du choix éventuel de son vis-à-vis »⁷.

Mais cette dialectique va encore plus loin, car dans un jeu, les règles sont fixées par avance et ne peuvent pas être modifiées en cours de partie. La guerre, elle, « développe ses propres normes au fur et à mesure de son développement »⁸. Les moyens, le cadre espace-temps ainsi que les critères qui définissent la victoire ne sont pas figés à l'avance mais dépendent de la détermination des deux volontés qui interagissent continuellement. Contrairement à un simple jeu, chaque coup peut faire apparaître de nouvelles cartes, de nouvelles possibilités, de nouvelles règles. Dans cet affrontement, comme l'exprime

3. Louis de Grandmaison, *Deux conférences faites aux officiers de l'état-major de l'armée. La notion de sûreté et l'engagement des grandes unités*, Paris, Berger-Levrault, 1911.

4. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006.

5. *Ibid.*

6. Michel Yakovleff, *Tactique théorique*, Paris, Economica, 2009.

7. Thomas Schelling, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1980.

8. Julien Freund, « Polémologie, science des conflits », *Études polémologiques* n° 4, 1972 : « Le jeu respecte un *statu quo* – celui qui fixe les règles –, mais le conflit a justement pour objet de le modifier pour forcer le vaincu à exécuter la volonté du vainqueur. »

Clausewitz, « chacun fait de la loi de l'autre », dans ce qu'il appelle une « action réciproque »⁹, qui conserve la part d'imprévisibilité inhérente à l'exercice de toute liberté humaine. Dans la guerre, c'est bien la liberté de chacun des acteurs qui s'exprime et trouve son aboutissement.

P Penser l'autre, condition préalable à l'engagement

L'exercice de ces deux libertés rend éminemment complexes la préparation et la conduite de l'engagement. Il apparaît en effet impossible de prévoir exactement toutes les réactions successives de la partie adverse, alors même que chacun combat pour conserver sa propre liberté et cherche à priver l'autre de la sienne.

Pourtant, dans ce climat d'incertitude dans lequel il se trouve d'emblée plongé, le chef militaire va devoir décider pour bâtir sa manœuvre et en informer ses subordonnés. Cette décision ne pourra trouver son fondement dans une démarche parfaitement scientifique, car il est impossible à l'esprit humain, même le plus brillant, de prévoir tous les coups de son adversaire et d'anticiper toutes les possibilités pour les parer. Elle ne pourra pas non plus être complètement artistique, car le risque serait trop grand d'engager ses troupes sur un pari un peu fou. C'est pourquoi le raisonnement du chef devra combiner les deux facettes de l'art et de la science. C'est ce qu'Ardant du Picq met en perspective dans ses études sur le combat comme la conjonction des héritages grecs et romains, la tactique des premiers procédant « surtout du raisonnement mathématique », celle des seconds « d'une connaissance profonde du cœur de l'homme »¹⁰.

Le chef devra ainsi « combiner les données psychologiques et les données matérielles par une démarche d'esprit abstraite et rationnelle »¹¹. Ce raisonnement lui permettra d'élaborer ce que le général Beaufre a dénommé une « manœuvre contraléatoire », qui vise à contrer le caractère aléatoire des réactions de l'autre, non pas en cherchant à prévoir chacune d'elles dans le détail, mais en décidant de sa propre idée de manœuvre à partir de ce qu'il imagine de celle de l'ennemi et en préparant les contre-réactions qui permettront de s'opposer aux réactions de celui-ci.

9. Carl von Clausewitz, *ibid.*

10. Charles Ardant du Picq, *Études sur le combat*, Paris, Champ libre, 1978.

11. André Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Paris, Hachette, 1998.

Consentir un risque : celui de s'engager sur l'autre

L'adversaire va alors devenir un objet d'analyse dont le chef militaire cherchera à la fois à connaître les capacités et à déceler les intentions. La démarche conduite va d'abord être scientifique, visant à connaître qui est l'ennemi : quels sont ses équipements, quel est son volume, quelle est sa doctrine, quel est l'état de ses forces, quelles sont ses aptitudes. L'essentiel de ces informations, qui sont le fruit d'un travail très concret d'acquisition de renseignements de différentes natures, tels que des prises de photographies ou des interceptions de communications, pourra être trouvé dans les informations données par l'échelon supérieur. Celui-ci s'étant livré au même exercice quelque temps plus tôt, aura décrit dans ses ordres l'ennemi auquel il s'attend lui-même à être confronté. Il s'agit donc pour le chef, dans cette première étape, d'ordre rationnel, de décliner à son niveau l'ennemi de son supérieur.

La démarche monte de la science vers l'art lorsqu'ensuite le chef cherchera à déceler les intentions de son ennemi : que veut-il ? Il va ainsi s'efforcer de penser son ennemi, voire de penser comme son ennemi, de « penser rouge »¹², c'est-à-dire de se mettre dans sa peau pour tenter de deviner ses projets. C'est tout le sens tactique, l'intuition, le flair du décideur qui s'exprime ainsi, avec toute sa part de subjectivité. Cette réflexion se prolongera pour associer à l'intention adverse les différentes manières dont il pourrait s'y prendre pour atteindre ses objectifs : comment l'ennemi va-t-il manœuvrer face à mon action ? C'est ici que la « manœuvre contraléatoire » du général Beaufre trouve sa traduction concrète dans l'imagination comme autant d'hypothèses des différentes réactions que l'adversaire pourrait opposer à l'action amie et, surtout, dans le choix, par le chef, de celle(s) qu'il considère (la) (les) plus déterminante(s).

Il s'agit bien pour le chef de planifier, et non de prévoir, c'est-à-dire « d'envisager une partie des futurs possibles, de favoriser leur préparation mentale par l'élaboration de manœuvres contraléatoires anticipant les aléas et de faciliter l'exploitation des opportunités »¹³. Il prend ses responsabilités pour s'engager délibérément malgré une connaissance forcément partielle et partielle de l'autre. Il est conforté dans son sentiment sur l'autre par une étude raisonnable et éclairé dans ce qu'il sait de l'autre par ses impressions. Il n'attend pas de certitude pour décider, mais choisit de se reposer sur sa conviction, mélange de perception et de savoir.

12. Michel Yakovleff, *ibid.* : « Rouge, par référence au temps du Pacte de Varsovie, qui inspirait "l'ennemi conventionnel". »

13. Vincent Desportes, *Décider dans l'incertitude*, Paris, Economica, 2007.

▣ L'impression sur l'ennemi : expression de ce risque consenti

C'est le fruit de cette démarche de raisonnement sur son ennemi que le chef exprime dans son « impression sur l'ennemi », avant même d'exposer quelle sera sa propre manœuvre, manifestant ainsi l'étude de l'adversaire comme condition préalable à l'élaboration de tout plan de bataille.

Le chef se livre en plusieurs temps. Il indique tout d'abord, le plus nettement possible, l'impression qu'il se fait de son « ennemi global », c'est-à-dire de celui qui peut s'opposer à l'exécution de sa mission dans toute sa zone d'action et la totalité du cadre temporel de sa mission. Il divise ensuite cet ennemi en deux parties. D'abord, l'« ennemi initial », c'est-à-dire la part de l'ennemi auquel il pense être confronté au moment du premier contact. Il y décrit de façon précise la composition de l'ennemi, mais également ses objectifs, ses itinéraires, ses unités, dans l'ordre chronologique probable d'apparition. Ensuite, « l'ennemi ultérieur » ou « en réaction », celui qui, par sa manœuvre et ses moyens, peut favoriser ou relancer l'action de l'ennemi initial.

Partant de l'objectif de l'ennemi global, de sa mission et de son idée de manœuvre, le chef décrit les différentes réactions possibles de son ennemi face à son action, en précisant là aussi sa composition, ses objectifs, éventuellement dégradés, ses nouveaux itinéraires ou ses délais d'intervention adaptés. Ces différentes hypothèses, appelées « modes d'action ennemis », généralement limitées au nombre de deux, seront suffisamment différenciées et précises pour permettre de prévoir des contre-réactions adaptées. Enfin, il hiérarchise ces hypothèses en les classant selon leur probabilité d'occurrence et leur dangerosité. En s'engageant ainsi sur une hypothèse plutôt qu'une autre, en livrant son impression personnelle dans un ordre indiscutable, le voilà désormais lié devant ses subordonnés. Cette prise de risque consentie est consubstantielle de toute décision et projette le chef, comme son unité, dans l'action.

Car c'est bien en se fondant sur l'intention de son ennemi, ses objectifs putatifs et ses probables modes d'action que le chef décide de sa propre intention. Celle-ci, appelée « effet majeur », n'est pas uniquement liée à l'ennemi, car elle ne peut faire l'abstraction d'autres paramètres qui auront également une incidence sur la manœuvre : géographie du champ de bataille, météorologie... Mais parce qu'il est le seul de ces facteurs qui soit à la fois vivant et doté d'une volonté, d'une liberté et d'une intelligence propres, l'ennemi tient cette place déterminante dans la définition par le chef de son propre plan.

▮ S'adapter en permanence car l'autre reste imprévisible

Cependant, à la guerre rien ne se passe jamais comme prévu. L'autre, cette force vivante et libre, n'agit et ne réagit pas comme on pouvait s'y attendre. C'est ce que signifie le maréchal von Moltke, non sans humour, lorsqu'il exprime qu'à la guerre « l'ennemi a toujours trois solutions ; il choisit en général la quatrième ». Cette situation est également très proche de celle que décrit Paul Valéry dans *Regards sur le monde actuel* en 1945 : « Nous nous trouvons dans la situation d'un joueur qui s'apercevrait avec stupeur que la main de son partenaire lui donne des figures jamais vues et que les règles du jeu sont modifiées à chaque coup¹⁴. » Dans un tout autre contexte, c'est également ce que constate le général américain Wallace, qui commande le V^e corps américain lors de l'opération *Iraqi Freedom* en mars 2004 : « Nous ne faisons pas la guerre à l'ennemi contre lequel nous nous étions préparés¹⁵. »

C'est pour cela qu'au-delà de sa planification, à mesure que l'impression qu'il se fait de son ennemi va évoluer, le chef devra rester capable d'adapter sa manœuvre en cours d'action, en adoptant des contre-réactions qu'il lui était impossible d'envisager initialement. Cela lui demandera d'abord de « créer les conditions de l'initiative » chez ses subordonnés, c'est-à-dire de leur donner le sens dans lequel il souhaite les voir réagir, mais sans les contraindre sur la façon qu'ils auront de le faire. Leur donner des informations suffisamment claires pour qu'ils puissent se raccrocher à un effet à obtenir, en respectant une véritable subsidiarité pour ne pas scléroser leur imagination dans des réactions toutes faites et dictées à l'avance, ce qui pourra leur permettre de saisir les opportunités qui se présenteront à eux.

Conservant cette faculté intellectuelle de réaction, le chef devra également en conserver la capacité matérielle. Il pourra le faire en se gardant un élément de réserve, qui lui permettra de réagir à l'imprévu, sa taille et sa nature pouvant être adaptées en fonction de la part d'incertitude à laquelle il estime se trouver confronté. Pierre Vendryès résume ainsi cette impérieuse nécessité : « Pour prévenir le hasard, il faut disposer de réserves contraléatoires¹⁶. »

En définitive, la guerre est une relation continuellement réinventée. Nécessairement pensée, la décision de s'y engager se fonde sur une démarche intellectuelle, synthèse de rationnel et d'irrationnel, de raison et de passion, de données matérielles et de données

14. Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard, 2002, première parution en 1945.

15. Cité par Vincent Desportes, *ibid.*, p. 22.

16. Pierre Vendryès, *De la probabilité en histoire*, Paris, Economica, 1998.

psychologiques. Mais elle est avant tout l'acceptation d'un risque : l'autre. Prise de risque initiale, qui trouve sa manifestation dans l'impression sur l'ennemi, prise de risque constamment renouvelée au contact de l'autre et dans la confrontation au réel.

Deux défis se présentent au chef militaire aujourd'hui. Le premier, c'est celui de la pluralité, celui de se voir confronté non plus à un autre, mais à plusieurs autres. Il doit penser non plus un ennemi mais des ennemis, car la guerre se fait de moins en moins souvent à deux. Le second, c'est celui de la liberté. Car là où l'ennemi s'affranchit de plus en plus facilement de toutes obligations, qu'elles soient juridiques, doctrinales, voire éthiques, le chef militaire se trouve quant à lui de plus en plus contraint par l'environnement dans lequel il combat, par les structures auxquelles il appartient, par les images qu'il renvoie. Cela peut le rendre davantage prévisible, face à un ennemi qui l'est de moins en moins. Le jeu, truqué, en devient de plus en plus compliqué et la victoire de plus en plus aléatoire. ┘



FRÉDÉRIC GOUT

L'ENNEMI, CET ENNEMI, MON ENNEMI

Comment définir un ennemi, son ennemi ? Comment le prendre en compte, l'affronter, le contrer, pour finalement le vaincre ? Chaque militaire est confronté à ces questions durant sa carrière. Lorsque j'ai pris le commandement du 5^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC), je me suis retrouvé à la tête d'une unité régulièrement engagée, depuis plusieurs années, dans des opérations extérieures : Afghanistan, Côte d'Ivoire, Libye. Des outils pédagogiques (pièce d'une escadrille Tigre spécifiquement aménagée, témoignages et retours d'expérience, simulation adaptée) avaient d'ailleurs été développés pour préparer au mieux les relèves en Afghanistan. La Libye avait pourtant étonné la plupart des pilotes qui ne s'attendaient pas aux conditions qu'ils allaient rencontrer. Chaque engagement est différent, nous le savons tous. Il s'agit, à chaque fois, de se préparer en tenant compte des leçons du passé récent. Une erreur consisterait pourtant à vouloir se référer uniquement à notre expérience plus ou moins éloignée, sans imaginer d'alternative. Afghanistan, Côte d'Ivoire et Libye ont des points communs, mais aussi bien des divergences qui ont contraint nos unités à les appréhender différemment à chaque fois.

Nous sommes à la fin de l'année 2012. Un gros bataillon du régiment est rentré depuis quelques mois de Kaboul. La Côte d'Ivoire et la Libye se sont éloignées de nos esprits, et le retrait d'Afghanistan se précise. Il faut tout de même se préparer à repartir, car nous sommes en alerte Guépard : une partie du régiment est susceptible d'être projetée avec un très court préavis dans un pays étranger, plus ou moins éloigné. Une certaine lassitude se répand dans les escadrilles où, en dehors des plus jeunes pilotes ou mécaniciens, chaque soldat a déjà été engagé sur plusieurs théâtres, parfois à plusieurs reprises. Certains pensent même avoir vécu la partie la plus intéressante de leur carrière, persuadés que, dans un contexte de restrictions des dépenses publiques, il sera plus difficile pour nos responsables politiques de nous envoyer à nouveau en opération extérieure.

Pourtant, au même moment, le monde fait face à de nombreuses surprises stratégiques. En cette fin d'année 2012, la Syrie et le Sahel connaissent une grande déstabilisation. Mais la réalité politique l'impose : nous n'irons pas en Syrie et un déploiement au Sahel n'est pas envisagé. Nous prenons pourtant le parti d'utiliser ces deux contextes, dans leurs dimensions géographiques, humaines, militaires

et politiques, pour nous entraîner. Profitant de notre centre de simulation très performant qui nous rapproche de la réalité d'un vol dans son environnement tactique, nous développons des *scenarii* en utilisant ces deux théâtres. Ces entraînements nous obligent à nous poser de nouvelles questions, à effectuer des analyses et des comparaisons. Ils nous font avancer, progresser. C'est une méthode pour sortir de la routine qui consisterait à penser que nous avons tout fait et tout vu.

À ce stade, nous faisons face à un « ennemi » purement théorique. Nous essayons de le caractériser à travers ses équipements supposés, son expérience et sa détermination. Nous suivons l'actualité pour coller le plus possible à la réalité. Nos experts en renseignement décryptent les dossiers classifiés qu'ils consultent pour apporter un peu de crédibilité à nos suppositions. Pour autant, cet adversaire potentiel, cet ennemi éventuel est encore lointain. Dans une longue carrière, nous sommes habitués à nous trouver devant ce type de situation. Cela nous permet d'anticiper ce qui n'arrivera finalement pas, mais nous maintient dans un état de préparation nécessaire.

Et puis, un jour, l'ennemi que nous considérions de loin se retrouve brutalement au cœur de nos préoccupations. Dans ce cas concret, les djihadistes qui contrôlaient vaguement la partie peu peuplée du nord du fleuve Niger, au Mali, viennent de décider de mener un assaut qui semble organisé vers le sud du pays. Comme nous avons suivi ces djihadistes depuis de longues semaines, nous sommes « en théorie » assez bien renseignés, mais il va maintenant falloir les connaître un peu mieux alors que nous sommes désignés pour partir à leur rencontre, pour nous opposer à leurs intentions.

Qui sont-ils vraiment ? C'est la question que je me pose, que nous nous posons entre deux préparatifs. Notre première priorité étant la montée en puissance du régiment afin d'embarquer près de la moitié de notre matériel dans des avions de transport stratégique, je n'aurai même pas le temps de passer par Paris pour me faire briefier par les experts de l'état-major des armées qui suivent ce théâtre. Il faut pourtant chercher à cerner l'ennemi un peu mieux. Il est dès le départ différent de ce que nous avions imaginé. Il semble avoir décidé de s'emparer de la totalité de l'État du Mali et il aura fallu des combats violents avec nos forces spéciales pour l'arrêter au nord de Sevare, ville située sur le fleuve Niger à cinq cents kilomètres au nord de Bamako. Il a été capable d'infliger des pertes à nos forces spéciales. Un pilote du 4^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (RHFS) a trouvé la mort au milieu de combats acharnés.

Nos ennemis sont-ils vraiment nombreux ? Sont-ils organisés au point de pouvoir se regrouper et se fixer un objectif commun ?

Ils avaient jusqu'à présent la réputation de se déplacer et d'agir en petits groupes, de se comporter en bandes mafieuses engagées dans des opérations illégales où tout est bon pour gagner de l'argent, de n'avoir de djihadiste que le nom, se servant de cet alibi pour imposer la terreur autour d'eux, pour mieux contrôler les axes de communication et imposer une loi qui n'a rien de commun avec l'islam. Comment sont-ils équipés ? Difficile de le savoir car depuis la chute de Kadhafi en Libye, des armes circulent librement dans toute la région. S'ils sont équipés d'armements de gros calibre et de missiles sol-air, sont-ils capables de les mettre en œuvre dans une configuration structurée ?

En quelques minutes, je viens de changer d'ennemi. Il était théorique et « pratique » dans le cadre de mon entraînement, j'en savais suffisamment sur lui pour l'affronter dans le centre de simulation régimentaire ; il est désormais plus énigmatique et nous avons besoin de mieux le comprendre car nous devons le combattre demain : c'est la mission que vient de recevoir le régiment.

Il ne faudra que quelques jours pour nous déployer à Bamako, qui semble toujours être l'objectif de notre ennemi. Les forces spéciales ont réussi à lui infliger un coup d'arrêt. Il est pourtant difficile de savoir précisément où il est situé au moment où nous nous posons sur le territoire malien. La capitale pourrait subir plusieurs types de tentatives de déstabilisation : les hypothèses les plus probables sont des raids menés par des bandes organisées utilisant des pick-up équipés d'armes de gros calibres ou des attentats perpétrés au cœur de la population ou prenant pour cibles les lieux publics ou des personnalités. À peine installé et tout juste opérationnel, le groupement aéromobile (GAM) doit ainsi mener des actions de reconnaissance sur les axes qui mènent à Bamako : il faut trouver cet ennemi pour l'empêcher d'atteindre son objectif supposé ou réel.

Notre réflexion se poursuit et nous parvenons à des conclusions qui vont nous permettre de combattre. Devant les incertitudes qui demeurent, nous décidons de mettre toutes les chances de notre côté. Nous irons d'abord à sa rencontre en vols de nuit, sauf si nous devons réagir à une offensive de sa part. Nous chercherons à rester hors de portée de tir de son armement de petit calibre. Nous utiliserons alors l'avantage que nous procurent nos équipements de bord, notamment nos caméras thermiques... Nous sommes en fait toujours dans la théorie, car nous ne savons pas encore comment « fonctionne » cet ennemi qui, jusque-là, n'a jamais eu affaire à une force conventionnelle disposant d'une telle puissance de feu et qui lui est très supérieure.

Les premières difficultés sérieuses que nous allons devoir gérer ne seront pas dues à notre ennemi. Nous sommes en effet engagés

dans une course contre la montre motivée par une volonté politique affichée de trouver et de repousser celui-ci. La force est toujours animée par un déploiement logistique aérien de très grande ampleur quand nous débutons notre chevauchée vers Tombouctou, situé à plus de cinq cents kilomètres de Bamako. Nous allons vite, très vite, car nous devons libérer la ville dans quelques jours. L'armée de l'air a opéré des bombardements pour affaiblir cet ennemi que nous devons déloger au plus vite.

Le général Barrera, qui commande la brigade depuis seulement quelques jours, nous a expliqué sa manœuvre et nous le retrouvons à quelques heures du déclenchement de l'opération à Goundam, à soixante-dix kilomètres de notre objectif. La caractérisation de l'ennemi est sérieuse. Il serait présent en nombre et disposerait d'un armement parfois camouflé sur les toits des maisons. L'opération sera un succès, cela ne fait aucun doute, car deux groupements techniques interarmes (GTIA) vont monter à l'assaut de la ville alors que le GAM leur assurera du renseignement et une capacité de destruction pendant leur mise en place. Nous nous apprêtons à engager un combat en zone urbaine contre un ennemi dont nous évaluons finalement assez mal les forces et les faiblesses, mais en sachant que nous lui sommes nettement supérieurs.

La sérénité règne lorsque l'opération est lancée. Les hélicoptères partent en tête. Ils ont pour mission d'apporter les premiers renseignements et de détruire toutes les menaces qui pourraient contrarier la progression du GTIA I. Celui-ci doit s'emparer de l'aéroport situé au sud de la ville, tandis que des parachutistes doivent prendre possession d'une zone au nord. Nous sommes tous persuadés que notre ennemi nous opposera une grande résistance, mais nous réalisons assez rapidement, dès les reconnaissances effectuées par les hélicoptères, que nous n'allons pas trouver ce que nous attendions. Les deux GTIA s'emparent donc de leurs objectifs sans aucune résistance et nous comprenons que la prise de la ville, prévue le lendemain, se fera sans lutte. Règne alors une forme de frustration : nous avons rempli la mission, mais notre ennemi n'était pas à notre rendez-vous. Il est donc plus organisé, plus subtil que nous le pensions. Il est capable de choisir ses combats et va nous obliger à reprendre notre course effrénée. Certes, il abandonne du terrain, mais se met-il en danger pour autant ? Et s'il nous tendait un piège ? Nous n'avons pas beaucoup de temps pour nous pencher sur cette question car nous reprenons notre progression vers Gao. La pression parisienne est toujours aussi forte alors qu'un quotidien titre sa une « Une guerre sans mort ? ».

Les premiers combats arrivent finalement, mais ils sont assez peu révélateurs de ce qui nous attend vraiment. Quelques pick-up sont

détruits par nos hélicoptères alors qu'ils tentaient de franchir le Niger. Ce sont des combattants isolés qui cherchent peut-être à rallier une zone de regroupement. Il est pour le moment impossible de le savoir. Les combattants d'Aqmi se dissimulent habilement et refusent tout contact. Le Mujao, en revanche, décide de mener quelques actions dans Gao et dans un périmètre restreint autour de la ville. Certains combats sont d'ailleurs assez violents, car cet ennemi utilise la méthode de l'embuscade ou celle de l'action terroriste en zone urbaine. Il est pris très au sérieux, mais c'est bien Aqmi et sa volonté de conquérir tout le Mali que nous sommes venus repousser et détruire.

Tout en contrôlant la région de Gao, nous poursuivons notre rallye à travers le désert. Nous atteignons le nord du Mali et plus précisément la zone de Tessalit. Le massif des Adrars des Ifoghas retient toute l'attention de l'état-major. Il est en effet situé à un carrefour de communications : le contrôler donne l'assurance de pouvoir maintenir des échanges entre la zone sahélo-saharienne et l'Afrique du Nord, donc l'Europe.

Les premiers renseignements ne nous annoncent rien. Pourtant, la brigade perd un soldat, un légionnaire, et passe très près de perdre un Tigre et son équipage, le tout en quelques heures. La surprise est de taille. Cette première bataille terrestre dans les Adrars est remportée par l'ennemi ! Un Tigre rentre criblé d'impacts (plus de vingt). Les équipages n'ont même pas réussi à localiser les tireurs après cette prise à partie. Sommes-nous tombés dans une embuscade ? Sommes-nous aspirés dans une spirale négative ? Nous n'avons pas beaucoup de temps pour nous poser ces questions. Paris s'inquiète, mais la suite des événements va précipiter les choses. Les djihadistes sont bien installés dans ces collines et ils donnent l'impression de vouloir mettre en place une défense ferme. Je prends des mesures et nous adaptions nos procédures. Nous devons reprendre l'initiative et infliger des pertes. À ce moment précis, j'ai conscience de ne pas avoir pris le dessus sur notre ennemi. Il semble même nous avoir attiré sur son terrain où il est capable de se camoufler et de nous attendre. Je redoute son armement du type des mitrailleuses de 14,5 mm ou les missiles portatifs, y compris la nuit.

Notre ennemi n'est finalement pas celui que j'avais imaginé. Il semble être organisé et même bien nous connaître. Il sait utiliser son armement individuel, kalachnikovs et autres dérivés de cette arme de masse. Nous sommes tous concentrés mais pas déstabilisés. Certes, les premiers combats ne nous sont pas favorables, mais la brigade dispose d'une puissance considérable, bien supérieure au potentiel adverse.

Les jours suivants permettent de comprendre que notre ennemi est plus déterminé que nous ne l'avions prévu. Ceux qui n'étaient que

des éléments de renseignement à l'entrée de la vallée cachait en réalité un dispositif parfaitement camouflé. Jusqu'à présent, notre ennemi n'avait pas voulu nous affronter dans des combats directs, mais cette fois il se bat pour garder le contrôle de ce massif, qui regroupe plusieurs vallées, son « sanctuaire » dans lequel il possède des lieux de vie et des lieux de stockage de nourriture, d'armes et de munitions ou encore d'ordinateurs et de papiers d'identité. Il est parfaitement installé dans un lieu qu'il a aménagé, y compris en utilisant des véhicules de chantier dérobés dans les villes conquises ou simplement traversées.

L'approche est désormais différente, mais la mission ne change pas. Les GTIA 3 et 4, ainsi que le détachement tchadien, vont maintenant combattre dans une vallée étroite et longue, appuyés par les avions de chasse de l'armée de l'air, les hélicoptères de combat du GAM ainsi que par les canons Caesar de l'unité d'artillerie. Dans cette phase, le rapport de force est totalement défavorable aux djihadistes. Ils sont pourtant toujours bien camouflés par des amoncellements de pierres noires et chaudes qui rendent inefficaces nos moyens thermiques. L'état va se resserrer progressivement et ils n'auront pas d'autre choix que de se rendre. Ils nous infligeront sans doute des pertes, nous nous y attendons.

Une fois de plus, je m'aperçois que je découvre cet ennemi de jour en jour. Le premier constat est qu'il ne cède pas un pouce de terrain. Ses combattants sont organisés en petits pôles de résistance et ils font de la défense ferme, jusqu'au-boutiste. Parfois, ils se retrouvent face à un char ou à un hélicoptère, mais ils ne se rendent pas. Ils sont décidés à mourir en combattant.

Le deuxième constat est qu'ils essayent d'utiliser des engins explosifs improvisés (EEI) mais que ceux-ci sont bien moins performants que ceux qui existent en Afghanistan. La plupart du temps, ils ne fonctionnent pas ou mal. L'un d'eux sera tout de même à l'origine de la destruction d'un char de combat, de la mort d'un de nos soldats et de graves blessures de ses compagnons d'équipage. Notre ennemi n'a pas le niveau d'expertise des combattants d'Aqmi en Afghanistan.

Le troisième constat est qu'il utilise assez mal son armement. Il déclenche en effet souvent ses tirs alors qu'il est encore trop éloigné de ses cibles, perdant ainsi tout effet de surprise, ce qui permet aux forces de la brigade Serval de bien utiliser leurs appuis pour détruire l'obstacle et poursuivre leur route.

Le quatrième constat est qu'il n'utilise pas son armement de gros calibre, du type du canon de 122 mm que nos forces vont retrouver avec un stock de munitions, pas plus que les missiles sol-air de type SA 7 qu'il possède pourtant en excellent état de marche.

Alors que notre ennemi subit désormais de lourdes pertes, je comprends que je n'ai pas affaire à des combattants aussi bien formés et bien organisés que nous ne nous l'étions imaginé. Nous allons de découverte en découverte : les stocks de munitions abandonnés comprennent toujours deux catégories, les munitions de 7,62 mm pour les armes individuelles sont parfaitement rangées alors que toutes les autres sont disposées sans ordre ; ils n'avaient donc pas l'intention de les utiliser. Nous découvrons aussi que des enfants soldats sont intégrés dans leurs rangs et que plusieurs mouvances se mélangent (présence de Boko Haram). Et que si les principaux chefs donnent bien l'ordre de mourir sur place, ils préfèrent se retirer avant d'être localisés. Notre ennemi, mon ennemi, a un visage qui s'affine de jour en jour.

La conquête des autres vallées nous réserve encore quelques surprises. Nos adversaires décident de ne plus tenir les positions et s'enfuient désormais un peu avant l'arrivée de nos forces. Les dernières vallées sont même abandonnées bien avant nos mouvements. Aqmi a perdu son sanctuaire désormais totalement sous le contrôle de Serval. Il a d'ailleurs repris sa forme traditionnelle, organisé en petits groupes actifs pendant que d'autres ont revêtu l'habit de berger pour échapper à nos soldats.

Tout s'est passé en quelques semaines. Nous avons imaginé les forces et les faiblesses d'un ennemi théorique. Puis nous sommes allés à sa rencontre sans avoir le temps de bien nous préparer à ce qui nous attendait vraiment. Il s'est sans doute adapté à nous alors que nous faisons la même chose à son encontre. La différence majeure est que nous n'avons pas changé notre mission. Nous avons adapté le rythme, nous avons réagi aux surprises de son absence quand nous pensions le trouver ou de sa présence massive quand tout indiquait qu'il n'était pas là. Lui, en revanche, a subi en permanence, parfois en nous infligeant des revers, mais qui resteront toujours ponctuels. Contraint de stopper sa progression vers Bamako, il a ensuite reflué vers le nord, sans doute surpris alors de nous voir arriver si vite dans son camp retranché des Adrars des Ifoghas. Il a ensuite essayé de résister avant de comprendre qu'il ne pouvait pas lutter contre notre supériorité militaire.

De notre côté, nous n'avons jamais perdu le fil. Nous avons parfois été contrariés par notre difficulté à le rattraper, ou par les coups qu'il a été capable de nous asséner. Nous avons découvert petit à petit à qui nous avons affaire. Parfois impressionnés par ses capacités dans une phase de l'opération, nous avons finalement compris qu'il n'était pas de taille à nous résister franchement. Il aura eu plusieurs visages. Son image aura évolué au fur et à mesure de notre progression vers le nord,

mais nous aurons fini par bien le cerner, ce qui nous aura permis de le détruire partiellement, avant qu'il ne décide de se retirer du front.

Ainsi, l'ennemi, cet ennemi, notre ennemi, quel qu'il soit et où qu'il soit, doit toujours être considéré comme étant plus ou moins différent de ce que nous imaginons de lui. Nous le découvrons en avançant à sa rencontre, et nous devons en permanence cerner ses forces et ses faiblesses qui peuvent évoluer. Outre notre supériorité technologique, nous disposons alors d'une force certaine et indiscutable : celle de développer une véritable faculté d'adaptation qui nous mène, *in fine*, à la victoire. ─

ANDRÉ THIÉBLEMONT

LES RAPPORTS DU COMBATTANT FRANÇAIS À L'ENNEMI. LE LOINTAIN ET LE PROCHE

« L'ennemi qu'il faut abattre sans faiblir doit faire figure d'alien, monstre d'inhumanité ou redoutable parasite. [...] L'adversaire est chosifié en une entité malfaisante, subsumée dans un vocable qui, au fil du conflit, agira comme un stimuli (*sic*), [...] commandant un "réflexe éliminationniste". La mise à mort du *fellouze*, du *Boche*, du *nyaq* (ce *jaune*, ou encore ce *bridé*), du *bolchevik* (ce *rouge*), du *barbu*, de l'*intégriste*, etc., et les douleurs qui l'accompagnent pourront procurer une vive satisfaction¹. »

Ce propos établit un lien systématique entre des qualifications qui diabolisent l'ennemi et les comportements des combattants. Il est scandaleux ! Il est vrai qu'à l'arrière, sur l'horizon des conflits, croyances, propagandes et stéréotypes donneront le plus souvent des images avilissantes et terrifiantes de l'ennemi. Mais il est fallacieux d'en déduire que tous les soldats partent au combat avec de telles images en tête. Et dans la zone des combats, sans prétendre faire le tour d'une question bien complexe, on peut avancer que selon les époques et les mentalités, selon les types de conflit et les situations, les rapports des combattants à l'ennemi seront variables et changeants : d'une hostilité exacerbée qui fait de l'ennemi une cible humaine furieusement abattue jusqu'à des face-à-face dépourvus d'hostilité qui peuvent déboucher sur la reconnaissance d'un autre soi.

L'ennemi au loin : stéréotypes, idéologies et croyances

Le barbare

À l'horizon du conflit, l'ennemi n'a d'autres visages que ceux des stéréotypes que produisent des rumeurs, des mythes, des idéologies, une vision du monde ! À l'Occident, le couple antithétique barbare/civilisé organise cette vision. « La guerre, et elle seule, fait exister les barbares en tant qu'ils sont ennemis », observe Roger Pol Droit².

1. La Esméralda, auteur anonyme, « Bestialisation et déshumanisation des ennemis », *Quasimodo* n° 8, « Corps en guerre (imaginaires, idéologie, destructions) », juillet 2006, pp. 231-243, accessible à l'adresse revue-quasimodo.org/Quasimodo%20-%208_Guerre1.htm
2. Roger Pol-Droit, *Généalogie des barbares*, Paris, Odile Jacob, 2007, pp. 73-74.

Durant la Grande Guerre, la défense de la patrie fut assimilée à celle de la civilisation luttant contre la barbarie teutonne : celle-ci fit l'objet de représentations avilissantes, scatologiques, bestiales, terrifiantes³. Au début de l'année 1940, les images de la « férocité des Prussiens » restaient vivaces chez les Français, observe Patrick Buisson⁴ : « À la ville comme à la campagne, rares sont les jeunes filles à ne pas sentir sur leur nuque le souffle chaud de la "Bête". » Pourtant, avant que certains envahisseurs ne révèlent une autre nature de férocité plus raffinée, paysannes, ménagères et bourgeoises découvrirent que ces sales « Boches » étaient « de grands garçons blonds au teint hâlé, à la carrure athlétique », manifestant une « gentillesse toute spontanée et amicale et ronde », comme l'écrivit Simone de Beauvoir, citée par Buisson.

Songez au « fait colonial ». Il fut légitimé par une conception dichotomique de l'humanité : « Civilisés d'une part, et barbares et sauvages d'autre part⁵. » L'Occident civilisateur apportait à des populations primitives « la civilisation, la richesse et la paix »⁶. Michel Bodin, traitant des rapports des militaires du corps expéditionnaire en Extrême-Orient avec les populations civiles, constate ainsi combien se manifestait « un tenace sentiment de supériorité » parmi les soldats français : « Dans le fond, écrit-il, tous, consciemment ou inconsciemment, étaient imprégnés d'une idéologie coloniale, qui, sur le terrain, explique des comportements racistes, des préjugés⁷. »

Cette vision de l'humanité n'a pas disparu de l'imaginaire national. L'idéologie pacifiste, qui condamne et diabolise la guerre ainsi que ceux qui la font, en constitue l'un de ses récents avatars : le barbare, aujourd'hui, c'est le guerrier ! La légitimité des opérations de maintien de la paix se nourrit encore de l'idée d'un Occident civilisateur et pacificateur s'interposant dans la violence déchaînée. Naguère, elle fut incarnée par la figure mythique du « soldat de la paix ». La guerre totale entre Serbes, Bosniaques et Croates qui ravagea l'ex-Yougoslavie au début des années 1990 fut trop souvent appréhendée par nos soldats au travers de cette vision : ceux qui se faisaient la guerre là-bas

3. Voir notamment Jean-Yves Le Naour, « Bouffer du Boche Animalisation, scatologie, cannibalisme dans la caricature française de la Grande Guerre », *Quasimodo, op. cit.*, pp. 255-261.

4. Patrick Buisson, 1940-1945. *Années érotiques*. Tome I, *Vichy ou les infortunes de la vertu*, Paris, Albin Michel, 2008, pp. 55 et 79.

5. Daniel Rivet, « Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* n° 33, mars 1992, pp. 127-138.

6. Cette expression fut plusieurs fois utilisée par Jules Ferry en 1885 au cours des débats parlementaires qui l'opposèrent à Georges Clemenceau à propos de l'affaire de Lang Son et des événements de Madagascar. Voir, notamment, Jean Lacouture et Dominique Chagnollaude, *Le Désempire*, Paris, Denoël, 1993, p. 141 et suiv.

7. Michel Bodin, « Les contacts entre militaires français du corps expéditionnaire en Extrême-Orient et les civils indochinois (1945-1954) », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la Défense* n° 7, 1998, pp. 103-104.

passaient pour des barbares. Des écrits de soldats en témoignent⁸. Ainsi des combattants bosniaques qui, en octobre 1994, infiltraient la zone démilitarisée des monts Igman pour reconquérir un territoire sur lequel certains d'entre eux pouvaient apercevoir leur maison incendiée par les Serbes. Certains Casques bleus les qualifiaient de « tueurs » et leur prêtaient de « sales gueules de guerrier ». D'un côté, le civilisé pacificateur, de l'autre, le « sale guerrier » !

▣ Avatars de la barbarie : communisme et islam conquérant

Dans les années 1950, la surdétermination de la puissance soviétique et de l'idéologie marxiste-léniniste produisit une autre figure stéréotypée de l'ennemi, celle du communisme. Parfois à raison, parfois à tort, les insurrections de peuples colonisés furent alors trop souvent systématiquement interprétées comme l'œuvre de Moscou. Une réflexion attribuée à Lénine était un leitmotiv du cours d'action psychologique qui nous était enseigné à Saint-Cyr à la fin des années 1950 : « La route de Moscou à Paris passe par Pékin et quand la Chine sera communiste nous passerons par l'Afrique, car l'Europe étant tournée tombera comme un fruit mûr. » Une image l'illustrait : une hydre rouge dont les tentacules, partant de Moscou et débordant l'Europe par le Machrek et le Maghreb, venaient menacer Mers el-Kébir. Ce cours, remarquable par ailleurs⁹, focalisant son enseignement sur la subversion marxiste-léniniste, nous signifiait qu'en Algérie, notre ennemi, le Front de libération nationale (FLN), n'était qu'un agent de la stratégie soviétique. Ce faisant, cette perception de la rébellion nous masquait ses conflits internes, ses modes et pratiques d'action, ses motivations profondes, dont les racines plongeaient dans une revendication nationaliste, dans des situations de sous-administration, d'inégalité, d'injustice et de paupérisation auxquelles la main de Moscou était étrangère.

Trente ans plus tard, lors du conflit balkanique, c'est encore le communisme qui fut parfois perçu en arrière-plan des comportements

8. Les observations et citations de cet article touchant aux attitudes des Casques bleus français en Bosnie sont tirées d'André Thiéblemont, *Expériences opérationnelles dans l'armée de terre. Unités de combat en Bosnie (1992-1995)*, tome II, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la Défense, 2001, pp. 239-252.

9. Il s'agissait d'une vingtaine de conférences délivrées par des officiers qui avaient été pour certains à l'épreuve des camps de concentration et de rééducation du Vietminh. Cet enseignement mal nommé, car il y était peu question d'action, pouvait en fait s'apparenter à une instruction civique. Certes, focalisées sur la menace de la subversion communiste, ces conférences analysaient le marxisme-léninisme, la guerre subversive et la doctrine de la guerre révolutionnaire, dissertaient sur les fameuses valeurs occidentales qu'aujourd'hui on appellerait les valeurs républicaines : liberté, justice, institutions, bien commun... Pourtant, prémonitoires, elles annonçaient la « dénationalisation », la « désacralisation » dans nos sociétés avancées, « l'homme moderne seul responsable devant lui-même », les phénomènes d'« atomisation sociale qui en découlent », avec pour conséquence « une forme d'individualisme dans la société occidentale ». Une des conclusions de cet enseignement débouchait sur la riposte en Algérie de la civilisation occidentale : « C'est en Algérie qu'aujourd'hui la France et l'armée en particulier ont à vivre les valeurs de notre civilisation », Ecole spéciale militaire interarmes, *Cours d'action psychologique. Conférence AP1-A. P23*, Coëtquidan, octobre 1959-avril 1960, photocopié.

et des pratiques des Serbes ou des Bosniaques. Les Casques bleus qui partaient en ex-Yougoslavie apprenaient que le Slave du Sud est « essentiellement malhonnête [...] parce que le communisme lui a donné le goût du mensonge ». L'habileté des belligérants à jouer des négociations organisées par la FORPRONU, le fractionnement et le cloisonnement de leurs actions étaient interprétés par certains officiers français comme la « prédominance de l'éducation communiste ». Or Serbes ou Bosniaques n'avaient d'autre logique que de manipuler la FORPRONU pour poursuivre leurs objectifs de guerre. Quant à leur cloisonnement, il n'était que la conséquence d'une déstructuration de la vie politique qui « territorialisait » le conflit et favorisait l'émergence de féodalités et d'organisations politico-mafieuses¹⁰. Comme partout où le pouvoir étatique est mis en question.

En Bosnie, parfois, ce fut aussi la figure d'un islam conquérant que certains Casques bleus reconnurent derrière le guerrier bosniaque, « Bosniouque » ou « Bosgnoul » au « regard fourbe et haineux ». En bonne logique, les Serbes, combattant « le fléau musulman », passaient pour « des Charles Martel du XX^e siècle ».

Cette conception bipartite du monde qui oppose un Occident des Lumières aux barbares et à leurs avatars communistes ou islamiques a donc fréquemment structuré les figures d'un ennemi fantasmé. C'est encore vrai aujourd'hui. De tous côtés, le mot barbare ressurgit, qualifiant les féodalités qui émergent de décompositions étatiques, qu'elles se réclament ou non d'un fondamentalisme religieux. Ce faisant, comme hier, les figures fantasmées des nouveaux ennemis masquent ici des revendications identitaires, et ailleurs et le plus souvent des luttes pour le pouvoir ou pour capter ou conserver une rente économique ou financière.

Dans la zone des combats

Les combattants n'ont pas tous en tête ces croyances sur l'ennemi que propagent l'air du temps ou des instances doctrinales et propagandistes. Ils y sont plus ou moins sensibles, plus ou moins indifférents, plus ou moins réfractaires selon leur statut (militaires de carrière, engagés, mobilisés ou appelés), selon les époques, les mouvements d'idée, les mentalités, les types de conflits. Les combattants qui partirent défendre ou libérer la France face aux Germains conquérants étaient certainement plus sensibles aux discours propagandistes que ceux, pour la plupart appelés du contingent, qui furent embarqués pour lutter

¹⁰. Voir aussi, Xavier Bougarel, *Bosnie. Anatomie d'un conflit*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 53-78.

contre l'insurrection algérienne. Quant aux militaires de carrière partant pour l'Algérie, combien avaient en tête d'aller y défendre l'Occident face à l'hydre communiste ? Débarquant en Algérie à la fin des années 1960, pour la majorité des saint-cyriens de ma promotion, ils étaient bien loin des cours d'action psychologique ! L'aventure et le *baroud* constituaient notre unique horizon et le *fellouze* n'avait d'autre visage que celui d'un ennemi un peu abstrait avec lequel nous rêvions d'en découdre. Aujourd'hui, tout laisse à penser que ceux qui partent en Afghanistan ou au Mali sont dans le même état d'esprit¹¹.

Cette réserve étant faite, dans la zone des combats, les situations et les circonstances de combat semblent lourdement peser sur les attitudes des combattants envers l'ennemi. Celles-ci paraissent extrêmement variées, d'une haine de l'autre exaspérée par la peur et la tension culminant dans une rage de tuer, jusqu'à sa reconnaissance comme un semblable. Contentons-nous ici de repérer les attitudes les plus marquées ainsi que les situations qui les produisent.

▣ « La frénésie de tuer »

Durant la Grande Guerre, bien des combattants, même parmi les fantassins, subirent la guerre sans la faire. Pour eux, le feu ennemi fut essentiellement celui du canon. C'est le constat que fait Évelyne Desbois à partir du dépouillement de milliers d'écrits de soldats. Elle cite à ce titre la formule de l'écrivain Émile Henriot : « La vie des combattants partagés entre les cantonnements de repos, où ils ne se reposent pas, et les premières lignes, où ils ne se battent pas¹². » La haine de l'ennemi, si elle existait dans ce cas, ne pouvait qu'être relativement abstraite.

En revanche, toujours selon Évelyne Desbois, la haine des combattants pouvait s'exacerber dans une sorte d'hystérie meurtrière lorsqu'ils participaient à « une phase intense de la bataille ». Les « Boches » devenaient alors des cibles humaines qu'il fallait abattre : « Tuer pour ne pas être tué. » Face à l'ennemi attaquant une tranchée, le commandement de « Feu à volonté ! » libérait peurs et tensions « dans la fusillade et dans les cris proférés » à son encontre : « Jean Gouin se met en colère et l'on tire en poussant les cris les plus divers : "Envoie dedans !" "Vas-y !" "Ça chic !" "Regarde-moi ces c... - là !" "Tiens, salaud, pour ta gueule !" J'en passe. C'était pour nous une joie de taper dans ces andouilles qui venaient tout debout, en plein soleil à cent cinquante ou deux cents mètres¹³. »

11. Voir André Thiéblemont, « Il n'est pas plutôt revenu qu'il lui faut repartir », *Inflexions* n° 18, « Partir », p. 129.

12. Évelyne Desbois, « Vivement la guerre qu'on se tue », *Terrain* n° 19, octobre 1992, pp. 65-80.

13. Évelyne Desbois, *art. cit.*, p. 76 et suiv.

Certes, le temps, les épreuves subies et la « cohabitation forcée avec les gens d'en face » modéraient les sentiments envers les « Boches », observe par ailleurs Jacques Meyer. Mais ces déchaînements de violence pouvaient revenir « en cent occasions », ajoute-t-il, notamment « quand les meilleurs camarades sont abattus... Alors la frénésie de tuer saisit jusqu'aux âmes les plus pacifiques »¹⁴.

▣ Venger les camarades

Quel que soit le conflit, la tendance à vouloir venger des « camarades abattus » paraît être une constante : « Si le soldat perd un camarade au combat, [...] sa colère et son ressentiment se transforment en haine s'attachant à comprendre l'expérience combattante durant la Seconde Guerre mondiale, écrit Jesse Glenn Gray. La guerre prend alors pour lui l'aspect d'une vendetta¹⁵. »

Cette pesanteur de la « loi du talion » fut très présente parmi les appelés durant la guerre d'Algérie, alors que la plupart n'avaient pas du tout le même rapport à l'ennemi que leurs pères et grands-pères. Malgré les consignes des chefs de corps, des embuscades meurtrières y étaient « parfois lourdement vengées »¹⁶. Au cours de son enquête auprès de trois cents appelés ayant servi en Algérie, Jean-Pierre Vittori questionna un ancien parachutiste : « On ne vous a jamais dit pour quelle cause vous combattiez ? » « Pourquoi ? Dès les premiers accrochages, des copains ont été tués ou blessés. C'est un argument largement suffisant. On veut les venger... C'est normal, c'est humain. » Il recueillit nombre de récits ou de paroles témoignant de cet esprit de vengeance, y compris parmi des appelés pacifistes ou favorables à l'indépendance de l'Algérie, soit qu'ils aient été gravement blessés, soit qu'après une embuscade leurs camarades aient été tués ou mutilés. « Aucun raisonnement n'atténue ce sentiment », écrit-il¹⁷.

Novembre 2004, en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de l'opération Licorne, plusieurs éléments d'un groupement tactique interarmes (GTIA) appartenant au régiment d'infanterie et de chars de Marine (RICM) sont stationnés aux périphéries est de Bouaké, en soutien des forces de l'ONU chargées de faire respecter le cessez-le-feu entre forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et unités rebelles des forces armées des forces nouvelles (FAFN). Le 4, les FANCI rompent le cessez-le-feu. Le même jour et le lendemain, deux avions d'attaque Sukhoï frapent les positions des FAFN implantées dans la ville. Nouvelle

14. Jacques Meyer, *La Vie quotidienne des soldats pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966, pp. 267-268.

15. Jesse Glenn Gray, *Au combat. Réflexion sur les hommes en guerre*, Paris, Tallandier, « Texto », 2013, p. 189.

16. Sur le sujet, voir Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie (1954-1962)*, Paris, Autrement, pp. 261-265.

17. Jean-Pierre Vittori, *Nous les appelés d'Algérie. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Stock, 1977, pp. 137, 227-228.

attaque le 6. Sur une des positions du GTIA, un ancien séminaire, les marsouins du RICM assistent en spectateurs au « ballet aérien » : « Ils [les Sukhoïs] passent très bas, écrit l'un d'eux dans le journal de marche de son peloton, lancent des roquettes, larguent des bombes, évitent les tirs de DCA. Au séminaire, on se précipite, qui avec son appareil photo, qui avec son Caméscope. » Les avions attaquent vers l'ouest, en direction du lycée René-Descartes où sont stationnés les soutiens logistiques du GTIA. Et soudain, le choc ! Sur le réseau du GTIA, un radio crache le drame : vingt et un blessés et huit morts. « Les yeux pleins de larmes, il [le capitaine] annonce la triste nouvelle à ceux qui ne le savent pas encore. [...] Les plus anciens ont de la rage dans le regard. Ils savent que ce sont leurs amis qui sont morts à quelques kilomètres de là. [...] Pour la nuit, le peloton barre la route aux FANCI. [...] Les marsouins [...] sont tous remontés. Le premier véhicule FANCI qui approchera sera détruit sans sommation. La vengeance est dans les esprits. » Le sergent Douady du 2^e régiment d'infanterie de marine (RIMA) a vécu les mêmes événements qu'il évoque dans son bel ouvrage *D'une guerre à l'autre*. Arrivant au lycée René-Descartes, il apprend la mort de son ami Marzais, « décapité par un éclat de roquette » ; il a vu « les corps démembrés » de certains de ses meilleurs camarades. De retour à son cantonnement, « les yeux embués de larmes », il s'est approché d'un camarade, Julio, qui, lui, ne parvenait pas à les retenir : « Nous allons leur faire payer ! Tu veux ? Nous allons nous venger ensemble. » Le lendemain, le GTIA fonce sur Abidjan : la situation des ressortissants français, menacés par les exactions des Jeunesses patriotes¹⁸, y est dramatique. Sur l'itinéraire, pas question de négocier devant des barrages de camions ou de traverses de béton autour desquels s'agglomèrent des populations encadrées par des milices ou par les FANCI... Ils sont franchis de vive force, au canon s'il le faut¹⁹.

■ Quand l'ennemi prend le visage des populations

En Indochine, les combattants des groupements mobiles qui intervenaient dans une zone où l'ennemi était actif considéraient l'indigène comme un ennemi potentiel : « Tout Jaune était un Viet. » Michel Bodin en fait le constat. Il évoque l'extrême tension de ces combattants : la peur et la fatigue, « la découverte de localités vides de leurs jeunes hommes et le mutisme des paysans ». D'où « des débordements d'une violence imprévisible si les cadres ne tenaient pas leurs hommes

18. Milice fondée par Charles Blé Goudé, hostile à la présence française en Côte d'Ivoire et dont le soutien au président Gbagbo était inconditionnel.

19. D'après, *Journal de marche... X. Licorne (2004-2005)*, archives personnelles, et sergent Yohann Douady, *D'une guerre à l'autre*, Paris, Nimrod, 2012, pp. 61-110.

bien en main : [...] incendie des paillotes, [...] exécutions sommaires, torture pour obtenir des renseignements. Ces actes détruisaient parfois en quelques instants le lent travail de pacification des troupes de secteur et poussaient les paysans dans les bras du Vietminh »²⁰.

L'observation pourrait être généralisée. En zone d'insécurité, là où les combattants agissent au milieu des populations, l'ennemi devient une entité sans visage, jusqu'à être confondu avec des populations civiles : une situation qui, dans certaines circonstances, peut conduire à des violences qui n'ont rien de légitimes.

Durant la guerre d'Algérie, on le sait, l'esprit de vengeance, mais aussi cette perception angoissante de l'ennemi derrière le visage de civils conduisirent à bien des exactions. Cela se produisit aussi au cours de conflits plus classiques. En 1914, alors qu'ils pénétraient en Belgique et en France, les Allemands étaient convaincus de l'existence de francs-tireurs agissant au milieu des populations : tout civil était donc un ennemi en puissance²¹.

Imaginons cette tension indescriptible du voltigeur en tête d'un groupe pénétrant dans les ruelles étroites d'un village... Un tir qui peut partir de cette maison... Le gosse, là-bas... Mais que tient-il braqué vers moi ? Un bâton ? Une arme ? Ce fut le lot de ceux qui combattirent en Afghanistan : « Ils sont là partout et tout le temps, écrit le sergent Can Van Tran. Ils peuvent être n'importe qui, y compris les enfants. [...] Qui est qui dans ce pays ? [...] Des tirs peuvent partir à tout instant et de n'importe où. [...] La burqa qui s'avance vers nous cache-t-elle une femme ou, cela s'est déjà vu, un *suicide bomber* ? [...] Je n'y peux rien, je ne suis pas là pour faire du social, mais pour faire mon boulot de soldat. [...] Je n'ai d'autre choix que d'être suspicieux. C'est la vie des gars, la mienne aussi, qui est en jeu²². »

Pour autant, cette suspicion de l'ennemi derrière le visage d'une femme, d'un enfant, d'un paysan n'a pas conduit nos soldats à des violences extrêmes. Pourtant, gardons en tête le témoignage du sergent Douady. Il est à la fin d'un séjour de six mois en Afghanistan. Il sort d'opérations éprouvantes au cours desquelles des camarades ont été tués ou blessés. À la recherche de poseurs d'engins explosifs artisanaux, son unité a fouillé des habitations sans ménagement. Il exprime alors « l'étrange sentiment d'avoir basculé naturellement vers un nouvel état d'esprit. [...] La fatigue, les morts ou les blessés successifs. [...] Tout

20. Michel Bodin, *art. cit.*, pp. 108-109.

21. Sur la question des exactions allemandes en 1914, voir John Horne et Alan Kramer, 1914. *Les Atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2011, ainsi qu'Aurore François et Frédéric Vesentini, « Essai sur l'origine des massacres du mois d'août 1914 à Taminies et à Dinant » *Cahiers d'histoire du temps* n° 7, 2000, pp. 51-82.

22. Sergent Christophe Can Van Tran, *Journal d'un soldat français en Afghanistan*, Paris, Plon, 2011, pp. 71-72 et 79.

cela – et sans doute la peur d’y passer au cours des quinze derniers jours qu’il nous restait à effectuer avant la fin du mandat – nous avait amenés à adopter un comportement plus dur et moins conciliant envers la population locale »²³.

■ Et quand l’ennemi pourrait devenir l’ami

Le thème des « fraternisations » qui se produisirent au cours de la Grande Guerre, notamment les veilles de Noël, est devenu aujourd’hui récurrent. Il y fallait sans doute des circonstances exceptionnelles²⁴. Néanmoins, il est vrai que le voisinage avec « ceux d’en face » ou encore des contacts physiques qu’occasionne la mise hors de combat de l’ennemi peuvent, au moins momentanément, transformer l’hostilité que les combattants éprouvent en attitudes bienveillantes, jusqu’à la reconnaissance d’une condition combattante partagée.

Nombre de documents témoignent d’échanges qui purent se produire durant la Grande Guerre en raison de la proximité des tranchées, sans pour autant qu’il y ait eu « fraternisation » : « Parfois, il y avait échange de politesses, écrit Louis Barthas dans son carnet de guerre, c’étaient des paquets de tabac de troupe de la Régie française qui allaient alimenter les grosses pipes allemandes ou bien les délicieuses cigarettes *made in Germany* qui tombaient dans le poste français. On se faisait passer également chargeurs, boutons, journaux, pain²⁵. » Jacques Meyer évoque les plaisanteries que les « biffins » de la Grande Guerre échangeaient avec les prisonniers qu’ils accompagnaient²⁶.

C’est une observation parente que fait Jesse Glenn Gray durant la Seconde Guerre mondiale : « Lorsqu’ils font des prisonniers dans la zone de combat, les soldats ont l’occasion de connaître l’ennemi en tant qu’être humain, et c’est là souvent une expérience décisive. » Il raconte cet incident auquel il assista durant la campagne d’Italie. Son unité se trouvait au contact de prisonniers allemands dans une ferme. Les jeunes soldats fraîchement débarqués des États-Unis étaient très nerveux, prêts à faire feu au moindre geste hostile : « Tous les Allemands étaient pour nous des SA²⁷ fourbes et fanatisés. [...] Nous nous regardions avec un mélange confus d’hostilité et de peur. [...]

23. Sergent Yohann Douady, *op. cit.*, pp. 346-347.

24. Les correspondances de Roland Dorgelès renvoient un écho différent. « Toute la nuit, écrit-il le 25 décembre 1914, de tranchées en tranchées, Français et Allemands ont échangé des chansons, comme des défis, sans parler des injures et des pires menaces. » Et le 26 décembre, il note : « Les nôtres, la veille de Noël, ont enlevé les tranchées que les Allemands avaient reprises la nuit-même ». Roland Dorgelès, *Je t’écris de la tranchée*, Paris, Albin Michel, pp. 154-155.

25. Louis Barthas, *Les Carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, Édition du centenaire/La Découverte poche, 2013, p. 356.

26. Jacques Meyer, *op. cit.*, p. 269.

27. Sturmabteilung ou Section d’assaut (SA), organisation du Parti national socialiste.

Soudain, j'entendis certains des prisonniers fredonner un air à voix basse. » En quelques minutes, l'atmosphère « changea du tout au tout » : tous se regroupèrent et fredonnèrent ensemble la mélodie²⁸.

De tels changements d'attitude paraissent ne pas avoir été courants durant les conflits de décolonisation. Les historiens ou les chroniqueurs n'en font guère état, du moins à ma connaissance. S'agissant de la guerre d'Algérie, l'accent est plutôt mis sur la torture ou sur l'élimination du prisonnier (« corvée de bois »). À l'exception des cas où l'ennemi est hors de combat, on pourrait alors avancer que les situations de guerre de position, là où l'on voisine avec « celui d'en face », seraient déterminantes pour que des échanges autres qu'hostiles s'instaurent entre ennemis.


Cette réflexion me conduit à livrer l'émouvant témoignage d'un Casque bleu du 7^e bataillon de chasseurs alpins (BCA), dont le bataillon était interposé entre Bosniaques et Serbes de Bosnie durant l'automne et l'hiver 1994-1995, au sommet des monts Igman qui surplombent Sarajevo, alors assiégée par les Serbes. En octobre, sa section était adossée à des positions serbes sur le col de Javorak. Des relations s'étaient nouées entre chasseurs et combattants serbes. Neutralité ou pas, l'ennemi d'alors c'étaient eux là-bas, les « Bosgnouls », ces « sales gueules guerriers » agressifs, « au regard fourbe et haineux ». Et pour les Bosniaques, ce « bataillon de Mitterrand » soutenait les Serbes : ils le surnommaient le « bataillon Tcheknik ». Plusieurs « braquages mutuels » – FAMAS contre kalachnikovs, affrontements de regards... – s'étaient produits entre Casques bleus et Bosniaques tentant de s'infiltrer dans la zone démilitarisée. À la fin du mois d'octobre, les chasseurs avaient assisté à leurs furieuses attaques des crêtes tenues par les Serbes. Ils les avaient conquises. Et maintenant, au début novembre, cette section voisine avec « l'ennemi ».

Le 20 novembre, F. Bosse écrit : « Tiens, des personnels descendent de la colline voisine. [...] Ils vont sûrement à la fontaine toute proche. [...] Il y en a un qui me regarde en remplissant son jerrican. [...] Il s'approche. [...] Je n'ai rien à lui dire. En plus, il a une tête de tueur, grand, mal rasé, un bandeau noir dans les cheveux. [...] Il me sourit, je lui serre la main. Pendant trois jours, on a discuté durant des heures. Ce qui me choque le plus, c'est la peur qu'on peut lire dans son regard qu'il ne cache même pas, qu'il me traduit dans ses récits : tuer est quotidien comme manger et dormir. [...] Sa vie paraît être un enfer. Je suis volontaire, me dit-il. Je ne suis pas obligé. Tout comme moi. [...] On est pareil finalement, seulement j'ai eu la chance de naître à mille cinq cents kilomètres plus à l'ouest. [...] Fikret est

²⁸. Jesse Glenn Gray, *op. cit.*, pp. 187-188

aujourd'hui reparti pour d'autres combats. Après s'être dit adieu, un poids m'opprime, j'aurais voulu lui dire tant de choses. *Good Luck!* C'est si banal. Je ne le reverrai jamais. »

Le combattant français n'est pas un robot. En filigrane, ces notations suggèrent à quel point l'affectif peut jouer dans ses rapports avec l'ennemi. Parfois, selon les situations et les circonstances, les conventions de guerre comme l'éthique ou la morale peuvent voler en éclats, sous l'emprise de la peur, d'une tension extrême, des camarades ou de l'ami frappés mortellement, mutilés, démembrés. Seuls peuvent contenir de tels débordements de sens les pratiques d'honneur que la tradition transmet, le respect de principes tactiques et la discipline, celle du feu comme celle des hommes, mais aussi la puissance et le charisme d'un sergent, d'un adjudant, d'un lieutenant, d'un capitaine ou d'un chef de corps. ┘



HUGUES ESQUERRE

QUEL ENNEMI SOMMES-NOUS ?

Depuis le début des années 2000, la France entretient en permanence entre trois et six mille hommes dans des opérations militaires que les médias comme l'opinion publique qualifient généralement de « guerres » : en Afghanistan, en Libye, au Mali, en Centrafrique. Sur ces théâtres d'opérations, la France et ses soldats sont donc l'ennemi de quelqu'un, qu'il soit taleb, rebelle de la Séléka, milicien anti-balaka, soldat fidèle au régime du colonel Kadhafi, membre d'AQMI, du Mujao ou encore d'Ansar Dine.

Pour ceux qui l'observent et la combattent, ce sont d'abord les qualités de l'armée française qui apparaissent évidentes. C'est une armée bien équipée, bien entraînée, ses soldats sont affûtés et aguerris, ses unités sont disciplinées et la cohésion qui y règne les rend solides. Face à une telle armée, dont la supériorité matérielle et technologique n'est en aucun cas contestable, l'affrontement au grand jour, selon des règles « conventionnelles », ne constitue donc pas une option viable. Dans ces conditions, c'est par une stratégie de contournement que la victoire, qui bien souvent revient simplement pour ces mouvements à ne pas perdre, pourra se dessiner. Une analyse poussée des faiblesses et des fragilités de l'armée française en constitue inévitablement l'inspiration.

Au plan tactique, les lacunes sont rares mais elles existent. D'abord, l'armée française reste une armée étrangère dans un pays qui n'est pas le sien. Quoi qu'elle fasse, et même si après quelque temps de présence sa connaissance des lieux et des populations sera meilleure, elle ne pourra jamais maîtriser les subtilités de la géographie naturelle ou urbaine aussi bien qu'un combattant local. Mais surtout, grain de sable dans la coquille de l'huître plus que poisson dans l'eau, elle sera toujours surveillée. Elle, qui devra déployer des moyens techniques et humains importants pour la recherche du renseignement, n'arrivera jamais à en priver ses ennemis et ne parviendra que difficilement à maintenir le secret autour de ses opérations. L'expérience de tous les théâtres d'opérations contemporains montre que l'avantage de la surprise lui est rare et toujours de très courte durée.

Au plan opérationnel, les armées étatiques sont souvent inadaptées à un conflit dont la guérilla est le mode d'action principal. En abordant les problématiques liées au recours à la violence, des forces régulières sont démunies lorsqu'il s'agit de contrer un adversaire qui n'appréhende pas la guerre de la même façon qu'elles. Quels que soient les équipements classiques (blindés, canons, avions) ou

sophistiqués (drones, guerre électronique) dont elles disposent, elles demeureront en état d'infériorité tactique parce que leur organisation, leurs infrastructures, leur fonctionnement n'ont pas été conçus pour les embuscades, les coups de main, la subversion et le terrorisme. Leurs procédures, le poids du système hiérarchique accru par les moyens modernes de commandement qui entraînent un micro-management permanent, leur trop grande dépendance à toute sorte d'appuis et de moyens technologiques les rendent vulnérables à un adversaire rustique, utilisant avec parcimonie des moyens détectables, se confondant avec la masse et refusant le combat lorsqu'il n'en est pas l'instigateur. L'emploi d'armes à longue portée, qui réduisent l'exposition des soldats, accroît en revanche les risques de « dommages collatéraux », pour reprendre une terminologie occidentale.

Pour décrire cette inadéquation patente, le lieutenant-colonel John A. Nagl, l'un des plus influents spécialistes de la contre-insurrection aux États-Unis, a utilisé l'expression « manger de la soupe avec un couteau ». L'image symbolise parfaitement la difficulté de l'exercice. Souvent pétries de traditions et construites autour d'une formation rigoureuse, les armées conventionnelles ne possèdent pas les capacités d'adaptation qui caractérisent fréquemment le vainqueur dans les guerres asymétriques. À nouveau, le temps passé à les acquérir et à se transformer est du temps gagné pour leurs ennemis. De plus, si l'armée française possède des équipements performants, ils sont surtout onéreux. Dans la situation économique qui est celle de la France aujourd'hui, les destructions ciblées de matériels à la fois emblématiques et coûteux peuvent ainsi conduire à des inflexions politiques et tactiques qui dégraderaient l'efficacité de son action sur le terrain. Il suffit de se rappeler que l'armée canadienne a retiré ses chars Léopard II d'Afghanistan après en avoir perdu quatre en raison du coût induit pour comprendre que le paramètre financier importe plus que la réflexion tactique. Dans ce domaine, la France ne fait pas exception et la destruction de plusieurs hélicoptères Tigre, ou plus généralement de tout type d'aéronef, aurait certainement des conséquences en termes d'emploi et donc d'efficacité opérationnelle. Malgré les difficultés, cette réalité offre des possibilités qui pourront être exploitées contre elle. Mais surtout, elle ouvre la voie à la compréhension de ce que sont les véritables faiblesses de l'armée française, qui sont plus philosophiques et sociétales que tactiques.

Si le vocable de « guerre » est couramment utilisé pour parler des opérations militaires françaises, la réalité de ce qu'est la guerre est beaucoup moins admise dans la société française actuelle que ne l'est son emploi. S'ils acceptent d'y avoir recours dans certains cas qui

suscitent leur indignation¹, leur réaction à l'occasion des pertes au combat les plus lourdes de ces dernières années montre combien les Français se retrouvent dans une incompréhension totale face à une opération violente et meurtrière même si son utilité est avérée.

Encore aujourd'hui, malgré l'inflexion provoquée par l'intervention en Afghanistan, les pertes humaines sont considérées comme inacceptables et la notion d'ennemi demeure relativement taboue. « Cette faiblesse d'ordre sémantique, consubstantielle au modèle de société que Raymond Aron caractérisait de constitutionnelle pluraliste, interdit hélas de comprendre le monde tel qu'il est, et de répondre par conséquent aux défis qu'il impose². » Qui plus est, alors que pendant des décennies la possibilité du sacrifice de l'individu au profit de la communauté était un élément concret de la vie de chaque citoyen grâce à la conscription obligatoire qui introduisait le risque de mort dans son destin, ce paramètre fédérateur a également disparu. L'action collective de long terme a donc profondément perdu son sens et sa valeur, laissant la place à un individualisme et à un hédonisme de plus en plus prégnants. Pour la philosophe Monique Castillo, la société française est devenue une société posthéroïque, « celle de l'épanouissement individuel dressé contre toutes les contraintes »³.

Le rejet du héros, et par extension du combattant, qui est sa forme la plus courante en Occident, repose sur plusieurs raisons. À la promotion du service et du don de soi honoré par la nation a succédé la dénonciation de l'absurdité absolue de la guerre. Dans ce contexte, le soldat est toléré s'il est un « soldat de la paix », un « secouriste » aux objectifs humanitaires. De la même façon, le soldat n'est honoré que s'il est une victime ou un martyr. Ainsi la Grande Guerre n'est plus perçue comme le triomphe de la République mais comme une stupide boucherie dont les soldats ont été la chair à canon, au point que les mutins de 1917 jouissent même d'un certain prestige car, « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond », ils auraient eu le courage de « refuser d'être des sacrifiés », devenant les victimes « d'une

1. « Dans nos États occidentaux, et singulièrement en France, l'utilisation de la force armée est par essence suspecte. Il n'est plus possible, par exemple, de mettre en avant la défense d'intérêts stratégiques. Ce n'est pourtant pas honteux, c'est même pour cette mission que sont, notamment, mandatés nos gouvernants. [...] Mais si vous estimez devoir expédier des avions dans le ciel libyen ou dépêcher une compagnie de légionnaires à Cocody, il vous faut habiller la chose de manière à ce que cela soit compatible avec l'air du temps. *Exit* donc la défense de nos intérêts. [...] La promotion de la démocratie à la pointe des baïonnettes, l'obligation morale de mettre un terme à des dictatures barbares sont déjà plus vendables, bien qu'entachées du fâcheux précédent de George Bush en Irak. Reste donc une seule solution pour faire accepter, tant bien que mal, par les opinions publiques le déclenchement des orages d'acier : la menace de génocide pesant sur les populations » (Pierre Beylau, « Libye-Côte d'Ivoire, les abus humanitaires », LePoint.fr, 7 avril 2011).
2. Colonel François Goguenheim, « La chute de l'Empyrée », *Inflexions* n° 16, « Que sont les héros devenus ? », janvier 2011.
3. Monique Castillo, « Héroïsme, mysticisme et action », *Inflexions* n° 16, « Que sont les héros devenus ? », janvier 2011.

discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats »⁴. L'inversion des valeurs est totale.

Les raisons de ce changement sont nombreuses. Elles puisent leur origine dans le décalage croissant entre d'une part, l'esprit de corps et l'acceptation du sacrifice que porte l'état militaire, et d'autre part, les valeurs individualistes et consuméristes que la société valorise. Celle-ci « regarde l'existence comme un bien de consommation à préserver à n'importe quel prix, l'important n'étant pas le sens de la vie mais la durée de la survie »⁵ et considère le bien-être comme un impératif auquel les pouvoirs publics doivent s'adapter. La mort est dorénavant ressentie non plus comme l'aboutissement inévitable d'une vie à laquelle un sens peut être donné en amont, qu'il soit spirituel dans la foi ou temporel au service d'une idée ou d'une communauté, mais comme une menace qu'il faut éloigner au maximum et que rien ne peut justifier.

Le rejet du héros et son remplacement par la victime deviennent alors logiques. L'héroïsation de la victime, le « victimisme » pour reprendre l'expression de la sociologue Dominique Schnapper, s'explique dans le caractère aléatoire de l'apparition des « victimes ». Ces dernières subissent personnellement un dommage pouvant aller jusqu'à la mort sans aucun engagement spécifique de leur part, totalement au hasard, parfois sans avoir le temps de réaliser ce qui leur arrive. Chacun, même sans aucun mérite, se sent donc solidaire de ces morts anonymes, ce qui donne une forme de sens à l'existence : si à son tour quelqu'un est frappé par le destin et devient victime, il sera honoré comme tel. Alors que devenir un héros n'est pas donné à tout le monde, devenir une victime l'est potentiellement. Ce n'est finalement que l'extension à l'héroïsme du concept d'égalité si cher aux sociétés occidentales modernes.

L'attribution par la loi du statut de ressortissants du monde des anciens combattants et victimes de guerre aux victimes du terrorisme depuis 1982 entretient à ce sujet une confusion propre à dévaloriser l'état de vétéran. S'il est compréhensible et absolument justifié que l'État soutienne les victimes du terrorisme, l'amalgame des victimes et des personnes blessées dans l'accomplissement d'un devoir qu'elles ont volontairement choisi ne peut que brouiller la compréhension du sens de l'engagement au service de la nation. La perte de considération pour le service rendu peut alors avoir des conséquences déstabilisatrices.

4. Lionel Jospin, discours de Craonne, 5 novembre 1998. Intégralité du texte sur histoire-socialiste.over-blog.fr/article-jospin-discours-de-craonne-60755642.html

5. Monique Castillo, *op. cit.*

Aussi les conditions sont-elles aujourd'hui remplies pour que « la mort [ne soit] plus considérée comme le sacrifice de sa vie, mais comme l'aléa d'une profession pour laquelle le recours judiciaire recherche une responsabilité »⁶. C'est ce qui s'est produit quelques mois après l'embuscade d'Uzbeen avec le dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui du père et de la veuve de deux soldats tués ce jour-là. En mars 2011, cette plainte a été jugée recevable par un juge d'instruction du Tribunal aux armées de Paris et une information judiciaire pour homicide involontaire a été ouverte. Selon l'ordonnance du juge, il s'agissait alors pour la justice de « déterminer l'existence ou non de faits de maladresse, d'imprudence, d'inattention, de négligence ou de manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, pouvant avoir indirectement contribué aux décès des militaires français ». Quels que soient les développements ultérieurs de cette affaire, qui a entraîné une adaptation de la procédure et du droit pénal aux spécificités de l'action de combat à l'occasion de la loi de programmation militaire 2014-2019, et malgré la douleur du deuil, cela traduit surtout le rejet du concept même de guerre, l'incompréhension du sens profond de l'engagement des jeunes soldats et du sacrifice au bien commun, la suspicion systématique envers le donneur d'ordre et la recherche de culpabilité pour expliquer le sort des « victimes ». Face à un enfant ou un conjoint qui a fait le choix d'un engagement qui n'est pas dans l'air du temps, ces familles sont à la recherche d'une explication, d'une vérité qu'elles pourront accepter avec leur référentiel de valeurs.

L'incompréhension de l'opinion publique face au sacrifice des soldats et la volonté de trouver des responsables indiquent ainsi clairement que c'est en exacerbant ces réactions que la ténacité française sera ébranlée. Dès lors, nul besoin pour parvenir à ses fins de victoires militaires mais simplement de tuer un nombre limité mais régulier de soldats afin de briser une cohésion nationale fragilisée. D'où le recours au terrorisme comme mode d'action privilégié.

Pour les régimes démocratiques dont la France fait partie, ce handicap psychologique est accru par une impréparation structurelle. Le respect des libertés individuelles, du droit et de la personne humaine sont pour eux autant de contraintes. Les démocraties deviennent ainsi victimes de leur libéralisme sans pouvoir renoncer à lui. Certaines méthodes de lutte anti-insurrectionnelle comme la torture ou les déplacements de populations leur demeurent

6. Bernard Accoyer, propos introductif au colloque organisé à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2010 sur le thème de « La place du soldat dans la société ».

officiellement interdites. Agir différemment, ce qui fut le cas de l'armée française en Algérie par exemple, revient à se condamner à moyenne échéance et à légitimer le combat de l'ennemi.

Par ailleurs, le modèle militaire démocratique repose sur la personne du soldat-citoyen, défenseur de la cité dont il est le fils. En face de lui, l'ennemi est bien souvent un soldat de la foi (politique ou religieuse), dont l'attachement va à une idée et non à une organisation humaine ou à une constitution. L'asymétrie de la détermination, du fanatisme et du jusqu'au-boutisme est là encore défavorable aux démocraties qui ne peuvent l'infléchir qu'en ayant recours à des méthodes totalitaires d'endoctrinement des esprits pour affermir la volonté de leurs combattants. En agissant de la sorte, elles multiplient les risques de dérive et de dérapage dont elles ne pourront que regretter l'existence et subir les conséquences.

Enfin, et c'est le propre des régimes soumis au suffrage des citoyens, les gouvernements démocratiques font des préoccupations principales de leurs électeurs les priorités de leurs politiques publiques. La sécurité, et surtout la défense, font pour cette raison souvent les frais de restrictions budgétaires au profit des politiques sociales. Ce renoncement à une « assurance-vie » au profit d'une stratégie de court terme politique conduit inévitablement à une impréparation certaine et à une dilution des capacités utiles pour faire face à une menace diffuse mais durable et déterminée. Soumis à la pression populaire, ces régimes n'ont également qu'une faible capacité de résilience : dès que les conflits durent un peu et que les pertes s'accumulent, la pusillanimité s'installe dans les couloirs du pouvoir au rythme de la grogne populaire. Contreparties de leurs vertus, les démocraties cumulent tous les défauts qui facilitent l'action de leurs ennemis : versatilité, mollesse et impéritie.


Dans son ouvrage *La Guerre moderne*⁷, le colonel Roger Trinquier écrit que « l'adversaire ne pourra être extirpé qu'avec des moyens puissants, une ferme intention de vaincre et de longs délais ». Si la France est capable de mettre en œuvre des moyens puissants – quoiqu'elle ne le fasse pas toujours⁸ –, les forces dont elle est l'ennemie ont conscience que l'intention de vaincre et les délais sont sa grande faiblesse pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées. Sur aucun théâtre actuel l'armée française ne pourra être défaite militairement malgré des pertes parfois lourdes. Mais, engagée dans des combats qui ne peuvent être perdus militairement, elle ne pourra persévérer jusqu'à

7. *La Guerre moderne*, Paris, La Table ronde, 1961, rééd. Economica, 2008.

8. En Algérie, l'armée française déployait un soldat pour vingt-deux habitants là où elle ne déployait plus qu'un soldat pour cent vingt-cinq habitants dans sa zone en Afghanistan.

la neutralisation irréversible des structures ennemies (la « victoire » au sens où les Français l'entendent) que si la nation et son gouvernement font preuve de détermination, et acceptent d'en payer le prix matériel, financier et humain. Confrontées à la seule vraie asymétrie qui vaille à la guerre, celle des volontés, la France et son armée ne se présentent alors pas en position de supériorité contre des ennemis dont le temps est le meilleur allié. Nous sommes un ennemi qui fait peur tactiquement mais qui n'effraie pas stratégiquement en raison de notre inconstance et d'une faible résilience.

Comme le rappellent les *Livres blancs* de 2008 et 2013, cette capacité de résilience des pouvoirs publics, mais aussi de la nation, se trouve au cœur de la stratégie française de défense et de sécurité nationale. Or la vigueur de l'esprit de défense est un élément fondateur de cette capacité qui attire aujourd'hui l'attention des pouvoirs publics du fait de son affaiblissement, en grande partie lié aux évolutions sociologiques et démographiques de la société française. C'est pourquoi il est du devoir des militaires d'agir en permanence pour faire progresser l'institution militaire afin que sa position au sein de la nation soit la plus à même de garantir l'atteinte optimale des objectifs de tous niveaux fixés par l'État. Sans cela, nous ne serons plus pour longtemps un ennemi redouté. Or, à la guerre, il vaut mieux faire peur que faire sourire. Faisons en sorte de ne jamais l'oublier pour que nos ennemis n'en aient pas l'opportunité. ─



FRANÇOIS CHAUVANCY

LA FRANCE PEUT-ELLE AVOIR UN ENNEMI ?

Jusqu'au XX^e siècle, tout État avait plus ou moins naturellement un ennemi réel ou supposé. Celui-ci contribuait à la construction d'une identité nationale face à un Autre bien visible. Les individus se mobilisaient pour leur sécurité en renforçant leur lien communautaire. Il n'était pas utile de nommer cet ennemi. Il était connu par tous, ou du moins évident, et les ouvrages de stratégie de chaque époque évoquaient librement cet Autre qu'il fallait combattre, que ce soit pour une question de survie ou pour la conquête d'un territoire.

Or, depuis la fin de la guerre froide, nous constatons qu'au moins en Europe aucun ennemi physique n'est officiellement nommé. Chacun aspire, individuellement ou collectivement, à la paix, à l'amélioration de son bien-être personnel, affirme ses bons sentiments. L'homme ne serait plus un prédateur ni pour lui-même ni pour les autres. La déflation générale des forces armées pourrait être le reflet de cet état d'esprit. En effet, pourquoi disposer d'une armée importante s'il n'y a pas d'ennemi ?

Faut-il pour autant s'abriter derrière une dimension intellectuelle de l'ennemi pour justifier d'un engagement militaire ? Le 15 août 2014, le président de la République a évoqué celui-ci comme étant le fanatisme, l'intolérance, le racisme, la barbarie. Dans cette approche abstraite, où se trouve l'ennemi concret qui mobilise ? Les idées hostiles sont portées par des individus, des groupes ou des États. Une idée peut être combattue, mais pas éradiquée. En revanche, ses promoteurs peuvent l'être parce qu'ils sont identifiables. Acteurs de violences et d'influences, ils sont responsables de la promotion de ces idées et sont la réalité physique à combattre. Les réactions possibles font craindre aux politiques de désigner un être, un groupe humain, un État comme « ennemi ». Ces réactions instrumentalisent le droit international, les droits de l'homme et s'appuient sur les habituels reproches d'intolérance et de stigmatisation qui finissent par inhiber tout décideur, au moins politique sinon militaire. Ainsi, l'hypocrisie et le manque de courage dominent les sociétés européennes. Et favorisent l'ennemi potentiel d'aujourd'hui et l'agresseur possible de demain.

Pourtant, la multitude des conflits aux formes les plus diverses montre que l'homme reste toujours aussi dangereux pour le développement de nos sociétés dès qu'il n'est ni encadré dans son

comportement, ni neutralisé s'il dépasse les lignes communément acceptées comme infranchissables par la société humaine. La judiciarisation d'un comportement déviant ne peut être efficace que si les États disposent des capacités rendant les lois crédibles dans leur application. À quoi peut servir une loi si elle n'est ni applicable ni respectée par laxisme ou par manque de courage ? De fait, l'ennemi physique jamais dénoncé ou jamais nommé existe malgré le refus de le voir. Nous devons donc nous réapproprier la notion d'ennemi, nommer celui-ci sans ambiguïté afin de savoir comment le combattre et bien comprendre de qui nous sommes l'ennemi.

L'ennemi existe-t-il ?

L'ennemi existe. La difficulté tient dans la définition des critères qui lui donnent une représentation et une consistance compréhensibles aussi bien par les décideurs que par les citoyens. Cette prise de conscience a pour objet de permettre aux forces de sécurité, qu'elles soient militaires ou policières, de le combattre tout en faisant comprendre cette guerre, non déclarée le plus souvent, au citoyen-contribuable qui a délégué ce pouvoir. L'ennemi réel est un élément clé de la stratégie générale militaire, comme nous l'enseigne notre histoire. Il doit être nommé afin de permettre à la société civile et à ses forces armées d'anticiper sa stratégie, de protéger la communauté nationale et le territoire français, et de l'intégrer enfin dans la notion de guerre que nos États redécouvrent avec l'État islamique aujourd'hui.

La perception de l'Autre reste une relation ancienne de l'humanité. Hier, on se battait pour défendre sa communauté, conquérir des terres ou des richesses, mais aussi pour combattre les hérésies, permettre l'expansion d'une religion conquérante. Du XIII^e siècle jusqu'à la proclamation de l'Entente cordiale en 1905, l'Anglais fut l'ennemi puis il fut un allié, pas obligatoirement un ami, même aujourd'hui. Plus brièvement, la France s'opposa aux empires espagnol puis austro-hongrois, allemand enfin. Quel que soit le conflit, son existence a amené la France à réagir, à se remettre en question, à se réformer et aussi à avoir des ambitions.

Au XX^e siècle, l'ennemi héréditaire étatique a évolué vers l'ennemi idéologique, capable de mobiliser les peuples pour s'affronter, trans-frontalier, menaçant la survie du pays dans ses valeurs et plus seulement dans son organisation territoriale. Ignorant les frontières des États, mais rassemblant dans une même lutte individus et groupes, son objectif est toujours de briser politiquement et socialement la société visée. Après la destruction du fascisme, les démocraties occidentales

ont mis à terre le communisme sans combat direct, laissant la place à une certaine naïveté dans l'attente des « dividendes de la paix » évoqués en 1990. Cette vision utopique a altéré la perception collective de la sécurité.

Une guerre est-elle nécessaire pour avoir un ennemi ? Certainement pas. Mais si la guerre a changé de forme, elle donne toujours une place à l'ennemi. L'exemple du conflit ukrainien est à ce titre intéressant, avec des soldats non identifiables, non violents en Crimée, jusqu'à l'infiltration de troupes régulières russes et les premiers prisonniers – ceux-ci sont-ils des prisonniers de guerre et des ennemis pour autant ? « Ennemi conventionnel », « rebelle », « insurgé », « adversaire irrégulier », « djihadiste », « séparatiste », « ennemi de la France » en Afghanistan⁹, « terroriste » au Mali pour le gouvernement français en 2014, mais « groupes armés djihadistes » (GAD) pour les militaires français à compter de leur engagement sur le terrain, puis « groupes armés terroristes » (GAT) pour le chef d'état-major des armées en août 2014¹⁰ : la multiplicité des dénominations peut être particulièrement perturbante et influe sur la sortie de crise.

Peut-on aussi ignorer le concept d'ennemi intérieur qui a été rappelé à plusieurs reprises en 2013 par un ancien ministre de l'Intérieur¹¹ devenu Premier ministre ? Celui qui menace les institutions par le non-respect des lois, par leur contournement et l'usage d'une violence armée n'est-il pas un ennemi intérieur ? De fait, le *continuum* sécurité intérieure/sécurité extérieure a conduit à son existence potentielle. Cela pose la question de la subversion qui se définit comme une « action ayant pour but d'affaiblir la force militaire, la puissance économique ou la volonté politique d'un pays en minant le moral, la loyauté de ses citoyens ou la confiance qu'on peut leur accorder »¹².

Certes, la nation française, comme beaucoup d'autres, n'est pas homogène ethniquement ou religieusement. Dès lors qu'elle touche à une de ses diasporas ou à une communauté spécifique religieuse par exemple, la guerre extérieure a une influence sur l'état d'esprit de la nation. Autant la guerre en Afghanistan puis les événements en Afrique subsaharienne n'ont que peu touché les Français, et ce malgré d'importantes minorités africaines, autant les guerres au Moyen-Orient influent fortement sur la nation.

Le constat est que les *Livres blancs* qui se sont succédé depuis la Seconde Guerre mondiale (1972, 1994, 2008 et 2013) font peu de place à un

9. Déclaration de Bernard Kouchner sur la situation en Afghanistan, *Le Monde*, 16 décembre 2009.

10. Interview publiée dans *La Nouvelle République*, 30 août 2014.

11. *Libération* du 15 février 2013 suite à l'affaire Mérah ; *Le Nouvel Observateur* du 12 octobre 2013, discours de clôture du congrès du syndicat Alliance police nationale à Marseille ; *Le Figaro* du 16 octobre 2013, audition devant le Sénat.

12. Définition de l'OTAN.

ennemi physiquement et publiquement nommé. Celui de 2013 comme celui de 1994 soulignent que la France « ne se connaît pas aujourd'hui d'ennemi étatique déclaré », sans toutefois exclure la possibilité d'une agression militaire. L'ennemi ne serait-il pas présent ? Bien qualifier celui que l'on va combattre est pourtant une nécessité politique et militaire.

Se préparer à faire face à un ennemi doit être apprécié en fonction de sa capacité de nuisance. Le nommer et lui attribuer des caractéristiques contribuent à une meilleure compréhension de ce qu'il est. En revanche, se tromper sur ses caractéristiques peut être une source d'indécision et d'erreurs dans les modes d'action utilisés pour le combattre.

Enfin, le soldat doit savoir qui il combat, d'autant qu'il voit cet ennemi dissimulé et que, parfois, l'action de celui-ci peut instiller le doute au sein de la communauté militaire, voire des nations. En Irak¹³, ce témoignage de 2003 d'un soldat américain parmi tant d'autres est révélateur. Juché sur la tourelle, le mitrailleur, un garçon de dix-neuf ans, scrute les alentours : « Les rebelles, ou les ennemis, je ne sais pas comment les appeler... » Or un ennemi doit être décrit, perçu, imaginé. Cela aide le soldat à adapter son comportement, et à ne pas se sentir en contradiction entre ses sentiments, ses actes et les règles d'engagement que lui aurait définies le commandement militaire.

Se réapproprier la notion d'ennemi

Comme l'écrivait Hubert Védrine, « les Occidentaux sont en train de perdre le monopole de la conduite des affaires du monde, de la définition des problèmes et de leur hiérarchisation, et des mots qu'on emploie pour les traiter »¹⁴. Les Européens « n'ont plus guère, à part de louables intentions, de pensée spécifique sur le monde, ni d'analyse des risques, des menaces ». Le refus de voir l'ennemi au profit d'un simple adversaire en est un signe. L'exemple de l'État islamique est à cet égard flagrant et le réveil est redoutable au point que nommer l'ennemi a été une approche nouvelle et positive du gouvernement français, certes avec retard, en utilisant l'expression de Daech au lieu d'État islamique. À l'usage, la mobilisation obtenue par ce terme sera intéressante à étudier en fonction des cibles. En effet, Daech sera-t-il aussi signifiant et donc mobilisant pour notre opinion publique que pour l'ennemi djihadiste ?

Malgré l'expression publique des politiques de défense, notamment

13. « Le bourbier irakien. (2/6) Avec le 1-1 Cav », *Le Monde*, 12 novembre 2003.

14. *Le Monde*, 25 juin 2006.

à travers les *Livres blancs* qui devraient le nommer, l'ennemi n'est donc pas qualifié comme tel. Les références aux risques et aux menaces sont devenues la norme. Cette absence n'est pas récente. Le *Livre blanc* de 1994 n'emploie jamais le terme « ennemi » : il privilégie celui d'« adversaire », utilisé cinq fois, évoque cinquante-six fois les « risques » et vingt-cinq fois les « menaces ». Celui de 2008 parle lui aussi d'« adversaire » (treize fois), tout en se référant cent vingt-deux fois aux « menaces » et cent quatre-vingts fois aux « risques ». Il est cependant intéressant de noter que le terme « ennemi » est en revanche utilisé dans les débats du tome trois qui l'accompagnent : le politique a choisi de ne pas avoir d'ennemi, mais les autorités qualifiées ou morales n'ont pas eu cette restriction. Ce choix politique rend cependant toute mobilisation et tout engagement bien difficiles. Il entretient un flou qui empêche toute distinction entre le bien et le mal, la loyauté et éventuellement la trahison.

De même, dans le *corpus* doctrinal militaire, aucun concept d'emploi des forces ne retient un quelconque ennemi. Celui de 1997 n'emploie ni « ennemi » ni « adversaire », mais vingt-quatre fois « menace » et quatre fois « risque ». Celui de 2010 utilise trente-sept fois « adversaire » et une fois « ennemi ». Seule l'émergence d'un islam plus radical est soulignée, comme en 1994. Et celui du 12 septembre 2013 exclut toute référence à un agresseur particulier. Reste un adversaire aux formes multiples et aux modes d'action variés. Le terrorisme lui-même est un acteur pratiquement inexistant. Bien qu'évoqué dans le *Livre blanc* de 2013, le radicalisme d'un adversaire potentiel, ce qui peut donc indiquer sa stratégie sinon sa tactique et orienter notre action militaire, est totalement ignoré. La doctrine interarmées d'emploi des forces de 2011¹⁵ redonne heureusement sa place à l'ennemi et ce document n'a pas été réécrit depuis. Le terme d'ennemi n'est pas totalement banni du *corpus* doctrinal militaire. Il y est défini comme « partie aux intentions délibérément hostiles qui, manifestant une volonté et une capacité de nuire, est combattue, si nécessaire, par l'emploi de la force »¹⁶.

Proposons cependant cette définition certes plus longue mais plus précise : « Un ennemi est celui qui, État, groupe ou individu, franchit un seuil d'hostilité constitué d'acte(s) volontaire(s) violent(s) dans les champs matériels ou immatériels, exprimant par là une volonté de nuire à nos intérêts vitaux, stratégiques ou de puissance. Incluant selon les circonstances les critères de subversion et de déstabilisation, le seuil d'hostilité est constitué d'un ou plusieurs critères

15. Doctrine interarmées d'emploi des forces, 12 juillet 2011.

16. Glossaire interarmées de terminologie militaire, 3 janvier 2012.

relatifs à une agression réelle ou potentielle, qu'elle soit terroriste, conventionnelle ou non, avec le critère déterminant de l'irréversibilité de la capacité de nuisance¹⁷. » Ainsi, l'ennemi réel existe lorsqu'il a franchi par son comportement et ses actes un seuil d'hostilité à notre égard. Son appartenance à un État n'est plus un critère. Encore faut-il que les volontés potentiellement ennemies soient averties de ce seuil d'hostilité et de l'ensemble des critères le construisant.

Une dernière difficulté apparaît : où s'arrête la notion d'ennemi ? Ce dernier n'est plus seulement l'adversaire en armes et en uniforme ; c'est aussi le civil armé qui ne porte pas d'uniforme. Le ressortissant de la nation adverse peut-il être absous du qualificatif malgré sa contribution à l'effort de guerre ? Autre sujet qui pourrait bien remettre en cause des conventions de Genève et un droit international peu adaptés à l'ennemi au XXI^e siècle.

De l'ennemi au terroriste

Nommer l'ennemi ne signifie pas faire preuve d'intolérance, de racisme ou de xénophobie. Cela ne signifie pas discriminer, stigmatiser ou mépriser. C'est au contraire la prise de conscience réaliste des risques et des menaces pesant ou pouvant peser sur la survie de notre pays. En ce sens, cette identité donne une réalité à la menace. Elle permet la sensibilisation de la nation et sa préparation, car la perception de l'ennemi doit être partagée par le plus grand nombre. Elle doit être assumée par le pouvoir politique quelle que soit la tendance du gouvernement en place. Dissimuler l'ennemi derrière le terme de « terroriste » est une approche biaisée et dangereuse.

Ce glissement peut être daté de 2005, avec la publication du *Livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme* par le ministre de l'Intérieur de l'époque¹⁸. Président de la République, il en a fait le cœur d'une stratégie sécuritaire, sinon policière, aussi bien à l'extérieur des frontières nationales qu'à l'intérieur, créant ce *continuum* entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. La réponse du ministère de la Défense sera la publication de *La Défense contre le terrorisme, une priorité du ministère de la Défense*¹⁹. Il est intéressant de constater que, dans le premier document, l'ennemi est qualifié de tel par le ministère de l'Intérieur. Il est clairement nommé : l'islam radical et le djihadisme. Le second document, lui, n'emploie pas plus le terme

¹⁷. François Chauvancy, « Conceptualiser son ennemi », *Les Carnets du CESAT*, octobre 2006, cesat.terre.defense.gouv.fr/

¹⁸. La Documentation française, 18 mai 2005, p. 140.

¹⁹. Avril 2006, p. 48.

d'ennemi que celui de « djihadisme ». Or les armées n'ont-elles pas pour vocation de se battre contre un ennemi ? On peut s'interroger sur la capacité de réflexion des forces armées incapables d'identifier un ennemi.

Dans la continuité de cette orientation sécuritaire, il a été de bon ton de qualifier de terroriste tout acteur de violence armée contre un État. En 2014, les séparatistes prorusses en Ukraine sont ainsi nommés par les autorités ukrainiennes. Tout comme les forces de l'État islamique au Levant qui, certes, commettent des actes terroristes et des exactions en toute impunité, mais mènent surtout des actions de combat qui accompagnent toutes les insurrections. Les djihadistes français impliqués en Syrie, sans que la preuve ne soit apportée d'un quelconque méfait terroriste, sont ainsi condamnés au nom de lois antiterroristes.

Cette dérive sémantique pose la question de la criminalisation d'un combattant. À quel moment un acte de guerre doit-il être interprété comme un acte terroriste ? Une attaque IED au Mali est-elle un acte terroriste ? Le terrorisme est un mode d'action et non un projet politique. En revanche, au service d'un projet politique et dans une logique de guerre asymétrique, il vise à détruire, entretient l'insécurité et la haine. Il n'en fait pas mystère. Il contribue à la prise du pouvoir par l'effondrement des autorités légales ou en imposant une négociation pour partager le pouvoir.

L'ennemi réel, et non le terroriste, devrait être au cœur de tout *Livre blanc*. Pour soutenir la légitimité de l'action, une démocratie doit être en mesure de nommer clairement l'agresseur potentiel ou réel afin d'orienter les choix stratégiques et accompagner ceux-ci en les expliquant, sinon en persuadant de leur justesse. L'ennemi est essentiellement humain par sa représentation physique de l'Autre servant une autre cause. Cependant, il est aussi le symbole d'idées, de systèmes politiques, religieux, ethniques en confrontation avec les nôtres. À ce titre, l'Homme reste la cible de la stratégie d'action d'un État.

Avons-nous un ennemi aujourd'hui ?

De qui sommes-nous l'ennemi aujourd'hui ? Avons-nous un ennemi ? Comment le combattre ? Questions fondamentales pour la communauté militaire si ce n'est pour la communauté nationale. Il apparaît que, pour la France et bien d'autres États, l'ennemi est le djihadiste. Or, quelles que soient sa nature ou ses objectifs politiques, celui-ci ne peut exister ou rayonner sans définir sa lutte à partir de la « matérialisation d'un adversaire », ce que lui procurent l'Occident

et la France en particulier. Chez les djihadistes, la personnalisation du « mal » à combattre n'est pas qu'une simple figure de style visant à désigner une cible, mais bien le cœur d'une stratégie destinée à la fois à mobiliser et à légitimer leur combat.

La figure de l'ennemi a souvent oscillé pour le djihadiste entre la dénonciation des autorités locales et la désignation de l'ingérence étrangère. Elle représente une identité, un facteur d'agrégation des ressentiments sinon une réaction d'immunité identitaire²⁰, finalement, en cas de succès, la validation du choix opérationnel de l'acte terroriste. Ainsi est-il intéressant d'observer à quel point les conflits dans le monde arabe ont été mobilisateurs pour la cause djihadiste, voire régénérateurs d'un cycle de violence islamiste que l'on pensait en voie d'essoufflement. Les flux croissants de combattants musulmans étrangers en Syrie ou en Irak, qu'ils proviennent du monde arabo-musulman ou de l'Occident, ont confirmé la capacité mobilisatrice du message djihadiste qui paraissait pourtant désuet jusqu'à l'échec des printemps arabes.

Or nos *Livres blancs* ont non seulement effacé l'ennemi mais aussi celui qui apparaît comme notre ennemi réel d'aujourd'hui, le djihadiste. Autant le secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale (SGDNS) évoquait cette menace dans son rapport préparant le *Livre blanc* de 2013, autant celui-ci a évacué totalement cette menace²¹. Dans cent soixante pages, nulle trace des termes « djihadiste », « djihadisme », « islam » ou « musulman » ; ils laissent la place à « radicalisation » ou « auto-radicalisation », chacun seulement une fois. L'avis des armées et de la communauté de défense, dès lors qu'elles ont une réflexion sur l'ennemi, doit être pris en considération pour désigner celui-ci avec réalisme. « L'Occident, et la France en particulier, restent une cible privilégiée »²² et la responsabilité politique est majeure dans sa prise en compte. Alors que l'extrémisme religieux a été identifié comme une menace depuis le *Livre blanc* de 1994, les pouvoirs législatif et exécutif ne se sont inquiétés du phénomène que depuis peu, sans doute par la force des choses : rapport du Sénat sur le renforcement de la lutte contre l'apologie du terrorisme sur Internet (4 juin 2014), proposition de loi sur la déchéance de la nationalité française pour le combattant français djihadiste (11 juin 2014), demande de la commission des lois de l'Assemblée nationale pour la création d'une commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe (4 juin 2014), vote des lois antiterroristes du

20. Régis Debray, « De la cohésion à l'arrogance, les forces et faiblesses du monde de l'Ouest », *Le Monde*, 18 juillet 2014.

21. Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale, *La France face aux évolutions du contexte international et stratégique*, 3 avril 2012.

22. *Ibid.*

18 septembre 2014 contre le recrutement djihadiste et, surtout, l'accès aux théâtres d'opérations. Il faut toutefois souligner qu'à l'origine ces combattants se rendaient en Syrie sans que cela ne soit considéré comme une menace. Ils combattaient le régime de Bachar al Assad... On ne peut que s'étonner de cet éveil tardif et du manque de réaction exprimée face à cette menace absente lors de la rédaction du *Libre blanc* de 2013.

Enfin, il ne faut pas se tromper dans la représentation de l'ennemi. Loin de toute idéologie, une démocratie doit être capable de nommer clairement ce qui menace son fonctionnement, sinon à terme sa survie. Ne pas nommer l'ennemi réel, c'est refuser de le combattre. Le nommer, c'est assurer sa liberté d'action²³ dans la gestion globale d'une guerre annoncée depuis 1994 et qui empire.

À titre d'exemple, réfléchissons comme l'ennemi en se référant au territoire national. Illustrons simplement ses objectifs politiques et militaires par quelques principes²⁴ de Sun Tzu qui pourraient le guider dans les effets attendus : « Soumettre l'ennemi sans combattre est ce qu'il y a de mieux », ou déstabiliser les institutions en faisant évoluer les législations nationales éventuellement contre les intérêts de celles-ci ; « une armée victorieuse l'est avant même de chercher le combat », ou remettre en cause l'existence d'une armée forte n'ayant plus d'ennemi affiché pour se battre ; « il faut laisser une brèche dans l'encercllement de l'ennemi. Il ne faut pas écraser un ennemi réduit aux abois », ou laisser croire que les règles démocratiques en cas de victoire seront appliquées et laisseront la place à la réconciliation ; « connais ton ennemi et connais-toi toi-même, ainsi la victoire ne sera pas incomplète », ou bien connaître les sociétés cibles en vivant à leur contact, acquérir leur savoir technologique, appliquer les règles démocratiques de ces sociétés et les utiliser à leur désavantage. L'ennemi non nommé est donc en position de force.

Une démocratie occidentale ne peut se contenter de lutter contre le djihadisme sans combattre l'idéologie qui en est le fondement²⁵. Aujourd'hui, l'islamisme radical s'appuie sur un islam apparemment mal compris par ses plus ardents prosélytes, mais dont les déviances sont peu dénoncées par la communauté musulmane modérée. Il appuie sa guerre sainte sur les techniques de la guérilla, du terrorisme, sinon de la subversion, qui sont les modes d'action traditionnels des mouvements idéologiques. Il pratique avec aisance l'art de la propagande en

23. François Chauvancy, « Les principes de la guerre encore et toujours », *Revue défense nationale*, mars 2006.

24. Ces principes se retrouvent sous une forme ou une autre dans les écrits de la plupart des théoriciens de la guerre.

25. François Chauvancy, « Afghanistan : combattre l'idéologie islamiste », *Le Casoar*, octobre 2009.

appui de sa guerre idéologique. Il a en effet parfaitement compris que l'information mondialisée était sa meilleure arme contre l'Occident et qu'il pouvait mobiliser les diasporas notamment au nom de la discrimination supposée envers l'islam.

Outre une stratégie d'action, cette longue guerre impose donc un « contre-discours ». Or les sociétés occidentales, dans leur conception très tolérante de la démocratie, affaiblies dans leurs convictions, de moins en moins homogènes, semblent désemparées face à la réponse à apporter à une menace multiforme qui ne connaît pas les frontières et qui est convaincue de la justesse de sa cause. La tolérance ne signifie pas abandonner ses propres principes ou valeurs. Un discours cohérent doit être construit, accompagnant les faits, en accord avec les valeurs défendues, soutenu par un argumentaire contrant l'idéologie de l'ennemi tout en assurant la cohérence intérieure et extérieure. À moins de céder au renoncement et donc à la défaite dans la guerre contre le djihadisme, la solution militaire, indispensable dans ce type de conflit, doit être totalement incluse dans une approche globale de la résolution de la crise.

Pour conclure, notre démocratie a un ennemi et cela n'est pas antinomique avec nos principes. Il est djihadiste, il est fanatique et il méprise nos valeurs. Il nous faut donc construire un rapport de force qui lui indique clairement le risque majeur qu'il prend en nous étant hostile. Encore faut-il que notre détermination soit au rendez-vous. Par exemple, aucun discours, en août de chaque année, du président de la République aux ambassadeurs, que ce soit Nicolas Sarkozy ou François Hollande, ne se réfère au djihadisme ou à l'islam radical. Seul existe le groupe terroriste qui justifierait toute stratégie et toute action. Ce refus de nommer est grave et confirme cette confusion des esprits sur l'ennemi que nous devons combattre. La communauté musulmane aurait pu être rassurée, évitant ainsi tout amalgame, tout en rappelant que la République est une et indivisible. Chaque citoyen est concerné par l'avenir de la communauté nationale.

Il est aussi possible de s'inquiéter de l'approche des décideurs militaires. Suite aux tentatives de délivrance des otages en Mauritanie du 22 juillet 2010, l'ancien chef d'état-major des armées, l'amiral Édouard Guillaud, déclarait le 6 octobre 2010 devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale : « Nous devons prendre garde de ne pas fournir à AQMI l'ennemi dont il a besoin pour exister et prospérer. » Si les militaires ne veulent plus d'ennemi, cela impose une réflexion approfondie sur le rôle du soldat. Pourtant, qui mieux que lui peut comprendre et combattre l'ennemi ? ─

JEAN-CLÉMENT MARTIN

DÉFINIR L'ENNEMI EN RÉVOLUTION. FRANCE 1789-1799

Née dans l'affrontement, poursuivie dans l'exclusion et l'élimination d'adversaires dénoncés le plus souvent au sein de ses propres rangs, la Révolution sort victorieuse d'une guerre civile et d'une guerre aux frontières au cours desquelles elle a vaincu toutes les nations européennes et tous ses opposants. La dénonciation et l'élimination de l'ennemi ont tellement fait partie intégrante du processus révolutionnaire qu'on peut dire que la logique ami/ennemi en a été le moteur le plus efficace¹. La mémoire née de cette période s'enracine dans cette conflictualité, puisque les grandes divisions de la société française en découlent toujours, laissant d'innombrables souvenirs, dont la plupart sont devenus aujourd'hui incompréhensibles. Ainsi tout un chacun glose sur l'opposition girondins/jacobins pour qualifier les divergences supposées entre décentralisateurs et centralisateurs, ou chante *La Marseillaise* en citant Bouillé et ses complices, tout à la fois « féroces soldats » et « hordes d'esclaves », « cohortes étrangères » et « tristes victimes » accusés de vouloir « égorger [nos] fils et [nos] compagnes » sans savoir dans un cas comme dans l'autre de quoi il est exactement question.

Cette lecture habituelle de la Révolution française, aussi pertinente qu'elle soit pour expliquer la radicalité de la décennie 1789-1799, est remise en cause dès lors que l'on s'intéresse à l'ennemi « conventionnel » tel qu'il est désigné dans une optique purement militaire. L'ennemi cesse d'être une étiquette employée selon les besoins des luttes internes, dotée d'un sens approximatif, pour devenir une catégorie de pensée destinée à un usage tactique et pratique. L'interaction entre l'idéologique et la tactique a dépendu du déroulement même de la Révolution, interdisant de penser qu'il n'y eut qu'un mode pour désigner l'ennemi. Ainsi, en 1794, la Convention considéra un peuple entier, les Anglais, comme ennemi du genre humain – décision qui ne fut pas suivie d'effets véritables –, avant de permettre des négociations avec les ennemis contre-révolutionnaires et étrangers.

Examiner la façon dont l'« ennemi » a été désigné au travers de la loi demeure une question ouverte qui permet de penser autrement

1. Voir notre article « La Révolution française et la figure de l'ennemi », in *La Vendée et la Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, Paris, Perrin, « Tempus », 2007, pp. 40-60.

les relations entre la Nation et la Révolution, et oblige à comprendre comment la continuité de l'État a été assurée malgré la succession des différents régimes expérimentés pendant la décennie.

Cette remise en perspective, qui peut paraître élémentaire, n'aurait pas été aisée à entreprendre sans la récente mise en ligne de la collection Baudouin². Présentée en septembre 2013 aux Archives nationales, cette édition numérique donne aux chercheurs la possibilité de suivre au jour le jour les vingt mille lois, décrets et proclamations adoptés ou discutés par les assemblées entre 1789 et 1795³, tels qu'ils ont été publiés par François-Jean Baudouin (1759-1835), l'imprimeur officiel des assemblées révolutionnaires⁴.

Nous disposons donc d'un *corpus* clairement constitué par des textes législatifs approuvés par l'une ou l'autre des assemblées, exprimant ainsi la voix « officielle » de l'État, indépendamment des prises de position partisane, et des effets de manches des « grands orateurs », si souvent pris pour des positions majoritaires dans les assemblées ou des règlements appliqués par les agents chargés de l'exécution des lois. Dans cette perspective, les luttes idéologiques n'occupent plus l'avant-scène et laissent d'autres logiques à l'œuvre. Les pages qui suivent sont liées à ce déplacement de point de vue, permettant de voir que la définition donnée à l'« ennemi » dans ce *corpus* n'a correspondu qu'en partie à celle qui prévalait dans les débats politiques, et que, sous les débats politiques, des groupes majoritaires de révolutionnaires ont construit la nation en conservant des structures de pensée héritées des décennies antérieures. Dans cette démonstration pragmatique, nous suivons presque pas à pas les différents décrets qui intègrent dans leur rédaction la notion d'« ennemi », comme nous l'avons fait à propos de la notion de « citoyenne » ou de la « terreur »⁵.

Les preuves sont faites dès l'examen des premiers textes législatifs qui statuent sur les rapports qu'il convient d'avoir vis-à-vis de l'ennemi.

2. Voir artfl-project.uchicago.edu/content/ baudouin-collection-test-page. Le site est accessible depuis janvier 2014, augmenté en mars 2014, rendant disponibles les soixante-sept volumes de la collection Baudouin corrigés. Toujours en retard, et parfois de plusieurs mois, sur le rythme de l'Assemblée, Baudouin n'avait pas le temps de faire corriger le texte des décrets imprimés par lui, non plus que les tables chronologiques confectionnées par lui. Il a donc fallu attendre l'ANR « RevLoi » et le XXI^e siècle pour permettre aux chercheurs et aux citoyens d'avoir accès au texte exact de la loi révolutionnaire.
3. Colloque ANR « RevLoi » : « La loi en Révolution. Fonder l'ordre et établir la norme » (Pierrefitte-sur-Seine, université Paris-I, les 12, 13 et 14 septembre 2013), Archives nationales, IHRF, IRICE (CNRS, universités de Paris-I et de Paris-IV) avec la collaboration du Groupe de sociologie morale et politique (Institut Marcel Mauss, EHESS) et de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Responsables : Y.-A. Durelle-Marc, J.-Ph. Heurtin, Y. Potin, P. Serna et M. Sin Blima-Barru.
4. Sur la définition de la loi pendant la période révolutionnaire, voir Samuel Marlot, « Les Lois révolutionnaires. 11 août 1792-22 prairial an II, la codification du salut public », thèse de droit, université Panthéon-Assas Paris-II, sous la direction de Frédéric Bluche, 12 novembre 2009, thèse qui ne permet pas de statuer définitivement. Voir notre *Nouvelle Histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, ch. 16, pp. 405-408.
5. Communication présentée lors du colloque des 12-14 septembre 2013 à propos de « citoyenne » et article « La terreur dans la loi. À propos de la collection Baudouin », *Annales historiques de la Révolution française*, 2014.

Alors que depuis juillet 1789, les conflits qui ont fait basculer la France dans la Révolution font surgir de nouvelles catégories d'opposants (« émigrés », « aristocrates », « noirs »), les législateurs ne s'engouffrent pas dans les brèches ouvertes, comme l'atteste le *Décret sur les Loix Pénales à observer dans les Vaisseaux, Escadres et Armées navales et dans les Ports et Arsenaux* adopté en août 1790. Les députés de l'Assemblée constituante y définissent les peines à appliquer aux marins accusés de rébellion, de lâcheté ou de désobéissance « en présence de l'ennemi ». Cette loi s'inscrit dans le cadre hérité de l'Ancien Régime et néglige la récente proclamation de paix au monde à laquelle la même assemblée s'était ralliée les 20 et 21 mai précédents, renonçant à la guerre de conquête et assurant que la France révolutionnaire n'avait pas d'ennemi. Il n'y a pas de contradiction : la proclamation avait permis un compromis entre les factions rivales ; son adoption, issue de négociations serrées, garantissait le pouvoir du roi sur l'armée et la diplomatie tout en invoquant des bons sentiments destinés à demeurer inappliqués⁶. Cette interprétation est confirmée par le décret adopté par les députés le 28 janvier 1791 qui divise les départements, nouvellement créés, selon leur proximité avec l'« ennemi », que celui-ci soit le long des frontières ou des côtes, prussien ou anglais, donc dans le droit fil de la diplomatie traditionnelle. Les réalités géopolitiques demeurent de fait des priorités malgré les mutations de l'air du temps.

Le nouvel usage du mot « ennemi », ancré dans les luttes politiques plutôt que dans les habitudes étatiques, n'est certes pas totalement ignoré par les députés, comme en témoigne l'*Instruction sur les [...] droits ci-devant seigneuriaux déclarés rachetables* de juin 1791. Au détour d'un développement technique, les députés mettent en cause « celui qui fera un semblable refus [qu'il] s'attende à passer, dans tous les esprits, pour rebelle à la loi, pour usurpateur de la propriété d'autrui, pour un mauvais citoyen, pour l'ennemi de tous ; il faut, par conséquent, qu'il s'attende à voir se réunir contre lui toutes les classes de propriétaires ». Un autre décret du même mois, relatif au paiement des contributions, met en accusation encore une fois « vos ennemis et ceux de la Révolution », « les ennemis du bien public ». Se conjuguent ainsi deux visions de l'opposant, puisque dans un décret régissant la garde nationale, nouvellement créée, il est prévu qu'il n'y aura pas de réélection d'officiers « en cas de service contre l'ennemi de l'État », précaution qui place la Révolution comme un avatar de l'histoire de la France.

Le Code pénal du 25 septembre 1791 est, au moins en apparence, là-dessus sans ambiguïté : « Toutes manœuvres, toute intelligence

6. Sur les questions factuelles, voir notre *Nouvelle Histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012.

avec les ennemis de la France [...] seront punies de mort », comme tous les rapports avec les agents d'une « puissance étrangère ». Il convient de souligner que le code est adopté au moment où le pays se prépare à la guerre contre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, considérés comme les soutiens de la Contre-Révolution appuyée par la reine en personne. L'ennemi de l'État est une catégorie qui englobe l'ennemi de la Révolution, mais il faut convenir que les frontières sont floues quand on voit, début 1792, le gouvernement mené par Brissot et Dumouriez proposer au maréchal prussien de Brunswick de prendre la tête des armées françaises. L'ironie de l'anecdote tient au fait que ce dernier, qui avait réprimé la « révolution » batave, va commander quelques mois plus tard les armées ennemies qui menaceront Paris avant d'être vaincu à Valmy par cet autre mercenaire qu'était Dumouriez. La proposition relève des habitudes mentales de l'époque : faire appel aux meilleurs généraux disponibles, sans considération de leurs origines. La présence de soldats étrangers en France était ancienne, il suffit de penser au maréchal de Saxe et à quelques généraux, dont le plus célèbre est le général Luckner, qui demeurèrent en poste dans les années suivantes.

Malgré tout, la guerre fait coïncider Révolution et Nation, comme en rend compte le décret que la Convention prend le 1^{er} septembre 1792 contre Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée d'Orléans-Rothelin-Rohan-Rochefort, coupable d'avoir « sollicité [...] l'emprunt de plusieurs millions destinés à être employés contre la Nation française et pour le parti ennemi ». Ce principe fonde la conduite des armées françaises dans les territoires conquis, ce que la Convention rappelle le 15 décembre suivant en assurant que « la Nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi du peuple [celui] qui, refusant la liberté et l'égalité, ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec le prince et les castes privilégiées ». Cette extension politique de la notion d'ennemi trouve son expression le 2 mars 1793 dans une *Proclamation aux Bataves* qui fait du « chef héréditaire d'une république » le « plus redoutable ennemi » des Français. C'est au nom des principes de la Révolution que la Nation désigne ses ennemis, au risque d'en étendre le spectre à l'infini, au moment où la guerre de Vendée puis la « crise fédéraliste » brouillent les critères et justifient la répression la plus violente menée contre les « ennemis de la Révolution ».

La dérive politique se manifeste le 7 août quand « William Pitt, ministre du gouvernement britannique, » est déclaré « l'ennemi du genre humain », formule redoublée le 9 août quand « le peuple français » se définit comme « fier, généreux, ennemi de la monarchie, [...] l'ami des peuples » luttant contre « des ennemis de tout genre

à subjuguier, des malveillans à contenir ». Le 16 décembre suivant, « la levée du peuple français en masse contre les ennemis de la République » est l'occasion du décret qui considère que « chaque citoyen [est] un ennemi inexorable des tyrans et de l'anarchie [et voit] dans chaque homme un ami, dans chaque repas un banquet fraternel ». Il ne s'agit pourtant que de décrets isolés car si les conventionnels couvrent ou encadrent les répressions les plus mal définies, ils demeurent des législateurs prudents. Les « brigands », entendons les contre-révolutionnaires en armes, vendéens ou chouans, ainsi que les « émigrés » n'entrent pas dans la catégorie juridique de « l'ennemi », alors même qu'ils sont dénoncés à longueur de discours comme « ennemis du peuple » par tous les élus et administrateurs du pays. Rappelons que pour Sieyès, la noblesse tout entière était « ennemie du genre humain »⁷.

La formule « ennemi du peuple » se retrouve dans deux décrets du 22 juin 1792 et du 31 janvier 1793 qui poursuivent des contre-révolutionnaires, avant d'être reprise dans la fameuse loi du 10 juin 1794 (22 prairial an II), dite souvent de « grande Terreur », proposée par Couthon, président de l'Assemblée, et soutenue par Robespierre pour réorganiser le tribunal révolutionnaire⁸. Là encore, il s'agit bien d'une loi prise contre les « ennemis » intérieurs du pays dont l'interprétation demeure toujours discutée. Il convient de souligner l'ambiguïté de cette loi qui adopte un langage très répressif pour mettre la violence d'État sous le contrôle exclusif des grands comités.

Cependant, alors que le Code pénal de 1791 avait conservé les définitions traditionnelles, la législation adopte un point de vue plus idéologique à partir de 1792, rangeant les émigrés (ou émigrants) ou les prêtres insermentés parmi les conjurés voués à la peine de mort. Ces « traîtres à la Patrie », coupables de « crimes de lèse-nation », sont exclus de la Nation avant d'être désignés comme « ennemis du peuple », puis « hors-la-loi », catégorie redoutable puisqu'il suffit de l'enregistrement de l'identité pour être conduit à l'échafaud. Pour autant, ils ne sont pas confondus automatiquement avec l'« ennemi » conventionnel qui, de son côté, n'est pas intégré dans les exclusions politiques décrétées par les comités⁹.

La notion d'ennemi, au sens militaire commun, garde donc une réalité dans les textes législatifs. L'ennemi conserve ainsi ses

7. Voir Valérie Sottocasa, *Les Brigands et la Révolution*, HDR, sous la direction de Joël Cornette, dact., université Paris-VIII, 2014, p. 452 et suivant.
8. Tribunal d'exception institué par la Convention nationale le 10 mars 1793, après les défaites des armées révolutionnaires. Il devait juger tous ceux qui porteraient atteinte à « la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État » ou fomenteraient des « complots tendant à rétablir la royauté ». Ses jugements étaient exécutoires en vingt-quatre heures, sans appel ni cassation. Il fut supprimé le 13 mai 1795.
9. Anne Simonin, *Le Déshonneur dans la République*, Paris, Grasset, 2008, pp. 309 et 311.

dimensions les plus traditionnelles quand un décret réglemente, le 24 février 1793, l'indemnisation des pertes provoquées par l'invasion de l'ennemi sur le territoire de la République, ou lorsqu'un autre, du 24 mars, statue sur les équipages de guerre pris par l'ennemi. On en voit encore la preuve quand la Convention honore les citoyens qui se sont distingués face à « l'ennemi » sur la frontière, à Jemmapes le 2 décembre 1792 et le 21 février 1793, ou dans les Charentes le 6 mai. En témoignent aussi le Code pénal militaire du 12 mai 1793 lorsqu'il édicte que tout militaire « qui passera à l'ennemi ou chez les rebelles, sans y être autorisé par ses chefs, sera puni de mort », ainsi que le décret du 25 mai décidant qu'« aucun prisonnier fait sur l'ennemi ne pourra être admis à servir dans les troupes de la République ». La Contre-Révolution, intérieure et extérieure, demeure distincte de l'ennemi qui reste l'étranger hors des frontières.

Cette distinction justifie le décret pris, le 16 décembre 1793, pour déterminer la procédure « à l'égard des individus qui ont trahi la patrie dans les parties du territoire de la République envahies par l'ennemi ». Rappelons que les tribunaux sont alors amenés à juger les administrateurs qui ont continué leurs fonctions dans les zones contrôlées par les armées vendéennes. Ces cas n'entrent donc pas dans cette catégorisation. Ils sont manifestement assimilés aux traîtres, qualifiés de « perfides » et de « lâches », et restent jugés selon des critères politiques ou moraux et non territoriaux ou nationaux. Les conséquences en sont terribles puisque lorsque les « brigands », chouans et vendéens, redeviennent des paysans « égarés » qui peuvent donc être compris dans une amnistie et que des négociations s'engagent pour suspendre les combats avec l'Espagne ou la Prusse, les nobles émigrés demeurent soumis à une législation draconienne, qui s'abat même sur leurs enfants. À l'évidence, ils peuvent regretter de ne pas être compris parmi les ennemis de la Nation.

La distinction établie entre ennemis conventionnels et ennemis de la Révolution, ou ennemis du peuple, ne doit rien au hasard des formules et correspond aux convictions de la majorité des députés quelles que soient les assemblées. Ces hommes restent attachés à une conception territoriale traditionnelle de la souveraineté et des rapports avec l'étranger. Malgré les girondins, dont une partie soutenait une politisation de la guerre qui devait être menée contre les châteaux et pas contre les chaumières, malgré l'opposition à toute guerre de conquête de Robespierre – dont l'anglophobie est d'une radicalité étonnante –, le courant essentiel qui a régi la conduite de la guerre avec les pays européens s'inscrit donc dans un nationalisme hérité des siècles antérieurs. Ce sentiment explique que la politique la plus constante demeure la volonté d'obtenir que la France s'installe

dans ses « frontières naturelles », qu'elle puisse mettre en coupe réglée les territoires conquis et sacrifier sans vergogne les révolutionnaires locaux, qu'ils soient italiens, allemands ou belges. Malgré les envolées « girondines » ou les objections de Robespierre ; toutes pratiques périodiquement réaffirmées, avant qu'elles ne deviennent la doctrine reconnue de la « grande nation » s'arrogeant le contrôle de l'Europe.

En suivant ainsi les usages dans la loi de la notion d'ennemi, la prégnance de la conception nationale, repérable déjà depuis la guerre de Sept Ans, se confirme, faisant des tentatives « internationalistes » des velléités tolérées par les hommes forts du régime quand ils ne pouvaient pas se passer des courants qui les portaient, mais abandonnées et rejetées dès que les menaces intérieures avaient disparu et que les alliances avec les idéalistes n'étaient plus nécessaires. En témoigne le discours prononcé par Saint-Just au nom du Comité de salut public, publié très officiellement parmi les textes de lois à l'occasion de l'élimination des hébertistes. Même dans ce contexte précis, l'ennemi demeure une menace étrangère, puisque Saint-Just insiste sur le fait que « l'ennemi était à six lieues de Paris » et qu'il interdisait toute confusion avec la Vendée comme avec les insurrections des factions. Sa seule concession à une possible extension de la notion d'ennemi tient à une formule : « La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française. » On comprend ainsi comment l'élan des soldats de l'an II a pu conjuguer la volonté d'exporter la Révolution avec l'envie d'étendre le territoire national, mélange qui a longtemps donné une sensibilité de gauche à l'armée et a identifié la Nation conquérante à la République révolutionnaire. ─

JEAN-RENÉ BACHELET

IL ÉTAIT UNE FOIS « L'ENNEMI CONVENTIONNEL »

En 1962, la France n'a plus aucun soldat engagé dans quelque guerre que ce soit. C'est la première fois depuis plus d'un siècle. Jusque-là, les douloureux conflits de la décolonisation, en Indochine d'abord, en Algérie ensuite, plus de quinze ans durant, avaient pris le pas sur l'affrontement Est/Ouest qui avait succédé, presque sans transition, à la victoire commune sur l'Allemagne nazie. Pour la plupart des militaires, leur engagement, d'abord face au Vietminh, de 1946 à 1954, puis contre le FLN, de 1954 à 1962, pouvait apparaître comme la part qui revenait à la France, aux avant-postes, dans la lutte contre une entreprise de subversion orchestrée, à l'échelle de la planète, par l'Union soviétique. Et voici que cesse, pour les Français, le fracas des armes. Est-ce à dire que la France ne se connaît alors plus d'ennemi ? Tant s'en faut, car nous sommes en pleine « guerre froide ».

La guerre froide

La crise des fusées de Cuba, en octobre de cette même année 1962, vient en effet rappeler aux contemporains que la confrontation des deux « blocs », « atlantique » et « soviétique », se déroule au bord du gouffre de l'apocalypse nucléaire¹. Dès 1946, Winston Churchill avait popularisé l'expression de « rideau de fer » pour caractériser la fracture qui séparait désormais les vainqueurs, alliés de l'année précédente. Le « coup de Prague » de 1948 marque la mainmise de l'Union soviétique sur les pays de l'Europe orientale placés sous son occupation. Lui succède, presque un an durant, jusqu'à la mi-1949, le blocus de Berlin², qui conduit aux limites de la confrontation armée. La mort de Staline en 1953 puis, bientôt, l'avènement du jovial Khrouchtchev et l'annonce de sa politique de déstalinisation peuvent alors apparaître comme devant marquer une nouvelle ère. Mais la répression brutale de la révolte hongroise de Budapest en novembre

1. Du 14 au 28 octobre 1962, la conflagration nucléaire n'est plus une hypothèse d'école, dès l'instant où John Kennedy a adressé à Nikita Khrouchtchev l'ultimatum d'avoir à retirer les fusées armées de têtes nucléaires en cours d'installation à Cuba par les Soviétiques.
2. Rappelons que le territoire de Berlin, situé très au-delà de la frontière qui sépare alors l'Allemagne de l'Ouest, sous occupation occidentale, de l'Allemagne de l'Est, sous occupation soviétique, est partagé entre quatre secteurs : américain, britannique, français et soviétique. Le couloir d'accès à Berlin-Ouest est totalement sous contrôle soviétique.

1956, comme l'érection en 1961 du « mur de Berlin », qui reste le symbole par excellence de la « guerre froide », marquent un crescendo de tension qui va culminer avec la crise de Cuba.

Cette crise est toutefois l'occasion d'une prise de conscience par les dirigeants de l'extrême dangerosité de ce que l'on a appelé « l'équilibre de la terreur ». Son dénouement, qui témoigne du sens des responsabilités des protagonistes, ouvre une période où, de « coexistence pacifique » en « détente », s'engage un processus quasi ininterrompu de limitation des armements et de mesures de confiance. La conférence d'Helsinki de 1975 en est le point d'orgue pour l'Europe.

Pour autant, cela ne va pas, pour l'Union soviétique, sans une poursuite de la consolidation de son emprise sur les « satellites » – (répression brutale du « printemps de Prague » de 1968 ou encore tentatives de répression du mouvement de démocratisation de la Pologne des années 1980) –, voire d'une certaine expansion – la calamiteuse invasion de l'Afghanistan en 1979. Cela ne va pas non plus, au-delà du processus de limitation des armements nucléaires stratégiques³, sans une poursuite de la course aux armements dans la surenchère technologique – qui lui sera finalement fatale, mais on ne le saura qu'après-coup.

C'est pourquoi, jusqu'à, y compris, la politique de *Perestroïka* et de *Glasnost* lancée par Mikkaïl Gorbatchev à partir de 1985 – dont l'issue improbable allait être la « chute du mur » en 1989⁴ –, beaucoup ne voyaient dans ces processus, de quelque façon qu'on les ait nommés, qu'une habileté machiavélique de la part des Soviétiques, dans la continuité d'un dessein de domination universelle. Tout cela n'aurait été que rideau de fumée pour faire « baisser la garde » à l'Occident et, *in fine*, l'écraser.

Nombre de militaires (la plupart ?) étaient sur ce registre. Certes, quelques déviants se hasardaient à faire observer que la décision prise par le général de Gaulle, en 1966, de sortir de la structure intégrée de l'OTAN, sans nier la réalité objective d'une menace soviétique potentielle, partait d'une analyse plus nuancée de la situation⁵. Ou encore que le *Livre blanc* de 1972 écartait explicitement l'hypothèse d'agression à moyen terme⁶. Les mêmes, s'appuyant tant sur les

3. Les négociations SALT.

4. Le 9 novembre 1989, le début du démantèlement du mur qui coupe Berlin en deux depuis 1961 est l'événement emblématique, très médiatisé, qui ouvre le processus d'effondrement du système soviétique.

5. Cet argument était inaudible pour ceux qui vouaient au général de Gaulle un profond ressentiment – le mot est faible – du fait du drame algérien.

6. Michel Debré était alors ministre d'État chargé de la Défense nationale, ce qui renvoie à l'observation précédente.

témoignages des dissidents⁷ que sur le constat du peu de fiabilité, pour l'Union soviétique, de ses pays satellites, pouvaient exprimer un doute sur les capacités objectives de l'armée rouge à se ruer vers l'ouest à travers « la trouée de Fulda »⁸, quelle qu'ait été la surabondance de ses armements, notamment nucléaires ou chimiques. Mais ces rares audacieux passaient alors au mieux pour des originaux, au pire pour des crypto-bolcheviques.

La « doctrine »

La France et son armée avaient alors un ennemi, explicitement désigné comme « ennemi probable » ou encore « ennemi conventionnel » : le bloc soviétique et les forces du Pacte de Varsovie⁹. Cela s'inscrivait bien sûr dans le cadre tracé sous l'impulsion du général de Gaulle à partir de 1966, date de la sortie de la structure intégrée de l'OTAN.

Cette date n'était pas fortuite. Le facteur déterminant en avait sans doute été l'acquisition, par la France, d'une capacité nucléaire indépendante : sa première composante, aérienne à base de Mirage IV, avait en effet été constituée au cours des années 1964 et 1965. Ainsi allait pouvoir s'élaborer la doctrine française de dissuasion. Elle s'affinera au long des années, voire des décennies qui vont suivre, au fur et à mesure des évolutions technologiques et des acquisitions de capacités complémentaires. Dans un monde nucléarisé et dans un XX^e siècle qui était devenu celui de la guerre totale, l'enjeu de la « défense nationale » est clair : c'est la « survie de la nation »¹⁰.

Face à cela, la « menace »¹¹ est non moins claire : c'est celle que fait peser, notamment sur l'Europe occidentale, donc sur la France, le formidable potentiel militaire soviétique au service d'une ambition à la fois impériale et messianique. La capacité de dissuasion nucléaire américaine nous en prémunit-elle ? Pour le général de Gaulle, ainsi qu'il l'exprime lors de la conférence de presse du 21 février 1966 à

7. Un ouvrage paru en 1982 était particulièrement explicite sur l'état de « l'armée rouge vue de l'intérieur », qui était son sous-titre. Écrit par un capitaine déserteur de l'armée rouge qui signe Viktor Souvarov, sous le titre *Les Libérateurs*, préfacé par le dissident Vladimir Boukovsky et publié aux éditions Mazarine, il décrit dans un style enlevé l'état calamiteux des unités soviétiques. L'auteur de ces lignes se souvient avoir été taxé de naïveté, voire pire, pour avoir hasardé que ce témoignage méritait peut-être attention. On sait depuis qu'on avait là une description conforme.

8. Parmi les hypothèses stratégiques, une des plus prégnantes était celle d'une percée blindée soviétique des premières lignes de l'OTAN par ce corridor de faible altitude situé entre les massifs de Rhön et Knüllwald d'une part, et ceux de Spessart et Vogelsberg d'autre part.

9. Le Pacte de Varsovie est conclu en réponse à l'OTAN le 14 mai 1955. Il lie l'Union soviétique et ses satellites d'Europe orientale.

10. L'expression apparaît dans tous les textes fondateurs de la « défense nationale ».

11. Terme consacré, dans le vocabulaire stratégique, pour caractériser le risque objectif que fait peser, sur notre territoire national et/ou sur nos intérêts, un adversaire potentiel.

l'occasion de laquelle il annonce sa décision de sortir de l'OTAN, la réponse est clairement non¹², d'autant plus que la doctrine américaine a alors évolué vers une « riposte graduée ».

En effet, la dissuasion nucléaire, qui repose sur la capacité d'infliger à l'adversaire des dommages hors de proportion avec les objectifs d'une éventuelle agression, a une contrepartie : être prêt à subir soi-même, en retour, des dommages considérables, de ceux qu'une nation ne peut accepter sans que sa survie même soit en jeu. D'un tel enjeu il résulte que cette dissuasion nucléaire ne peut être déléguée à quiconque ; elle ne peut véritablement être assurée que dans l'indépendance.

Dans ce cadre, le général de Gaulle ne remet pas en cause l'Alliance atlantique¹³, notamment l'engagement pris de faire face aux côtés des Alliés à toute agression dont l'un ou l'autre pourrait être l'objet. Mais, au-delà du principe, le cadre géostratégique est d'évidence celui de l'Allemagne de l'Ouest, sur le territoire de laquelle la France a d'ailleurs des forces stationnées¹⁴. C'est pourquoi, très tôt, sachant que la dissuasion nucléaire ne vaut que pour le territoire national, des accords de coopération et d'interopérabilité sont passés avec l'OTAN, non pas au niveau politique, mais à celui des commandements stratégiques.

Peu à peu, la doctrine va s'affiner. Nous sommes dans une « dissuasion du faible au fort »¹⁵. Le « pouvoir égalisateur de l'atome »¹⁶ aidant, il s'agit d'être capable d'infliger à l'adversaire potentiel, en l'occurrence le Soviétique, des dommages qu'il pourrait juger intolérables. C'est avant tout l'affaire de notre industrie d'armement et de notre capacité d'investissement. Mais nous savons que si la « frappe »¹⁷ est effective, la riposte, pour nous, marquera la destruction du pays.

Pour être crédible, une telle menace ne peut donc être brandie sans que l'on n'ait fait la preuve auparavant d'une détermination sans faille. C'est le rôle dévolu à ce que l'on a d'abord appelé le « corps de bataille », puis « corps de manœuvre »¹⁸ aéroterrestre. Face à une

12. Le Général tient en outre un propos qui n'a pas pris une ride aujourd'hui, mais que nul n'oserait plus tenir : « Chacun sait que l'OTAN est l'instrument de la domination américaine en Europe. »

13. En 1962, lors de la crise de Cuba, il avait d'ailleurs été le premier dirigeant occidental à assurer le président Kennedy de son soutien.

14. Les forces françaises en Allemagne (FFA), issues des forces d'occupation, sont constituées, pour l'essentiel, par le 2^e corps d'armée, dont le PC est à Baden-Baden. Sous cette appellation, elles sont dissoutes en 1993.

15. Expression consacrée du vocabulaire de la dissuasion nucléaire.

16. *Idem*

17. *Idem*

18. L'évolution de la sémantique dans les années 1980 n'est pas sans intérêt...

offensive du Pacte de Varsovie, il est, avec la « première armée »¹⁹ et la « force aérienne tactique » (FATAC), en deuxième échelon des forces de l'Alliance. Il lui revient de contrer la percée des forces soviétiques par un « combat retardateur » qui puisse permettre de procurer les délais d'une ultime négociation « au bord du gouffre ».

Avec un certain réalisme, on n'imagine pas que la manœuvre rétrograde jusqu'au Rhin puisse excéder une semaine : c'est le contrat passé avec la première armée/FATAC²⁰. À l'évidence, cette mission, non pas d'une avant-garde, mais du gros des forces vives de l'armée française dans leur ensemble, était sacrificielle. Mais, précisément, disait-on sans l'écrire, au-delà des combats proprement dits²¹, le sacrifice de la fleur de la jeunesse de France – notre « corps de manœuvre » était, pour l'essentiel, constitué de conscrits – ne devait-il pas apporter la preuve de la détermination nationale ?

■ L'ennemi générique

Avec le recul d'une génération et plus, cet échafaudage conceptuel, très sophistiqué au-delà de cette synthèse sommaire, apparaît quelque peu surréaliste. Il l'est encore plus si l'on veut bien considérer que l'engagement de l'armée française ainsi défini devait impérativement demeurer virtuel, sauf à ce que la dissuasion nationale ait été, pour l'essentiel, inopérante. De fait, celle-ci apportait dans le jeu stratégique un élément d'incertitude et sans doute était-ce là son principal intérêt.

Pour autant, cette doctrine, bouclée avec une description fine de l'ennemi, de sa propre doctrine et de ses capacités, était générique. Toutes les orientations en matière d'industrie d'armement et d'investissements, d'organisation des forces, d'emploi et d'instruction de celles-ci en découlaient. Rarement sans doute autant qu'à l'époque de la guerre froide « l'ennemi » n'a été aussi méticuleusement et exhaustivement décrit. Les règlements en donnaient l'organisation, depuis le niveau des groupes d'armée jusqu'aux cellules élémentaires, en passant par les corps d'armée, les divisions, les brigades, les régiments, les bataillons, les compagnies, les sections. Les matériels et l'armement en étaient recensés au détail près et identifiés dans la dotation des unités.

19. La première armée française est une structure opérationnelle qui a pour mission, avec la FATAC, de planifier et conduire l'engagement des forces aéroterrestres outre-Rhin. Son PC est à Strasbourg, puis à Metz, avec comme OG enterré l'ouvrage de Rochonvillers. Elle est dissoute en 1990.

20. Les dotations et stocks de munitions et de pièces de rechange sont calculés en conséquence.

21. Les capacités tactiques avaient une composante nucléaire, rebaptisée sur le tard « pré-stratégique ». Son emploi était d'autant plus aisément envisagé que les frappes, qualifiées d'« ultime avertissement », devaient avoir lieu chez nos voisins allemands... auxquels on n'avait pas demandé leur avis.

La doctrine d'emploi se déclinait depuis le niveau stratégique jusqu'au niveau tactique et aux actes élémentaires du combat.

Tout cela permettait, dans les exercices, sur cartes ou sur le terrain, de camper un « ennemi rouge »²² au plus près de la « réalité ». Le général dans son commandement, s'appuyant sur son état-major, le colonel à la tête de son régiment, le commandant de compagnie ou d'escadron, le lieutenant chef de section ou de peloton, le chef de char, le tireur de missile antichar, tous puisaient dans les manuels la connaissance précise de « leur ennemi ». « L'ennemi conventionnel », qui était une donnée réglementaire, générait ainsi l'organisation des forces, leur équipement, leur emploi et la manœuvre à tous les échelons.

De fait, le système était bouclé, car « l'ennemi » était générique et structurant dès l'origine du processus d'élaboration du modèle d'armée, puisque tout partait de « la menace ». Il allait évidemment être sapé dans ses fondements par l'implosion du modèle soviétique auquel il faisait écho.

Or rarement rupture stratégique aura été aussi brutale que celle du début des années 1990. Il n'est pas surprenant, dès lors, que l'on ait éprouvé quelques difficultés pour intervenir avec une division²³ aux côtés des Américains début 1991 pour la première guerre du Golfe²⁴. L'admirable est qu'on l'ait fait avec honneur. Il faudra attendre 1994, voici vingt ans, pour qu'un nouveau *Livre blanc* – le précédent remontait à 1972 – vienne donner les orientations à la mesure des temps nouveaux... sans ennemi, mais avec des risques protéiformes et des engagements qui n'étaient plus virtuels.

Pour conclure...

Les générations nouvelles, elles qui ont renoué avec l'action sur le terrain, dans des situations complexes, mouvantes, aléatoires, sans ennemi désigné, au milieu des populations mais au cœur de la violence déchaînée, seront peut-être tentées de se gausser de leurs grands anciens, corsetés deux décennies durant dans le carcan de « l'ennemi conventionnel ». Rarement, il est vrai, on a pu voir à ce point s'imposer l'esprit de système. Il découlait du schématisme

22. La figuration graphique (la couleur rouge est dévolue à l'ennemi, le bleu aux amis) rejoignait fortuitement la coloration idéologique.

23. Ce sera la division Daguet.

24. Outre les problèmes d'organisation, l'occurrence d'un engagement réel a alors mis en évidence les impasses criantes en matière d'équipements et les incohérences qui avaient été consenties, *volens nolens*, face aux rigueurs budgétaires, la virtualité de l'engagement antérieur aidant. Les délais qui se sont écoulés entre la mise en place de la division Daguet et son débouché dans le désert irakien ont permis d'y remédier pour l'essentiel, dans l'urgence.

même de ce moment de l'histoire, dans sa bipolarité. Il a été indolore puisque sa mise en œuvre est restée virtuelle. Mais l'issue heureuse de la guerre froide ne doit pas porter à contresens : il n'est pire ennemi pour le chef militaire, lui qui est voué à l'incertain, à l'improbable, à l'impensable, que cet esprit de système. Or le risque n'en a pas disparu avec le monde bipolaire d'antan... ┘



PIERRE THOUMELIN

L'ENNEMI UTILE

En 2014, les commémorations du centenaire de la Grande Guerre et du soixante-dixième anniversaire du Débarquement ont fait passer au second plan le sixième anniversaire des accords de Genève mettant un terme à la présence française en Indochine et à un conflit colonial qui aura duré neuf ans et au cours duquel la France et ses armées ont payé un lourd tribut.

Si, le 22 mars 1947, le consensus politique avait accordé des crédits afin de constituer un corps expéditionnaire chargé d'éradiquer au sein de la « perle de l'Orient » toute revendication indépendantiste menée sous la bannière communiste depuis la déclaration d'indépendance du Vietnam par Ho Chi Minh le 2 septembre 1945, l'armée française peinait au sortir de la guerre à trouver des volontaires pour cette guerre peu populaire et pour laquelle le choix avait été fait de ne pas engager le contingent. Pour pallier ce manque d'hommes dans la tentative française de « reprise en main de la colonie », une solution s'imposa très précocement : en plus de s'appuyer sur ses troupes coloniales, la France pourrait compter sur la Légion étrangère en permettant à celle-ci d'augmenter ses effectifs. Une vaste campagne de recrutement fut alors lancée.

Or, avec la capitulation du régime nazi, les Alliés devaient gérer onze millions de prisonniers de guerre allemands qui s'entassaient dans différents dépôts dans des conditions de détention difficiles. Rien qu'au lendemain de l'opération *Overlord*, quelque deux cent dix mille soldats allemands avaient été capturés, trente à cinquante mille lors de la bataille pour la poche de Falaise en août 1944¹. Des prisonniers qui affluaient massivement au fur et à mesure que la ligne de front se rapprochait de l'Allemagne. Ainsi, en 1945, la France avait sous son autorité directe plus d'un demi-million de prisonniers de guerre allemands.

Les directives qui furent données aux agents recruteurs de la Légion insistèrent donc sur la manne que représentaient ces prisonniers de guerre allemands. En clair, il s'agissait d'exploiter au maximum la situation de détresse de ces hommes. Dès l'été 1945, différents rapports de la Croix-Rouge soulignaient en effet des conditions de détention qui devenaient très difficiles. Les prisonniers étaient souvent dans

1. V. Schneider, « Les Prisonniers de guerre allemands en Basse-Normandie (juin 1944 - décembre 1948) », mémoire de master 2, UCBN, 2005.

des états physiques catastrophiques². Et les geôliers usaient de différentes techniques pour briser les velléités de rébellion ou d'évasion, notamment de fréquents déplacements et changements de dépôts, situation que certains connaîtront une nouvelle fois lorsqu'ils seront prisonniers du Vietminh. Ainsi, entre 1944 et 1948, vingt-quatre mille cent soixante-dix-huit prisonniers de guerre allemands vont mourir dans les dépôts français...

Un recrutement massif

Ces conditions de détention furent un facteur déterminant dans l'engagement massif des prisonniers de guerre allemands dans la Légion. En effet, la fin de la captivité, la possibilité de prendre un nouveau départ, de toucher une bonne solde et un traitement égal aux autres soldats de l'armée française étaient autant d'arguments utilisés par les agents de recrutement envoyés à l'intérieur des camps. De plus, ces derniers étaient scrupuleusement sélectionnés, souvent parmi les légionnaires allemands recrutés durant l'entre-deux guerres, qui parlaient donc la même langue et pouvaient par conséquent jouer sur la « fibre germanique ».

Bientôt, le recrutement d'Allemands ne se limita plus aux camps de prisonniers et gagna les territoires occupés, notamment ceux placés sous occupation française : le Wurtemberg-Hohenzollern, le Pays de Bade, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre. Un véritable maillage du territoire y fut organisé, des bureaux de recrutement y furent partout implantés. Les Allemands sensibles aux discours des agents recruteurs ou aux différentes campagnes d'affichage pouvaient s'y rendre afin d'y contracter une demande d'engagement. Ce fut un incroyable succès : si nous ne disposons pas de chiffres officiels, les témoignages de légionnaires allemands et français insistent sur l'importance des convois acheminant de jeunes Allemands, plusieurs centaines par mois, vers Marseille pour un embarquement en direction de l'Algérie et de Sidi Bel Abbès.

Cependant, devant les vagues de contestations que ce recrutement souleva outre-Rhin, au sein de l'opinion publique – la presse ne fut pas longue à réagir et à exprimer son mécontentement face aux agissements de la Légion sur le sol allemand – mais aussi de l'administration fédérale, ce recrutement fut limité par le haut commandement des forces armées et par le ministère français

2. J. Bacque, *Morts pour raisons diverses. Enquêtes sur le traitement des prisonniers de guerre allemands dans les camps américains et français à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Sand, 1989.

des Affaires étrangères qui voyait là un *casus belli* dans ses relations diplomatiques avec l'Allemagne. Dès lors, la Légion dissimula son action et minimisa dans ses statistiques le nombre d'Allemands dans ses unités. Ce que l'on peut constater lorsqu'on les recoupe avec les témoignages individuels. Ainsi peut-on lire des lettres d'officiers stupéfaits par l'apport massif de ces recrues dans les unités combattantes. Un colonel du 3^e régiment étranger d'infanterie (REI), par exemple, se voit interpellé par la présence de plus de 50 % d'Allemands au sein d'un renfort de deux mille hommes³. Des estimations semblables ne sont pas rares, et cela même dans les rapports et enquêtes de commandement au sujet des effectifs de la Légion étrangère en Indochine. Cette forte présence est aussi visible dans le rapport sur la situation numérique par nationalité du 2^e régiment étranger de cavalerie (REC) en mai 1951, où la nationalité allemande arrive largement en tête avec 43 %⁴. De même, l'ensemble des vétérans interrogés sont unanimes pour nous confier que dans leurs unités respectives, toutes différentes, la part d'Allemands était de 50 à 60 %, voire plus.

Qui étaient-ils ?

Les années de l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale furent ainsi celles d'une germanisation sans précédent de la Légion étrangère, celle-ci s'appuyant sur ces anciens soldats du Reich pour gonfler ses effectifs, mais aussi pour encadrer ses unités et ainsi mettre à profit l'expérience de ces hommes dans de nombreux domaines, comme les unités parachutistes ou les opérations de contre-guérilla. Quant à la présence d'anciens soldats de la Waffen-SS, si celle-ci fut longtemps démentie, elle ne peut aujourd'hui être ignorée...

Le parcours militaire des légionnaires allemands combattant en Indochine a souvent été source d'interrogations et les rumeurs les plus farfelues se sont propagées dans l'opinion politique au sujet de ces Allemands qui avaient choisi de servir sous les drapeaux français, faisant de ces hommes un « ramassis de nazis » ou autres geôliers de camps de concentration. Certaines évoquèrent même la présence des auteurs des crimes commis à Oradour-sur-Glane. Des accusations émises sur la scène politique de l'époque, principalement par le Parti communiste français, alors majoritaire à l'Assemblée nationale, mais aussi dans la presse et dans la littérature, en attestent les articles dans

3. 10 h SHD.

4. SHD, 7 U. 1029, rapport sur la situation du 2^e REC en mai 1951.

Neues Deutschland ou le roman de G. R. Elford, *La Garde du diable. Des SS en Indochine*⁵.

Autant d'idées reçues. En effet, si l'on s'attache à étudier avec précision, grâce à la consultation de leurs dossiers militaires conservés aux archives allemandes, le parcours avant leur engagement dans la Légion de ceux d'entre eux qui sont morts en Indochine, on se doit d'être beaucoup moins catégorique. Il est en effet assez conforme à la proportion des différentes armées de l'Allemagne nazie : l'infanterie de la Wehrmacht est l'arme d'origine la plus représentée, la Waffen-SS la moins présente. L'absence de sources due à la destruction massive des archives militaires qui auraient permis d'identifier clairement les membres de la SS dans les dernières heures de la guerre peut cependant expliquer cette « sous-représentation » d'anciens SS. Seul le fond des *Prisoners of war records* conservé à Berlin a pu compléter nos informations. Nous avons pu noter également la forte représentation des légionnaires issus de la Kriegsmarine et de la Luftwaffe. La première peut s'expliquer par l'importance des contingents de marins allemands faits prisonniers dans les ports militaires du sud de la France à la Libération⁶.

En outre, on ne peut qu'être attentif à « l'expérience de combat » dont ces soldats allemands devaient bénéficier. Ils étaient le « fruit » de plusieurs années de guerre, les rescapés de la campagne de Russie, de la guerre du désert, des champs de bataille d'Italie, de Normandie et de Hollande. Ils présentent pour la plupart des citations au combat, ont déjà été blessés et connaissent l'âpreté des combats. Des hommes aguerris qui se révèlent être de précieux adjoints pour les jeunes officiers saint-cyriens en quête d'expérience. Dans leurs sections, les Allemands sont des cadres appréciés qui aident leurs camarades en prodiguant conseils et méthodes. S'ils ne furent pour la plupart que des conscrits du Reich, leur expérience est telle qu'elle a fait de ces hommes des « professionnels de la guerre ». Et leur expérience dans certains domaines, notamment en matière de « lutte anti partisane » (expression allemande pour parler de contre-guérilla), est recherchée et mise à profit.

Apatrides et enjeux de mémoire

Enfin, il s'agit de comprendre le positionnement de ces hommes, devenus apatrides et enjeux de mémoire, au cœur de relations politiques « tendues » par une autre guerre qui ne dit pas son nom :

5. Georges Robert Elford, Paris, Fayard, 1974.

6. Libérations de Toulon (septembre 1944) et de Marseille (août 1944).

la guerre froide. Alors qu'en 1954, la République fédérale d'Allemagne (RFA) était plongée dans la lutte entre les deux grands blocs et que la République démocratique allemande (RDA), communiste depuis sa fondation en 1949, avait toujours soutenu le Vietminh dans sa guerre contre la France, comment imaginer que des Allemands aient pu revendiquer leur appartenance à la Légion étrangère française ? En atteste le sort réservé aux déserteurs rapatriés par la filière diplomatique, contraints, une fois rentrés en Allemagne de l'Est, de participer à différents meetings politiques afin de dénoncer les abus de la France en tant que puissance coloniale, mais aussi de critiquer les façons d'opérer de la Légion, voire instrumentalisés par la *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands* (SED), le parti unique. Dans le pire des cas, certains étaient directement incarcérés et questionnés sur la Légion et leur parcours. C'est pourquoi nombre d'entre eux adoptèrent la loi du silence. Il en fut de même à l'Ouest, même si les risques encourus étaient bien moindres qu'à l'Est. Un silence qui priva la plupart d'entre eux de la possibilité de faire valoir leurs droits d'anciens combattants de l'armée française (pensions d'anciens combattants mais aussi d'invalidité...).

Les temps ont changé et désormais l'Allemagne est le pays d'Europe où il y a le plus grand nombre d'amicales d'anciens légionnaires répertoriées et la Légion étrangère y est admirée. Néanmoins, le difficile retour à la vie civile demeure une blessure vive dans le cœur de nombre de ces légionnaires allemands ayant servi en Indochine... ─



YVES DERVILLE

FACE AU DANGER CHIMIQUE

Le 15 septembre 1990, à midi, le président de la République François Mitterrand prit la parole sur les chaînes de télévision pour annoncer qu'il avait décidé la projection immédiate en Arabie Saoudite d'une force française d'environ trois mille deux cents hommes. Le régiment que je commandais alors, le 2^e régiment étranger d'infanterie (REI), était concerné au premier chef. Le point de chute prévu était Hafar Al-Batin (HAB), ville située en plein désert à la frontière de l'Arabie Saoudite, de l'Irak et du Koweït. Le choc de cette annonce fut énorme, bien que, ayant été tenu informé à mots couverts par mon chef de cette éventualité, je m'y fusse moralement et intellectuellement préparé depuis quelques jours. Habitué aux missions de courte durée (MCD), nous savions en règle générale où nous partions, ce que nous allions faire et à peu près quand nous rentrerions. Tout autre chose était de mobiliser le régiment au plus vite et sans préparation pour un combat au cours duquel il nous faudrait sans doute affronter des attaques chimiques.

Le 21 septembre, les premières unités du régiment quittaient Toulon à bord du car-ferry *Le Corse* ; je suivais le 22 avec le gros du régiment à bord de *L'Esterel*. Le 30, après avoir débarqué dans le port pétrolier de Yanbu situé en mer Rouge, sur la côte ouest de l'Arabie Saoudite, le régiment était regroupé dans un immense hangar dans l'attente de l'ordre de mouvement ; le 3 octobre, nous prenions la route pour Hafar Al-Batin, à mille cinq cents kilomètres au nord-est. Le 5 au soir, moins de trois semaines après avoir reçu l'ordre de départ, nous étions sur place, trente kilomètres à l'ouest de la ville, et nous nous installions immédiatement en défensive face au nord, avec pour mission principale de stopper une éventuelle attaque de la 45^e division d'infanterie irakienne qui nous faisait face. Cette division motorisée nous avait été présentée comme spécialisée dans le combat chimique de haute intensité, domaine dans lequel elle s'était « illustrée » trois ans auparavant lors de combats effroyables menés contre les Iraniens. Le décor ainsi planté, l'heure de vérité avait sonné : que savions-nous faire et que pouvions-nous faire dans ce domaine ?

En ma qualité de chef de corps, j'étais fort peu rompu à l'exercice du combat chimique, ou plus simplement à la pratique du chimique. Je disposais du « vernis » commun à tous les officiers de l'armée de terre, c'est-à-dire pas grand-chose : je savais mettre un masque à gaz, revêtir le survetement de protection à port permanent, dit S3P ; j'avais vu et revu les films cauchemardesques, au demeurant fort réalistes,

conçus par l'armée hollandaise sur les effets des armes chimiques, face auxquels le maître mot semblait être « Atropine », du nom du produit censé annihiler les effets du gaz absorbé et que nous devions nous auto-injecter en cas de nécessité. J'étais également passé dans un sas en atmosphère viciée afin, pour l'essentiel, de vérifier que la taille de mon masque était la bonne ! Je n'avais jamais participé à un exercice complet de combat en ambiance chimique : la plupart du temps, seul le dernier quart d'heure de la manœuvre était consacré à cet entraînement spécifique ; encore était-ce avant tout pour permettre aux cadres de vérifier que les masques de leurs subordonnés étaient bien ajustés... Enfin, j'avais assisté au déploiement de la chaîne de décontamination régimentaire, ce qui me rassurait, le commandement semblant confiant en l'efficacité de ce dispositif. Quant au concept d'emploi de l'arme chimique lors d'un conflit, il n'avait jamais été évoqué, même pendant la formation reçue à l'École supérieure de guerre dans le cadre de la préparation au combat futur...

Au-delà de ces pitoyables et désarmants constats, l'heure était maintenant à l'action, c'est-à-dire à l'instruction avant tout. Ainsi, la semaine de navigation nécessaire au transit maritime entre Toulon et Yanbu fut consacrée à la révision des fondamentaux, d'autant que nous avions embarqué avec véhicules et matériels adaptés. En débarquant à Yanbu, nous n'avions acquis aucune compétence supplémentaire nous permettant d'être engagés face à un ennemi expérimenté, mais nous nous étions remémorés les gestes élémentaires de protection et de décontamination. Il fallait désormais mettre en œuvre et intégrer ces connaissances techniques réactualisées lors d'exercices grandeur nature effectués sur le terrain à tous les niveaux (compagnie, régiment, division), tout en prenant en compte les conditions météorologiques locales particulièrement rudes et les modes d'action de l'ennemi, essentiellement fondés sur le lancement de missiles (SCUD) chargés de composants chimiques. C'est ce à quoi nous nous employâmes sans relâche du 10 octobre au 2 décembre 1990 avec, en particulier, une solide architecture de personnel hautement qualifié « chimique » aux différents échelons de combat.

La parade au danger chimique devint notre souci constant. Les équipements de protection étaient en permanence à portée de main, soigneusement rangés dans la musette individuelle de combat. Le masque à gaz ne quittait pas le ceinturon, sauf pour être porté à titre d'entraînement quelques heures par jour, ce qui nous permit de constater qu'avec une température qui, vers midi, tournait le plus souvent autour de 45 à 50 °C, nul ne supportait plus de trente minutes le contact du caoutchouc sur la peau. Mais il n'y avait aucune solution dans l'immédiat, si ce n'est l'assurance qu'un nouveau masque

beaucoup plus confortable et moins agressif pour la peau était en cours de réalisation en France – hélas, nous n'en fûmes pas dotés lors de notre intervention dans le Golfe.

La musette de combat accompagnait également le combattant dans toutes ses activités : sur le terrain, bien évidemment, mais aussi dans ses déplacements quotidiens, y compris pour rejoindre les toilettes chimiques ou la douche collective. Tout entraînement physique (footing, marche commando, sport collectif...) ou simple déplacement s'effectuait avec la musette sur le dos ou à portée de main, un véhicule de transport blindé (VAB) suivant fidèlement chaque groupe de combat dans ses évolutions. Toutes ces contraintes furent aisément acceptées et intégrées, chacun sachant qu'il jouait sa vie à chaque alerte. Lors des premiers exercices d'entraînement, l'alerte était donnée par le concert de klaxons des véhicules. Mais il apparut très vite qu'elle n'était pas entendue par tous de la même façon sur les différents lieux de stationnement ; il fut donc décidé de faire venir de France un complément de sirènes de très haute intensité qui permirent de rendre les alertes beaucoup plus efficaces.

Jusqu'au 2 décembre, les alertes SCUD restèrent de simples exercices. Mais ce jour-là, une alerte réelle fut déclenchée. Elle n'engendra aucune panique particulière, sauf un léger pincement au cœur ainsi que des gestes un peu plus gauches et plus longs que d'habitude pour revêtir la tenue de protection. Tout se passa néanmoins comme à l'entraînement et en moins de vingt minutes chaque unité élémentaire du régiment avait rejoint sa zone de desserrement selon le schéma habituel. Une fois l'alerte passée, chacun retrouva son campement, fier, heureux et soulagé de s'en être bien sorti. Cette date du 2 décembre 1990 est restée à jamais inscrite dans la mémoire collective de la division Daguet.

La vie continua ainsi, ponctuée d'alertes désormais toutes réelles ! C'était usant, pour ne pas dire épuisant, d'autant que pour faire face aux alertes nocturnes, nous reçûmes l'ordre de dormir en tenue de protection chimique. Toutefois, cela ne dura pas, notre général se rendant bien compte que dormir en tenue de protection était le *summum* de l'inconfort et fatiguait sérieusement la troupe même s'il la protégeait...

Dans le même temps, nous poursuivîmes l'entraînement, notamment les exercices de desserrement et de décontamination. La totalité de la chaîne était mise en œuvre, reposant, à tous les niveaux, sur les connaissances et l'expérience de notre personnel qualifié. Tous prenaient de l'assurance, arrivaient à maîtriser leur crainte légitime en répétant mille fois les gestes qui sauvent. Je ne pouvais que constater des progrès dans tous les domaines, mais n'ignorais rien pour autant

de l'inquiétude qui habitait chacun d'entre eux, à commencer par moi, leur chef... De quoi sera fait demain ? Qu'allait-on recevoir sur la tête ? Quand ? Comment ? Mille et une questions auxquelles la seule réponse était notre inébranlable confiance en la qualité et la force de notre entraînement qui devaient nous mettre à l'abri de toutes ces menaces, même les plus imprévisibles.

Un peu avant l'engagement en Irak, un exceptionnel médecin-colonel psychiatre, qui termina d'ailleurs sa carrière comme directeur du service de santé, me demanda l'autorisation de faire le tour de mon régiment, ce que je lui accordai bien volontiers. Il repassa me voir une fois sa tournée terminée et me rassura sur l'état moral de mes légionnaires, non sans me signaler toutefois qu'il avait repéré quelques cas limites. Je lui rends ici une nouvelle fois hommage, car l'avenir révéla qu'il avait vu parfaitement juste !

Pendant notre offensive éclair, qui démarra le 24 février à l'aube pour prendre fin le 28 au matin, nous ne fûmes à aucun moment soumis à une quelconque menace chimique ennemie. Avant même le franchissement de la frontière, la tenue S3P fut revêtue par l'ensemble des combattants et ne fut pas ôtée avant que ne résonne le cessez-le-feu. En revanche, au cours de notre progression vers les objectifs assignés en Irak, nous découvrîmes nombre de caisses d'obus chimiques stockées auprès des pièces d'artillerie ennemies : sans doute nos ennemis n'avaient-ils pas eu le temps de tirer. Il faut dire que la division irakienne que nous bousculions subissait depuis le 17 janvier, c'est-à-dire depuis plus d'un mois, un intensif et systématique bombardement des Américains, qui matraquaient le terrain sans relâche, jusqu'à la limite du contact avec nos troupes. À voir le visage hébété des innombrables prisonniers que nous fîmes, il était évident que notre arrivée les soulagea plutôt, mettant ainsi fin à un long cauchemar.

Au bilan, je reconnais que nous avons eu la chance de ne pas avoir été la cible de frappes chimiques. Je suis, encore aujourd'hui, incapable de dire comment nous aurions réagi, même si nos schémas mille fois répétés devaient nous mettre à l'abri de toutes les surprises. « Entraînement difficile, guerre facile » dit l'adage, mais qu'en est-il exactement de l'instant qui suit l'arrivée d'un tir nourri d'obus chimiques, blessant et contaminant la troupe ? L'entraînement peut-il régler tous les problèmes, même les plus pointus, dans ce domaine où tout est d'une immense complexité ? Dans sa grande sagesse, le haut commandement parisien avait fait mettre en place un grand nombre de sacs *post-mortem* : sept cent cinquante pour mon régiment ! L'estimation des pertes était donc d'un homme sur deux...

Se posait aussi le délicat et incontournable problème des éventuelles

pertes chimiques, partielles ou massives, en cours de combat. Fallait-il, comme le préconisait l'état-major, enterrer sur place nos morts ? Ou fallait-il les évacuer vers l'arrière du front, c'est-à-dire vers la frontière avec l'Arabie Saoudite, ce qui imposait un lourd dispositif de décontamination avant de procéder à leur rapatriement éventuel vers la France ? Pour ma part, je m'opposai d'emblée et avec force à l'enterrement sur place, sans en mesurer, je dois le dire, toutes les contraintes. Mais c'était le cri du cœur : j'eus toutefois rapidement gain de cause, après avoir rallié à mon opinion mes camarades chefs de corps, faisant valoir que nos soldats n'avaient pas à être enterrés en terre irakienne, ne serait-ce que par respect pour eux et pour leurs familles.

Les questions ne manquaient pas et tournaient inlassablement en rond dans nos têtes. Mais comment aurait-il pu en être autrement, à moins d'être un amateur ? Serions-nous à la hauteur, saurions-nous réagir comme il faut ? En France, les médias entretenaient avec soin l'inquiétude de nos familles par la présentation de *scenarii* catastrophe qui dépassaient l'imagination et même nos propres prévisions. Je pris alors prétexte de la nécessité d'une liaison technique pour renvoyer quelques jours à Nîmes l'un de mes officiers afin qu'il puisse parler aux familles et les rassurer un peu en leur passant quelques films relatant notre quotidien. Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1990-1991, le portable n'avait pas encore vu le jour... Je n'avais aucune possibilité de liaison avec ma base arrière, *a fortiori* avec ma famille. Il n'existait que la station INMARSAT, assez lourde d'emploi hélas, et dont seul le PC de la division pouvait profiter de temps à autre tant son coût d'exploitation était prohibitif. A Noël, le CEMA accorda à chaque soldat, en guise de cadeau, trois minutes de conversation avec sa famille ou la personne de son choix. Les fortunes furent diverses, les déceptions nombreuses et ce cadeau me sembla faire souvent plus de mal que de bien.

Par chance encore une fois, nous n'eûmes pas à faire face aux situations extrêmes, certes bien envisagées mais tout aussi redoutées, soyons honnêtes. Ce conflit, pourtant de courte durée, a marqué de manière indélébile l'esprit et la mémoire de ceux qui y participèrent, de près ou de loin, tant l'action de guerre en ambiance chimique fut inhabituelle, dérangement et insolite. Aujourd'hui encore, je sursaute au passage soudain et fracassant d'un avion de chasse à l'exercice que je confonds avec un éventuel vecteur d'épandage chimique... Je crois que je n'en guérirai jamais ! Affronter un ennemi disposant de l'arme chimique, c'est à la fois une menace constante, imprévisible, insidieuse, rampante et rapide comme l'éclair, qui interdit repos, détente et inattention. Le traumatisme qui en résulte ne s'explique pas, ne se partage pas et reste profondément ancré au tréfonds de celui

qui l'a subi. Pire, il ne s'évacue pas ou, en tout état de cause, je n'ai pas encore trouvé à ce jour la bonne méthode ou solution pour l'évacuer.

Beaucoup de nos camarades qui, à leur grand dam, n'ont pu participer à la guerre du Golfe ont jugé que notre « guerre » avait été une aimable promenade de santé. Cette appréciation n'engage qu'eux et je leur en laisse la responsabilité. J'en rencontre encore aujourd'hui qui, près de vingt-cinq ans après, tiennent toujours ce même langage. C'est dire combien l'opération Daguet a pu susciter d'inconsolables et irréparables jalousies. Il est vrai aussi, et c'est ma fierté première de chef de corps, que nous n'avons pas eu de pertes à déplorer. Quel chef oserait déceimment s'enorgueillir du contraire ? Que ne nous aurait-on pas reproché sur notre degré d'impréparation si, conformément aux prévisions, nous étions rentrés en France avec des pertes massives dues à l'affrontement chimique ? Au lieu de ce tableau apocalyptique, nous sommes revenus au complet, admirablement soutenus et fêtés par nos concitoyens en liesse. Pour quelle raison aurions-nous boudé cette reconnaissance de la nation et cette formidable victoire ? Notre pays, parfois confronté à la défaite, aurait-il peur de la victoire avec un grand « V » ? Ce conflit, pourtant de courte durée, a marqué de manière indélébile l'esprit et la mémoire de ceux qui y participèrent, de près ou de loin, tant l'action de guerre en ambiance chimique fut inhabituelle, dérangeante et insolite. ─



DIDIER DANET

L'ENNEMI CYBER : ENTRE NÉCESSITÉ ÉPISTÉMOLOGIQUE ET BOURRAGE DE CRÂNE

Dans un univers économique où s'impose l'obligation de choisir parmi les fins alternatives celles auxquelles seront affectées les ressources disponibles en quantité limitée, la construction de la figure de l'ennemi est une nécessité épistémologique de toute pensée stratégique. Sans identification de l'ennemi, il n'est pas de choix raisonné, donc pas de stratégie militaire sensée. La fabrication de l'ennemi est ainsi un acte fondateur de la politique de défense. Le constat vaut pour la cyberconflictualité comme pour toute forme de conflictualité¹ en général.

Mais, dans le même temps, cette approche froide et rationnelle à des fins de construction de la démarche stratégique n'empêche pas, la fabrication de l'ennemi d'obéir à des ressorts tout à fait différents, d'ordre psychologique et sociologique, qui permettront aux combattants de trouver les ressources nécessaires pour faire face aux situations extraordinaires qu'ils affrontent quotidiennement en temps de guerre, et de souder la nation à l'heure où les coûts et les sacrifices vont mettre à mal sa cohésion voire son existence. L'ennemi n'est plus cet adversaire que l'on cherche à analyser froidement pour mieux évaluer ses forces et ses faiblesses, comprendre sa logique et anticiper ses mouvements ; il est cet autre radicalement différent, ce barbare qui foule aux pieds les valeurs communes de l'humanité, ignore les acquis de la civilisation, et témoigne d'une sauvagerie qui légitime le recours à tout l'éventail des moyens de la force et rend moralement acceptable la perspective de son anéantissement.

Durant la Première Guerre mondiale, Pierre Loti a ainsi mis tout son talent au service de la propagande française pour décrire l'avance des « Boches » comme un « lâcher de gorilles ». Après leur passage, « tout est saccagé, émietté, pulvérisé, les gorilles ont trouvé le temps de n'épargner rien »². L'aimable Vincent Scotto, qui sera l'auteur de ritournelles aussi « fleur bleue » que *J'ai deux amours* ou *Marinella*, composa un air belliciste aujourd'hui bien oublié : « Les Boches, c'est comme des rats/Plus on en tue, plus il y en a. » Rats, cancrelats, cafards... Le bestiaire est relativement peu varié et c'est encore à un rat

1. P. Conesa, « La fabrication de l'ennemi », *Revue internationale et stratégique* 4(76), 2009, pp. 35-44.

2. P. Loti, *L'Outrage des barbares*, G. de Malherbe, 1917.

que le général Odierno fera référence lors de la capture de Saddam Hussein : « *He was in the bottom of a hole with no way to fight back. He was caught like a rat*³. »

Tout au long du XX^e siècle, l'animalisation d'un ennemi parfaitement identifié est ainsi une constante dans laquelle il est possible de voir non seulement l'indice d'une pensée stratégique rationnelle, mais également l'une des clés des comportements individuels et collectifs dans des situations de violence extrême⁴.

L'histoire fournirait moult exemples montrant que la réflexion stratégique s'affaiblit et ouvre grand le champ des surprises, sources de défaites, si elle permet au bourrage de crâne de l'emporter sur la nécessité épistémologique et se laisse contaminer par la figure d'un ennemi rabaisé, déshumanisé, bestialisé. On se rassurerait à peu de frais en pensant que ce processus de contamination appartient au passé.

La littérature sur la cyberconflictualité peut, au contraire, donner le sentiment que ce danger est d'autant plus présent qu'aux classiques biais cognitifs et culturels, qui sont de tout temps, s'ajoutent les incertitudes nées de progrès technologiques qui ne connaissent aucun répit, l'accélération des cycles de décision politiques, économiques, militaires..., la multiplication des acteurs des relations internationales..., tous facteurs cumulatifs de brouillard stratégique et puissants générateurs d'erreurs d'analyse et de jugement.

À lire par exemple le best-seller emblématique de Richard A. Clarke⁵ aussi bien que les pseudo-études de consultants comme la société Mandiant⁶, la fabrication de l'ennemi cyber conduit à une figure passablement complexe qui renvoie tantôt au traditionnel et bestial « péril jaune », tantôt à un ennemi sans visage, exacerbation de cette nouvelle approche américaine qui consiste à lutter contre des concepts nébuleux et non contre des adversaires précisément définis.

La définition de l'ennemi cyber oscille donc dangereusement entre l'analyse rationnelle et les préjugés, les approximations techniques et les biais cognitifs. Sans prétendre apporter de réponse définitive à la question, il s'agira ici de lever certains des biais majeurs qui nous semblent marquer l'approche fréquente et dont l'un des meilleurs représentants est l'ouvrage de Richard A. Clarke précédemment évoqué. Précisons à ce propos que *Cyber War : The Next Threat to National Security and What to Do About It* n'est ni le moins pertinent ni

3. Rapporté par exemple par CNN, 15 décembre 2003.

4. N. Grangé, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérian* n° 6 « L'ami et l'ennemi », 2009.

5. R. A. Clarke, R. Knake, *Cyber War : The Next Threat to National Security and What to Do About It*, 2010.

6. M. I. C. Report, *APT1 : Exposing One of China's Cyber Espionage Units*, 2013, intelreport.mandiant.com/Mandiant_APT1_Report.pdf

le moins intéressant des ouvrages sur la question, et que son auteur n'est ni le moins compétent ni le moins réfléchi de ceux qui traitent des questions de *cyberwar*. S'il est retenu ici comme référence, c'est précisément parce qu'il jouit d'une crédibilité et d'une compétence indiscutables, mais que, pour autant, l'analyse qu'il propose, et que d'autres reprennent avec moins de talent ou de rigueur, n'en semble pas moins témoigner d'un certain nombre de biais qui méritent d'être discutés. On fera donc l'économie de citations en n'évoquant pas, sauf exception ponctuelle, les multiples ouvrages, pseudo-rapports, études ou analyses qui présentent ces mêmes défauts à un degré encore plus élevé.

Qui est donc l'ennemi cyber ? Est-il le même que l'ennemi non cyber ? Les particularités techniques de la cyberconflictualité influencent-elles la nature même de l'ennemi ? Sont-elles déterminantes pour tracer les nécessaires lignes de partage entre amis et ennemis dans le champ des relations internationales en ce premier quart du XXI^e siècle ?

Après avoir rappelé les caractéristiques générales de l'ennemi cyber tel qu'il ressort de la littérature qui s'inscrit dans la lignée de Richard A. Clarke, nous nous efforcerons de montrer en quoi certaines de ces caractéristiques doivent être nuancées, puis nous conclurons en proposant à notre tour une figure de l'ennemi cyber qu'il nous paraît opportun de prendre en compte.

De la bestialisation à la diabolisation de l'adversaire : l'avènement du cyberennemi

La rhétorique de la cyberconflictualité confirme et amplifie le changement impulsé par les États-Unis dans la manière de définir l'ennemi. Traditionnellement, il s'agissait pour les responsables politiques et militaires de raisonner à partir d'un ennemi identifié par la nature de son projet politique afin de se prémunir contre les modalités d'emploi de la force auxquelles son potentiel humain, technologique, financier... lui donnait la possibilité d'accéder.

Après le 11-Septembre, la riposte américaine se tourne tout à la fois contre un ensemble de pays, « l'axe du Mal », que les vecteurs de propagande s'attachent à déshumaniser de manière somme toute traditionnelle⁷, puis contre un concept, « le terrorisme », contre lequel les

7. Voir par exemple la fable des soldats irakiens massacrant les nouveau-nés dans une maternité du Koweït.

États-Unis engagent une « guerre globale »⁸. Il s'agit donc de lutter contre un certain type d'attaques dont les auteurs peuvent varier au gré des errements des relations internationales, parfois « États voyous », parfois groupes insurgés en lutte armée contre les États-Unis, parfois soutiens avérés ou supposés des deux premiers. La construction de la figure de l'ennemi est profondément transformée. Il ne s'agit plus d'en faire un sauvage, puisqu'il l'est par définition dans la mesure où il recourt à des moyens d'action condamnés par le droit international. Il s'agit, en revanche, de convaincre l'opinion publique du fait que celui qui va être frappé appartient bien à la catégorie des « terroristes », ce qui peut au besoin se faire par la machination des preuves indispensables et le déploiement d'une propagande *ad hoc*.

Avec la cyberconflictualité, un processus assez comparable est à l'œuvre. Il s'agit de définir l'ennemi en le qualifiant par le recours à une certaine forme d'action (l'intervention sur les réseaux et les flux du cyberspace), sans pour autant lui donner un visage prédéterminé et que l'on précisera si nécessaire. La figure de « l'ennemi cyber » n'est pas celle d'un « gorille », d'un « rat » ou d'un « cancrelat », mais celle d'un adversaire anonyme capable de frapper n'importe qui, n'importe où et n'importe quand. Sa puissance maléfique tient à la combinaison de trois caractéristiques qui lui sont propres : l'irrégularité, l'asymétrie et le pouvoir de destruction.

« L'ennemi cyber » est un ennemi irrégulier à plusieurs titres. Il peut tout d'abord profiter des caractéristiques propres du cyberspace pour mener son attaque sans se dévoiler ou en faisant porter par d'autres la responsabilité de ses actes. De fait, dans les exemples toujours cités de cyberconflictualité, l'Estonie ou la Géorgie notamment, aucune preuve solide n'a pu être apportée de l'origine des attaques constatées. Il n'en va autrement qu'en cas de revendication par l'auteur de l'attaque – le groupe de *hackers* roumains Tinkode dans le cas de l'attaque contre la Royal Navy en 2010 ou la quasi reconnaissance de paternité du virus Stuxnet par les États-Unis.

Il ignore également certains principes fondateurs du *jus in bello*. Même dans l'hypothèse où il vise spécifiquement des objectifs militaires, le cyberattaquant sait qu'il ne maîtrise pas les effets des armes qu'il emploie. En effet, ceux-ci se propageront presque nécessairement au-delà de la cible visée puisque le système informatique correspondant est plus ou moins ouvert sur l'ensemble des systèmes interconnectés, civils ou militaires, qui partagent des « briques » constitutives

8. H. Gardner, « Global War on Terrorism », in J. C. Bradford (ed.), *A Companion to American Military History*, Oxford, Wiley Blackwell, 2010, pp. 298-317; R. Goodman, D. Jinks, « International Law, US War Powers and the Global War on Terrorism », *Harv. L. Rev.* n° 118, 2004, 2 653; B. Hoffman, « The Changing Face of Al Qaeda and the Global War on Terrorism », *Studies in Conflict and Terrorism* n° 27(6), 2004, pp. 549-560.

communes, physiques ou logicielles. Ce faisant, le cyberattaquant s'affranchit volontairement ou non de principes fondamentaux : la distinction qu'il convient d'opérer entre les combattants et les non-combattants, les civils et les militaires, la proportionnalité des moyens employés...

Certes, ces distinctions structurantes se sont largement effacées au cours du temps, les civils devenant les victimes les plus nombreuses des conflits armés contemporains par exemple. Mais elles conservent une valeur de référence pour les forces armées qui respectent le droit, l'éthique et la déontologie militaire. Avec la cyberconflictualité, le risque est grand de voir ces distinctions perdre l'essentiel de leur signification et favoriser la prolifération de l'irrégularité chez les différents protagonistes. La séparation entre les mondes militaires et civils, par exemple, laisse place à un *continuum* d'acteurs, de structures, de flux... qui vont élargir les cibles potentielles et faciliter la propagation des effets destructeurs. Même si l'attaque cyber ne cible pas un hôpital ou une centrale nucléaire mais une installation militaire, rien ne dit que le virus introduit ne touchera pas plus tard des infrastructures critiques protégées par les règles de ce même droit.

La cyberconflictualité exacerbe ensuite l'asymétrie des combattants. Les guerres contemporaines se caractérisent par un renforcement général de l'asymétrie. Celle-ci est recherchée de manière délibérée par les acteurs qui sont conscients de leur faiblesse intrinsèque au regard des ressources techniques qu'ils peuvent mobiliser et qui trouvent ainsi le moyen de résister à des adversaires qu'ils ne pourraient affronter victorieusement sur un champ de bataille traditionnel. Les travaux de Michel Goya mettent en exergue les mécanismes et les effets de cette asymétrie croissante sur les théâtres irakiens ou libanais⁹.

Mais le développement des conflits asymétriques résulte aussi mécaniquement de l'accessibilité croissante aux ressources à usage militaire. Dans le domaine des équipements militaires classiques, cette accessibilité croissante repose sur l'abondance de l'offre et, singulièrement, sur celle de matériels légers, suffisants pour déclencher et entretenir des conflits *low cost* dont tirent parti les entrepreneurs de guerre décrits par Paul Collier¹⁰. Mouvements insurrectionnels, guérillas révolutionnaires, groupes ethniques et/ou religieux... sont ainsi en mesure de lancer et de soutenir des opérations armées à l'encontre de gouvernements plus ou moins fragiles, mais disposant pourtant d'appareils d'État militaires et policiers.

9. M. Goya, « Dix millions de dollars le milicien », *Politique étrangère*, 2007, pp. 191-202 ; *Irak. Les armées du chaos*, Paris, Economica, 2009.

10. P. Collier, A. Hoeffler, *Greed and Grievance in Civil War*, vol. 56, Oxford University Press, 2004.

La généralisation du cyberspace dans les pays développés fait craindre à certains un nouvel abaissement du seuil d'accessibilité des moyens de la conflictualité et l'aggravation des menaces asymétriques, notamment de la part des « jeunes nés avec la dimension cyber ». La fonction de production du cybercombattant mobilise en effet de manière privilégiée le facteur humain, notamment le capital intellectuel mesuré par le degré de compétence en matière d'informatique et de télécommunications. Le facteur technique se trouve paradoxalement réduit à sa plus simple expression du fait du progrès technologique et de la baisse du coût des matériels ou de l'accès au réseau.

Le niveau des ressources nécessaire pour concevoir et réaliser des attaques dans le cyberspace est présenté comme à la portée de groupes beaucoup plus réduits que pour la mise en œuvre d'attaques militaires conventionnelles. Des opérations dangereuses et politiquement significatives pourraient être menées par des acteurs qui, jusque-là ne pesaient pas dans le jeu des relations interétatiques : États dénués de la capacité économique et industrielle suffisante pour supporter un effort de défense substantiel, mafias spécialisées, mouvements insurrectionnels localisés, voire groupes ou individus politiquement motivés. Tous pourraient porter des dommages aux pays les plus puissants par la manipulation des flux d'informations aussi bien que par la dégradation de systèmes interconnectés civils ou militaires. Cybervandalisme, cyberterrorisme, cybermanipulations sont des formes de conflictualité accessibles à des acteurs beaucoup plus nombreux et beaucoup moins identifiables que dans les guerres nouvelles et, *a fortiori*, les guerres traditionnelles.

Dans la vision extrême de cette cyberasymétrie, un assaillant quelconque peut frapper instantanément, à partir de n'importe quel point du globe, et ce sans laisser ni traces ni moyens de l'identifier et de le confondre ou, pire encore, en ouvrant la possibilité d'incriminer à tort des tiers innocents. Le corollaire de cette capacité nouvelle d'agression est la disparition des concepts de droit (national, international) et d'éthique. « L'émergence tous azimuts d'une asymétrie croissante permettant à des acteurs de moindre importance (petits États, individus ou groupes d'individus) de remettre en cause le *leadership* d'acteurs majeurs (grands États, multinationales, organismes internationaux ou supranationaux) crée une situation géostratégique sans précédent¹¹. »

Last but not least, l'ennemi cyber dispose d'une capacité de destruction massive à l'encontre de son adversaire. Les pays les plus puissants

11. E. Filliol, *Cybermenaces en et contre l'Europe. Grande Europe*, Paris, La Documentation française, 2011.

sur le plan politique, économique et militaire sont *ipso facto* les plus dépendants du cyberspace et les plus fragiles en cas d'attaque. Ce que doivent redouter les États-Unis d'un ennemi cyber, c'est un « cyber Pearl Harbor » ou, plus exactement, un « cyber 11-Septembre » puisque cet ennemi irrégulier et asymétrique s'en prendrait plus probablement à des infrastructures civiles, davantage accessibles que les installations militaires. Richard A. Clarke met en scène l'attaque des États-Unis par les *hackers* de l'armée chinoise. Ceux-ci détruisent les réseaux informatiques du gouvernement américain, font exploser les raffineries de pétrole, provoquent des fuites de chlore dans les usines chimiques, prennent le contrôle des réseaux aériens et de chemin de fer, et font s'écraser les avions ou dérailler les trains, paralysent les marchés financiers et le système bancaire, coupent l'électricité de l'Atlantique au Pacifique. Les victimes se comptent par milliers. Les grandes villes sont à court d'approvisionnement et les pillards envahissent les rues.

Selon l'auteur, la cyber Apocalypse n'est pas seulement théoriquement envisageable ; elle peut survenir aujourd'hui, dans le quart d'heure qui suit. Le cyberspace semble volontiers se prêter aux visions catastrophistes. Dans le domaine voisin de la cybercriminalité, les chiffres avancés pour situer le niveau des préjudices subis par les différents acteurs sont d'autant plus facilement repris qu'ils sont spectaculaires et dénués du moindre fondement méthodologique¹². C'est ainsi que plusieurs institutions officielles font état de pertes d'un montant de mille milliards de dollars, soit 1,64 % du PIB mondial. Notre collègue Alexandre Delaigue a eu l'occasion de montrer par quels mécanismes d'intoxication collective une évaluation aussi fantaisiste avait pu s'enraciner dans le discours majoritaire sur la cybercriminalité¹³.

Au total, l'ennemi cyber est moins un gorille ou un rat qu'un fantôme. Il n'en est que plus redoutable, car il est presque impossible de l'identifier ou de prévoir ce qu'il est susceptible d'entreprendre, sauf à anticiper que les résultats en seront catastrophiques. Le « Boche » était un gorille, mais on le connaissait et on savait qu'il arriverait par les plaines de l'Est. L'ennemi cyber peut renvoyer au « péril jaune » aussi bien qu'à des groupes d'insurgés ou des mafias de narcotrafiquants, des mouvements anarchistes, voire des étudiants malveillants. Son omniprésence et son omnipotence justifient la

12. R. Anderson et al., *Measuring the Cost of Cybercrime*. Paper presented at the 11th WEIS Forum, juin 2012 ; D. Florencio, C. Herley, *Sex, Lies and Cyber-Crime Surveys Economics of Information Security and Privacy III*, Bruce Schneier, Springer New York, 2012.

13. A. Delaigue, *Chiffres en folie : le coût des cyberattaques*, 2013, owni.fr/2011/07/11/chiffres-en-folie-le-cout-des-cyberattaques/

mobilisation générale des responsables civils et militaires ainsi que l'allocation de ressources massives en vue de sécuriser les systèmes d'information critiques.

Mythes et réalités du cyberennemi

L'impression d'ensemble qui ressort du discours illustré dans la première partie est celle qu'un brouillard tel entoure l'ennemi cyber qu'il devient presque impossible de l'identifier et de le combattre de manière rationnelle. La chose n'est pas pour surprendre, puisqu'un brouillard non moins épais entoure la notion « d'attaque cyber ». Le ministère de la Défense des États-Unis serait confronté à « dix millions d'attaques » par an, selon un chiffre avancé par le général Alexander devant une commission budgétaire en 2012. Un tel ordre de grandeur ne peut se comprendre que si on mélange à peu près tout ce qui peut être lié à un usage non conforme des systèmes et des réseaux informatiques des armées américaines. Comme l'écrivent plaisamment Peter Singer et Allan Friedman, cela revient à traiter de la même façon le farceur qui allume un pétard, le braqueur armé d'un revolver, l'insurgé qui dissimule un engin explosif improvisé et l'État qui lance un missile de croisière au motif que tous recourent aux mêmes principes physico-chimiques gouvernant les explosifs¹⁴.

Est-il possible de dissiper le brouillard relatif à l'ennemi cyber en se penchant plus avant sur les caractéristiques qui sont véritablement les siennes. L'ennemi cyber est-il réellement ce fantôme capable de frapper n'importe qui et n'importe où tout en restant dans l'anonymat le plus complet ? Ne peut-on resserrer un peu l'éventail ainsi ouvert pour mieux éclairer les choix nécessaires dans l'affectation des ressources limitées mises à la disposition des forces armées ?

Si on en revient à la définition des termes, on ne peut être que frappé du vocable même d'« ennemi cyber ». On ne parle pas d'ennemi terrestre, maritime ou aérien. L'ennemi ne se définit pas par sa maîtrise plus ou moins grande d'un domaine d'expression de la force, mais par le fait qu'il témoigne d'une volonté crédible de recourir à la force pour faire triompher son projet politique dans le champ des relations internationales. Ce n'est pas l'instrument mobilisé qui le définit, mais son ambition politique. On retrouve ici la confusion qui procède de l'introduction de la guerre au nébuleux concept de terrorisme à la suite des attentats du 11-Septembre. Ce simple rappel permettrait déjà d'opérer un tri sévère dans le fatras

¹⁴. P. W. Singer, A. Friedman, *Cybersecurity: What Everyone Needs to Know*, OUP USA, 2014.

des « attaques » dont le ministère de la Défense américain se dit la victime. C'est ainsi que les groupes mafieux qui voient dans la criminalité informatique une source nouvelle et prometteuse de revenus n'ont pas, le plus souvent, d'ambition politique hostile à celle des États dans lesquels ils opèrent. Bien au contraire, ils sont souvent des soutiens plus ou moins affirmés et plus ou moins affichés des pouvoirs en place, quelle que soit leur couleur politique.

Il convient donc de considérer que les individus ou les groupes organisés qui se livrent à la criminalité informatique ne relèvent pas de la catégorie des « ennemis cyber » d'États comme les États-Unis ou la France. La lutte contre leurs pratiques criminelles relève d'acteurs et de cadres juridiques qui ne sont pas ceux de la conflictualité, ce qui conduit à un resserrement très sensible de l'éventail des acteurs concernés par les problématiques de la cyberconflictualité. L'ennemi cyber doit donc être envisagé comme un ennemi classique, c'est-à-dire un État ou un groupe porteur d'un projet politique incompatible avec celui de l'État considéré, qui raisonne dans l'ombre portée ou la réalité de l'usage de la force et dont les capacités réelles ou supposées incluent la mise en œuvre de moyens cybernétiques pour peser sur la volonté de son adversaire.

Cet ennemi est-il ensuite aussi redoutable qu'il y paraît du fait qu'il puisse agir dans le cyberspace ? La réponse est négative pour au moins trois raisons. L'anonymat souvent mis en avant pour justifier la dangerosité de l'ennemi cyber ne doit pas être considéré comme constitutif de l'essence du cyberspace, mais comme une situation provisoire qui s'atténue chaque jour un peu plus du fait des progrès de la *Computer Forensic Science*. Les informations révélées par Edward Snowden montrent que les États-Unis et leurs alliés disposent déjà d'outils d'analyse à une échelle industrielle, et que les capacités de recueil et de traitement des données laissent assez peu de place à un anonymat véritable sur la Toile. On objectera qu'un groupe disposant d'une véritable compétence pourrait mettre en œuvre des moyens de dissimulation dont la sophistication croîtra à raison des progrès réalisés par les enquêteurs. Mais il serait tout à fait aventureux d'en déduire qu'il sera toujours impossible d'identifier l'auteur d'une cyberattaque et de lui faire porter la responsabilité qui est la sienne. Compte tenu de la politique de lutte des États-Unis contre le terrorisme dans le dernier quart de siècle, il faudrait plutôt craindre l'inverse, c'est-à-dire l'imputation d'une cyberattaque à un État contre lequel on souhaite agir militairement.

En deuxième lieu, contrairement au paradoxe mis en avant à propos de l'asymétrie qui caractériserait la cyberconflictualité, le plus faible ne devient pas, comme par enchantement, le plus fort ni

même l'égal de celui qui dispose de la maîtrise la plus grande dans le cyberspace. Sans doute, la littérature et le cinéma hollywoodien ont-ils fait beaucoup pour la diffusion de l'idée qu'un adolescent isolé peut déclencher la Troisième Guerre mondiale en s'introduisant dans les réseaux informatiques du Pentagone (*War Game*) ou qu'un groupe de terroristes déterminés est en mesure de menacer l'ensemble des infrastructures américaines : communications, marchés boursiers, réseaux d'électricité et de gaz (*Die Hard IV*). Il est également vrai que le pays le plus puissant est en même temps le plus dépendant de ses réseaux informatiques et des télécommunications, et que ses adversaires technologiquement moins avancés sont, *de facto*, moins exposés que lui à une attaque cyber. Les États-Unis sont donc plus vulnérables à une cyberattaque que la Corée du Nord, le Lesotho ou le Panama. Pour autant, cela revient-il à donner à ces pays moins dépendants des technologies les plus avancées un avantage décisif dans la cyberconflictualité ?

Il convient tout d'abord de remarquer que le seuil d'accès aux cyberarmes est plus élevé qu'on ne le dit volontiers. Si l'on se fonde sur l'un des seuls cas connus de sabotage d'un système industriel semblant avoir causé des dommages physiques significatifs à une installation critique (l'attaque des installations nucléaires iraniennes par le virus Stuxnet), on notera que les moyens mobilisés pour concevoir, réaliser et conduire l'attaque sont considérables et manifestement hors de portée de la quasi-totalité des pays de la planète, pour ne rien dire des groupes politiques qui pourraient vouloir se livrer à ce type d'action. Selon des estimations nécessairement approximatives, l'ensemble du processus a demandé des mois de travail à des équipes entières de spécialistes qui avaient une parfaite connaissance des installations physiques, des matériels mis en œuvre, des systèmes informatiques qui les pilotaient, des logiciels employés ainsi que de la capacité à introduire l'arme cybernétique dans un complexe militaire hautement protégé¹⁵. De telles capacités, notamment le capital intellectuel et logistique requis, forment sans doute des soubassements moins visibles que des usines d'armement, mais elles n'en sont pas moins réservées à un tout petit nombre d'acteurs qui disposent en particulier de la base industrielle sans laquelle il n'est pas de production de cyberarmes ayant une chance quelconque de causer des dommages significatifs à des infrastructures critiques.

En second lieu, le fait de pouvoir mener des attaques cyber conduit

15. N. Fallière, L. O Murchu, E. Chien, *W32. Stuxnet Dossier*, Symantec, 2011 ; S. Knoepfel, *Clarifying the International Debate on Stuxnet : Arguments for Stuxnet as an Act of War Cyberspace and International Relations*, Springer, 2014, pp. 117-124 ; R. Langner, « Stuxnet Dissecting a Cyberwarfare Weapon. Security and Privacy », *IEEE*, n° 9(3), 2011, pp. 49-51 ; T. Rid, « Cyber War will not take place », *Journal of Strategic Studies*, n° 35(1), 2012, pp. 5-32.

à affaiblir les capacités de l'adversaire, pas nécessairement à se donner un avantage manifeste. Il a souvent été question, y compris dans la presse quotidienne, d'une « ahurissante information » selon laquelle les « liaisons descendantes de flux vidéo » provenant des drones américains employés en Irak et en Afghanistan auraient été interceptées par des insurgés moyennant l'acquisition d'un logiciel russe coûtant vingt-cinq dollars quatre-vingt-dix-neuf¹⁶. Le comble de l'asymétrie serait ici atteint puisqu'un équipement militaire ayant nécessité des années de recherche et de développement et des dizaines de milliards de dollars de budget serait mis en échec par une ressource quasi gratuite et en accès libre. Il conviendra cependant de nuancer fortement l'impression d'une égalisation de la puissance des forces armées américaines, détentrices des drones, et des insurgés capables de capter les flux vidéo émis par ces derniers. Accéder à ce que voient les drones ne permet pas d'en disposer, de les détourner de leur mission, de les détruire ou de les bloquer au sol. Cela permet tout au plus de mieux se dissimuler et de prévenir certaines des attaques qui pourraient avoir lieu. Il s'agit tout au plus d'une relative perte d'efficacité dans l'emploi d'une arme, par ailleurs susceptible d'une correction technique assez simple, mais pas d'un renversement du rapport de force.

Il convient également de nuancer la capacité de destruction supposée massive d'une attaque informatique. Le spectre d'un « cyber 11-Septembre » entraînant le chaos dans une grande puissance par la paralysie ou la destruction de ses réseaux financiers, industriels, logistiques... est évoqué depuis au moins un quart de siècle sans qu'aucun de ces réseaux dans aucun pays du monde n'ait été véritablement mis en difficulté durablement. Dans le cas emblématique de l'Estonie, pays présenté comme le plus vulnérable de la planète puisque le plus connecté pour ses activités fondamentales (banques, transports...), une attaque supposée menée par un des pays les plus puissants en matière de cyberconflictualité, la Russie, n'aurait abouti qu'à un déni de service, sans dommage autre pour les Estoniens que l'impossibilité de consulter le solde de leur compte en banque ou d'accéder à certains services administratifs pendant quelques heures¹⁷. On pourrait dire que les réseaux bancaires ont été autrement mis en péril dans les années récentes par les « errements non cyber » de leurs dirigeants et que ces comportements irresponsables sont à l'origine de paniques autrement plus dangereuses pour les pays développés. On

16. J. Guisnel, « Les insurgés interceptent les vidéos transmises par les drones américains », *Le Point*, 17 décembre 2009.

17. W. C. Ashmore, « Impact of Alleged Russian Cyber Attacks », *DTIC Document*, 2009 ; T. Rid, P. McBurney, « Cyber-Weapons », *The RUSI Journal*, n° 157(1), 2012, pp. 6-13.

se souvient ainsi du *Bank Run* (ruée bancaire) qui a poussé des milliers de déposants et d'épargnants anglais dans la rue pour retirer leurs économies de la Northern Rock en septembre 2007. Aucune attaque informatique n'est encore parvenue à un début de commencement d'un résultat de ce type. C'est dire qu'un scénario à la *Die Hard IV*, qui n'est pas si éloigné du discours de Richard A. Clarke, mériterait de ne pas être envisagé comme le paradigme de l'attaque cyber et que le potentiel de nuisance de l'ennemi cyber mériterait d'être considéré avec une certaine prudence.

Enfin, dans le rapport entre l'attaquant et le défenseur, on soulignera que l'avantage du premier a toutes les chances de ne pas être définitif ni, surtout, durable. Ainsi, le virus Stuxnet, qui a nécessité des mois de travail de la part d'équipes hautement spécialisées et dont le coût de conception, de « fabrication » et de mise en œuvre représente probablement un investissement que très peu de pays sont susceptibles de réaliser, peut être neutralisé de manière relativement simple une fois qu'il est découvert. Dès lors, les dommages initiaux peuvent se trouver confinés par la mise en place de patchs qui anéantiront la menace, du moins pour les infrastructures sensibles où des procédures convenables de sécurité des systèmes d'information permettront de « boucher la faille » par laquelle l'attaque a été menée. Les investissements considérables mis en œuvre pour la fabrication de l'arme pourront donc être confinés voire neutralisés par un remède dont le coût sera infiniment plus faible. L'asymétrie ne joue donc pas que dans un seul sens.

Conclusion : qui est l'ennemi cyber ?

Compte tenu de ce qui précède, comment définir l'ennemi cyber et comment l'intégrer dans la démarche visant à spécifier la menace pour y adapter la politique de défense d'un pays comme la France ?

Dans un esprit voisin de celui qui conduit Thomas Rid à considérer que les actions menées dans le cyberspace ne sont pas, pour l'essentiel, des actes de guerre, les lignes qui précèdent nous amènent à considérer que l'ennemi cyber est une figure dont l'importance doit être sensiblement revisitée. Les traits particuliers qui lui sont prêtés par certains spécialistes, tels Richard A. Clarke, en font un adversaire quasiment invincible contre lequel aucune défense ne serait véritablement possible et qui n'attendrait que son heure pour frapper au cœur les sociétés occidentales les plus vulnérables. Cette conception nous semble dangereuse car elle aboutit à une extension quasiment indéfinie de la notion d'ennemi qui paralyse en les aveuglant les

procédures de choix en matière de ressources à consacrer à la dimension cyber de la politique de défense. Pour resserrer l'éventail des possibilités, il convient de retenir que l'ennemi cyber est d'abord et avant tout un ennemi, c'est-à-dire un adversaire politique qui menace de recourir à l'ensemble des moyens de la force auxquels il peut accéder afin d'imposer sa volonté dans le champ des relations internationales.

L'ennemi cyber est ensuite un ennemi capable de mettre en œuvre des actions visant à produire des effets spécifiques sur les systèmes interconnectés de traitement automatisé de l'information en vue de les contrôler, d'en modifier le contenu, voire de provoquer des dommages aux infrastructures critiques de l'adversaire. Mais l'ennemi cyber n'est pas un « pur ennemi cyber ». Le plus souvent, l'action dans le cyberspace sera associée à d'autres formes de mise en œuvre de la force en vue d'obtenir l'assujettissement de la volonté adverse.

On voit donc que la définition ne doit pas succomber à l'éternelle tentation technologique – certes, les considérations techniques sont essentielles dans l'appréhension des formes modernes de conflictualité. On ne saurait pas davantage raisonner justement à propos de la cyberconflictualité en ignorant tout de l'architecture et du fonctionnement des réseaux interconnectés qui forment le cyberspace qu'on ne saurait traiter de dissuasion nucléaire en ignorant tout de la physique nucléaire et de la fission de l'atome. Mais la dimension technique de la question ne doit pas intervenir seule dans la définition d'un concept, l'ennemi, qui est le produit d'une volonté politique avant que d'être celui d'une capacité technique.

Concrètement, l'application de ce double critère pourrait conduire à limiter l'éventail possible de nos « ennemis cyber » à des acteurs des relations internationales, États ou groupes armés, disposant de la maîtrise technique suffisante pour être susceptibles de concevoir et de mettre en œuvre des actions de force significatives dans le cyberspace, en combinaison ou non avec des moyens cinétiques plus traditionnels. Faut de projet politique susceptible d'entrer en concurrence avec celui des nations concernées (États-Unis, Europe...), on écartera de cette catégorie les individus ou groupes qui pourraient par ailleurs avoir des compétences informatiques plus ou moins affirmées et qui les utiliseraient à des fins criminelles. Il en est de même des États ou des groupes armés qui ne disposent pas du capital intellectuel et de la base industrielle indispensable (plus importante qu'on ne le dit fréquemment) pour constituer une menace sérieuse à l'encontre des infrastructures critiques, civiles ou militaires, de leurs adversaires. On ne retiendra pas non plus ceux qui, tout en disposant d'une véritable compétence cyber, ont des projets politiques en cohérence ou complémentaires

avec les nôtres. Ce faisant, il ne s'agit pas de dire qu'il faut baisser la garde et que les risques et les menaces dans le cyberspace seraient purement fantasmatiques. L'intrusion dans les systèmes informatiques, l'espionnage politique, militaire ou industriel, la propagande sur les réseaux sociaux... sont autant de pratiques connues dont l'influence est loin d'être négligeable dans les processus compétitifs qui caractérisent une économie mondialisée et un système politique de plus en plus ouvert. Mais ces pathologies ne sont pas nécessairement de nature à caractériser l'existence d'un ennemi cyber au sens de la politique de défense. Voir dans tout acte de déviance informatique le témoignage d'une attaque cyber, donc de l'action délibérée d'un ennemi cyber, relève du bourrage de crâne, non de la nécessité épistémologique. Il y a là un danger symétrique tout aussi fort réel, que celui qui consisterait à ne pas reconnaître que le cyber est désormais un espace majeur de la conflictualité. ┘

JOHN CHRISTOPHER BARRY

DE LA CULPABILITÉ À LA DANGEROUSITÉ, DU DÉLINQUANT À L'ENNEMI

Crise de l'État de droit et inégalité

Les démocraties libérales sont en crise. Le mélange des genres entre l'État de droit et l'état d'exception, depuis la guerre déclarée contre le terrorisme, ne fait pas bon ménage. La sûreté individuelle des citoyens face à l'arbitraire de l'État, héritage de la Révolution française, se voit fragilisée en faveur d'un pouvoir discrétionnaire étatique renforcé et omniscient. La surveillance tous azimuts des citoyens se fait au nom de la sécurité de tous, à l'échelle nationale et internationale, et le concept de dangerosité est introduit dans les juridictions d'un grand nombre de pays occidentaux (rétenion de sûreté 2008 en France, *Patriot Act* aux États-Unis...).

Conjointement à ce modèle étatique accentué dans sa fonction policière, le modèle économique fordiste et d'État providence est mis à mal par une politique néolibérale au service d'une finance transnationale, émancipée de la souveraineté des États, mais qui s'appuie cependant sur eux pour imposer sa loi. L'État politiquement émasculé, mais juridiquement proactif, aura pour mission de favoriser une privatisation toujours accrue du champ social « afin de transformer la société en cité radieuse du capital »¹.

Ses effets les plus flagrants : une inégalité vertigineuse et grandissante qui fait dire aux rédacteurs du rapport préparé pour le Forum économique mondial de Davos de 2014 que « l'inégalité sape la stabilité intérieure des pays et devient une menace globale pour la sécurité à l'échelle du monde »². Alarmiste ? L'OCDE, dans un rapport du 2 octobre 2014, écrit la même chose : « L'énorme augmentation de l'inégalité des revenus à l'échelle globale est un des faits les plus significatifs – et des plus inquiétants – du développement de l'économie

1. Voir mon article « Métamorphose du sacrifice. De mourir pour la patrie à la tyrannie du marché », *Inflexions* n° 26, 2014 et Saskia Sassen, dont nous partageons l'analyse, qui souligne la convergence entre la politique néolibérale et la société de surveillance dans son excellent article « Drones over there, total surveillance over here », *Al Jazeera*, 19 février 2013.

2. « Outlook on the Global Agenda 2014 », World Economic Forum, Suisse. weforum.org/docs/WEF_GAC_GlobalAgendaOutlook_2014.pdf

mondiale des deux cents dernières années. » Depuis l'an 2000, poursuit le rapport, « l'inégalité des revenus est désormais au même niveau qu'en 1820 »³. Pour Thomas Piketty, auteur du *Capital au XXI^e siècle*, la répartition inégalitaire des richesses dans le monde n'a jamais été aussi élevée aujourd'hui que depuis la veille de la Première Guerre mondiale.

Le rapport OXFAM publié en janvier 2014 rappelle que les quatre-vingt-cinq personnes les plus riches au monde aujourd'hui détiennent une fortune égale aux trois milliards et demi les plus pauvres de la planète, soit la moitié de la population mondiale. Et quasiment la moitié des richesses du monde appartient à 1 % de la population. Ceux qui penseraient que l'inégalité et son accentuation abyssale se seraient atténuées à cause de la crise financière de 2008 se trompent. « Aux États-Unis, poursuit OXFAM, les 1 % les plus riches ont confisqué 95 % de la croissance post crise financière depuis 2009, tandis que les 90 % les moins riches se sont appauvris⁴. » « Bien sûr qu'il y a une lutte de classes, mais c'est ma classe, celle des riches, qui mène la guerre, et on est en train de la gagner »⁵, dira sans ambages Warren Buffet, l'un des hommes les plus riches du monde avec une fortune estimée à quarante-quatre milliards de dollars.

Prémonitoire, Montesquieu, trop connu pour son doux commerce qui amène « modération... ordre... tranquillité », mettait déjà en garde sur ce qui pouvait miner cette société marchande qu'il célébrait au XVIII^e siècle. « Le mal arrive lorsque l'excès des richesses détruit cet esprit de commerce : on voit tout à coup naître les désordres de l'inégalité, qui ne s'étaient pas encore fait sentir. [...] Sitôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse ; l'égalité, qui était entre eux, cesse, et l'état de guerre commence. [...] Les particuliers, dans chaque société, commencent à sentir leur force ; ils cherchent à tourner en leur faveur les principaux avantages de cette société, ce qui fait entre eux un état de guerre⁶. »

Les sociétés durement touchées par la crise et les inégalités s'y préparent. Un exemple parmi d'autres, en Europe cette fois-ci : l'Espagne compte 24,5 % de chômage – 55 % chez les jeunes –, mais aussi la troisième fortune du monde, estimée à soixante-quatre

3. *How Was Life? Global Well-being since 1820*, OECD Publishing, 2 octobre 2014. oecd-ilibrary.org/economics/how-was-life_9789264214262-en

4. « Oxfam briefing paper », 20 janvier 2014.

5. Cité in « In Class Warfare, Guess Which Class Is Winning », *New York Times*, 26 novembre, 2006. nytimes.com/2006/11/26/business/yourmoney/26every.html?_r=0

6. *L'Esprit des lois*, 1^{re} partie, chapitre III et chapitre VI.

milliards de dollars⁷. Et bien que le déficit de l'État espagnol se soit creusé de cinquante-huit milliards en un an, son gouvernement a décidé de dépenser pour un milliard d'euros de matériel anti-émeute pour ses forces de police⁸.

Tout ordre économique-politique a pour vocation existentielle de chercher sa reproduction. Hannah Arendt, s'appuyant sur Hobbes, éclaire ce lien indissoluble entre pouvoir de l'État et accumulation dans une société capitaliste : « L'insistance de Hobbes à faire du pouvoir le moteur de toutes choses humaines [...] découlait de la proposition théoriquement irréfutable selon laquelle une accumulation indéfinie de biens doit s'appuyer sur une accumulation indéfinie de pouvoir. [...] Le processus illimité d'accumulation du capital a besoin de la structure politique "d'un pouvoir illimité", si illimité qu'il peut protéger la propriété croissante en augmentant sans cesse sa puissance⁹. »

Hobbes insiste : « On ne peut pas se contenter d'un pouvoir modéré : mais plutôt on ne peut pas rendre sûrs, sinon en en acquérant davantage, le pouvoir et les moyens dont dépend le bien-être qu'on possède présentement. » Il souligne ensuite que ce pouvoir de sécurisation doit s'exercer aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des États. « De là vient que les rois, dont le pouvoir est le plus grand de tous, tournent leurs efforts vers le soin de le rendre sûr, à l'intérieur du pays par des lois, à l'extérieur par des guerres¹⁰. »

Thomas L. Friedman, éditorialiste néolibéral influent du *New York Times*, formula à merveille les dessous armés du « doux commerce » pour sécuriser cette accumulation marchande à l'échelle du monde : « La main invisible du marché ne peut opérer sans le poing caché – McDonald's ne peut pas prospérer sans McDonnell, le constructeur du F-15. Et le poing caché qui assure la sécurité du monde pour la Silicon Valley s'appelle l'armée des États-Unis, l'US Air Force, l'US Navy et son corps des Marines¹¹. »

Cette double fonction gardien de l'ordre intérieur et gardien de l'ordre extérieur, décrite par Hobbes, correspond bien au rôle, bien que de plus en plus contesté, que se sont attribué les États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale comme garants de l'ordre politico-économique américain, et du monde. La *Quadrennial Defense Review* de

7. Amancio Ortega Gaona, fondateur du groupe textile international Inditex, avec une fortune estimée à soixante-quatre milliards de dollars, est considéré comme l'homme le plus riche d'Espagne et d'Europe et la troisième fortune mondiale en 2013, derrière Bill Gates et Carlos Slim.

8. « Spain prepares for an autumn of discontent by buying €1m of riot gear », *The Guardian*, 8 septembre 2014.

9. Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, Paris, Le Seuil, « Points », pp. 50-51.

10. Hobbes, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971, chapitre XI, p. 96.

11. Thomas L. Friedman, « Manifesto for a Fast World », *New York Times Magazine*, 28 mars 1999.

2010 du Pentagone l'affirmera sans ambiguïté : « Les intérêts et le rôle des États-Unis dans le monde nécessitent des forces armées sans égales et une volonté de la part de la nation de les employer dans la défense de nos intérêts nationaux et du bien commun. »

État de sécurité nationale et surveillance globalisée

Sur le plan intérieur, on peut décliner deux domaines où cette sécurisation s'est accélérée depuis le 11 septembre 2001, en premier lieu dans le monde occidental et plus particulièrement aux États-Unis : la surveillance des populations et une transformation juridique qui réactive des notions anciennes d'état d'exception, comme la dangerosité, pour en arriver à celui du droit de rétention et d'un droit pénal de l'ennemi, plus particulièrement aux États-Unis avec le concept de *unlawful combatant*, dépourvu des droits accordés par les lois de la guerre ou des tribunaux civils...

Grâce aux révélations d'Edward Snowden, nous pouvons, sans polémique, constater que nous sommes tous désormais sous une surveillance électronique généralisée comme des coupables potentiels et virtuels¹². Les États-Unis, qui chapeautent, grâce à la NSA, une infrastructure globalisée multi-étatique et privée de la surveillance (NSA, *Five Eyes*, France Télécom-Orange¹³, British Telecom, Verizon, Vodafone, Google, Facebook, Microsoft...), pistent systématiquement tout internaute qui chercherait à échapper au voyeurisme de l'État. Celui qui voudrait protéger son intimité et sa vie privée du regard indiscret de l'État ou d'autres acteurs du Web, publics ou privés, basculerait dans le statut d'individu suspect. Utiliser le réseau d'anonymisation *The Onion Router* (TOR) ou simplement consulter des sites Web qui offrent des solutions pour protéger sa vie privée suffit pour être tagué¹⁴ comme un « extrémiste » par la NSA, et voir son adresse IP ciblée et intégrée dans ses bases de données sous haute surveillance¹⁵.

La logique sous-jacente d'un tel système de surveillance est que, pour assurer la sécurité de tous, aucun ne doit échapper au regard inquisiteur de l'État. En juillet 2014, cela a même conduit le directeur du FBI à accuser les sociétés Apple et Google, qui voulaient offrir à

12. Voir mon article « "Si vous voyez quelque chose, dites quelque chose". Edward Snowden et l'état de sécurité nationale », *Inflexions* n° 27, 2014, p. 135.

13. « Espionnage : comment Orange et les services secrets coopèrent », *Le Monde*, 20 mars 2014. lemonde.fr/international/article/2014/03/20/dgse-orange-des-liaisons-incestueuses_4386264_3210.html

14. *Tag*, terme informatique américain pour désigner un marqueur, un mot-clé.

15. « The NSA Is Targeting Users of Privacy Services, Leaked Code Shows », *Wired*, 3 juillet 2014. wired.com/2014/07/nsa-targets-users-of-privacy-services/

leurs clients des téléphones portables sécurisés afin de protéger leur vie privée, « de permettre aux usagers d'être hors d'atteinte de la loi »¹⁶. Protéger sa vie privée serait l'équivalent d'un non-respect de la loi et encouragerait l'anarchie (*lawlessness*). Dans la bouche du directeur du FBI, il fallait accepter que l'État ne souffrît aucune limite à ses pouvoirs discrétionnaires si l'on voulait respecter l'État de droit. Paradoxe en effet. Le contrat social libéral, dès ses origines, fondait son principe politique sur l'inviolabilité des droits de l'individu face aux prétentions absolutistes de l'État. Ainsi, pour Montesquieu, « la liberté politique consiste dans la sûreté, ou du moins dans l'opinion que l'on a de sa sûreté », notamment face au pouvoir de l'État.

■ Profilage et insécurité

Mais cette collecte de données ne sert pas seulement à cibler les personnes fuyant le regard de l'État, elle est aussi l'occasion, grâce au *data mining* qui écume le Web de part en part (réseaux sociaux, courriels...), de profiler les personnes et les groupes sociaux afin de déterminer, avec des algorithmes probabilistes, leurs actions futures et leur dangerosité. Que la surveillance tous azimuts et les algorithmes employés soient faux dans leur prédiction ne change rien aux effets bien réels qu'ils induisent dans le corps social et politique, peur, méfiance et ostracisme.

Pour Hina Shamsi, une responsable de l'importante Union américaine de défense des libertés (ACLU), « au lieu de limiter sa surveillance aux réels terroristes connus, le gouvernement a bâti un vaste système fondé sur le postulat imparfait et jamais prouvé que l'on peut prédire qu'une personne va commettre un acte terroriste à l'avenir. [...] Sur la base de cette théorie dangereuse, le gouvernement accuse secrètement des gens de terrorisme en les consignnant sur une liste noire occulte, sans jamais leur donner la possibilité de se défendre et de prouver leur innocence d'une menace qu'ils n'ont jamais mise à exécution¹⁷. »

Jusqu'au 11 septembre 2001, le gouvernement américain n'avait que seize noms sur une liste de « terroristes connus ou suspects » – connue sous le sigle KST (*Known or Suspected Terrorists*) –, seize personnes interdites de vols au départ ou à destination des États-Unis. Depuis, sur la base de ce profilage pratiqué à grande échelle, la liste s'est gonflée à plus de quatre cent soixante-trois mille personnes – pour certains, le chiffre

16. « FBI blasts Apple, Google for locking police out of phones », *Washington Post*, 25 septembre 2014.

17. Citée in Jeremy Scahill, Ryan Devereaux, « The Secret Government Rulebook For Labeling You a Terrorist », *The Intercept*, 23 juillet 2014, firstlook.org/theintercept/article/2014/07/23/blacklisted/

serait probablement plus proche du million et demi¹⁸. À partir de cette liste, des dizaines de milliers de citoyens sont aujourd'hui inscrits à leur insu sur un *No Fly List* et interdits de vol : fouillés, interrogés et refoulés sans raison donnée des guichets d'embarquement dans les aéroports. Il va sans dire que la définition de terrorisme employée par les autorités recouvre un champ très large qui va de l'attentat à la bombe à toute activité qui porterait atteinte à la propriété ou tenterait d'influencer la politique gouvernementale par l'intimidation.

D'après le document confidentiel du *National Counterterrorism Center* (NCTC), révélé et cité par *The Intercept*¹⁹, la consigne donnée est que « la politique du gouvernement américain ne doit jamais confirmer ni démentir qu'un individu est sur une liste de surveillance ». Et si l'on y est sur de simples « soupçons », la difficulté d'en être radié est prônée dans le document par un passage précisant que l'on peut rester sur la liste noire même après avoir été blanchi de terrorisme. Les mésaventures du sénateur Edward Kennedy qui s'est retrouvé refoulé à de multiples reprises au moment d'embarquer sur des vols intérieurs en 2004 parce qu'il avait un homonyme sur la *No Fly List* l'attestent. Cela lui a pris plus de deux ans, malgré son statut de sénateur, pour être radié de la liste.

Cette politique d'intimidation n'est pas sans rappeler Aristote qui déclinait déjà les moyens qu'un État tyrannique devait employer pour conserver sa puissance : « Prévenir tout ce qui donne ordinairement courage et confiance en soi. [...] Bien connaître les moindres déplacements des citoyens et les forcer en quelque façon à ne jamais franchir les portes de la cité, pour toujours être au courant de ce qu'ils font, et les accoutumer par ce continuel esclavage à la bassesse et à la timidité d'âme : tels sont les moyens tyranniques qui tendent tous au même but : [...] l'affaiblissement et l'appauvrissement des sujets²⁰. »

De la culpabilité à la dangerosité

Pour Mireille Delmas-Marty, titulaire de la chaire « Études juridiques comparatives et internationales du droit » au Collège de France, cette dérive sécuritaire n'est pas le propre des États-Unis, mais se retrouve aussi dans les pratiques et les juridictions déjà amorcées avant le 11 septembre 2001 dans la plupart des pays européens, que

18. « Barack Obama's Secret Terrorist-Tracking System, by the Numbers », par Jeremy Scahill et Ryan Devereaux, *The Intercept*, 5 octobre 2014.

19. *Ibid.*

20. Aristote, *La Politique*, traduction J. Barthélemy-Saint-Hilaire, troisième édition revue et corrigée, Paris, Librairie philosophique de Ladrange, 1874. gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2079427

ce soit l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique ou les Pays-Bas. Au départ de sa réflexion, « la loi française relative à la rétention de sûreté, adoptée le 25 février 2008, qui permet de maintenir un condamné en détention après exécution de sa peine pour une durée d'un an renouvelable indéfiniment sur le seul critère de sa dangerosité »²¹. Selon le ministre de la Justice de l'époque, « ce n'est pas une peine. Elle est prononcée par des juges, mais elle ne repose pas sur la culpabilité de la personne. Elle ne sanctionne pas une faute. Elle repose sur la dangerosité. [...] C'est une mesure préventive »²². On en arrive à cette situation inédite d'une décision de justice qui ne repose pas sur un délit commis par une personne et que l'on sanctionne, mais sur une confusion entretenue entre culpabilité et dangerosité supposée qui aboutit à reconnaître à l'État un pouvoir illimité pour mettre l'individu en détention pour une durée indéterminée.

Cette pratique juridique, qui réactive des notions anciennes comme la dangerosité, issue à l'origine de la psychiatrie et de la criminologie du XIX^e siècle, consiste à privilégier les facteurs de risque comme la personnalité du criminel, ses origines familiales, son milieu, sa classe sociale, que le délit qu'il aurait effectivement commis. Coupable en quelque sorte pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a fait. Les contingences politiques et sociales qui influent sur les critères choisis pour déterminer la dangerosité des individus ou des populations ouvrent bien évidemment la porte à tous les abus de pouvoir de l'État. À partir de là, des modèles probabilistes fondés sur des facteurs de risque statistique sont utilisés pour condamner préventivement, par principe de précaution, des individus ou des populations dits dangereux pour des actes non commis, mais qu'ils seraient susceptibles de commettre²³.

Le passage de la vision pénale humaniste des Lumières reconnaissant l'homme comme responsable de ses actes, avec sa culpabilité éventuelle pour un délit commis, à la vision déterministe scientiste et du paradigme sécuritaire qu'introduit le concept de dangerosité et de prévention exprime cette transformation de l'État libéral en état d'exception. Mais il annonce aussi, à l'échelle internationale, la transformation de la guerre clausewitzienne en opération de police qui, dans sa forme la plus radicale, mène à la chasse à l'homme considéré comme dangereux, avec des drones armés.

21. Mireille Delmas Marty, *Libertés et sûretés dans un monde dangereux*, Paris, Le Seuil, 2010.

22. *Ibid.* p. 96.

23. Voir les méthodes actuarielles, conçues à l'origine par les compagnies d'assurances, pratiquées dans le champ pénal américain in Bernard Harcourt, « La genèse de la rationalité actuarielle aux États-Unis aux XIX^e et XX^e siècles », *RSC* 2010.

De la guerre à la chasse à l'homme

On pourrait résumer à gros traits cette transformation de la guerre en plusieurs étapes. D'abord, c'est la guerre prélibérale clausewitzienne célébrée par Carl Schmitt, avec sa reconnaissance politique de l'ennemi comme acteur souverain avec qui on règle son différend par la violence et avec qui on fait la paix. Un choc armé de communautés souveraines dont on accepte l'altérité politique et sociale²⁴. Puis, avec l'avènement de l'ordre libéral international au XX^e siècle, la guerre devient hors-la-loi. L'ennemi est criminalisé. La politique s'efface et les seules catégories reconnues seront le légal et l'illégal. L'építome de ce point de vue est la charte des Nations Unies. Désormais, la guerre clausewitzienne se voit éclipsée en faveur d'opérations de police. La conséquence est d'assimiler les ennemis à des délinquants (terroristes et États voyous). On brouille la différence essentielle qui existe entre action policière et action guerrière, et on s'interdit de considérer l'adversaire comme un sujet politique avec lequel, un jour, on fera la paix. La guerre devient punition et la résolution politique des conflits est éludée. On évacue en somme la politique et la guerre au profit d'un meilleur des mondes strictement policier. Un avenir radieux sans guerre, mais pas sans violence. Une paix garantie par des opérations de police permanentes, locales et internationales.

Avec la crise du cadre juridico-politique libéral et son remplacement par le paradigme sécuritaire dans la guerre contre le terrorisme, les opérations de police ou de guerre prennent de plus en plus le caractère d'actions préventives contre des individus et des populations considérés comme dangereux. Il n'y a plus de reconnaissance d'un sujet collectif avec lequel on interagit ; il existe seulement des groupes d'individus malfaisants qu'il faut éliminer. On réprime, on détruit, on élimine les méchants. La finalité politique de la guerre, la paix, se transforme en simple face à face entre sauvagerie et civilisation. À terme, l'individu dangereux est à neutraliser/éliminer avant même qu'il n'ait commis ses méfaits.

Le drone armé devient l'építome de ce principe de précaution sécuritaire avec les *Signature Strikes* qui représentent la majorité des exécutions extrajudiciaires opérées par les États-Unis²⁵. À la différence du *Personality Strike*, où l'on connaît précisément l'identité de l'individu ciblé, un *Signature Strike* se fonde sur un profilage qui reprend les mêmes techniques de profilage statistiques pratiquées dans nos sociétés. C'est

24. Voir Benoit Durieux, « Le soldat et le policier », *Inflexions* n° 4, 2006.

25. *The Civilian Impact of Drones: Unexamined Costs, Unanswered Questions*, Center for Civilians in Conflict and Human Rights Clinic at Columbia Law School, 2012.

une frappe contre un individu dont on ne connaît pas l'identité, seulement les données observées de son comportement telles qu'elles sont interprétées par des algorithmes de profilage et non les actes dangereux qu'il aurait commis. Les drones sont, en quelque sorte, le passage à l'acte létal du principe de précaution et à la prévention du risque face à la dangerosité. On frappe des individus supposés dangereux et on intimide leurs communautés, dites à risque, en les survolant avec des engins de mort. On est dans l'inimitié schmittienne ami/ennemi qui court-circuite l'État de droit au nom de la sécurité. L'exécution extrajudiciaire par drone armé devient aussi l'expression la plus pure du principe de la destruction de l'ennemi existentiel considéré comme dangereux pour ce qu'il est. Un acte prophylactique qui dépasse le cadre libéral de l'État de droit en concentrant entre les mains du pouvoir discrétionnaire de l'état d'exception les rôles de juge, policier et bourreau qui opèrent sur la base de listes tenues secrètes d'individus à exécuter, citoyens américains ou pas, sans autre forme de procès.

Le paradigme sécuritaire a fait sauter la distinction entre menace intérieure et menace extérieure. La convergence entre le profilage pratiqué dans nos sociétés et le ciblage pratiqué à l'extérieur par les drones armés a déjà transformé le monde entier en champ de bataille, faisant fi des souverainetés. Après leur usage dans les opérations extérieures, à quand les drones armés pour assurer le règne de l'ordre et de la sécurité intérieure des biens et des personnes dans nos sociétés de plus en plus inégalitaires ? L'appropriation capacitaire de surveillance, mais aussi de frappe pratiquée aujourd'hui à l'extérieur par l'état de sécurité nationale, semble bien inéluctable pour un usage intérieur. ─

PATRICK CLERVOY

LES DRONES OU LA DISPARITION DE L'ENNEMI ?

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, les choses étaient simples. Il y avait d'un côté nos alliés, et de l'autre l'ennemi et ses forces. Les choses se sont compliquées dans la dernière décennie. Et aujourd'hui, l'ennemi est en train de disparaître. L'observation des nouveaux champs de bataille amène à ce constat. On n'y voit plus l'ennemi. Et ce qui surgit à l'endroit de cette disparition est flou. Cela entraîne une transformation du combattant moderne vers quelque chose de tout aussi flou et inquiétant.

« *Blue on blue* »

Bagdad, septembre 2003. La scène se passe dans un camp de l'armée américaine. Une jeune recrue prend la garde. Le sergent donne les consignes. Elles sont simples :

« — Dès que tu vois un ennemi, tu l'abats.

Le soldat est perplexe :

— Sergent, comment puis-je reconnaître qu'une personne est ennemie ?

Le sergent répète :

— Dès que tu vois un ennemi, tu l'abats.

Le soldat, dont le trouble s'accroît :

— Sergent, je suis nouveau, je n'ai pas de formation pour savoir comment reconnaître une personne ennemie. Comment puis-je reconnaître qu'une personne est ennemie ?

Le sergent contourne la question et répète la consigne :

— Tout ce qui ressemble à un ennemi, tu l'abats¹. »

Sur les théâtres d'opérations contemporains, surtout depuis le conflit en Afghanistan et la seconde intervention en Irak, les adversaires se dissimulent tantôt au milieu de la foule, tantôt sous les uniformes des alliés. Un homme à l'allure de berger, un passant, une silhouette de femme voilée peuvent cacher un tireur ou une bombe humaine. Le soldat ne peut plus discerner dans la masse qui est son allié, qui est neutre et qui est son ennemi. Les Anglo-Saxons nomment cette indistinction de la menace *blue on blue*.

1. Témoignage d'un soldat, *Ghosts of Abu Ghraib*, HBO Documentary Film, 2007.

Ce court échange tiré d'un témoignage illustre une conséquence liée à cette situation : le combattant occidental est poussé à une confusion ; il est amené à confondre « ressembler à un ennemi » et « être un ennemi » ; il assimile une coïncidence (la ressemblance) à un statut (l'assertion que c'est un individu hostile). C'est ainsi que l'ennemi tel qu'il pouvait se présenter dans les conflits classiques a disparu. Ce qui faisait son identité s'est effacé. Et, en écho, celle du combattant, sa légitimité et son éthique sont aujourd'hui bousculées.

On peut établir un lien dynamique entre cet évanouissement de l'identité de l'ennemi et les nouvelles technologies de la guerre. Les drones en sont l'exemple extrême. Le combattant n'est plus sur le terrain. Il reste à sa base et traite une image sur un écran. Là-bas, l'insurgé est tué sans avoir rencontré l'adversaire. Les drones ont complètement décalé les paramètres de la guerre. Il n'y a plus d'affrontement. Il n'y a pas de combat et pourtant c'est une guerre.

Un changement de paradigme

Décembre 2013. Sur la base aérienne de Niamey, en bordure de l'aéroport, les drones français, les *Harfangs*, sont stationnés sur une dalle en béton. Quelques mètres plus loin, derrière le grillage opaque du détachement de l'US Air Force, on devine la silhouette d'un drone américain. Un *Reaper*, le faucheur, la mort en marche. L'emplacement voisin, vide, indique que le second drone est en vol. Loin de sa base, invisible dans le ciel, au-delà de l'horizon, il patrouille. Furtivement, il surveille et traque sa cible. Un vol de routine qui peut durer seize heures.

Ces engins sont téléguidés par des hommes en tenue de vol mais qui ne volent pas, installés à plusieurs milliers de kilomètres, au sol, dans des abris climatisés. Là, des dizaines d'écrans affichent images et informations : la cartographie du vol, les paramètres de navigation, les plans larges des zones survolées et les agrandissements des zones urbaines où on peut suivre les déplacements des individus. Un zoom plus serré permet de deviner ce que font ces derniers et la forme de ce qu'ils tiennent à la main. Mais ce ne sont que des images. Rien n'est sûr. Un objet qui a la forme d'une arme n'en est pas nécessairement une. Et quand bien même ce serait une arme, la transporter n'est ni le signe d'un combat imminent ni la preuve que son possesseur est un combattant. Et des hommes groupés ne le sont pas forcément dans un but guerrier. Aux États-Unis, par exemple, le port d'une arme fait partie des libertés fondamentales. Un droit qui n'a jamais été

restreint malgré les fusillades survenant régulièrement dans les rues ou dans les écoles. Chaque citoyen peut porter une arme sans être désigné comme un ennemi. Les États-Unis ne sont pas en guerre contre le Pakistan ou le Yémen. Mais lorsque leurs drones survolent ces régions et détectent des hommes porteurs d'armes autour d'une zone d'intérêt américaine, ceux-ci sont déclarés ennemis et abattus. Ce qui est liberté chez les uns est devenu, à l'autre bout de la planète, peine de mort.

▣ Le combat par caméra

20 février 2010. Depuis la base de Creech, dans le Nevada, un pilote et un opérateur contrôlent un drone qui vole au-dessus de l'Uruzgan, une région montagneuse au sud-ouest de Kaboul, en Afghanistan. Ils sont supervisés par un contrôleur et un analyste d'images. À quelques centaines de kilomètres, dans un bureau situé à Okaloosa, en Floride, en liaison radio permanente avec eux, d'autres analystes partagent les mêmes images sur leurs écrans. Au même moment, à plus basse altitude, un avion de combat au sol et des hélicoptères d'attaque sont également en mission.

Le drone évolue à huit mille mètres d'altitude, invisible et silencieux dans le ciel encore obscur. Il suit depuis plus de quatre heures trois véhicules qui avancent sur un mauvais chemin et se dirigent vers une zone où ont été déployés des soldats américains. Un des conducteurs a fait des appels de phares ; cela le rend suspect. Avec ses capteurs infrarouges, le drone distingue des silhouettes dessinées comme en plein jour. Mais malgré la sophistication du système, les images sont floues et, de temps en temps, la liaison vidéo est interrompue. Leur analyse donne vingt et un passagers, des hommes classés MAM : *Military-Aged Male*.

« — Que peut bien faire une vingtaine d'hommes qui se regroupent à cinq heures du matin ?

— Il n'y a qu'une seule raison possible : c'est parce que nous avons placé des forces dans le coin. [...]

— Ils sont en train de prier.

— Ils préparent un mauvais coup. »

La confusion opère immédiatement : tout homme en âge d'être un soldat et qui fait route vers une position où patrouillent des forces américaines est présumé hostile.

« — Regarde si tu peux zoomer un peu sur ce gars. Est-ce que c'est un fusil ?

— Est-ce que c'est un fusil là ?

— Peut-être juste une tâche chaude là où il était assis ; je ne peux pas vraiment dire, mais ça ressemble...

— J'espérais qu'on puisse repérer une arme.

— Ne te fais pas de soucis. [...]

— Je pense que ce mec a un fusil !

— Je pense aussi.

— Ce camion ferait une belle cible !

— Ouais. »

Le pilote annonce qu'un analyste de Floride a distingué un ou plusieurs enfants.

— « Où ça ?

— Je ne crois pas qu'ils aient un gamin à cette heure-ci.

— Bon, peut-être un adolescent, mais je n'ai rien vu d'aussi petit. »

Entretemps les services de renseignement sur le terrain ont intercepté des appels téléphoniques passés depuis des portables et qui laissent supposer que des talibans sont en liaison avec un chef de haut rang. La suspicion se renforce : les hommes observés sont des combattants qui préparent une action d'envergure contre les Américains.

« — Quand ils disent des enfants, ce sont des bébés ou des adolescents ?

— Ce sont des adolescents.

— Ouais, ben à douze ou treize ans, ça peut déjà se battre.

— Prends une arme et t'es un combattant. C'est comme ça que ça marche. »

Le convoi suspect passe à moins de deux kilomètres des troupes américaines, puis opère un virage et s'éloigne. Il est maintenant à quinze kilomètres. Les analystes pensent qu'il tente de contourner les forces pour les attaquer sur le flanc. Au sol, les soldats, vers lesquels convergent toutes ces informations, indiquent à la radio « identification positive » : ils estiment qu'ils ont affaire à des ennemis. Immédiatement, les hélicoptères attaquent et le drone envoie son missile. Les trois véhicules sont détruits. Quinze passagers sont morts, treize sont blessés. L'enquête diligentée par le commandement montrera qu'il s'agissait en fait d'un groupe de marchands, de femmes et d'enfants, qui se rendaient à la ville, les uns pour se ravitailler, les autres pour aller à l'école. Le pilote et le contrôleur concluent, peu après :

« — On pouvait pas savoir.

— Non, on ne pouvait pas² ! »

2. Transcription d'une attaque de drone à partir des dossiers rendus publics par le département américain de la Défense et cités dans l'article de David S Cloud, « Anatomy of an Afghan War Tragedy », *Los Angeles Times*, 10 avril 2011.

■ Qu'apportent les drones ?

Entre 2001 et 2013, les ONG ont compté près de cinq mille personnes tuées par des drones dans le monde. Les médias indépendants, les médias américains d'opposition à la guerre et les médias protaliban ont insisté sur les images des enfants victimes de ces attaques. Au-delà des polémiques, le constat est, qu'aujourd'hui, n'importe qui peut être attaqué par un drone, n'importe où et n'importe quand. De façon concomitante, le combattant n'est physiquement plus engagé, l'ennemi a disparu mais il est en même temps partout. Qu'est-ce qui a changé ?

Il n'y a plus de combat. La guerre est remplacée par une chasse sans chasseur sur le terrain. Le drone est l'équivalent d'un piège déclenché à distance en fonction de ce que restituent ses capteurs hypersensibles. L'acte est préventif. C'est une destruction avant l'affrontement. L'option tactique est celle d'un évitement de l'engagement. Le guerrier occidental esquivé la rencontre. L'insurgé se masque. Ainsi disparaît-il. Et on voit bien qu'il s'agit de deux disparitions concomitantes où la seconde pourrait être la réponse à la première.

Hormis les cas des attaques dites ciblées, il n'y a pas d'ennemi précis. La personne hostile est un gibier que l'observation de terrain a progressivement permis de repérer. Elle change de nom au fur et à mesure que le processus opérationnel avance. Elle est « adulte en âge de combattre », puis « suspect », puis « présumée menaçante », avant d'être « identifiée positive » et désignée comme cible. Le système d'arme est pointé vers l'image classée « hostile », qui peut être éliminée sans qu'elle puisse adopter une posture de combat ou de défense.

Il n'y a plus de guerrier. Le système d'arme est sans chair, sans rythme biologique. Le drone a des yeux qui voient tout, jour et nuit, des yeux qui distinguent une forme à huit kilomètres de distance, des yeux qui ne se ferment jamais. Dans l'action, nul n'a tremblé. À ce jour, il n'a jamais été indiqué qu'un opérateur de drone fût épuisé, stressé ou traumatisé. Il fait les trois huit et dort tranquillement tous les soirs chez lui. Il est encore militaire, mais demain il pourrait tout aussi bien être civil. Il n'a pas à prêter serment de donner sa vie pour protéger son pays. Il n'a jamais été en danger. Cela change radicalement sa posture et son engagement moral. Le remords ne l'atteint pas. Le deuil non plus. Il n'a pas à pleurer ses camarades tombés au combat près de lui.

À être invisible, l'ennemi est-il partout ?

Il n'y a plus non plus de champ de bataille. Les cibles sont partout, dans les villes et les campagnes : une place, une rue, un immeuble, une maison, une voiture. Au lendemain de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, à New York, des foules ont joyeusement et bruyamment manifesté leur liesse à Bagdad, au Caire, à Ramallah, à Tripoli, à Sanaa... Fallait-il désigner ces foules comme ennemies ? Le président des États-Unis, George W. Bush, l'a fait en déclarant que tous ceux qui n'étaient pas avec les Américains étaient contre eux. Nul ne s'était alors avisé de la portée de cette déclaration. Aujourd'hui, les Américains emploient des drones armés au Pakistan et au Yémen. Les Anglais les ont utilisés en Afghanistan. Les Israéliens en font usage dans la bande de Gaza. Les Chinois et les Iraniens sont prêts à s'en servir.

Avec les drones armés sont apparus des systèmes d'arme qui bouleversent les repères de la guerre. Les efforts des lois et des conventions de la guerre, ceux des règlements internationaux ont toujours visé à circonscrire le mal, à identifier l'ennemi qui l'incarne et à délimiter les moyens pour le combattre. Avec ces nouveaux systèmes d'arme et leurs protocoles d'emploi, ces limites ont cédé d'un coup. Tout est devenu flou et dispersé. À combattre ainsi le terrorisme, n'en sommes-nous pas venus à l'incarner nous-mêmes ? Sommes-nous devenus, sans l'avoir bien encore réalisé, le spectre de ce que nous nommons l'ennemi ? Ce n'est pas une interrogation, c'est une inquiétude. ┘

L POUR NOURRIR LE DÉBAT

RONAN DOARÉ

LA JUDICIARISATION DES ACTIVITÉS MILITAIRES : QUELLES RÉPONSES ?

Les actions militaires, dans certaines conditions, peuvent être contrôlées par le juge et, en particulier, par les juridictions pénales. Dans les faits, les activités des forces armées sont placées dans des situations très contrastées au regard du droit et des contrôles juridictionnels. En effet, de manière traditionnelle, le juge administratif déclare l'État irresponsable en raison d'opérations militaires¹. Statuant, en 2010, sur une action en réparation des préjudices résultant du blocage de la navigation sur le Danube du fait des opérations de bombardement menées en ex-Yougoslavie en 1999, le Conseil d'État a estimé que les « opérations militaires ne sont, par nature, pas susceptibles d'engager la responsabilité de l'État, y compris sur le fondement de la rupture d'égalité devant les charges publiques »². Cela ne signifie pas pour autant que les victimes d'interventions militaires, qui peuvent être des militaires eux-mêmes, ne peuvent pas bénéficier de différents mécanismes de réparation. Ainsi, pour les dommages causés aux tiers, les bureaux locaux du contentieux, qui dépendent de la Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de la Défense, sont compétents pour assurer la réparation des dommages contractuels et extracontractuels.

Cependant, une solution réparatrice peut être complexe à mettre en œuvre car la France agit fréquemment soit dans le cadre d'un accord bilatéral, soit en application d'un mandat (ONU, OTAN, UE), avec des mécanismes d'indemnisation spécifiques. S'agissant des militaires victimes au cours d'une opération, l'article 2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre dispose qu'ouvrent droit à pension « les infirmités résultant de blessures reçues par suite d'accidents éprouvés entre le début et la fin d'une mission opérationnelle, [...] sauf faute de la victime détachable du service »³. Le Statut général des militaires a institué, par ces dispositions, une présomption d'imputabilité au service⁴ et, parallèlement, le Conseil d'État a retenu

1. V. H. Belrhali-Bernard, « À contre-courant : l'ilot de l'irresponsabilité de l'État du fait des opérations militaires », *AJDA* 2010, p. 2269.
2. CE 23 juillet 2010, Sociétés Touax et Touax Rom, Req. n° 328-757.
3. Rédaction issue de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant Statut général des militaires.
4. V. G. Castel, « La protection fonctionnelle du militaire », in R. Doaré et Ph. Frin (dir.), *La Responsabilité des militaires*, Paris, Economica, 2013, p. 118 et suiv.

une conception étendue de la notion de blessure définie comme « toute lésion soudaine causée par un fait précis de service »⁵.

Malgré les différents systèmes d'indemnisation, les victimes peuvent être tentées de rechercher la responsabilité des militaires engagés sur le théâtre d'opérations, ou appartenant à la chaîne de commandement, devant le juge répressif. De cette façon, les poursuites déclenchées épousent un mouvement de judiciarisation de la société qui affecte les décideurs publics et privés, qu'ils soient élus locaux, directeurs d'établissements hospitaliers, chefs d'entreprise ou militaires⁶.

▣ Une judiciarisation réelle ou supposée

Les activités militaires, en particulier hors de la République, peuvent être génératrices de responsabilités disciplinaires, civiles et pénales. Les risques, sur un champ de bataille, sont multiples. Ils tiennent, tout d'abord, à la variété des missions, qu'il s'agisse de contribuer au maintien de la paix, d'aider à préserver les intérêts vitaux du pays hôte, d'effectuer des actions de stabilisation ou de formation des armées nationales. Ils découlent, ensuite, de la nature même des missions exercées, ainsi que des exigences et des difficultés inhérentes au métier des armes qui imposent de réunir, sur des temps très courts, des capacités de réactivité et de discernement. Les théâtres d'opérations sont, tout à la fois, multiples et complexes (Balkans, Afghanistan, Irak), et les nouvelles formes de conflictualité (guérillas, attentats-suicides, armées irrégulières) ajoutent de la complexité aux missions en raison de l'asymétrie imposée aux armées régulières qui devront répondre, le cas échéant, des différentes infractions commises, soit devant les juridictions nationales, soit devant les juridictions internationales telle la Cour pénale internationale (CPI). Devant le juge pénal, ce ne sont pas tant les aspects stratégiques des opérations, avec leur dimension politique, que la conduite et l'exécution de celles-ci qui seront contestées.

Cependant, l'irruption des règles de droit sur le champ de bataille n'est pas nouvelle : l'intervention des forces françaises sur des théâtres extérieurs doit se dérouler dans le respect du droit international (avec, notamment, les principes du droit des conflits armés) et du droit interne (s'appliquent les dispositions du Code de la défense et, sauf exceptions, les règles du Code pénal) qui imposent aux militaires

5. CE 12 octobre 2009, M^{lle} Croset, Req. n° 315 008. Voir arrêté du 17 décembre 2009 accordant aux militaires participant à des opérations extérieures sur les territoires d'Afghanistan et des pays et eaux avoisinants le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du Code de la défense.

6. V.-C. Barthélemy, *La Judiciarisation des opérations militaires : Thémis et Athéna*, Paris, L'Harmattan, 2013.

des règles strictes d'intervention. De plus, pour chaque opération, sont arrêtées des règles opérationnelles d'engagement (*Rule of engagement*, ROE) définies comme des « directives provenant d'une autorité militaire compétente et précisant les circonstances et les limites dans lesquelles les forces pourront entreprendre et/ou poursuivre le combat »⁷.

Aujourd'hui, la question de la judiciarisation des théâtres d'opérations, au vu du nombre de requêtes déposées devant les juridictions compétentes, n'est pas tant quantitative que qualitative. Malgré un nombre de cas effectivement jugé relativement faible, se dessine une vraie mutation qui ne doit pas être sous-estimée, mais être prise en considération, car il ne faudrait pas que l'action militaire soit paralysée en raison de la crainte d'éventuelles poursuites pénales.

Le phénomène de judiciarisation repose sur plusieurs éléments qui sont autant d'explications qu'il faut conjuguer. Il tient, d'une part, sans aucun doute, à l'incompréhension de certaines familles et s'est, pour partie, développé en raison de la professionnalisation des armées. D'autre part, certaines procédures sur le territoire national (fusillade de Carcassonne) et hors du territoire national (affaire Mahé, embuscade d'Uzbeen) ont eu un écho inhabituel.

La question posée, finalement, est de savoir si les ordres donnés sur un théâtre d'opérations doivent être, ou non, soumis au contrôle du juge. L'État de droit commande, sans hésitation, que les activités des personnes publiques, au nombre desquelles celles des forces armées, soient soumises à différents contrôles. Un contrôle politique, en premier lieu, car le président de la République est le chef des armées⁸ et domine la chaîne de commandement des opérations militaires. Le contrôle politique se matérialise aussi par l'exercice par le Parlement de ses pouvoirs renforcés par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008⁹. En second lieu, l'accès au juge est possible pour les victimes. Le contrôle juridictionnel des actions militaires impose de concilier un acte d'engagement fort, celui du militaire, avec une exigence de vérité, celle de la justice, lorsque se produisent des accidents générateurs de préjudices. Le risque pénal, lorsqu'il se réalise, relève, le plus souvent, de l'homicide involontaire¹⁰ et doit être examiné à la lumière d'un contexte opérationnel sous toutes ses facettes. Doivent également être pris en compte les droits et sujétions du militaire, en particulier

7. Glossaire, AAP-6, OTAN, Agence de normalisation (AON), 2008.

8. Art. 15 de la Constitution du 4 octobre 1958.

9. Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République. Désormais, l'article 35 de la Constitution dispose que « le gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. [...] Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement ».

10. Art. 121-3 du Code pénal.

le droit de donner la mort, avec, parallèlement, une contrainte exorbitante : le sacrifice suprême¹¹ exigé par l'état militaire.

▣ Une justice militaire progressivement réformée

La notion même de justice militaire renvoie à deux acceptions. Une première, de nature organique, désigne un appareil juridictionnel compétent pour statuer sur les contentieux intéressant des activités impliquant des militaires. Le Code de justice militaire distingue deux situations qui verront intervenir des juridictions de nature différente. En effet, les textes opposent le temps de guerre, durant lequel sont compétentes des juridictions d'exception (à titre principal des tribunaux territoriaux des forces armées et des tribunaux militaires aux armées), au temps de paix, pour lequel opéreront « les juridictions de droit commun spécialisées en matière militaire dans les conditions prévues à l'article L. III-1 »¹². Depuis 1982¹³, différentes réformes ont eu pour objectif de rapprocher justice militaire en temps de paix et juridictions de droit commun. Ce mouvement a été parachevé en 2011 avec le transfert des compétences du Tribunal aux armées de Paris (TAP) au Tribunal de grande instance de Paris (TGI), désormais compétent pour juger les infractions commises en dehors du territoire de la République¹⁴.

Une seconde acception de la justice militaire, matérielle cette fois, désigne les principes de fond et règles de procédure applicables aux actions militaires. Là encore, en temps de paix et sauf dérogation, s'imposent les règles du Code pénal et du Code de procédure pénale alors que, durant le temps de guerre, s'appliquent des règles dérogatoires. Finalement, sur une période de trente ans, avec des réformes progressives, qu'il s'agisse des règles de procédure ou des juridictions compétentes, s'est imposée une véritable démilitarisation de la justice applicable aux militaires.

Les opérations extérieures (OPEX) de la France qui mobilisent, au 1^{er} juin 2014, sept mille neuf cents militaires, au sein d'OPEX nationales (Côte d'Ivoire) et d'OPEX multinationales sous mandat de l'OTAN (Afghanistan), de l'ONU (Liban) et de l'Union européenne (Mali), sont traditionnellement qualifiées par le législateur d'« opérations

11. Art. L. 4111-1 du Code de la défense.

12. Titre préliminaire du Code de justice militaire.

13. Loi n° 82-621 du 21 juillet 1982 relative à l'instruction et au jugement des infractions en matière militaire et de sûreté de l'État, et modifiant les Codes de procédure pénale et de justice militaire.

14. Loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles.

militaires hors du territoire de la République »¹⁵. Par conséquent, il ne s'agit, ni politiquement ni juridiquement, d'un temps de guerre. Pourtant, il ne s'agit pas non plus, dans les faits, d'un temps de paix. Un militaire attrait devant la juridiction pénale pour des faits qui se sont déroulés en OPEX sera soumis, avec quelques spécificités, à une juridiction du droit commun qui appliquera les principes et règles de procédure édictés par le Code pénal et le Code de procédure pénale. Le souhait exprimé fréquemment par les militaires est que soient pris en considération le contexte de la mission ainsi que les difficultés inhérentes au métier des armes. La loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 apporte une série de réponses à la crainte fréquemment exprimée d'une judiciarisation des activités militaires.

■ Une action militaire soumise au droit

L'étude du cadre juridique de l'ouverture du feu par les militaires entraîne de nombreuses interrogations liées aux conditions et périmètre de celle-ci. La question, essentielle, est de savoir dans quels cas un militaire engagé dans une OPEX peut mettre en œuvre des mesures de coercition ou faire usage de la force armée sans être pénalement responsable. Si, à compter de l'affaire Uzbeen¹⁶, l'impression dominante a été que l'action militaire était saisie par le droit, il faut remarquer, à contre-courant d'une opinion répandue, que les militaires bénéficient, en matière pénale, de principes et règles du droit commun protecteurs avec des aménagements qui tiennent compte, pour partie, des spécificités et contraintes du métier des armes. Par ailleurs, s'impose, en matière militaire comme dans les affaires de droit commun, le principe de l'opportunité des poursuites.

■ Des principes et règles protecteurs

Tout d'abord, le Code pénal prévoit un certain nombre de causes objectives d'exonération de la responsabilité pénale qui ont pour conséquence d'effacer l'élément légal de l'infraction. Le législateur a retenu, au titre de ces causes objectives, trois faits justificatifs : l'état de légitime défense, l'état de nécessité ainsi que l'ordre de la loi, la simple autorisation de la loi ou le commandement donné par l'autorité

15. Loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationales.

16. Dix soldats français ont été tués lors d'une embuscade le 18 août 2008 dans l'est de l'Afghanistan dans la vallée d'Uzbeen. Plusieurs plaintes ont été déposées pour « mise en danger de la vie d'autrui » devant le Tribunal aux armées de Paris (TAP) en novembre 2009. Ces plaintes ont été classées sans suite en février 2010, mais certaines familles se sont constituées partie civile et une information judiciaire a été confiée à un juge d'instruction.

légitime. L'action qui était pénalement répréhensible au regard des textes se trouve être justifiée.

La légitime défense¹⁷ est définie par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) comme « le recours à la force rendu absolument nécessaire [...] pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale ». Pour être retenue comme fait justificatif, elle doit satisfaire trois conditions strictement entendues : une riposte concomitante à l'atteinte, une riposte strictement nécessaire et proportionnée.

L'état de nécessité est, lui, reconnu par l'article 122-7 du Code pénal qui dispose que « n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne du bien sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ».

Quant à l'ordre de la loi, la simple autorisation de la loi ou le commandement donné par l'autorité légitime, l'article 122-4 du Code pénal prévoit que « n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires ». La justification peut être fondée sur une permission. De cette façon, l'article 174 du décret du 20 mai 1903¹⁸ confie aux gendarmes des pouvoirs privilégiés de déploiement de la force armée notamment pour arrêter un fugitif. Cependant, la Cour de cassation exige que l'usage des armes soit « absolument nécessaire »¹⁹. Le régime applicable se trouve, par conséquent, être proche de celui exigé pour la légitime défense. S'agissant des militaires projetés, l'hypothèse du commandement donné par l'autorité légitime²⁰ trouve pleinement à s'appliquer. Pour être légitime, une autorité doit, tout à la fois, être une « autorité supérieure et publique », telle une autorité militaire, et être compétente²¹.

Toute la difficulté réside dans l'appréciation de la légalité de l'ordre reçu. D'un côté, le Code de la défense, dans son article L. 4122-1, impose aux militaires d'obéir « aux ordres de leurs supérieurs ». Dans le cas contraire, le Code de justice militaire organise un système de sanctions²². D'un autre côté, il existe des limites à l'obéissance hiérarchique. En effet, l'obéissance passive selon laquelle « le subordonné

17. Art. 122-5 du Code pénal.

18. Art. L. 2338-3 du Code de la défense.

19. Cass. crim., 18 février 2003, *Bull. crim.* n° 3; Cass. crim., 12 mars 2013, n° 12-82.683.

20. L'art. 122-4 al. 2 du Code pénal dispose que « n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal ».

21. V. J. Pradel, *Droit pénal général*, Paris, Éditions Cujas, 2010, p. 263 et suiv.

22. Art. 326-6.

ne saurait discuter de la légalité des ordres et bénéficierait, dans le cas d'un ordre illégal, de l'excuse absolutoire du commandement légitime »²³ est écartée. Selon une formule désormais classique, « en tant que subordonné, le militaire ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales en vigueur »²⁴. Toute la difficulté, ainsi que l'a montré « l'affaire Mahé »²⁵, réside dans l'appréciation du contexte et de la réalité des ordres donnés²⁶.

Ensuite, le Statut général des militaires de 2005²⁷, en réponse aux constats dressés par la commission de révision du Statut général des militaires²⁸, a introduit, au sein du Code de la défense, une « présomption de non-responsabilité des militaires »²⁹ en précisant que « n'est pas pénalement responsable le militaire qui, dans le respect des règles du droit international et dans le cadre d'une opération militaire se déroulant à l'extérieur du territoire français, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée ou en donne l'ordre, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement de sa mission ». Il s'agit d'un fait justificatif applicable aux militaires projetés sur un théâtre d'opérations hors du territoire de la République. Le Statut de 2005 ajoute un autre fait justificatif en considérant qu'« outre les cas de légitime défense, n'est pas pénalement responsable le militaire qui déploie, après sommations, la force armée absolument nécessaire pour empêcher ou interrompre toute intrusion dans une zone de défense hautement sensible et procéder à l'arrestation de l'auteur de cette intrusion ».

À partir de 2005, on peut donc considérer que le droit applicable aux militaires se trouve être adapté tout à la fois pour la défense des biens mais aussi s'agissant de l'emploi de la force en opérations extérieures. Au surplus, s'agissant des délits non intentionnels, le législateur a prévu, dans ce nouveau statut, que « sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 121-3 du Code pénal, les militaires ne peuvent être condamnés sur le fondement du troisième

23. J. Montreuil, Jurisclasseur Public, contentieux pénal, fasc. 10, 2004, n° 54.

24. Art. D. 4122-3 du Code de la défense.

25. Quatre militaires français de la force Licorne ont été jugés en décembre 2012 par la Cour d'assises de Paris pour le meurtre, en octobre 2005, en Côte d'Ivoire, de Firmin Mahé, considéré comme un « coupeur de routes ».

26. Cour d'assises de Paris, 7 décembre 2012, n° 12-0001.

27. Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005, *op. cit.*

28. Le rapport soulignait que « les règles relatives à la légitime défense et à l'état de nécessité, conçues pour une défense individuelle, sont inadaptées pour couvrir en toutes circonstances les actions collectives nécessaires pour mener à bien les missions » et souhaitait que soient édictées « des dispositions législatives qui confèrent aux opérations extérieures un cadre juridique en rapport avec les conditions effectives d'emploi des armées ».

29. V. M.-L. Moquet-Anger, « La responsabilité des militaires », in B. Thomas-Tual (dir.), *La Réforme du statut général des militaires*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 101.

alinéa de ce même article pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de leurs fonctions que s'il est établi qu'ils n'ont pas accompli les diligences normales compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie »³⁰.

Enfin, les règles de procédure ont fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements. En temps de paix, les infractions commises sur le territoire national ou hors du territoire de la République sont poursuivies, instruites et jugées par des formations spécialisées des juridictions de droit commun. Si le Code de procédure pénale s'impose, il existe, cependant, un certain nombre de règles procédurales dérogatoires. À titre principal, deux règles particulières applicables aux militaires doivent être relevées. D'une part, sauf cas de dénonciation du ministre de la Défense ou de l'autorité militaire habilitée par lui, l'article 698-1 du Code de procédure pénale prévoit que « le procureur de la République doit demander préalablement à tout acte de poursuite, sauf en cas de crime ou de délit flagrant, l'avis du ministre chargé de la Défense ou de l'autorité militaire habilitée par lui ». D'autre part, la victime d'une infraction commise par un militaire ne peut faire citer ce militaire devant une juridiction de jugement, sauf cas de décès, de mutilation ou d'invalidité permanente.

▣ La mise en mouvement de l'action publique ou la crainte d'une judiciarisation des activités militaires

Le traitement des affaires pénales, y compris en matière militaire, dépend de la mise en mouvement de l'action publique. Le Parquet joue ici un rôle central. L'article 40 du Code de procédure pénale³¹ confie au ministère public l'opportunité des poursuites. Ce principe permet au Parquet d'apprécier librement s'il doit ou non poursuivre un individu. L'opportunité des poursuites conduira à choisir entre l'engagement des poursuites (avec saisine d'un juge d'instruction ou renvoi devant une juridiction de jugement), un classement sans suite dès lors que les circonstances particulières liées à la commission des faits le justifient, ou, enfin, le recours à une mesure alternative aux poursuites. Le principe de l'opportunité des poursuites offre une grande liberté au Parquet et s'oppose à un autre système dit de la légalité des poursuites qui impose de poursuivre toute infraction portée à la connaissance du ministère public.

³⁰. Art. L. 4123-11 du Code de la défense (rédaction issue de l'article 16 de la loi du 24 mars 2005, *op. cit.*).

³¹. « Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. »

En matière militaire, plusieurs réformes entamées depuis 1982³² ont contribué à faire reculer les règles dérogatoires applicables. La première mutation sera « l'engagement des poursuites par le procureur de la République, magistrat civil dépendant du garde des Sceaux, alors que cette prérogative, considérée, sous l'empire de la loi de 1965, comme un prolongement du pouvoir disciplinaire, [...] appartenait au ministre de la Défense ainsi qu'à certaines autorités militaires titulaires de grands commandements »³³. Cependant, pour agir et pouvoir engager une action pénale, encore faut-il que le Parquet soit informé des faits constitutifs d'une infraction. Certes, le travail du ministère public doit, en principe, être facilité par l'article 40 al. 2 du Code de procédure pénale qui dispose que « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ». Malheureusement, la mise en œuvre de cette obligation peut être contrariée, dans certaines hypothèses, en fonction de la place occupée au sein d'une institution fortement hiérarchisée. Pourtant, ainsi qu'a pu le souligner Alexandra Onfray, procureure de la République près le Tribunal aux armées de Paris (2007-2011), cette obligation « engage la responsabilité civile de celui qui ne dénonce pas et expose à des sanctions disciplinaires, voire à des poursuites pénales si cette attitude est susceptible d'être qualifiée d'entrave à l'action de la justice, si elle est accompagnée d'une destruction de preuve, d'une subornation de témoin ou de victimes empêchées de déposer librement³⁴ ».

Quelques années plus tard, dans une deuxième étape importante, le législateur autorisera la mise en mouvement de l'action publique pour la partie lésée, en cas de décès, de mutilation ou d'invalidité permanente, tant devant les chambres spécialisées des juridictions de droit commun que devant les juridictions militaires³⁵. Si le ministre de la Défense n'est plus compétent pour engager des poursuites, il doit être saisi pour avis sauf exceptions. Le procureur de la République n'est pas lié par l'avis ainsi rendu,

32. Loi n° 82-621 du 21 juillet 1982 relative à l'instruction et au jugement des infractions en matière militaire et de sûreté de l'État et modifiant les Codes de procédure pénale et de justice militaire.

33. Avis au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le projet de loi portant réforme des Codes de justice militaire et de procédure pénale, n° 226 (1998-1999).

34. A. Onfray, « L'opportunité des poursuites exercées à l'encontre de militaires », in R. Doaré et Ph. Frin (dir.), *La Responsabilité des militaires*, op.cit., p. 100.

35. Loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 relative à l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur.

mais on considère que cette procédure consultative obligatoire, grâce à l'apport d'éléments de contexte (contexte opérationnel, circonstances de l'affaire, risques particuliers), est de nature à éclairer le ministère public³⁶.

C'est surtout la loi du 10 novembre 1999³⁷ qui va mettre fin à une importante exception procédurale. Désormais, l'action publique pourra être mise en mouvement par la plainte de la victime avec constitution de partie civile³⁸. Cependant, « à la demande du gouvernement, cette réforme a été reportée à la date du 1^{er} janvier 2002 qui correspondait à la fin de la conscription »³⁹. Cette réforme a pour effet de permettre à une victime, qui peut être un militaire, ou à ses ayants droit, de saisir un juge d'instruction et d'engager des poursuites même contre l'avis du Parquet.

L'appréciation de l'opportunité des poursuites s'appuie sur des critères et des considérations proches de ceux qui sont suivis en dehors de la justice applicable aux militaires. Tout d'abord, en application du principe de hiérarchie, le Parquet applique une politique pénale décidée par le gouvernement, c'est le cas, par exemple, pour des infractions classiques dont le traitement obéit à une politique pénale nationale tels des faits de violence. Ensuite, le procureur se prononce au vu des circonstances de l'affaire qui lui est soumise et en prenant également en considération la personnalité de l'auteur. Il peut mettre en mouvement l'action publique en faisant ouvrir une information par le juge d'instruction ou s'appuyer sur la citation directe. Enfin, il peut y avoir classement sans suite si des circonstances particulières liées à la commission des faits le justifient (l'infraction n'est pas constituée, l'action publique n'est pas recevable, la preuve n'est pas suffisamment apportée). Dès lors que l'action publique est mise en mouvement, les militaires craignent que leurs interventions, qui se déroulent le plus souvent dans un contexte difficile, ne soient regardées que sous le seul angle de la responsabilité pénale.

36. Les débats parlementaires entourant la réforme de 1982 ont permis à Robert Badinter, garde des Sceaux, d'expliquer les différents arguments militant en faveur de cette procédure consultative. Outre l'information du ministère public, deux arguments principaux plaidaient en faveur de l'avis ainsi requis. D'une part, une information réciproque permet à l'autorité militaire de faire connaître son opinion face aux intentions du Parquet et, d'autre part, en l'absence de représentation syndicale au sein des armées, le commandement peut jouer un rôle dans la défense des intérêts des personnels militaires.

37. Loi n° 99-929 du 10 novembre 1999 portant réforme du Code de justice militaire et du Code de procédure pénale.

38. Article 698-2 du Code de procédure pénale (rédaction issue de la loi n° 99-929 du 10 novembre 1999, *op. cit.*). Les conditions sont fixées par l'article 85 du Code de procédure pénale. L'article 698-2 a été modifié par la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013.

39. *Ibid.*

▣ Limiter la portée pénale de l'action militaire

Le président de la République, dans un message aux armées, le 19 mai 2012, déclarait que « nos militaires, qui assurent la protection de la Nation, méritent, en retour, que la Nation les protège, notamment d'une judiciarisation excessive ». Le *Livre blanc* de 2013 a relayé cette préoccupation, soulignant à son tour que le regard du juge pénal « suscite des inquiétudes au sein de la communauté militaire dès lors qu'il porte sur l'opération militaire et l'action de combat ». Ces préoccupations politiques ont trouvé une réponse juridique dans la loi de programmation militaire de 2013 (LPM) qui consacre son chapitre VI à des « Dispositions relatives au traitement pénal des affaires militaires ».

▣ Rapprocher la justice militaire de la justice ordinaire en matière de mise en mouvement de l'action publique

Le rapport du Sénat sur le projet de loi de programmation militaire a rappelé que, hors le cas du « temps de guerre », « les militaires sont désormais jugés par les juridictions de droit commun et dans les conditions du droit commun »⁴⁰. Le rapporteur relève quatre particularités procédurales : « l'exigence quasi systématique d'un avis consultatif du ministre de la Défense donné dans un délai d'un mois », l'absence de possibilité de citation directe d'un militaire devant une juridiction, « la nécessité pour le juge d'adresser des réquisitions à l'autorité militaire pour pouvoir pénétrer dans les établissements militaires » et, enfin, « la nécessité pour le militaire prévenu ou condamné d'être détenu dans des locaux séparés ».

La volonté de prévenir la judiciarisation du champ de bataille a amené le législateur à s'intéresser à nouveau aux conditions de mise en mouvement de l'action publique. L'état du droit, pour les militaires, à la veille de l'adoption de la LPM, était le suivant : sur le territoire national, pour les militaires comme pour les civils, il est possible, pour « toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit » en cas de refus du Parquet de mettre en mouvement l'action publique, de porter plainte avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction compétent⁴¹. En revanche, hors du territoire de la République, en cas de délit commis par un ressortissant français ou dont un Français est victime, le Parquet dispose d'un monopole

40. Rapport de M. J.-L. Carrère, au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2015, n° 50, (2013-2014), Sénat, p. 110.

41. Voir art. 85 du Code de procédure pénale.

des poursuites en application de l'article 113-8 du Code pénal. Ce monopole est écarté en cas d'infraction criminelle.

Cependant, les militaires se voient appliquer un régime dérogatoire. En effet, nous avons vu que la loi du 10 novembre 1999 portant réforme du Code de justice militaire et du Code de procédure pénale a mis un terme au monopole du Parquet en permettant aux victimes de se constituer partie civile. Plusieurs critiques ont été formulées, dénonçant, notamment, un risque d'instrumentalisation de la justice, qui, on le sait, existe déjà pour les crimes de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). La chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt du 10 mai 2012, a explicitement écarté le bénéfice des dispositions de l'article 113-8 aux militaires en interprétant strictement l'article 698-2 du Code de procédure pénale, qui prévoit que l'action publique peut être mise en mouvement par la partie lésée. La Cour de cassation a refusé « d'accorder au ministère public le monopole du déclenchement des poursuites pour les délits commis en temps de paix par des militaires hors du territoire de la République »⁴². Par conséquent, cette lecture des dispositions pénales, en autorisant la mise en mouvement de l'action publique par le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile, a laissé craindre une judiciarisation accrue des activités militaires.

Au surplus, la solution retenue provoquait une rupture de l'égalité de traitement entre militaires et civils à l'occasion de l'application de la loi pénale française en dehors du territoire de la République. Désormais, l'article L. 211-11 du Code de justice militaire, dans sa nouvelle rédaction issue de la loi de programmation de 2013, prévoit l'application aux affaires militaires de l'article 113-8 du Code pénal. De cette façon, le droit commun va être appliqué aux militaires qu'ils soient en mission ou non. De manière argumentée, en particulier dans l'exposé des motifs du projet de loi de programmation militaire, le législateur a souhaité aller plus loin pour les infractions réelles ou supposées du militaire en mission.

Ainsi, l'article 698-2 du Code de procédure pénale, dans sa nouvelle rédaction, confie au procureur de la République le monopole de l'action publique pour les « faits commis dans l'accomplissement de sa mission par un militaire engagé dans le cadre d'une opération mobilisant des capacités militaires, se déroulant à l'extérieur du territoire français ou des eaux territoriales françaises, quels que soient son objet, sa durée ou son ampleur, y compris la libération d'otages, l'évacuation de ressortissants ou la police en haute mer ». Par conséquent,

42. Rapport de M^{mes} P. Adam et G. Gosselin-Fleury, au nom de la commission de la Défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi (n° 1473), adopté par le Sénat, relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2015, n° 1551, Assemblée nationale, 2013.

le ministère public retrouve un monopole vis-à-vis de toutes les infractions, y compris criminelles, sous réserve qu'il s'agisse de « faits commis dans l'accomplissement de sa mission ». Les plaintes restent toujours possibles mais seront soumises à l'appréciation du Parquet qui jugera de leur opportunité. Les nouvelles dispositions sont déroga-toires au droit commun, car pour les autres ressortissants français, le monopole du Parquet ne s'applique que pour les seuls délits commis en dehors du territoire de la République. L'exposé de la loi de programmation a justifié, de manière explicite, cette nouvelle organisation en précisant que « le monopole reconnu au Parquet [...] constituera une protection efficace des militaires contre une judiciarisation excessive de leur action », ajoutant qu'il « sera également le gage de l'absence d'instrumentalisation de l'action judiciaire par des acteurs qui auraient intérêt à contester par ce biais la politique militaire française ».

■ Un meilleur encadrement de la mise en œuvre de la responsabilité pénale

Au-delà des règles de procédure liées à la mise en œuvre de l'action publique, le législateur s'est attaché à adapter sur le fond certaines notions afin que soient mieux prises en considération les réalités des opérations militaires. Ainsi, la LPM précise le statut de la mort au combat, étend la notion de « diligences normales » pour l'application de l'article 121-3 du Code pénal et explicite la notion d'opérations militaires.

Tout d'abord, en réponse à une « tendance rapportée par le ministère de la Défense selon laquelle les officiers de police judiciaire militaires diligenteraient quasi systématiquement une enquête en recherche des causes de la mort »⁴³, le texte instaure une présomption simple selon laquelle la mort violente d'un militaire au cours d'une opération de combat lors d'une opération militaire hors du territoire de la République est présumée ne pas avoir une cause inconnue ou suspecte. Par conséquent, la LPM met fin au déclenchement automatique de l'enquête pour recherche des causes de la mort dans le contexte d'une OPEX. Cette présomption est naturellement réfragable. Afin de pouvoir ouvrir une enquête pour recherche des causes de la mort, l'officier de police judiciaire des forces armées devra apporter des éléments selon lesquels les circonstances de la mort sont inconnues ou suspectes⁴⁴.

Ensuite, le législateur a précisé la définition de la notion de « diligences normales » à laquelle fait référence l'article 121-3 du Code pénal qui dispose qu'il y a également délit « lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à

⁴³. Avis de M. J.-P. Sueur, fait au nom de la commission des lois, n° 56, Sénat, 2013-2014, p. 23 et suiv.

⁴⁴. Voir art. 74 du Code de procédure pénale.

une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ».

À la suite de la loi du 24 mars 2005⁴⁵, l'article L. 4123-11 du Code de la défense a précisé que les militaires ne pouvaient être condamnés sur le fondement de l'article 121-3 du Code pénal, que s'ils n'ont pas accompli les diligences normales compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie. La LPM dispose que « ces diligences sont appréciées en particulier au regard de l'urgence dans laquelle ils [les militaires] ont exercé leurs missions, des informations dont ils ont disposé au moment de leur intervention et des circonstances liées à l'action de combat ».

Ces précisions apportent une réponse aux inquiétudes nées de l'affaire d'Uzbeen. Les craintes fréquemment exprimées par les militaires tiennent à la méconnaissance qu'aurait, selon eux, l'institution judiciaire à l'endroit du métier des armes (et, en particulier, une méconnaissance des difficultés inhérentes aux opérations militaires dans le cadre d'une OPEX). Le texte dresse une liste, non limitative, d'éléments qui sont autant de critères d'appréciation de la notion vague de « diligences normales ».

Enfin, la loi de programmation militaire s'attache à définir la notion d'opérations militaires à laquelle il est fait référence à l'article L. 4123-12 du Code de la défense qui a introduit un fait justificatif spécifique pour les militaires. Cette excuse pénale revêt un caractère important car on sait certains faits justificatifs de droit commun tels la légitime défense et l'état de nécessité ne peuvent être que rarement mobilisés en matière militaire. Le rapport de la commission de révision du Statut général des militaires⁴⁶ n'a pas manqué de souligner, dès 2005, que « les règles relatives à la légitime défense et à l'état de nécessité, conçues pour une défense individuelle, sont inadaptées pour couvrir en toutes circonstances les actions collectives nécessaires pour mener à bien les missions, qu'il s'agisse par exemple de défendre un dépôt de munitions, d'interdire le franchissement d'un point de contrôle ou, *a fortiori*, de prendre de vive force un objectif ». En conséquence, le statut de 2005 a introduit un fait justificatif propre aux seuls militaires, mais les dispositions introduites au sein du Code de la défense n'ont pas réellement pris en compte la diversité des opérations militaires.

45. Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005, *op. cit.*

46. *Op. cit.*

Afin de couvrir plus largement un ensemble de missions qui sont la réalité des forces militaires, la LPM décide que le fait justificatif spécifique concerne le militaire « qui, dans le respect des règles du droit international et dans le cadre d'une opération mobilisant des capacités militaires se déroulant à l'extérieur du territoire français ou des eaux territoriales françaises, quels que soient son objet, sa durée ou son ampleur, y compris la libération d'otages, l'évacuation de ressortissants ou la police en haute mer, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée, ou en donne l'ordre, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement de sa mission ».

Quelles que soient les différentes réformes, organiques, matérielles ou procédurales, affectant la justice militaire, les interventions militaires restent strictement encadrées par de multiples règles de droit. Ainsi, les opérations militaires doivent respecter le droit international humanitaire (DIH) et, sauf rares exceptions, le droit commun. Elles seront soumises, si nécessaire, au contrôle du juge pénal. Les dispositions du chapitre VI de la loi de programmation militaire ne constituent pas un passe-droit pour les militaires. La LPM aura pour effet principal de renforcer, dans ses missions, la chaîne opérationnelle. D'une part, en évitant que soit inhibé le commandement : les ordres, sur un théâtre d'opérations, sauf illégalité manifeste, doivent être exécutés. D'autre part, en rassurant, si nécessaire, les différents acteurs sur les conditions d'appréciation des activités militaires en dehors du territoire de la République. De son côté, le juge pénal est invité à statuer *in concreto* en prenant en considération les paramètres et contraintes propres à l'action militaire. ┘



THOMAS RIOU

QUAND L'ARMÉE FAIT SON AUTOCRITIQUE

« On ne peut pas résoudre un problème avec le même type de pensée que celle qui l'a créé »

Albert Einstein

Le maréchal Foch nous a appris à penser. Mais, même brillante, cette pensée trouve le risque d'être unique. Trop formatée, figée par une doctrine qui met bien souvent les officiers « au gabarit », la réflexion étouffe, se sclérose. Tout aujourd'hui pousse les militaires à ce conformisme, dès lors qu'il s'agit de planifier une opération, de réagir face à l'ennemi : doctrine, culture, équipements... Les piliers sur lesquels reposent l'organisation de notre armée et nos savoir faire, sont autant de pierres qui peuvent limiter notre réflexion. Tous ces outils, ces aides à la réflexion tactique, ces principes brillamment édictés par Foch ne doivent pas nous faire oublier la plus formidable leçon d'empirisme livrée par son homologue prussien : « Aucun plan ne résiste au premier contact avec l'ennemi¹. »

Le *red teaming* vient contrarier nos habitudes². Sous ce barbarisme anglo-saxon se cache en effet un principe de bon sens, de précaution, celui de la pensée critique. En s'appuyant sur une équipe d'experts, l'objectif est de passer un plan de campagne au crible de la cohérence et de la réalité, de tempérer les convictions qui suivent généralement un succès tactique. Très répandu chez les Anglo-Saxons, utilisé de longue date par des agences gouvernementales ou des sociétés privées, ce principe peine pourtant à franchir les frontières de l'Hexagone. Futilité du concept ou orgueil mal placé ?

Bénéficiant d'une popularité renouvelée depuis la deuxième guerre d'Irak (2003) et la réapparition de la contre-insurrection, le *red teaming* présente toutes les caractéristiques d'un outil idéal permettant de mettre à l'œuvre la pensée critique et à l'épreuve celle de nos chefs. Révélant sa pertinence en opération, ce procédé laisse néanmoins en suspens la question de son adaptabilité à la pensée doctrinale française.

1. Maréchal Helmuth von Moltke (1800-1891).

2. Le *red teaming* est la mise en œuvre indépendante d'une série de techniques de pensée structurées, innovantes et critiques visant à aider le chef militaire dans l'élaboration de sa décision et la fiabilité de sa planification (*Red Teaming Guide, Development, concepts and doctrine Centre, Ministry of Defence, United Kingdom*).

La fin des certitudes, le retour de la pensée

Les théoriciens militaires ont insisté depuis longtemps sur le fondement du *red teaming* : la nécessité de s'adapter à l'ennemi et de prendre en compte les spécificités de l'environnement dans lequel on combat. Sun Tzu l'évoquait déjà en déclarant que celui qui ignore son ennemi ne comptera ses combats que par ses défaites, tandis que le général Hayden³ admettait plus récemment que l'armée américaine avait péché par excès de certitude en Irak, peinant à se remettre en cause lors des phases de planification. Pas de nouveauté donc.

Mais si ce principe n'est ni nouveau ni réservé à la sphère militaire⁴, le retour de la contre-insurrection et l'engagement de fait de nos armées dans des conflits asymétriques lui rendent tout son intérêt en remettant l'incertitude et le besoin d'adaptation au cœur des impératifs de la planification. Face à un adversaire diffus et changeant, les modes d'action conventionnels, tout comme la solidité du duo doctrine/équipement ont montré leurs limites et nécessitent de nouvelles méthodes. La planification opérationnelle ne peut plus se contenter d'une opposition des masses et des volontés. De même que le centre de gravité, dans sa stricte conception clausewitzienne, n'a plus de sens dans un environnement où la complexité et la multiplicité des acteurs obligent à le décliner au niveau tactique et où son atteinte ne garantit plus nécessairement l'effondrement de l'adversaire. Une telle complexité nécessite ainsi des points de vue nouveaux et complémentaires.

C'est là que se justifie l'intérêt du *red teaming*. Face à la complexité de l'environnement, tout chef militaire, tout état-major est à la merci d'un préjugé, d'une émotion et du besoin de simplifier un problème pour le rendre intelligible et résoluble par une action militaire. Véritable partie de mikado, la planification doit analyser les répercussions du moindre mouvement et comprendre les équilibres du jeu. Et à défaut d'y être préparé, entraîné, cette complexité aboutit à un naturel besoin de simplification permettant d'éliminer des inconnues et de résoudre l'équation. Nos émotions et nos certitudes peuvent affaiblir notre jugement et notre objectivité. Elles pénalisent, avec notre *habitus* militaire occidental, notre capacité à analyser l'ennemi et à s'opposer à lui efficacement. Nonobstant le besoin d'adaptation aux équipements et aux doctrines adverses, c'est aussi le schéma de pensée de l'adversaire, sa culture, son histoire qu'il faut prendre en compte.

3. Directeur adjoint du renseignement national américain 2005-2006, directeur de la CIA 2006-2009 : « *We just took too much for granted. We didn't challenge our basic assumptions* » (mai 2006).

4. De grands groupes industriels (IBM) ou agences gouvernementales (CIA) utilisent officiellement le *red teaming* depuis les années 1980.

La complexité des conflits contemporains plaide donc pour la mise en place d'une équipe de spécialistes à même d'éclairer le chef sur l'adéquation de la planification avec les spécificités de l'environnement dans lequel la force évolue. Ce sont les *red teamers*.

Ainsi, la planification repose sur des hypothèses, tandis que les hypothèses se fondent sur la compréhension ; donc mieux on comprend, mieux on planifie. Syllogisme qui démontre une nouvelle fois l'intérêt d'éclairer la décision du chef noyé par la masse des informations que favorisent l'approche globale ou la multiplication des moyens de renseignement. Mais si le *red teaming* apparaît aussi louable que nécessaire, ce sont avant tout ses modalités de mise en œuvre qui peuvent seules en assurer l'efficacité.

▣ « Quand on n'a qu'un marteau, tous les problèmes deviennent des clous »

L'équipe *red teaming* a donc pour mission d'éprouver les hypothèses et les conclusions, de tester le plan et les certitudes⁵. *In fine*, d'identifier des alternatives. En cela elle diffère de la cellule renseignement d'un état-major, focalisée sur les menaces. Son travail est transverse et cette équipe d'experts se doit d'être subordonnée directement au chef au profit duquel elle travaille. Les raisons sont doubles : avoir une vue sur l'ensemble des travaux et délivrer les recommandations directement au décideur. Il est en effet indéniable que seule cette position quasi « extra-institutionnelle » de la *red team* lui confère une liberté de pensée qu'aucun autre statut n'autorise. Cette capacité est indispensable à sa fonction.

Mais pour représenter une réelle plus-value, la composition de l'équipe est tout aussi importante que son positionnement dans la chaîne hiérarchique. On peut dès lors justement s'interroger sur l'opportunité d'affecter exclusivement des militaires à cette tâche qui exige par définition une pensée libre de toute empreinte doctrinale ou affective. Tout du moins, il semble vain d'espérer qu'un officier servant en état-major remplisse ponctuellement cette mission avec le simple bénéfice d'une formation spécifique. En effet, outre l'instinct de subordination qui limitera toujours sa liberté de parole et sa volonté d'aller à l'encontre de son chef, le conditionnement intellectuel serait le même que celui des autres planificateurs. La solution d'un emploi dédié de façon permanente à cette mission est donc préférable.

5. À la différence de la *red cell* qui travaille pour le G2, une *red team* œuvre pour le chef, en l'éclairant sur les réactions possibles de l'adversaire ou des autres parties à la guerre et en stimulant les planificateurs (FM 3-0 operations US Army).

Ce constat pousse également à étudier la présence d'experts civils, formés à part entière à cette spécialité et pouvant être recrutés au vu d'une expertise beaucoup plus ciblée en fonction du conflit. Cette solution permettrait ainsi d'assurer tout à la fois la prise en compte des spécificités militaires et la stimulation intellectuelle fondée sur des profils et des expériences complémentaires.

Frank Ledwidge, ancien officier britannique déployé en Irak et auteur de *Losing Small Wars*, illustre cette nécessité en soulignant le besoin de faire appel à des compétences civiles, non détenues ni cultivées au sein des armées, dès lors que l'approche globale est la règle du conflit. En Angleterre, le *UK Civilian Stabilisation Group*, organisme à cheval sur le ministère des Affaires étrangères et celui de la Défense, offre l'exemple de la possibilité de s'appuyer sur un réservoir d'experts projetables en opération et aptes à compléter le processus intellectuel qui guide toute planification. L'*Allied Rapid Reaction Corps*⁶, état-major opérationnel de l'OTAN ayant vocation à commander une opération à dominante terrestre au niveau opératif, fait d'ailleurs systématiquement appel à des renforts provenant de cet organisme dès lors qu'il planifie ou se déploie.

Sur un plan opérationnel, les équipes *red teaming* déployées depuis 2006 en Irak, de façon expérimentale puis permanente, ont prouvé leur utilité au sein de l'armée américaine. En effet, l'expérience a montré que ce type de cellule, en dehors du rythme soutenu que connaît un état-major en opération, permet de prendre du recul et offre au chef d'état-major, dans ce cas particulier, des perspectives nouvelles. Ce rôle, traditionnellement confié dans l'armée française à l'assistant militaire du général commandant la force ou au G5⁷, sans formation spécifique préalable, mériterait dès lors un développement. Encore faut-il ébaucher quelques pistes permettant d'adapter le *red teaming* au modèle français.

Et la *French touch* dans tout ça ?

Le maréchal Rommel, louant le pragmatisme des Américains face à la rigidité doctrinale des Britanniques, disait justement qu'il est plus facile d'apprendre que de réapprendre. Si l'on mise sur la pérennité de ce principe, qui semble de bon sens, on peut donc s'attendre à une légitime levée de boucliers dans l'Hexagone à l'annonce de ce qui pourrait être une petite révolution doctrinale. En effet, à la rigueur

6. Équivalent du corps de réaction rapide France (CRR-FR), état-major français de niveau 1.

7. Bureau planification d'un état-major.

planificatrice des Anglo-Saxons – après avoir été prussienne – l'officier français aime opposer son « flair », sa légendaire souplesse et sa réactivité en conduite. Dans la pensée doctrinale française, l'idée du *red teaming* vient pousser davantage les rigueurs d'une planification au cours de laquelle nous aimons déjà prendre des raccourcis, sonnante comme une mesure contradictoire avec notre « art français de la guerre ».

Mais l'art n'est pas le seul obstacle, l'arrogance de nos convictions peut s'y ajouter, dans quelque domaine que ce soit d'ailleurs⁸. L'acceptation d'une vraie remise en question est en effet le postulat majeur du *red teaming*. Ne pas s'y soumettre complètement, c'est prendre le risque de « cocher la case » sans autre plus-value que celle de renforcer davantage les certitudes en s'assurant qu'elles ont été éprouvées... Il faut donc accepter d'emblée l'idée que le chef peut être faillible, qu'un expert civil peut apporter une plus-value dans une phase de planification opérationnelle et que la doctrine ne permet pas à coup sûr de remplir la mission reçue. Cette remise en question intellectuelle n'est pas si évidente. Il n'est qu'à lire Marc Bloch ou Jean Dutourd⁹ pour s'en rappeler. Aussi, la percée de ce concept ne peut s'établir que sous la pression du haut commandement, en l'occurrence celui du commandement des forces terrestres (COMFT) sous l'impulsion du Centre de la doctrine et de l'emploi des forces (CDEF).

Si le défi est de taille, il n'en est pas moins réalisable dès lors que la conviction naît que le *red teaming* peut apporter une aide véritable dans la planification opérationnelle. En effet, il ne s'agit pas de s'opposer au sens tactique, à l'intuition du chef, au profit d'une science de la probabilité comme le fait l'analyse opérationnelle¹⁰, mais bien d'apporter une plus-value intellectuelle. Et pour cela, il apparaît que le juste niveau auquel il convient d'utiliser le *red teaming* est opératif, car seul ce niveau permet d'avoir une vue globale sur les enjeux d'une campagne. Décliné au niveau tactique, au sein des brigades interarmes, il perd en cohérence et isole la réflexion au sein de la composante terrestre. Élevé au niveau stratégique, il devient décorrélé des réalités concrètes, tangibles uniquement sur le théâtre sur lequel se déroulent les opérations.

Dès lors, cet article peut servir de support à quelques propositions de nature à guider le développement du *red teaming* en France :

- diversité : la composition d'une *red team* doit permettre d'apporter une vraie connaissance sur le terrain et l'ennemi. Les expériences

8. Lire à ce sujet *L'Arrogance française* de Romain Gubert et Emmanuel Saint-Martin, éditions Balland, 2003.

9. Marc Bloch, *L'Étrange Défaite* (1940); Jean Dutourd, *Les Taxis de la Marne* (1956) : ces deux livres illustrent la faillite du commandement lors de la campagne de 1939-1940 et l'absence de remise en cause qui a participé à la débâcle.

10. Doctrine provisoire sur l'emploi de l'analyse opérationnelle, diffusée par le CDEF en février 2014.

et modes de pensée doivent s'opposer en son sein même. Pour cela, la présence de civils, si elle ne doit pas être exclusive, est fortement recommandée ;

- stabilité : la connaissance de l'environnement et de l'historique du conflit est essentielle pour bien conseiller le chef. Des mandats longs doivent être préférés, chevauchant les cycles de déploiement des états-majors et pouvant appuyer leur continuité sur le recrutement d'experts locaux ;
- commandement : un colonel peut utilement être placé à la tête de ce type d'équipe. Cela favorisera sa subordination directe au chef de la force et sa légitimité vis-à-vis du reste de l'état-major. Les membres de l'équipe sont quant à eux choisis pour leur compétence parmi les officiers ;
- formation : la mission du *red teaming* ne s'improvise pas. Outre un développement encadré par un corpus doctrinal, les intéressés doivent répondre à un profil spécifique, pour certains évolutif en fonction du conflit, et suivre une formation dédiée¹¹.

▣ « Nous ne voyons pas les choses telles qu'elles sont mais telles que nous sommes »

Pleinement utilisé par l'armée américaine en opérations, objet d'un développement important au Royaume-Uni, formalisé par l'OTAN sous le terme d'*alternative analysis*¹², le *red teaming* répond à une évolution des conflits, marqués par une complexité renouvelée et la nécessité accrue d'insérer les opérations militaires dans un échiquier à plusieurs dimensions. Si la ressource est comptée en France, cela ne doit pas pour autant empêcher d'expérimenter un concept intelligent qui semble tenir toutes ses promesses en opérations. La complexité de l'environnement opérationnel est aujourd'hui un réel défi. Elle le sera certainement encore dans les années à venir. Mais si le *red teaming* met à l'épreuve notre raisonnement et semble pouvoir y apporter une plus-value, il n'offre néanmoins pas de solution à l'inadaptation structurelle des armées modernes dans un monde où la guerre leur échappe. ▣

11. Voir à ce sujet le corpus doctrinal développé par l'University of Foreign Military and Cultural Studies (UFMCS), créée en 2005 au sein du Combined Arms Center à Fort Leavenworth (US Army, Kansas) et en charge de la formation des *red teams*.

12. *Bi-strategic Command Alternative Analysis Concept. A decision Support Capability*, OTAN, 1^{er} mars 2012.



ARTHUR SUSSMANN

LES JOURNÉES DÉFENSE ET CITOYENNETÉ : FAIRE VIVRE LE LIEN ARMÉE-NATION

Suspendu par la loi du 28 octobre 1997, le service militaire est aujourd'hui l'objet d'une certaine nostalgie : rite initiatique, symbole de mixité sociale et d'égalité des devoirs, il était une étape décisive d'intégration républicaine. Héritier de la levée en masse adoptée par la Convention en 1793 et de la loi Jourdan de 1798¹³, le principe du service militaire remonte à une époque où l'espace de la guerre était celui des champs de bataille. L'évolution des menaces et des systèmes d'armes a imposé une professionnalisation et un redimensionnement des forces rendant superflu le maintien de toute une génération de jeunes sous les drapeaux. Bénéfique pour les armées, la professionnalisation a cependant eu pour effet de distendre le lien entre la nation et son armée. C'est de ce constat que sont nées les journées Défense et citoyenneté (JDC).

Pendant une journée, les jeunes Français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, de toutes conditions, de toutes origines et de toutes confessions, sont accueillis dans des sites militaires sur l'ensemble du territoire national. En cela, cette journée apparaît comme le dernier espace de socialisation républicaine à caractère universel – il faut entendre par « universel » le fait que la JDC rassemble des jeunes du simple fait de leur qualité de citoyens français. De quelle autre institution peut-on en dire autant ? Ni de l'école ni de l'université ni de l'impôt ni même des collèges d'élus participant à la vie de la cité. Tandis que la république laisse de moins en moins de place à l'universel, la journée Défense et citoyenneté constitue le dernier passage obligé pour l'ensemble des citoyens, filles comme garçons, le dernier outil d'intégration dans la communauté nationale. Elle agit donc tout à la fois comme un moment fédérateur et un révélateur. Fédérateur, car elle réunit de jeunes citoyens qui seront amenés à être les acteurs du destin national. Révélateur, car elle jette une lumière crue sur le visage de la jeunesse française, tourmentée, en proie à la défiance et polytraumatisée des suites de trente années de morosité économique.

13. Voir Annie Crépin, « L'armée de 1789 à 1798 : de la régénération à la réforme, de la révolution à la récréation », *Inflexions* n° 25, 2014, pp. 159-168.

Une mission citoyenne au service des jeunes Français

Organisées par la Direction du service national, les journées Défense et citoyenneté se déroulent sur des sites des quatre armées. L'enjeu est d'être à la hauteur des attentes afin de créer les conditions d'un échange fécond. Un échange sans tabous. Les questions les plus fréquemment posées par les jeunes sont : « Avez-vous déjà tué quelqu'un ? », « Avez-vous déjà eu peur de mourir ? », « Quel est votre salaire ? », « Pouvez-vous refuser d'obéir à un ordre ? », « Y-a-t-il des femmes dans l'armée ? » La règle est de ne jamais esquiver les questions et de proscrire les propos lénifiants. Oui, la question du sacrifice ultime est au cœur de l'engagement du militaire : « L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité¹⁴. » Oui, le militaire doit faire face à des contraintes fortes se traduisant par l'obligation « de servir en tout temps et en tout lieu ». Oui, pareil engagement confère une certaine fierté, celle de contribuer à « préparer et assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation »¹⁵. La meilleure façon d'assouvir la curiosité des jeunes sans être rébarbatif est évidemment de disposer d'un vrai vécu opérationnel.

Lors d'une session au Fort de Vincennes, une présentation d'armes a été proposée à mon groupe. Des soldats des troupes de marine ont expliqué le fonctionnement de leurs fusils d'assaut et invité les volontaires à revêtir des tenues de combat. Les jeunes étaient visiblement ravis d'avoir eu l'occasion de voir de près l'univers des soldats. Ces derniers, heureux de voir l'intérêt qu'ils suscitaient, se sont livrés de bon gré au jeu des questions/réponses sur leur vie de garnison, leurs campagnes... L'espace d'une discussion, le militaire tel qu'on peut le voir dans les films d'action ou dans les jeux vidéo était devenu quelqu'un d'incarné, de réel. À notre retour dans la salle, nous avons expliqué que ces soldats revenaient de six mois en Afghanistan. Il y a eu un grand silence comme si ce conflit si lointain avait désormais un visage ; l'espace d'un instant, la défense nationale était devenue quelque chose de concret.

La citoyenneté comme recherche d'un destin commun

L'entrée en matière est immuable : « Savez-vous pourquoi vous êtes là ? » Certains répondent : « Parce que c'est ce qui remplace le service

14. Statut général du militaire, article 1^{er}.

15. Code de la Défense nationale.

militaire. » « Parce que c'est un devoir de citoyen », avancent d'autres. Quelle n'est pas la surprise de notre auditoire lorsque nous rappelons que le service militaire est « suspendu » et non pas « supprimé », que si les circonstances l'exigeaient, il pourrait être rétabli par décret du président de la République. Voilà le point d'entrée dans cette journée sur la citoyenneté : pour quelles raisons pourrions-nous être amenés à prendre les armes pour assurer collectivement notre défense ? Quelle est la nature de ce lien si particulier justifiant notre mobilisation en cas de guerre ?

Le lien entre la citoyenneté et la défense des intérêts nationaux a été mis en évidence par Hegel au XIX^e siècle. Pour lui, la guerre réalise l'essence du citoyen, le fait sortir de sa propre subjectivité, de la poursuite de son intérêt propre, pour viser une fin collective. En cela, il réalise l'« universel ». C'est l'exemple des soldats de l'an II, enrôlés à la suite des levées en masse décidées par la Convention qui concernaient tous les célibataires âgés de dix-huit à vingt-cinq ans. Or, aujourd'hui, avec l'évolution des menaces auxquelles nous sommes confrontés, le lien entre la défense et la citoyenneté s'est distendu. De fait, et personne ne sera là pour s'en lamenter, la sortie de la guerre de nos vies quotidiennes a rendu sinon moins visible, en tous cas moins évidente, la signification du lien de citoyenneté unissant la communauté nationale et justifiant la poursuite d'un destin commun. Qui peut encore imaginer ce que furent les ravages du conflit qui engloutit dans certains foyers le père de famille et l'ensemble de ses fils ? Qui peut encore comprendre ce que fut l'esprit de revanche à la veille de 1914 et l'humiliation de la défaite en 1940 ? Pour les jeunes générations, la sécurité collective est considérée comme un acquis. Dès lors, si le lien entre le citoyen et la défense est moins apparent, que reste-il de la citoyenneté ? Autrement dit, qu'y a-t-il encore de commun entre tous ces jeunes assis dans une même salle mais qui ne partagent ni les mêmes convictions ni les mêmes origines ni les mêmes aspirations ?

Il n'y a en effet rien d'exagéré à affirmer que les personnes convoquées à une JDC n'ont pas un sens aigu de ce qu'elles partagent. Ces différences sont rendues encore plus évidentes lorsque nous demandons aux participants de se présenter individuellement, de nous dire leurs noms, projets professionnels, loisirs et établissements scolaires. La magie de ces journées, c'est qu'Albéric, seize ans, scolarisé en 1^{re} ES dans le IX^e arrondissement de Paris et voulant devenir inspecteur général des finances est assis à côté de Gwenaëlle, dix-neuf ans, animatrice dans un centre de loisirs et aspirant à devenir éducatrice pour jeunes enfants. Pas très loin, se trouve Charles, habitant dans le III^e arrondissement, étudiant en première année d'école

de commerce, passionné de musique et voulant créer sa boîte de production. Mais derrière d'autres visages se cachent des situations de grande détresse. Ils sont toujours trois ou quatre dans un groupe d'une quarantaine qui connaissent la galère telle Cindy, titulaire d'un CAP petite enfance et à la recherche d'un emploi d'auxiliaire de puériculture ; Jonathan, lui, doit travailler la nuit comme serveur dans un bar pour financer ses études d'architecture ; Gaëlle est seule, sans emploi, avec un enfant à charge et n'a que dix-huit ans... Il faut évidemment ajouter ceux qui sont sortis du système scolaire et qui ne font rien de leurs journées, ou ceux qui sont déjà au chômage, à moins de vingt ans. Enfin, il y a ceux qui sont murés dans le silence, prostrés, parlant un français à peine compréhensible et refusant de dire qui ils sont, de partager leurs rêves et leurs passions, quand ils en ont. Ceux-là n'ont pas de projet. La société n'a d'ailleurs rien à leur proposer. Ne pas maîtriser les rudiments de la langue les condamne *de facto* à l'exclusion sociale. En se présentant les uns aux autres, ces jeunes découvrent l'existence de l'autre, apprécient ce qui les différencie, pour ensuite mieux saisir ce qui les unit.

La seule chose qu'ils ont en commun constitue l'objet de leur présence dans un même lieu le jour de leur convocation : « Voyez comme tout vous oppose et pourtant vous êtes tous là. C'est donc que vous avez quelque chose en commun. » Nous abordons ainsi le thème de la citoyenneté, expliquant que les droits et les devoirs attachés à leur qualité de citoyens ne tombent pas sous le sens. Il faut pour cela considérer le temps et l'espace : nous n'avons pas toujours été citoyens et certains dans le monde se battent pour le devenir. En creux, c'est la question de l'héritage, du devoir de mémoire que nous soulevons. La singularité de notre message tient bien plus à son émetteur qu'à son contenu, car ce jour-là, ce sont des personnes en uniforme, engagées pour la défense des citoyens, qui le délivrent. Voilà ce qui le rend plus fort et plus marquant.

Pas besoin de longues démonstrations pour se convaincre que l'exercice des droits et des libertés suppose un certain niveau d'instruction. La poursuite d'un destin commun est-elle possible si le langage dans lequel il se définit n'est pas maîtrisé par tous ? Les appelés sont donc soumis à un test de maîtrise des acquis fondamentaux de la langue française préparé par les services du ministère de l'Éducation nationale. S'il est souvent l'objet des railleries de la part de ceux qui le passent, il est efficace pour détecter les cas d'illettrisme. Dans chaque groupe, en moyenne un jeune sur cinq obtient moins de dix sur vingt. En outre, environ 9 % de la population testée est profilée ; ceux qui ont déclaré être déscolarisés ou être en recherche d'emploi sont reçus en entretien individuel. Un assortiment de solutions d'accompagnement

leur est alors proposé comme les internats d'excellence, les établissements publics d'insertion sociale et professionnelle (EPIDE) ou les missions locales. De plus, 86 % des participants identifiés ayant des difficultés de lecture sont signalés à leurs établissements scolaires. La journée Défense et citoyenneté joue donc un vrai rôle de prévention de la désinsertion sociale.

Au-delà de ce constat, les animations et les échanges avec les participants illustrent à quel point le socle minimum de connaissances n'est pas acquis par tous. L'orthographe n'est d'ailleurs pas le seul symptôme de ce constat alarmant. Il faut se résigner à admettre que les rudiments de la culture générale sont méconnus. Je ne parle ici ni de la connaissance des auteurs classiques de la langue française ni de savoirs de base ayant trait aux valeurs républicaines – on pourrait évidemment espérer que les jeunes sachent dire pourquoi le drapeau figurant sur le maillot de l'équipe de France qu'ils supportent pour la plupart avec passion est tricolore. Je parle de ceux qui ignorent jusqu'aux dates des deux guerres mondiales. À l'heure de l'économie de la connaissance, le constat a de quoi inquiéter. Comment se donner un destin commun s'il n'existe pas une certaine homogénéité au sein de la communauté nationale, si les disparités en matière d'éducation sont si flagrantes ?

Un animateur me racontait que lors de la signature des certificats de participation en fin d'après-midi, une jeune fille avait demandé en larmes si elle pouvait faire une croix à l'endroit où elle devait inscrire son nom. Elle avait ce jour-là pris conscience de son handicap. Elle avait honte. Il y a quelque chose d'insupportable, de profondément indécent à ce qu'une jeune Française née à l'aube du XXI^e siècle ne sache ni lire ni écrire.

À la rencontre de l'institution militaire

Si on en croit une enquête réalisée par le CEVIPOF, l'armée est l'institution dans laquelle les jeunes Français ont le plus confiance¹⁶. Le spectre d'interventions militaires divisant la société française s'éloigne, entraînant le recul de l'antimilitarisme. L'engouement peut aussi s'interpréter au regard des crispations que connaît actuellement la société française et que d'aucuns décrivent comme une véritable crise d'autorité. Dans *La Crise de la culture*, la philosophe Hannah Arendt expliquait que « la disparition de l'autorité était simplement la phase finale, quoique décisive, d'une évolution qui, pendant des siècles, avait

16. Romuald Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu, *Enquêtes sur les jeunes et les armées : image, intérêt, attentes*, 2011.

sapé principalement la religion et la tradition »¹⁷. Il est facile de voir dans ces propos quelque chose de prémonitoire. L'autorité de l'État et des institutions se délèterait, alimentant la perception d'une armée demeurant l'un des derniers bastions de « l'autorité ». Aussi n'est-il pas étonnant que, lors de nos échanges, les jeunes évoquent systématiquement la fierté que procure le port de l'uniforme. Les barrettes de décorations, les galons, les brevets de spécialité portés sont considérés comme la marque d'une certaine forme d'accomplissement de soi, de reconnaissance de la société et finalement d'éclat. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le rôle des campagnes de recrutement du ministère de la Défense qui insistent sur le besoin d'aventure et de dépassement qui sont censés combler les carrières militaires.

Plus généralement, c'est l'image d'une organisation jeune, diversifiée et ouverte à tous qui séduit les jeunes. Si l'armée attire, c'est qu'elle est exemplaire en matière d'intégration ; elle ne discrimine pas, que ce soit en termes d'origine ou de sexe. À l'exception des forces sous-marines, l'ensemble des postes sont ouverts aux femmes – celles-ci accèdent d'ailleurs peu à peu aux postes d'officiers généraux –, et les soldes sont rigoureusement les mêmes pour tous. En outre, la Défense continue d'embaucher dans tous les corps de métiers des candidats de toutes origines et de tous niveaux scolaires. Elle propose à ses personnels des formations qualifiantes, à forte technicité et permettant souvent une reconversion aisée dans la vie civile. Elle offre ainsi une possibilité d'ascension sociale reposant sur le mérite. En plus de l'avancement au choix ou à l'ancienneté, les personnels ont la possibilité de passer des concours internes pour devenir sous-officier ou officier.

Question récurrente et faussement impertinente des participants aux animateurs : « Combien gagnez-vous ? » Il est difficile de faire une réponse simple tant le système de solde est un maquis. Grade, ancienneté, situation familiale sont autant de paramètres à prendre en compte. Les primes liées aux spécialités, à la participation à des opérations extérieures ou à l'éloignement compliquent également le calcul. Mais la vérité est que les militaires avec un peu d'ancienneté et d'expertise bénéficient d'une rémunération compétitive. Mais les servitudes attachées à ce métier sont aussi nombreuses. Obligation « de servir en tout temps et en tout lieu », devoir de réserve, interdiction de faire grève, restriction des libertés d'aller et de venir dans certaines circonstances distinguent les métiers militaires des autres professions... Et puis il y a la dureté des situations opérationnelles, l'évolution dans des environnements dangereux ou à risque, ou tout simplement l'usure que peut provoquer une vie passée dans des lieux hostiles, dans les airs ou sur les mers.

¹⁷. Hannah Arendt, *La Crise de la culture*, 1961.

En dépit d'un réel intérêt pour l'armée, les jeunes appelés n'ont cependant qu'une connaissance sommaire des missions où sont engagées les forces. Ils ignorent les causes ayant pu justifier une opération extérieure. Ainsi n'est-il pas rare de voir certains d'entre eux ne pas savoir pourquoi la France est intervenue en Afghanistan il y a dix ans. Le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications dans lesquelles a baigné cette génération 2.0 ne va pas nécessairement de pair avec une meilleure connaissance du monde et de ses enjeux. Au contraire, le flot continu d'informations favorise une inquiétante myopie, y compris sur des événements récents. À l'inverse, de manière paradoxale, il est frappant de voir à quel point la désinformation et les théories du complot colportées par certains médias prospèrent. Ainsi, par exemple, nombre de ces jeunes sont convaincus que les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas eu lieu ou qu'ils ont été ourdis par les services américains. Beaucoup soutiennent que les interventions extérieures de la France sont avant tout motivées par les intérêts pétroliers...

Délivrer des messages forts sur le vivre ensemble et la Défense

Il n'est pas rare que des débats de société fassent irruption au cours des échanges avec les jeunes appelés. Deux sujets sont systématiquement abordés : la laïcité et le sens de l'engagement au service de la sécurité collective.

Thème controversé quant à ses modalités d'application, la laïcité constitue certainement la valeur républicaine dont les jeunes appelés sont le plus familiers, notamment parce qu'ils la côtoient dans le milieu scolaire. Le premier constat est que notre auditoire ne saisit généralement pas la distinction entre liberté de culte et laïcité. Pour beaucoup, celle-ci est le droit fait à chacun de pratiquer son culte. Comme nous le leur faisons alors observer, la réponse est inexacte car la laïcité est au contraire un principe selon lequel la « république ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » (loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État). En un sens, elle entraverait donc plus la liberté de culte qu'elle ne lui permettrait de prospérer. Rares sont ceux qui peuvent expliquer ce que recouvre exactement cette notion. Que cette valeur si décriée soit en même temps si mal comprise est intéressant à plus d'un titre. En effet, cela laisse supposer que la laïcité est pensée comme étant avant tout attentatoire aux libertés individuelles plus que garante de l'égalité des citoyens.

La meilleure façon d'expliquer ce concept compliqué est d'opposer un droit à un droit, d'opposer la liberté de culte à l'idée d'égalité. Personne ne saurait prétendre que l'égalité est incompatible avec les libertés individuelles. Si les jeunes présents dans l'auditoire peuvent être attachés à leur liberté de culte, ils ne résistent pas à cette passion brûlante de l'égalité décrite par Tocqueville : « Les Français veulent l'égalité et quand ils ne la trouvent pas dans la liberté, ils la souhaitent dans l'esclavage¹⁸. » Beaucoup de jeunes que nous accueillons viennent de quartiers défavorisés. Ils savent, parce qu'ils en ont bien souvent fait l'expérience, ce que peuvent être les discriminations. L'égalité inscrite sur le fronton des mairies et des écoles est donc quelque chose qui résonne au fond d'eux-mêmes, peut-être parce qu'elle semble à beaucoup largement illusoire. Que pourrait-il se passer si l'État avait une religion, interrogeons-nous ? Les réponses se font rarement attendre : « Il y aurait des discriminations, l'État pourrait être tenté de favoriser une minorité ou une majorité au détriment des autres citoyens. » L'enjeu est donc bien celui de l'impartialité de l'État et, corrélativement, de l'égalité des citoyens face aux pouvoirs publics.

Ce qu'il faut parvenir à faire saisir, c'est le caractère éminemment moderne et protecteur de cette valeur. Parce que les questions religieuses divisent tous les jours un peu plus la société française, la distinction entre le public et le privé¹⁹ n'en devient que plus indispensable. Les plus judicieux de notre assemblée ont alors beau jeu de rétorquer que la laïcité pourrait s'apparenter à une religion d'État. Il a été beaucoup écrit à propos de la « religion civile » ainsi que sur la « liturgie républicaine ». Michelet disait que si la Révolution n'avait pas besoin de religion, c'est qu'elle était sa propre religion. De fait, la République n'exige-t-elle pas de la plupart de ses fidèles sinon une sorte de foi, du moins une certaine adhésion ? N'est-ce pas là ce que d'aucuns appellent savamment le « plébiscite de tous les jours » ?

Toutefois, quelques objections sont parfois soulevées par les membres de notre auditoire. Celles-ci tiennent la plupart du temps à la question des origines chrétiennes de la France et interrogent quant à la cohérence du discours ambiant sur la laïcité. « Si l'espace public est laïc au nom de l'égalité de tous les citoyens, pourquoi n'y a-t-il que des fêtes chrétiennes dans le calendrier ? » On ne peut balayer d'un revers de main pareille objection. Il faut donc s'efforcer d'être sincère et faire preuve de force de conviction en revenant aux fondamentaux de la laïcité. Qui peut soutenir que l'administration n'est pas neutre, que les services de l'État discriminent en fonction d'une religion, que les

18. Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856.

19. Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, 1749.

citoyens musulmans, juifs, bouddhistes, athées se voient reconnaître moins de droits ?

Une autre question revient systématiquement, parce qu'elle est intimement liée à l'image du soldat dans les représentations collectives : celle de la mort. « Avez-vous déjà tué ? », nous demande-t-on. Comme dans la plupart des armées modernes, la majorité des militaires français n'a jamais été en situation de combat. Ceux qui ont été au contact de l'ennemi se trouvent généralement dans les unités combattantes telles que les forces spéciales, la Légion étrangère, les chasseurs alpins ou les troupes de marine. L'évolution des formes de la guerre a pour effet de transformer et de complexifier la séquence aboutissant à la neutralisation de l'ennemi. Elle implique un nombre toujours plus important d'acteurs et introduit une distance grandissante entre le soldat et son adversaire. La responsabilité est donc toujours plus collective. Qui est celui qui donne la mort, au sens où son action est décisive dans la neutralisation de l'ennemi ? L'officier général qui détermine la stratégie d'ensemble ? L'officier supérieur en charge de la mise en œuvre tactique ? Celui en charge de recueillir le renseignement permettant d'identifier les cibles à neutraliser ? L'officier subalterne donnant l'ordre d'engager l'ennemi ? Ou le pilote de chasse tirant ses missiles selon un protocole mille fois répété lors de ses entraînements ?

Les nouvelles formes de la guerre imposent en revanche une coordination, pour ne pas dire une cohésion, sans faille. Au cours de l'opération Harmattan de 2011, des bâtiments de la Marine nationale croisant au large des côtes libyennes firent usage de leurs canons de cent millimètres pour neutraliser des objectifs au sol²⁰. Dans ce cas d'action de combat, à qui incombe la responsabilité d'avoir tué ? À l'officier marinier qui a suivi les instructions de l'artilleur pour procéder au tir ? Au commandant de la frégate qui a donné l'ordre à l'artilleur ? Au chef du quart qui a ordonné le cap et la vitesse adéquats pour que le tir puisse avoir lieu ? À l'amiral en charge de la planification de l'opération ? Le cas d'une action de combat menée depuis une frégate est intéressant car il invite à s'interroger sur ce qu'est un « équipage », sur ce qui unit des hommes poursuivant un objectif commun. Bien entendu, ce n'est pas de responsabilité juridique dont il retourne ici. C'est de la solidarité dans l'action c'est-à-dire de la dimension profondément collective de celle-ci. Or le succès de l'action, collective repose avant tout sur le professionnalisme des personnels et la confiance qui les unit. C'est la raison d'être d'une armée de métier.

20. « Engagement de la frégate Courbet au large de Misratah », communiqué du ministère de la Défense, 12 mai 2011.

Prenons un dernier exemple, dont le caractère encore plus spectaculaire rend compte de la mission première des armées et illustre donc l'indéfectible lien entre l'armée et la nation : la dissuasion. La dissuasion, c'est au moins un sous-marin nucléaire lanceur d'engins en permanence à la mer, n'émettant jamais afin d'éviter toute contre-détection. Grâce à sa propulsion nucléaire, il évolue en parfaite autonomie pendant soixante-dix à quatre-vingt-dix jours. Dans ses soutes, seize missiles stratégiques, soit une puissance de frappe mille fois supérieure à celle d'Hiroshima.

Un jour, alors que je donnais des explications sur la vie à bord des sous-marins, le deuxième animateur militaire, ancien ingénieur de l'armement, demanda à la salle si elle pouvait s'imaginer ce qu'était la puissance de destruction d'une arme nucléaire. Pas de réponse. Lorsqu'il était jeune, il avait assisté aux premiers essais nucléaires français dans le Pacifique. Il raconta le décompte final puis le formidable souffle de l'explosion, la manière dont il enfonça sa tête dans ses bras pour ne pas en être aveuglé par la peur dans le regard, l'apparition du champignon nucléaire à l'horizon. Un silence complet régnait dans la pièce tant l'auditoire écoutait le vécu de cet homme. Son récit achevé, les questions fusèrent : « Pourquoi une telle puissance de destruction ? », « contre qui l'utiliser ? », « quand l'utiliser ? », « pourquoi l'utiliser ? ».

La doctrine nucléaire de la France établit que l'arme nucléaire est une arme de « non-emploi ». La dissuasion repose donc sur le paradoxe consistant à se tenir prêt à infliger à l'ennemi des pertes « insoutenables » pour ne jamais avoir à le faire. L'équilibre peut sembler fragile. Mais qui peut nier les bienfaits d'une période ininterrompue de paix depuis plus de soixante ans ? Les deux guerres mondiales firent en moins de trente ans plus de soixante millions de morts dont deux millions de Français ; 60 % étaient des civils, fait sans précédent et parfaitement insupportable. La guerre n'a certes pas été définitivement éradiquée depuis, mais jamais des saignées d'une telle ampleur ne se sont reproduites. Le raisonnement contrefactuel est toujours un exercice périlleux, mais la vertu rationalisatrice de l'atome a contribué à pacifier les relations internationales, au moins entre grandes puissances.

Au-delà de la question de son efficacité, la question du nucléaire renvoie à celle, fondamentale, de la souveraineté et, au fond, du droit souverain d'une nation à assurer sa sécurité. On en revient donc encore et toujours à la question originelle : quel est ce lien à l'origine de la nation et qui fonde son droit à se défendre ? Il faut, pour le faire comprendre à notre auditoire, en revenir à la question centrale de la responsabilité.

Dans le cas où cette arme effroyable devrait être utilisée, qui en serait le responsable ? Serait-ce le commandant du sous-marin déclenchant la séquence de tir ? Serait-ce l'officier missilier en charge de la maintenance des systèmes d'armes ? Serait-ce le chef du quart prenant les dispositions de navigation appropriées pour que le tir puisse avoir lieu ? Serait-ce encore le personnel en charge d'assurer la maintenance des systèmes de transmission de l'ordre présidentiel ? La chaîne de responsabilité impliquant un grand nombre d'acteurs, on peut certainement tenter de remonter jusqu'au premier maillon ? Serait-ce le président de la République, chef des armées, investi de l'autorité conférée par le suffrage universel et seul à même d'ordonner le lancement ? Mais pourquoi s'arrêter à la personne du chef de l'État ? Qui sont celles et ceux qui ont mis entre ses mains pareil pouvoir ? Nous, les citoyens. Or dans ce « nous » il y a aussi « eux », ces sept cent cinquante mille jeunes convoqués chaque année pour participer à une JDC.

L'exemple, fort, concret, de la dissuasion montre que les citoyens sont investis d'une responsabilité qui n'a rien d'abstraite. Notre message à ces jeunes n'est pas seulement que le citoyen dispose de droits et de devoirs, mais qu'il a une responsabilité. Celle-ci l'oblige en même temps qu'elle le grandit. Cette obligation, cette responsabilité, traduit ce que l'on appelle, à la suite de Hobbes, Locke ou Rousseau, le « contrat social ». Ce contrat, qui est littéralement la source de nos droits et nos devoirs, est souscrit entre des êtres foncièrement libres et égaux. Mieux, il nous rend solidaires dans la poursuite d'un destin commun. Il justifie que nous nous portions assistance dans les accidents de la vie, il justifie les prélèvements obligatoires finançant l'assurance chômage, l'assurance maladie, ou l'aide aux plus démunis. Et c'est encore cette solidarité, produit de notre communauté d'intérêts, qui constitue la raison d'être de la Défense nationale. Le lien « armée/nation », dont il ne subsiste plus que ces huit heures dans la vie du citoyen, revêt alors tout son sens.

Conclusion

La France n'est pas une ethnie, une race ou même une culture, mais un peuple qui se distingue d'une simple agrégation d'individus par son caractère politique. Aussi la citoyenneté ne se décrète-t-elle pas, pas plus qu'elle ne se subit. Elle se cultive. Elle s'éduque. Elle suppose une certaine prise de conscience, une certaine volonté. C'est naturellement l'une des raisons d'être de ces journées Défense et citoyenneté.

Mais pour que notre message porte auprès des jeunes Français que nous accueillons l'espace de quelques heures, encore faut-il que la citoyenneté ne leur paraisse pas être une chimère, qu'elle trouve à s'incarner dans le réel. C'est la question délicate des inégalités socio-économiques qui fracturent la communauté nationale et se dévoilent également à l'occasion de ces journées. Dès lors, comment donner chair à la communauté nationale, comment faire prendre conscience à ces jeunes de l'intérêt commun qui nous unit quand l'exclusion sévit et détourne ses enfants de la République ? L'enjeu est de taille, car c'est dans la nation que la Défense nationale puise sa légitimité autant que sa vocation. Il ne peut donc y avoir de Défense nationale efficace sans un lien fort entre l'armée et la nation. C'est la seconde finalité poursuivie par ces journées, lesquelles représentent tout ce qui reste du service national instauré aux premières heures de la République.

À ce jour, j'ai participé à l'animation de plus d'une vingtaine de ces journées. J'ai vu défiler plus de huit cents jeunes de toutes conditions. À chaque fois, il a fallu donner une belle image de l'institution militaire et, à travers elle, de celles et ceux qui servent en son sein. Il est probable que nous n'y soyons pas toujours parvenus. Mais lorsque tel fut le cas, il nous a semblé que ces jeunes témoignèrent d'une sorte de gratitude à l'endroit de toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour leur sécurité. C'est l'essence même du lien entre la nation et son armée. ─



TRANSLATION IN ENGLISH



NICOLAS DE CHILY

THE IMPRESSION OF THE ENEMY: A GAMBLE ON THE “OTHER”

“It is a feature of a man of sense to derive profit from his enemies”

Xenophon

War, like marriage, is simultaneously an encounter, the ultimate expression of freedom, the manifestation of a definitive commitment within a relationship of which we cannot predict the outcome, and the result of a deeply deliberate decision. Both of these relationships, so radically different in their objectives, coincide in terms of the decisive place within them held by the “other”. War, like marriage, proceeds from the decision to take a gamble on the “other”. In the case of war, the other is not one’s spouse but one’s enemy, man is not the fiancé but the military leader, and the commitment does not aim to achieve the fulfilment of the other but their destruction. However, like a fiancé, the military leader will try to find out as much as possible about the other and their intentions before definitively launching in.

In military terms, this gamble on the enemy has a name: the impression of the enemy. In a paragraph of just a few lines, at the top of a document in which the military leader explains his concept of operations to his subordinates, he conveys his knowledge and perception of the other – his enemy – before entering into the enduring relationship of war with this other.

In military history, not everyone has always taken this precaution. If the writings of Cavalry Captain Guillaume Bourdon de Sigrais, who in 1774 studied the military thinking of the Gauls¹, are to be believed, our Celtic ancestors went into battle without any prior analysis of either the dangers or their adversaries; indeed, they would have considered such analysis a form of weakness. On the other hand, during the Warring States period, one of the first great strategists, Chinese General Sun Tzu, generally recommended “knowing your enemy” as well as you know yourself and adapting your strategy to your enemy’s², in his treatise on *The Art of War*, still widely read today.

Contemporary history seems to suggest that he was right. Leaders who have gone into battle ignorant of their enemy when planning their manoeuvres have rarely met with success. On the eve of the First World War, the offensive strategy promoted by the French high

1. Guillaume Bourdon de Sigrais, *Considérations sur l’esprit militaire des Gaulois*, 1774.

2. Sun Tzu, *The Art of War*, Paris, Flammarion, 2008.

command was to ignore what the enemy might be trying to achieve and consider only its own intentions. At his conferences in 1911, Colonel Grandmaison taught that “what the enemy wants to achieve matters little” when preparing for an attack³. The first battles in August 1914 would seriously discredit this approach.

This effectively demonstrates a complete misunderstanding of the nature of war, which is first and foremost a two-party relationship. This is how the great military theorists would have us understand it, most prominently Clausewitz, for whom war was “the collision of two living forces”⁴. In war, two complex, living, intelligent and free systems are interacting. These are not two inert masses facing one another in a one-way battle where the better armed party always gains the advantage over the weaker one, but two constantly evolving forces confronting one another in a “duel on a larger scale”⁵.

War therefore has to be understood primarily as “the clash of two wills, expressed in the form of an intellectual confrontation of which the manoeuvres, from strategy to tactical combat, are only ultimately a physical manifestation”⁶. In this, its dialectical dimension, war has been compared to a game in which, according to the theory of Nobel prizewinning economist Thomas Schelling, “each player’s best choice of action depends on the action he expects the other to take”⁷.

But this dialectic goes even further because, in a game, the rules are set in advance and cannot be changed while the game is being played, whereas war “develops its own rules as it progresses”⁸. In war, the means, the space/time context, and the criteria that define victory are not fixed in advance but depend on what the two constantly interacting wills decide. Unlike in an ordinary game, every move can bring new cards, new possibilities and new rules. In this confrontation, as Clausewitz puts it, “one dictates the law to the other” in what he calls a “reciprocal action”⁹, which retains the unpredictability inherent in any exercise of human freedom. In war, it is indeed the freedom of each of the players that is being expressed and finding its fulfilment.

3. Louis de Grandmaison, *Deux conférences faites aux officiers de l'état-major de l'armée. La notion de sûreté et l'engagement des grandes unités*, Paris, Berger-Levrault, 1911.

4. Carl von Clausewitz, *On War*, Paris, Perrin, 2006.

5. *Ibid.*

6. Michel Yakovleff, *Tactique théorique*, Paris, Economica, 2009.

7. Thomas Schelling, *Strategy of Conflict*, Paris, PUF, 1980.

8. Julien Freund, « Polémologie, science des conflits », *Études polémologiques* No 4, 1972 : « The game has a status quo – the one that sets the rules – but the purpose of the conflict is to alter this status quo and force the loser to bend to the winner's will. »

9. Carl von Clausewitz, *ibid.*

Contemplating the other, a prior condition of engagement

The exercise of these two freedoms makes preparing for and waging war enormously complex. Indeed, being able to predict with any accuracy the opposing party's sequence of reactions, when each side is fighting to protect its own freedom and seeking to deprive the other party of its, seems impossible.

However, despite being immediately plunged into this climate of uncertainty, the military leader still has to decide his manoeuvres and tell his subordinates what they are. This decision cannot be based on a purely scientific approach because even the most brilliant human mind cannot predict all the moves its adversary will make and come up with every possible strategy for fending them off. Nor can it be based on a purely artistic approach because the risk of dragging one's troops into a slightly mad gamble would be too great. So the military leader's reasoning must be based on a combination of both art and science. This is exactly what Ardant du Picq, in his *Battle Studies*, describes as the conjunction of Greek and Roman heritage, with the tactics of the Greeks proceeding mainly "from mathematical reasoning" and of the Romans "from a profound knowledge of man's heart"¹⁰.

The leader must thus combine "both psychological and material data" in a mental process that is "at once abstract and rational"¹¹. This way of thinking will enable him to develop what General Beaufre called a "contingency manoeuvre" (*manœuvre contraléatoire*), which aims to counter the uncertainty of the other's reactions not by trying to predict each of them in detail, but by deciding what his own manoeuvres will be based on what he thinks his enemy's will be, and planning counter-reactions to deflect his enemy's reactions.

Engagement with the other: the permitted risk

The enemy then becomes a subject of analysis, with the military leader trying both to find out its capabilities and to discern its intentions. The approach is initially scientific, aimed at discovering who the enemy is: what equipment it has, how big it is, what doctrine it follows, what condition its forces are in, and what its strengths are. Most of this information, which is the result of different kinds of practical intelligence-gathering (taking photographs, intercepting communications), can be found in information provided by the

¹⁰. Charles Ardant du Picq, *Battle Studies*, Paris, Champ libre, 1978.

¹¹. André Beaufre, *An Introduction to Strategy*, Paris, Hachette, 1998.

rank above. This higher rank, having performed the same exercise some time earlier, will have described in its orders the enemy it was expecting to face itself. At this initial fact-based stage, the military leader's task is therefore to determine what the enemy of his superior represents for him.

The approach shifts from the realms of science to art when the leader attempts to discern his enemy's intentions: what does the enemy want? He will endeavour to contemplate his enemy, to try to think like his enemy, to "think red"¹², i.e. to put himself in his enemy's shoes to try to work out what his enemy is planning. This is where the leader's tactical thinking and intuition come into play, as subjective as they may be. In addition to trying to contemplate the enemy's intentions, the military leader must also consider the different ways the enemy might act to achieve its objectives: how will the enemy manoeuvre against my action? General Beaufre's "contingency manoeuvre" now starts to take shape in his mind in the form of possible reactions by the enemy to friendly action, and especially in the choice of action(s) he (the leader) considers to be most effective.

The leader's job is to plan and not to predict, or to put it another way, "to envisage some of the possible futures, to help to prepare for them mentally by developing contingency manoeuvres that anticipate the unexpected, and to facilitate the seizing of opportunities"¹³. He assumes his responsibilities so that he can launch in decisively despite having a necessarily partial, one-sided knowledge of his opponent. His sense of his opponent is backed up by fact-based research, and his knowledge of his opponent is enlightened by his impressions. He does not expect certainty in order to decide, but chooses to base his actions on his conviction, which is a blend of perception and knowledge.

Impression of the enemy: the expression of the permitted risk

It is the outcome of this reasoning process concerning the enemy that the military leader expresses in his "impression of the enemy" before he gives any details of what his own action will be, thereby demonstrating a study of the opponent to be a prior condition for the preparation of any battle plan.

The leader reveals his thinking in stages. Firstly he explains, as clearly as possible, his impression of his "overall enemy", i.e. whoever

12. Michel Yakovleff, *ibid.*: Red with reference to the Warsaw Pact era, which inspired the concept of the 'conventional enemy'.

13. Vincent Desportes, *Deciding in the Dark*, Paris, Économica, 2007.

might oppose the fulfilment of his mission anywhere within his area of action, throughout its duration. He then splits this enemy into two parts. The first is the "initial enemy" (*ennemi initial*), or the part of the enemy he expects to be confronted with at the first contact. He precisely describes the enemy's composition, but also its objectives, itineraries and units, in their probable chronological order of appearance. The second is the "subsequent enemy" (*ennemi ultérieur*) or the "reactive enemy" (*ennemi en réaction*), the one that uses its manoeuvres and resources to encourage or repeat the initial enemy's action.

Based on the overall enemy's objective, mission and operational ideas, the leader describes the enemy's different possible reactions to his action, stating anew its composition, objectives (which may have been downgraded), new itineraries or adjusted timescales for intervention. These hypotheses – generally limited to two – are known as the "enemy modes of action" and are sufficiently differentiated and precise to allow tailored counter-reactions to be planned. Finally, the leader ranks these hypotheses according to their probability of occurrence and how dangerous they are. By prioritising one hypothesis over another and by giving his personal impression in a definitive order, the leader is now committed before his subordinates. Any decision-making amounts to taking this permitted risk and projects the leader, along with his unit, into action.

On the basis of his enemy's intention, putative objectives and probable modes of action, the leader decides his own intention. Referred to as "major effect" (*effet majeur*), his intention is not linked solely to the enemy, because it takes account of other parameters that will also have an impact on the manoeuvre: battlefield geography, weather, etc. But because the enemy is the only one of these factors that is living and has a will, freedom and intelligence of its own, it is central to the leader's definition of his own plan.

Constant adaptation because the "other" remains unpredictable

However, in war, nothing ever goes as planned. The "other", that living, free force, never acts or reacts as one might expect. That is what Field Marshall von Moltke meant when he said, not without humour, that in war, "the enemy always has three options available to him, and will generally choose the fourth". This is very similar to the situation described by Paul Valéry in *Regards sur le monde actuel* in 1945: "We find ourselves in the position of a player who realises with shock that his

partner is playing cards he has never seen before and that the rules of the game change with every move”¹⁴. In a completely different context, it is also what American General William S Wallace observed, commanding the V (US) Corps during the *Iraqi Freedom* operation in March 2004: “The enemy we’re fighting is a bit different than the one we war-gamed against”¹⁵.

That is why, regardless of his planning, a military leader must continue to be able to adapt his current manoeuvre as his impression of the enemy changes, by adopting counter-reactions that he was unable to envisage at the outset. This means that he has to “create the conditions for initiative” among his subordinates, i.e. give them a general sense of how he would like them to react but without restricting them in what they do to achieve this. He needs to give them sufficiently clear information for them to be able to grasp the effect to be obtained, while allowing them genuine freedom to act so as not to stifle their imaginations with off-the-peg reactions laid down in advance, thus enabling them to seize any opportunities that present themselves.

While maintaining the intellectual capacity to react, the leader must also maintain the material capability to do so. He can do this by holding something in reserve, to enable him to react to the unforeseeable. The size and nature of this reserve should be adapted to the degree of uncertainty with which he expects to be confronted. Pierre Vendryès sums up this imperative thus: “to forestall chance events, you need contingency reserves”¹⁶.

When all is said and done, war is a relationship subject to constant reinvention. Of necessity carefully considered, the decision to engage in warfare is based on an intellectual process, a synthesis of the rational and the irrational, of reason and passion, of material and psychological data. But above all else, it is the acceptance of a risk: the “other”. The initial risk is expressed in the impression of the enemy; it is constantly renewed on contact with the other, and in the actual confrontation.

Nowadays military leaders have two challenges to face. The first is one of plurality, of being confronted with not just one, but several “others”. Because war is less and less often a two-party conflict, they no longer have to contemplate one enemy, but a number of enemies. The second challenge is one of freedom. While enemies may find it increasingly easy to evade all obligations—legal, doctrinal or ethical—military leaders find themselves increasingly constrained by the environment in which they are fighting, by the structures to which

14. Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard, 2002, first published in 1945.

15. Quoted by Vincent Desportes, *ibid.*, p. 22.

16. Pierre Vendryès, *De la probabilité en histoire*, Paris, Economica, 1998.

they belong, and by the images being sent back. This can make them increasingly predictable when faced with enemies who are increasingly unpredictable. The game, thus rigged, becomes increasingly difficult to win. ┘



DIDIER DANET

THE CYBER ENEMY: BETWEEN THE NEED FOR THEORY AND BRAINWASHING

In an economic world where it is becoming a requirement to choose from among the various alternative ends those ends to which the limited available resources will be allocated, the construction of the figure of the enemy is an epistemological necessity in any strategic thinking. Without identifying the enemy, there can be no rational choice and therefore no sensible military strategy. Fabricating the enemy is thus a founding act of defence policy. This is true both for cyber conflict and for any form of conflict¹.

However, this cold and rational approach to strategy construction does not prevent enemy fabrication from, at the same time, being dictated by quite different motives, of psychological and sociological natures, that will enable combatants to find the necessary resources to cope with the extraordinary situations they will face on a daily basis in war time, and that will enable the nation to pull together at a time when costs and sacrifices will undermine its cohesion or indeed its existence. The enemy is no longer this adversary that we seek to analyse coldly to assess its strengths and weakness better, to understand its rationale and to anticipate its movements; it is this radically different other, this barbarian who tramples on the common values of humanity, ignores the progresses of civilisation, and shows a savagery that legitimates the use of the full range of means of force against it, and makes the prospect of its annihilation morally acceptable.

During the First World War, Pierre Loti thus put all his talent at the service of the French propaganda machine to describe the advance of the "Boches" as a "gorillas on the loose" In their wake, "everything is laid waste, crushed, pulverised; the gorillas found time not to spare anything" ². The amiable Vincent Scotto, who was to write ditties as sentimental as *J'ai deux amours* (*Two loves have I*) or *Marinella*, composed a bellicose air that has long since been forgotten: "The Boches are like rats. The more you kill, the more of them there are. » Rats, cockroaches... The bestiary lacks variety and it was, once again, a rat to which General Odierno referred when he recounted Saddam

1. P. Conesa, « La fabrication de l'ennemi », *Revue internationale et stratégique* 4(76), 2009, pp. 35-44.

2. P. Loti, *L'Outrage des barbares*, G. de Malherbe, 1917.

Hussein's capture: "He was in the bottom of a hole with no way to fight back. He was caught like a rat"³. »

Throughout the XXth Century, animalisation of a precisely identified enemy is thus a constant that points not only to a rational strategic thought process, but also to one of the keynotes of individual and collective behaviour in situations of extreme violence⁴.

History gives us many examples showing that strategic thinking is weakened and left wide open to surprises, which are sources of defeat, if it enables acceptance of propaganda hype to take precedence over epistemological necessity, and if it allows itself to be contaminated by the figure of a denigrated, dehumanised, and bestialized enemy. It would be cheap reassurance to think that such contamination processes belong to the past.

Literature on cyber conflict can, on the contrary, give the impression that that danger is all the more present since, added to the classic cognitive and cultural biases that have always existed, are uncertainties born out of technological progress that knows no let up, the acceleration of political, economic, military, and other decision cycles, the increase in the number of players in international relations, etc. all of these additions being cumulative factors in the strategic fog and powerful generators of errors of analysis and of judgment.

For example, if we are to believe either the emblematic bestseller by Richard A. Clarke⁵, or the pseudo-studies by consultants such as the company Mandiant⁶, fabrication of the cyber enemy leads to a rather complex figure redolent both of the traditional and bestial "yellow peril" and also of a faceless enemy, an exacerbation of this new American approach that consists in waging war against nebulous concepts rather than against precisely defined adversaries.

The definition of the cyber enemy thus swings dangerously between rational analysis and preconceived ideas, technical approximations, and cognitive biases. Without claiming to bring a definitive answer to the question, the aim here is to remove certain major biases that seem to us to mark the frequent approach and of which one of the best representatives is the above-mentioned work by Richard A. Clarke. We should point out that *Cyber War: The Next Threat to National Security and What to Do About It* is neither the least pertinent nor the least interesting of the works on the question, and that its author is neither the least competent of the authors addressing cyber war issues, nor the one that

3. Reported, for example, by CNN, on 15 December 2003.

4. N. Grangé, « Les génocides et l'état de guerre », *Astérian* No. 6, « L'ami et l'ennemi », 2009.

5. R. A. Clarke, R. Knake, *Cyber War: The Next Threat to National Security and What to Do About It*, 2010.

6. M. I. C. Report, ATP1 : Exposing One of China's Cyber Espionage Units, 2013, intelreport.mandiant.com/Mandiant_APT1_Report.pdf

gives the least amount of careful thought to what he is saying. If it has been chosen here as a reference work, it is precisely because its author enjoys indisputable credibility and competence, but also because the analysis it proposes, and that others take up with less talent or rigour, nevertheless appears to show a certain number of biases that are worth discussing. We thus make only occasional mention of the many works, pseudo-reports, studies, or analyses that suffer from the same failings but to an even greater extent.

So, who *is* the cyber enemy? Is it the same as the non-cyber enemy? Do the technical specificities of cyber conflict influence the very nature of the enemy? Are they decisive in drawing the necessary dividing lines between friends and enemies in the field of international relations in this first quarter of the XXIst Century?

After having recalled the general characteristics of the cyber enemy as it appears from the literature that follows in the footsteps of Richard A. Clarke, we endeavour to show how some of those characteristics should be nuanced, and then we conclude by proposing our outline of a figure of the cyber enemy that, it seems to us, would be opportune to take into account.

From bestialization to demonization of the adversary: the advent of the cyber enemy

The rhetoric of cyber conflict is confirming and amplifying the US-spurred change in the way the enemy is defined. Traditionally, political and military leaders had to base their reasoning on an enemy who was identified by the nature of its political project, in order to protect themselves from the types of use of force to which it was given the possibility of accessing by its human, technological, financial and other potential.

After September 11th, the American riposte focussed both on a set of countries, the "Axis of Evil", and also on vectors of propaganda aiming to dehumanise in manner that was really quite traditional⁷, and then it turned to fighting a concept, "terrorism" or "terror", against which the United States began waging a "global war"⁸. The idea was thus to combat a certain type of attack whose perpetrators could vary with the ebbing and flowing of international relations, sometimes

7. See, for example, the fable of Iraqi soldiers massacring new-born babies *in a maternity ward in Kuwait*.

8. H. Gardner, "Global War on Terrorism", in J. C. Bradford (ed), *A Companion to American Military History*, Oxford, Wiley Blackwell, 2010, pp. 298-317; R. Goodman, D. Jinks, "International Law, US War Powers and the Global War on Terrorism", *Harv. L. Rev.*, 118, 2004, 2 653; B. Hoffman, "The Changing Face of Al Qaeda and the Global War on Terrorism", *Studies in Conflict and Terrorism*, 27(6), 2004, pp. 549-560.

being “Rogue States”, sometimes being groups of insurgents involved in armed struggles against the United States, and sometimes proven or presumed backers of such states or such insurgent groups. The construction of the figure of the enemy has been profoundly transformed. There is no longer any need to make a savage of it since it already *is* one by definition insofar as it uses means of action that are condemned by international law. However, it is necessary to convince public opinion that the enemy who is to be struck does indeed belong to the category of “terrorists”, which can, if need be, be done by manipulating essential evidence and by deploying *ad hoc* propaganda.

With cyber conflict, a rather comparable process is at work. The idea is to define the enemy by qualifying it by its use of a certain form of action (intervening on the networks and on the flows in cyberspace) without actually giving it a predetermined face, more detailed descriptions of it then being possible as and when necessary. The figure of the “cyber enemy” is not that of a “gorilla”, “rat” or “cockroach”, but rather it is that of an anonymous adversary capable of striking anyone, anytime and anywhere. Its evil power stems from the combination of three characteristics that are specific to it: irregularity, asymmetry, and destructive power.

The “cyber enemy” is an irregular enemy in several respects. Firstly, it can take advantage of the intrinsic characteristics of cyberspace to make its attack without revealing itself or by putting the blame for its acts on others. In the examples of cyber conflict that are always cited, in particular Estonia and Georgia, no sound evidence has been produced of the origins of the observed attacks. It is otherwise only when the perpetrator of the attack claims it did it – the TinKode group of Romanian hackers in the attack against the Royal Navy in 2010, or the United States practically acknowledging paternity for the Stuxnet virus.

The cyber enemy also ignores certain founding principles of *jus in bello*. Even when it specifically targets military objectives, the cyber attacker knows that it cannot control the effects of the weapons it is using. The weapons will almost necessarily spread beyond the target because the corresponding computer system is open to some extent to all of the civil or military interconnected systems that share common “building blocks” in hardware or software form. In doing so, the cyber attacker ignores, intentionally or otherwise, fundamental principles: the distinction that should be made between combatants and non-combatants, civilians and military personnel, the proportionality of the means used, etc.

Admittedly, these structuring distinctions have already been very largely eroded over time, with civilians being the largest group of

victims of contemporary armed conflicts, for example. But they continue to be reference values for the armed forces who abide by law, ethics and good military conduct. With cyber conflict, there is a major risk of seeing these distinctions lose most of their meaning and of fostering proliferation of irregularity among the various protagonists. The separation between the military and civilian worlds, for example, is giving way to a *continuum* of players, of structures, of flows, etc. that are going to broaden the potential targets and facilitate propagation of the destructive effects. Even if the cyber attack is not targeting a hospital or a nuclear power station, but rather it is targeting a military facility, there is nothing to say that the virus introduced will not subsequently affect critical infrastructures protected by the rules of that law.

Cyber conflict also exacerbates the asymmetry of the combatants. Contemporary wars are characterized by a general reinforcement of asymmetry. This is sought deliberately by the players who are conscious of their intrinsic weakness with respect to the technical resources they can mobilise, and who thus find the means for standing up to adversaries whom they could not beat on a traditional battlefield. The work by Michel Goya highlights the mechanisms and the effects of this growing asymmetry in the Iraqi or Lebanese theatres⁹.

But the development of asymmetric conflicts is also resulting mechanically from the increasing accessibility of military-use resources. In the field of conventional military equipment, this growing accessibility relies on the abundance of supply, and in particular, on the abundance of the supply of light equipment, sufficient to start and to maintain low-cost conflicts of which advantage is taken by the war entrepreneurs described by Paul Collier¹⁰. Insurrectional movements, revolutionary guerrillas, ethnic and/or religious groups, etc. are thus able to launch armed operations sustainably against governments that are more or less fragile but that nevertheless have government-run military and police systems.

The generalisation of cyberspace in developed countries is making some people fear a further lowering in the threshold of accessibility to conflict means, and a worsening of asymmetric threats, in particular from "young people born with the cyber dimension". The function of producing the cyber combatant mobilises, in preferred manner, the human factor, in particular the intellectual capital that is measured by the degree of skill in computing and telecommunications. Paradoxically, the technical factor finds itself reduced to its simplest

9. M. Goya, « Dix millions de dollars le milicien », *Politique étrangère*, 2007, pp. 191-202 ; *Irak. Les armées du chaos*, Paris, Economica, 2009.

10. P. Collier, A. Hoeffler, *Greed and Grievance in Civil War*, vol. 56, Oxford University Press, 2004.

expression due to technological progress and to the reduction in the cost of equipment or of access to networks. The level of resources necessary for planning and implementing attacks in cyberspace is presented as being within the capability of groups that can be much smaller than those required for implementing conventional military attacks. Dangerous and politically significant operations could be conducted by players who hitherto carried no weight in inter-country relations: States lacking sufficient economic and industrial capacity to sustain a substantial defence effort, specialist mafias, localised insurrectional movements, or indeed politically motivated groups or individuals. All could inflict damage on the most powerful countries both by manipulating flows of information and also by degrading interconnected civilian or military systems. Cyber vandalism, cyber terrorism, and cyber manipulations are forms of conflict that are accessible to a much larger number of much less identifiable people than are new wars, and, even more so, than are traditional wars.

In the extreme vision of this cyber asymmetry, any assailant whomsoever can strike instantly, from any point of the globe, and without leaving either any trace or any means of identifying it and challenging it, or, worse still, while opening up the possibility of wrongly incriminating innocent parties. The corollary of this new aggression capacity is the disappearance of the concepts of (national and international) law and of ethics. « The emergence, all around us, of an increasing asymmetry enabling players of lesser significance (small States, individuals, or groups of individuals) to call into question the leadership of major players (large States, multinationals, international or supranational bodies) is generating an unprecedented geostrategic situation¹¹. »

Last but not least, the cyber enemy has a capacity for inflicting mass destruction on its adversary. The countries that are most powerful politically, economically, and militarily are, *ipso facto*, the most dependent on cyberspace and the most fragile in the event of attack. What the United States has to fear from a cyber enemy is a “cyber Pearl Harbor” or, more exactly a “cyber 9/11” because this irregular and asymmetric enemy would probably attack civilian infrastructures because they are more accessible than military facilities. Richard A. Clarke stages an attack on the United States by hackers from the Chinese Army. Those hackers destroy the computer networks of the US Government, blow up oil refineries, cause chlorine to leak from chemical plants, take control of the air and rail networks, and cause aircraft to crash or trains to derail, paralyse the financial markets and

11. E. Filliol, *Cybermenaces en et contre l'Europe*. Grande Europe, La Documentation française, 2011.

the banking system, and cut off the electricity supply across the USA from the Atlantic to the Pacific. There are thousands of victims. The large cities are short of supplies and looters run riot in the streets.

According to the author, the cyber apocalypse is not only a theoretical possibility, but rather it can strike today, in the next quarter of an hour. Cyberspace seems to readily lend itself to catastrophic visions. In the neighbouring field of cyber criminality, the figures bandied about for the level of harm suffered by the various players are all the more easily taken up and reproduced since they are spectacular and totally lacking in any methodological basis¹². This is how several official institutions report losses of one thousand billion dollars, i.e. 1.64% of global GDP. Our colleague Alexandre Delaigue had the opportunity of showing by what mechanisms of collective intoxication such a fanciful assessment was able to root itself into the majority line on cyber criminality¹³.

In short, the cyber enemy is less a gorilla or a rat than a ghost. It is nonetheless formidable because it is almost impossible to identify it or to predict what it might undertake except to anticipate that the results of its action will be disastrous. The "Boche" was a gorilla, but we knew it and we knew that it would come from the plains of the East. The cyber enemy can conjure up images of the "yellow peril" or of groups of insurgents or of drug-trafficking mafias, or anarchist movements, or indeed ill-intentioned students. Its omnipresence and its omnipotence justify the general mobilisation of the civilian and military leaders and allocation of massive resources with a view to making critical information systems secure.

Myths and realities about the cyber enemy

The overall impression that comes out of the line illustrated in the first part is that the cyber enemy is hidden in such a thick fog that it is almost impossible to identify it or to fight it in rational manner. This is not surprising because a fog that is no less thick envelopes the concept of "cyber attack". The United States Department of Defense is, apparently, confronted with "ten million attacks" per year according to a figure put forward by General Alexander before a budget commission in 2012. Such an order of magnitude can be understood only if we combine just about everything that can be related to non-compliant

12. R. Anderson et al., *Measuring the Cost of Cybercrime*. Paper presented at the 11th WEIS Forum, June 2012; D. Florencio, C. Herley, *Sex, Lies and Cyber Crime Surveys; Economics of Information Security and Privacy III*, Bruce Schneier, Springer New York, 2012.

13. A. Delaigue, Chiffres en folie : le coût des cyber attaques, 2013, owni.fr/2011/07/11/chiffres-en-folie-le-cout-des-cyberattaques/.

use of the computer networks and systems of the US armed forces. As Peter Singer and Allan Friedman amusingly point out, that boils down to giving the same treatment to a joker who lights a banger, a robber armed with a handgun, an insurgent who conceals an improvised explosive device, and a State who launches a cruise missile, on the grounds that all of them use the same physical and chemical principles that govern explosives¹⁴.

Is it possible to clear the fog relating to the cyber enemy by taking a closer look at the characteristics that are genuinely specific to it? Is the cyber enemy really this ghost capable of striking anyone anywhere while remaining completely anonymous? Is it not possible to narrow this vast range of potential enemies a little in order to make more enlightened choices in allocating the limited resources available to the armed forces?

Returning to the actual definition of the terms, we can but be struck by the very wording of the term "cyber enemy". We do not speak of "land, sea, or air enemies". The enemy is not defined by the degree of its mastery in one particular expression of force, but rather by the fact that it shows credible will to use force to make its political project win in the field of international relations. It is not the mobilised instrument that defines it, but rather its political ambition. He, once again, we find the confusion that follows from the war on the nebulous concept of "terrorism" or "terror" that was introduced after the September 11 attacks. That simple reminder would already make it possible to filter out a lot of the "attacks" of which the US Department of Defense claims to be a victim. For instance, the mafia groups that see in computer crime a new and promising source of revenue usually do not have any political ambition hostile to the political ambitions of the States in which they operate. Very much to the contrary, they often give more or less asserted and more or less open support to the authorities in place, regardless of their political colour.

It should thus be considered that the organised groups or individuals who commit computer crime do not come under the category of "cyber enemies" of States like the United States or France. Combating their criminal practices is the competence of players and lies within legal frameworks that are not the players and frameworks of conflict, which leads to a very significant narrowing of the range of players concerned by the problems of cyber conflict. The cyber enemy should thus be considered as a conventional enemy, i.e. a State or a group leading a political project that is incompatible with the political project of the State in question, and who thinks in terms of shadow cast or of reality of use of force, and whose real or presumed capacities include

14. P. W. Singer, A. Friedman, *Cybersecurity: what everyone needs to know*, OUP USA, 2014.

implementing cybernetic means to influence the will of its adversary.

Is that enemy then as formidable as it appears due to its capacity to act in cyberspace? The answer is “no” for at least three reasons. The anonymity often highlighted to justify the dangerousness of the cyber enemy should not be considered as constituting the essence of cyberspace, but rather as a provisional situation that is attenuated a little more every day due to the progress of Computer Forensic Science. The information revealed by Edward Snowden shows that the United States and their allies already have industrial-scale analysis tools, and that the capacities for collecting and processing data already allow little room for genuine anonymity on the Web. It might be objected that a group that has genuine skill could implement concealment means whose sophistication will grow at the same rate as the progress made by the investigators. But it would be very bold indeed to deduce that it will always be impossible to identify the perpetrators of cyber attacks and to hold them to account. In view of the United States anti-terrorism policy over the last quarter of a century, the opposite should probably be feared, i.e. that a cyber attack will be attributed to a State on which the attacked State wishes to act militarily.

Secondly, contrary to the paradox highlighted above relating to the asymmetry that would apparently characterise cyber conflict, the weaker does not, as if by enchantment, become the stronger or even the equal of the player who has the greatest control in cyberspace. Doubtless, literature and Hollywood movies have done much to disseminate the idea that an isolated teenager can trigger the Third World War by hacking into the computer networks of the Pentagon (*WarGames*) or that a determined group of terrorists is capable of threatening all of the American infrastructures: communications, stock markets, electricity and gas networks (*Die Hard IV*). It is also true that the most powerful country is also the most dependent on its computer and telecommunications networks, and that its technologically less advanced adversaries are, *de facto*, less exposed than it to a cyber attack. The United States is thus more vulnerable to a cyber attack than North Korea, Lesotho, or Panama. However, does that mean that such countries who are less dependent on the most advanced technologies have a decisive advantage in cyber conflicts?

It should firstly be pointed out that the threshold for access to cyber weapons is higher than it is willingly said. If we look at one of the only known cases of sabotage of an industrial system that would appear to have caused significant physical damage to a critical facility (the attack of the Iranian nuclear facilities by the Stuxnet virus), it can be noted that the means mobilised to design, carry out, and lead the attack were considerable and manifestly beyond the grasp of almost

every country in the world, not to mention of any political groups who might have wanted to carry out that type of action. According to estimates that are necessarily approximative, the entire process required months of work for whole teams of specialists who had full knowledge of the physical installations, of the hardware implemented, of the computer systems that steered them, of the software used, and of the capacity to introduce a cybernetic weapon into a highly protected military complex¹⁵. Such capacities, in particular the intellectual and logistics capital required, doubtless form a less visible underpinning structure than weapons factories, but they are nonetheless reserved to a tiny number of players who, in particular, have the industrial base without which there can be no production of cyber weapons having any chance whatsoever of causing significant damage to critical infrastructures.

Secondly, while being capable of conducting cyber attacks leads to weakening the capacities of the adversary, it does not necessarily give a manifest advantage. We have often heard, including in the daily press, a piece of "astounding news" according to which the "video feed downlinks" from US drones used in Iraq and in Afghanistan have apparently been intercepted by insurgents equipped with a piece of Russian software that costs twenty-five dollars and ninety-nine cents¹⁶. The ultimate in asymmetry would appear to have been reached here because military equipment that required years of research & development and a budget of tens of billions of dollars would apparently have been thwarted by a resource that is almost free of charge and that is freely available. However, the impression of an equalisation in the balance of power between the US armed forces, who have the drones, and insurgents capable of intercepting video feeds emitted by the drones should be strongly tempered. Accessing what the drones see does not make it possible to take possession of them, to deflect them from their mission, to destroy them or to keep them grounded. At the most, it makes it possible to hide better and to be forewarned of certain attacks that might take place. The result is no more than a relative loss of effectiveness in the use of a weapon, that would be technically relatively easy to correct anyway, and the balance of power is in no way turned over.

The presumed capacity for mass destruction of a computer attack should also be nuanced. The spectre of a "cyber 9/11" wreaking chaos

15. N. Fallière, L. O Murchu, E. Chien, *W32. Stuxnet Dossier*, Symantec, 2011; S. Knoepfel, *Clarifying the International Debate on Stuxnet: Arguments for Stuxnet as an Act of War Cyberspace and International Relations*, Springer, 2014, pp. 117-124; R. Langner, "Stuxnet: Dissecting a Cyberwarfare Weapon. Security and Privacy", *IEEE*, 9(3), 2011, pp. 49-51; T. Rid, "Cyber War will not take place", *Journal of Strategic Studies*, 35(1), 2012, pp. 5-32.

16. J. Guisnel, «Les insurgés interceptent les vidéos transmises par les drones américains», *Le Point*, 17 December 2009.

in a major power by paralysing or destroying its financial, industrial, logistics, and other networks has been looming for at least a quarter of a century now without any such networks in any country of the world having actually been durably put in trouble. In the emblematic case of Estonia, the country presented as being the most vulnerable on the planet because it is the most connected for its fundamental activities (banks, transport, etc.), an attack that was supposed to have been conducted by one of the most powerful in terms of cyber conflict, Russia, would apparently have led only to access to services being denied, without any damaging consequence for the Estonians other than it being impossible to consult their bank balances or from accessing certain administrative services for a few hours¹⁷. It could be said that the lives of the bank networks were endangered to a considerably more serious extent in recent years by the “non-cyber bad habits” of their managers, and that that irresponsible behaviour caused panic that was much more dangerous for developed countries. We might remember the Bank Run in the UK that drove thousands of British depositors and savers into the streets to withdraw their savings from Northern Rock in September 2007. No computer attack has yet achieved anything approaching even the beginning of a result of that type. Which just goes to show that a *Die Hard IV* type scenario, which is not a far cry from the what Richard A. Clarke is saying, should not be seen as the paradigm for cyber attack, and that the cyber enemy’s potential to harm should be considered with a certain amount of caution.

Finally, in the relationship between the attacker and the defender, it should be emphasised that the advantage of the former has every chance of not being final, or, above all, sustainable. Thus, the Stuxnet virus that was presumed to have taken months of work by highly specialised teams and whose design, “production” and implementation cost probably represented an investment that very few countries could make could be neutralised relatively simply once it had been discovered. The initial damage can then be confined by putting patches in place that annihilate the threat, at least for the sensitive infrastructures where appropriate information system safety procedures make it possible to “stop up the gap” through which the attack was conducted. The considerable investments implemented for manufacturing the weapon can thus be confined or indeed neutralised by a remedy whose cost is infinitely lower. Thus, asymmetry does not act in one direction only.

17. W. C. Ashmore, “Impact of Alleged Russian Cyber Attacks”, *DTIC Document*, 2009; T. Rid, P. McBurney, «Cyber Weapons», *The RUSI Journal*, 157(1), 2012, pp. 6-13.

Conclusion : who is the cyber enemy?

In view of the above, how can the cyber enemy be defined and how can it then be integrated into the approach aimed at specifying the threat so as to adapt the defence policy of a country like France to counter it?

In a spirit close to the one that led Thomas Rid to consider that the actions conducted in cyberspace are not, for the most part, acts of war, the above lines lead us to consider that the cyber enemy is a figure whose significance should be revisited to a substantial extent. The particular traits that are attributed to it by certain specialists, such as Richard A. Clarke, make it an almost invincible adversary against whom no defence would really be possible, and who is merely biding its time before striking the cores of the western societies that are the most vulnerable because of the progress in the interconnection of their automated information processing systems, and of their critical civilian or military infrastructures. This conception seems to us to be dangerous because it leads to almost indefinite extension of the notion of "enemy" that paralyses the procedures for choosing the resources to be devoted to the cyber dimension of defence policy by blinding those procedures. In order to narrow down the range of possibilities, it should be noted that the cyber enemy is first and foremost an enemy, i.e. a political adversary who is threatening to use all of the means of force to which it has access to impose its will in the field of international relations.

Secondly, the cyber enemy is an enemy who is capable of implementing actions aimed at producing specific effects on interconnected automated information processing systems with a view to controlling them, to altering the contents of them, or indeed to causing damage to the critical infrastructures of the adversary. But the cyber enemy is not a "purely cyber enemy". Most often, the action in cyberspace will be associated with other forms of implementation of force with a view to obtaining subjugation of the adversary's will.

It can thus be seen that the definition should not succumb to the eternal technological temptation. Admittedly, technical considerations are essential in comprehending modern forms of conflict. It would no more be possible to apply accurate reasoning to cyber conflict while knowing nothing of the architecture and of the workings of the interconnected networks that make up cyberspace than it would be possible to address nuclear dissuasion while knowing nothing of nuclear physics and of splitting the atom. But the technical dimension of the question should not be the sole aspect in defining a concept, namely "the enemy", which is a product of political will before it is the product of a technical capability.

In concrete terms, applying these two criteria could lead to limiting the possible range of our “cyber enemies” to players in international relations, namely States or armed groups, who have sufficient technical command to be capable of designing and of implementing significant acts of force in cyberspace, whether or not that is combined with more traditional kinetic means. If they do not have any political project that might challenge the political projects of the nations in question (United States, Europe, etc.), any individuals or groups who might also have more or less asserted computer skills and who might use them for criminal purposes will be excluded from this category. The same goes for States or armed groups who do not have the intellectual capital and the industrial base (larger than is frequently said) essential to constituting a serious threat to the critical civilian or military infrastructures of their adversaries. Neither should we include those who, while they have genuine cyber skill, also have political projects consistent with or complementary to ours. This is not to say that we should lower our guard and that risks and threats in cyberspace are merely fantastical. Intrusion into computer systems, political, military, or industrial espionage, propaganda over social networks, etc. are all known practices whose influence is far from being negligible in the competitive processes that characterise a globalised economy and a political system that is increasingly open. But such pathologies are not necessarily sufficient to characterise the existence of a cyber enemy in the defence policy sense. To see in any act of computer deviance the mark of a cyber attack, and thus the deliberate action of a cyber enemy, is more akin to accepting propaganda hype than it is to epistemological necessity. Here, there is also a symmetrical risk that is equally dangerous: that of not acknowledging that cyberspace is now a major field of conflict. ┘

COMPTES RENDUS DE LECTURE



Rémy Porte, au travers de cette biographie, se propose de « revenir de façon apaisée sur l'ensemble de [la] carrière [de Joffre] pour retrouver l'homme et l'officier derrière les commémorations ou les condamnations, les discours convenus ou les critiques partisans ». En s'appuyant sur des sources officielles – militaires et civiles avec les débats parlementaires –, mais aussi sur des témoignages, sur les *Mémoires* du maréchal Joffre et sur la presse quotidienne, il dresse le portrait d'un homme né en 1852 dans un milieu relativement aisé, son père étant viticulteur à Rivesaltes. Élève en classe préparatoire au lycée Charlemagne à Paris, il intègre l'École polytechnique en bonne place. Durant la guerre de 1870, il participe à des combats et défend l'École militaire. Il choisit le génie par hasard et participe à des travaux de fortification à Paris et sur les frontières, à Mont-Louis, dans les Pyrénées, notamment, ce qui le fait remarquer par ses supérieurs car il y exerce brillamment un commandement isolé. Puis il part volontairement servir dans les colonies (Tonkin, Mali, Madagascar), où il continue à être bien noté pour ses multiples activités : il participe aux combats, il est un officier constructeur et construit aussi des bâtiments civils. De même, à Tombouctou, il soumet les tribus et construit un chemin de fer. Il revient ensuite en métropole, est instructeur et connaît différents postes à la direction du génie : il est par exemple membre du comité de rédaction du *Règlement sur le service en campagne du génie* de 1897. En 1911, il devient chef d'état-major général, c'est-à-dire chef de toute l'armée de terre. Il reconfigure totalement celle-ci pour renforcer la défense du pays et consolide les alliances avec la Russie et la Grande-Bretagne. En septembre 1914, commandant en chef des armées du Nord-Est, il donne l'ordre de contre-offensive générale alors que les Allemands sont aux portes de Paris, ce qui fait de lui un héros. Il limoge les généraux déficients, se déplace sur le terrain militaire, gère le manque de munitions. En 1915, les grandes offensives qu'il mène en Champagne et en Artois mettent en évidence les insuffisances de l'armée, surtout en artillerie lourde, et le besoin de coordonner les actions des Alliés. Il est alors attaqué à la fois par des militaires (Sarrail) et des hommes politiques (Clemenceau). Des manœuvres militaires et parlementaires qui augmentent en 1916, alors que l'armée française et ses alliés sont en position délicate à Verdun, sur la Somme et sur le front d'Orient. Joffre est alors remplacé par Nivelle. Élevé au grade de maréchal, il devient conseiller technique du gouvernement et membre consultatif du comité de guerre. Il joue un rôle fondamental dans la préparation de l'entrée des États-Unis dans la guerre en Europe. En 1918, il est élu à l'Académie française. Jusqu'en 1922-1923, il représente la France à travers le monde, puis sa santé déclinant, il diminue peu à peu ses activités officielles et s'éteint en 1931.

La biographie de Rémy Porte est particulièrement riche et d'une lecture très agréable. Plusieurs points, souvent oubliés, sont mis en valeur. Dans le domaine militaire d'abord. La réaction du jeune Joffre polytechnicien durant la guerre de 1870 est intéressante. Désireux de s'engager, lui et quelques camarades rejoignent des gardes nationaux à un bastion, puis il est officiellement affecté à la batterie de l'École militaire, du mois de septembre à la fin du conflit. Il finit

Joffre
Rémy Porte
Paris, Perrin, 2014



par en prendre le commandement, son capitaine étant devenu fou. Durant la Commune, un ancien camarade du lycée Charlemagne lui propose de venir du côté des communards. Rémy Porte précise que, si très peu de polytechniciens ont rejoint la Commune, il n'en avait pas été de même durant les révoltes de 1830 et 1848. L'engagement de Joffre dans les colonies est également fondamental, car il « fait de lui, comme bien d'autres certes, l'un des fondateurs de l'Empire français d'outre-mer et contribue indiscutablement à forger sa personnalité si particulière ». Outre l'Indochine et le Mali, il a, par exemple, les pleins pouvoirs civils et militaires sur la base de Diégo-Suarez, à Madagascar, et en fait, partant de rien, un site défensif ingénieux, point d'appui pour la Marine et une garnison pour les troupes de terre, avec des cantonnements sains et bien équipés. Ses activités ont été tout à la fois militaires et administratives, lui donnant une grande expérience. Rémy Porte nous précise encore que son style de commandement, construit lorsqu'il gère des forts en France, est original, s'appuyant sur un nombre limité de subordonnés en qui il a confiance. Dans son GQG, il développe deux services originaux pour l'époque : la direction du service automobile des armées et le service aéronautique aux armées. Et il soutient le colonel Estienne, « père des chars d'assaut ». Joffre, en pleine guerre, compte aussi sur du matériel nouveau pour vaincre les Allemands.

Rémy Porte détaille très précisément les rapports entre les politiques et les militaires en temps de guerre, les mésententes entre militaires (entre Joffre et Gallieni par exemple), l'opposition de Joffre au contrôle parlementaire, et indique au passage que la Première Guerre mondiale a permis la réintégration des catholiques dans la République grâce à leur patriotisme – Joffre est non pratiquant. Mais il conte aussi des anecdotes originales : les difficultés de Joffre à épouser sa première femme, Marie-Amélie, non pas parce qu'elle est veuve et a déjà deux enfants, non pas parce qu'elle a cinq ans de plus que lui, mais parce que sa dot ne permet pas de compenser la maigreur de la solde d'un jeune officier et donc de tenir son rang. Tout aussi intéressante est l'anecdote qui explique comment fut choisie la dénomination « bataille de la Marne », après quelques propositions comme les Champs catalauniques ou Paris-Verdun.

Enfin, Rémy Porte nous montre tout au long de cette biographie comment s'est construite la renommée de Joffre, dès ses premières affectations : une ville porte son nom à Madagascar, Joffreville, et un monument imposant dans un cimetière de Marseille témoigne de son séjour au Soudan. Après la bataille de la Marne, dont le front s'étend du nord de Paris à Verdun, il est l'objet d'un véritable culte. Son surnom de « Père la Victoire » témoigne du fait que la victoire fut possible grâce aux décisions qu'il avait prises à l'échelle de l'ensemble du front. En 1915, Cocteau écrit un *Hymne au général Joffre* et un *Notre Père* réécrit commence ainsi : « Notre Joffre, qui êtes au feu. » Après son remplacement par Nivelle pour sauver une majorité parlementaire, sa mission aux États-Unis montre qu'il y jouit d'une popularité considérable : il est même question de rebaptiser l'île de la statue de la Liberté « île de Joffre » et un sommet du Grand Nord canadien porte son nom. À la fin de la guerre, Joffre participe à d'innombrables cérémonies, ouvre le défilé de la victoire du 14 juillet 1919 avec Foch, commandant en chef interallié. Des enfants portent les prénoms de Joffrin et Joffrette. Le jour de son enterrement, le 8 janvier 1931, tous les drapeaux sont en berne, les écoles sont fermées pour que les enfants assistent aux cérémonies en son honneur, les magasins, les musées, les bibliothèques sont fermés, la foule est immense pour assister au passage de son cercueil. Il paraît alors étonnant que de nos jours, la carrière et l'importance de Joffre dans l'histoire de France aient été occultées. La biographie de Rémy Porte vient heureusement combler cet oubli.

Évelyne Gayme

À l'heure où les commémorations de 1914 l'emportent plus que largement sur celles de 1814, c'est un bonheur de voir une grande spécialiste d'histoire et d'historiographie russe à la Sorbonne, auteur d'une indispensable biographie d'Alexandre 1^{er} ainsi que d'un récit très neuf du naufrage napoléonien en Russie et de l'invasion de la France qui a suivi, nous dire que des Cosaques sur les Champs-Élysées au printemps 1814, ce fut mieux que du pittoresque ! Marie-Pierre Rey décrit l'invasion et la bataille de France depuis les cols des Vosges aussi bien que l'Erckmann-Chatrian de nos enfances. Elle révèle que les troupes d'Alexandre 1^{er} entrèrent dans Paris, le 31 mars 1814, au prix de quinze mille morts et blessés en vingt-quatre heures ! Elle détaille l'occupation russe à Paris et ses rencontres imbibées ou galantes l'espace d'un printemps. Surtout, elle explique très utilement la part majeure que prit Alexandre 1^{er}, ce tsar défenseur du libéralisme (ce fut rare !), à l'acceptation par les Bourbons de retour en France dans les fourgons de ses Cosaques, du respect des libertés individuelles et de l'octroi d'une charte constitutionnelle. C'est dense, c'est vif et bien utile pour les ignorants que nous étions. Et, finalement, pourquoi ne commémorerions-nous pas aussi l'année 1814 ?

Jean-Pierre Rioux

1814. Un tsar à Paris

Marie-Pierre
Rey
Paris, Flammarion,
2014



Dans la série des petits manuels récemment publiés, la collection « Repères d'histoire » s'étoffe et, avec ce nouveau volume, Vincent Bernard nous propose une sélection (dont il exprime et assume les critères en introduction) de cinquante-huit batailles particulièrement marquantes de l'histoire de France. De la période antique à la fin du XIX^e siècle, elles sont classées en six grandes périodes : « Rome et les Gaules », « Regnum Francorum », « Du Moyen Âge à la Renaissance », « Guerres d'Italie et de Religion, le "beau" siècle », « Les batailles de l'Ancien Régime » et « La Révolution et l'âge des nations ». Chacune fait l'objet d'environ deux pages et chaque présentation commence par quelques références indispensables (conflit, date, lieu exact, belligérants, effectifs engagés, vainqueur) avant de se poursuivre par une description des combats en eux-mêmes. On doit ici souligner trois belles qualités en si peu d'espace : un remarquable effort de synthèse, une aptitude à mettre en relief les enseignements ou les conséquences, et une honnêteté lorsque (pour les conflits les plus anciens en particulier) certaines données sont sujettes à caution par manque de sources ou lorsqu'un débat historiographique agite le petit monde des spécialistes.

On pourra bien sûr toujours se demander pourquoi telle bataille a été retenue, et pas une autre, mais il s'agit bien de la liberté de choix de l'auteur. La variété des exemples sélectionnés devrait néanmoins satisfaire le plus grand nombre (qui se souvient de la bataille d'Orange ou de celle de Fontenoy-en-Puisaye ?). Enfin, pour les « batailles » du XX^e siècle, Vincent Bernard explique qu'après « la guerre de 1870 s'éloignent une certaine forme de guerre et une certaine définition de la bataille en tant qu'événement ponctuel, isolé et dominant. L'unité de temps, de lieu, d'action, parfois relative mais réelle qui avait marqué jusque-là les grands événements militaires, les journées décisives en "champ clos" et décidant en quelques heures, parfois quelques minutes, du sort d'une campagne, d'une guerre, orientant le destin d'un pays pour plusieurs décennies, est alors en grande partie révolue ». Cela nous donnera-t-il dans quelque temps un nouveau volume consacré au siècle tragique des deux guerres mondiales ? En attendant, voici un petit volume tout à fait réussi.

PTE

Les Grandes Batailles de l'histoire de France

Vincent
Bernard
Bordeaux, Éditions
Sud-Ouest, 2014



L'Invention de la guerre moderne

Michel Goya
Paris, Tallandier,
«Texto», 2014



Ce document de qualité de quatre cent quatre-vingts pages (quatre cent trente-six utiles au lecteur, les autres au chercheur) est une réédition de *La Chair et le Sang*. Il présente le contexte intellectuel et humain dans lequel l'armée française a abordé la Première Guerre mondiale, puis a évolué tout au long de la « Grande Guerre ». Le sujet, d'évidence historique, est cependant plus une étude sociologique. Facile à lire, le premier intérêt de ce livre très documenté est d'associer les comportements humains à des données techniques remarquablement détaillées. Ainsi le comportement du poilu est-il mis en perspective par une explication technique sur les effets de certaines armes nouvelles ou une instruction inadaptée. Si, parfois, certains points de vue peuvent sembler critiquables, les démonstrations restent rigoureuses et l'on sent que l'auteur est aussi un homme de terrain qui a pu apprécier directement la réalité de certaines situations. Alors que d'autres abordent l'entrée en guerre par le contexte international ou celui de la politique intérieure, Michel Goya s'attache à montrer comment les fluctuations du recrutement, l'immobilisme de certains généraux anciens, la tempête intellectuelle qui anime l'école de guerre ou de très jeunes officiers appuyée par de nombreuses parutions conduites à une absence d'unité de doctrine. La disparition des polytechniciens des armes techniques remplacés par des saint-cyriens des armes de mêlée, les manœuvres « arrangées » expliquent le processus intellectuel qui va conduire aux pertes d'août 1914, jusqu'à l'arrivée de Pétain en 1917. Un panel très large des aspects de cette évolution est étudié, parfois décortiqué, allant de la conception de la manœuvre à l'instruction, de la résistance intellectuelle aux apprentissages du terrain, de la réorganisation des structures de commandement à l'adaptation aux nouvelles armes et à leur emploi... et tant d'autres aspects !

Si vous voulez comprendre comment et pourquoi l'armée française est passée en quatre années d'un système « postnapoléonien » à l'armée la plus moderne du monde, préfigurant pratiquement tout ce qui apparaîtra comme nouveau en 1940, il vous faut absolument lire ce livre qui met en perspective et complète magistralement toute l'histoire factuelle développée de si nombreuses fois. Enfin, l'intérêt de cette étude repose aussi sur l'actualité de certaines analyses ou conclusions.

Philippe Mignotte

Enfant de troupe La fin d'un monde

Jean-René
Bachelet
La Fontaine de
Siloé, 2014



On n'aura pas l'impudence de présenter ici l'auteur, le général Bachelet. Mais les lecteurs et amis d'*Inflexions* doivent savoir qu'un jour, tout en mettant un peu d'ordre dans la maison familiale, ce grand soldat a su lire avec attendrissement mais sans faiblesse ses propres cahiers d'écolier et, mieux encore, ceux de Mout's, son condisciple à l'école militaire préparatoire d'Autun. Cinq cahiers reçus un jour de Djibouti d'où son ami a disparu, le premier ouvert à la date du 20 septembre 1958, le dernier à celle du 22 juin 1968. Cinq calligraphies à l'encre violette fauillent ce livre de souvenirs, avec en prime une guirlande de poèmes. Les deux gaillards ? La même enfance rurale, le même sens de la méritocratie républicaine, huit années de vie commune chez les enfants de troupe, le même parcours fraternel jusqu'à leur entrée à Saint-Cyr en 1962, la même cascade de rêveries d'ados de quinze ans en quête du Graal et tous prêts à mourir à vingt ans en gants blancs, le même enchevêtrement de doutes et d'espoirs sur fond d'Indo et d'Algérie, avec de Gaulle à la manœuvre : jusqu'à la dernière page, on n'aura pas à faire le départ de l'intelligence et de l'amitié, de la foi et du cœur entre le narrateur et Mout's. Et c'est tant mieux.

Car le livre dit le meilleur de l'apprentissage collectif des vertus militaires à Autun tout en ravivant les couleurs d'un monde provincial alentour dont nous avons perdu l'idée. Sont évoqués en bon ordre l'instituteur aux chaussons de

Basane, la bonne sœur en scooter, les glissades sur le bassin gelé, les études sages, les premières bouffées de chevalerie aux feux des camps scouts ou respirées dans Kipling et Saint-Exupéry, le dimanche au ciné dans Autun, le vrai port du béret, l'amitié des Eurasiens repliés de l'école-sœur de Dalat, un aumônier platonicien, le père Pilot, avec lequel on ferraille en vidant le paquet de « troupes », l'atmosphère de fin d'empire, sans oublier la lumière de toutes les « étoiles du matin » : à tout propos, l'exigence morale surmonte la naïveté de l'enfance, le fracas des « événements » ne ruine pas l'âpre douceur morvandelle, l'école militaire si vieille France démontre qu'elle instruit encore très honorablement les chefs du lendemain. Cette description est loin de l'antimilitarisme d'*Allons z'enfants* d'Yves Gibeau en 1952 ou de la nostalgie d'*Enfant de troupe* de Roger Bruge dix ans plus tard. C'est avec *La Classe de rhéto* d'Antoine Compagnon, au Prytanée cette fois revu en 2012 par un éternel bizut, qu'on serait tenté de faire la comparaison point à point, avec servitude et grandeur en tête de chapitre. Car Mout's et son compagnon d'Autun nous montrent que, même élevé et grandi sous l'uniforme, « on habite un cœur plein dans un monde vide », comme disait Chateaubriand. Mais rien ne prouve, à bien lire leur exemple, qu'on y ait éteint les étoiles du ciel.

Jean-Pierre Rioux

Un travail de fond sur un épisode douloureux et longtemps occulté de la guerre d'Algérie. Avec son immense connaissance du conflit et son souci scrupuleux du respect de la déontologie et de la méthodologie, Guy Pervillé nous propose une étude d'ensemble particulièrement riche. Après avoir dressé le tableau de la situation de l'historiographie jusqu'aux années 1990, il reprend, analyse et compare les différents travaux publiés aux archives et les témoignages, sans tomber dans la polémique, rigoureusement. On lira en particulier le chapitre III, « L'apport décisif des travaux d'historiens, 2000-2013 », et les vingt pages de conclusion qui pointent, en synthèse, les responsabilités des différents acteurs (OAS, gaullistes, services français officiels, bandes algériennes, nouvelles autorités indépendantes). Le général Katz n'en sort pas grandi et le silence ultérieur des autorités françaises sur l'ampleur du massacre est bien volontaire : « Le travail minutieux de Jean-Marie Huille a permis, dès 1963, au secrétaire d'État Jean de Broglie d'être informé du bilan du 5 juillet (près de sept cents morts et disparus) aussi précisément que le sont, depuis 2011, les lecteurs du livre de Jean-Jacques Jordi. » Un livre essentiel (pour ne pas dire définitif) sur le sujet, qui prend en compte et critique toute la documentation disponible. La fin d'une « occultation » majeure, presque totale, dans l'histoire de ce conflit.

PTE

Ce beau livre, écrit par Esther Dehoux, chercheur rattaché au Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident de l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, nous propose de comprendre comment, entre les XI^e et XIII^e siècles, des saints ont été mis au service tout à la fois du monarque, alors que l'État émerge peu à peu de la féodalité, et de l'Église en pleine réforme grégorienne. Il s'agit en outre de saints originaux puisque guerriers et le premier chapitre commence sur cette apparente contradiction : être un saint en portant les armes. L'auteure s'est limitée dans ce livre à l'étude de quatre saints guerriers majeurs : Georges, Guillaume, Maurice et Michel, en grande partie pour des raisons éditoriales, mais la thèse à l'origine de ce livre, soutenue en 2010 à l'université de Poitiers sous la direction de Martin Aurell, était plus large puisqu'elle

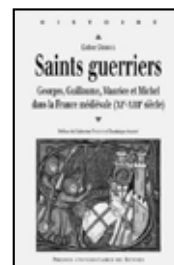
Oran,
5 juillet
1962
Leçon
d'histoire sur
un massacre
1911-1915

Guy Pervillé
Paris, Vendémiaire,
2014



Saints
guerriers
Georges,
Guillaume,
Maurice
et Michel
dans la France
médiévale
(XI^e-XIII^e siècle)

Esther Dehoux
Presses
universitaires de
Rennes, 2014



portait sur « Des saints, une société. « Des saints guerriers (Georges, Guillaume, Martin, Maurice, Michel) dans les images et la littérature du royaume franc (VIII^e-XIII^e siècle) ».

Le premier chapitre explique la nécessité d'avoir des saints guerriers. En effet, alors que le cinquième commandement précise « tu ne tueras point », les hommes d'Église comprennent qu'une voie de salut spécifique est nécessaire pour les combattants qui occupent une place de plus en plus importante dans la société. Pour ce faire, les saints reçoivent des attributs qui les rendent reconnaissables et assimilables par les guerriers, équipés comme eux : même si, durant les trois siècles considérés, les armes évoluent, les saints ne portent ni arc ni arbalète car ce sont des moyens de tuer sans être vu, mais une lance, une épée, un bouclier, un casque, une cote de maille. Pour christianiser l'aristocratie, le saint guerrier veille sur l'homme de guerre en général, pas seulement sur le croisé.

Les saints choisis par Esther Dehout sont « spécialisés ». Saint Michel combat le dragon de l'Apocalypse et prépare, en luttant contre le diable, le retour du Christ. Georges se bat pour la morale, il lutte contre un dragon pour délivrer une jeune fille et, donc, plus largement, il protège les faibles contre les oppresseurs – Sarrasins ou mauvais seigneurs. Il utilise intelligemment sa force, mais ne garantit pas la paix ni la sécurité : c'est au prince que revient cette charge. Esther Dehoux explique de manière très claire, très documentée, que les saints sont au service du monarque : ainsi, avant 1200, le culte de Georges montre que le prince doit contenir les ambitions, voire les violences des aristocrates ; après 1200, Georges est rejoint par saint Maurice : les guerriers doivent obéir au roi, mais comme il est un saint, son culte sous-entend que les ordres du roi doivent être conformes à la loi de Dieu. Saint Guillaume sert le prince, il symbolise la fidélité au souverain et le temps où les Grands aidaient le roi à devenir roi. Il est un souvenir et montre que la différence entre un aristocrate et le roi est désormais claire pour tous, alors qu'au XI^e siècle, le Capétien n'est pas le seul à pouvoir gouverner. Les saints ne reflètent pas forcément la réalité des temps, au XII^e siècle, les grands laïcs n'ont plus de réelle importance dans la cérémonie du couronnement, à la différence de l'évêque.

Car les saints sont également au service de la réforme de l'Église. Saint Michel, s'il possède une place particulière chez les Capétiens qui doivent hâter le retour du Christ et donc libérer les Lieux saints en assurant la paix dans le royaume, symbolise aussi la finalité de la mission de l'Église et la réorganisation de la société par la réforme grégorienne. Les comparaisons très riches qu'Esther Dehoux a réalisées entre des sources laïques et religieuses lui permettent de conclure que les représentations donnent énormément d'informations sur les commanditaires et que celles des clercs et des laïcs sont différentes : il n'est pas en armure, mais en simple robe, avec une lance parfois sans fer. Pour protéger les combattants aux croisades, l'Église recourt à saint Georges et à saint Maurice. Saint Michel, lui, pèse les âmes, permettant ainsi le développement de la confession. Son culte consolide la place du prêtre dans la société. Aux XII^e et XIII^e siècles, les représentations religieuses de Michel évoluent, privilégiant le bâton à la balance, il élabore le verdict : le bon chrétien entre au Paradis par Michel, l'idéal est devenu une norme. C'est le prêtre qui est devenu chargé d'âme et veille au respect de tous les sacrements, et pas seulement de la charité. Ainsi, l'évêque peut absoudre l'excommunication, pardonner le pécheur qui avoue ses erreurs et les regrette.

Ce livre permet de comprendre, par le biais du culte des saints, le rapport entre les clercs et les laïcs à une époque où tous cherchent à s'affirmer entre eux et les uns par rapport aux autres. L'Église parvient à faire admettre, grâce aux saints guerriers, que les prières des moines ne suffisent plus et que le

croisant doit être mis devant ses responsabilités, ce qui accroît l'importance du prêtre. L'Église œuvre pour que les combattants reconnaissent les saints guerriers comme leurs patrons pour permettre le retour du Christ, la Parousie, mais à la fin du XI^e siècle, elle estime que c'est à elle de le faire. Les ordres militaires – les templiers, les hospitaliers – sont inscrits dans la réforme grégorienne : ils accueillent les aristocrates qui n'adhèrent pas à la réforme. Parallèlement, durant la même époque, les monarques utilisent les saints guerriers pour s'assurer l'obéissance des aristocrates. Mais des particularités locales subsistent : Armel ou Gildas en Bretagne par exemple. Esther Dehoux conclut : « [Les saints guerriers ne sont pas] le miroir de la société. Ils sont la composante d'un discours qui encourage ou conforte le modèle d'organisation sociale qui, appliqué, serait réputé garantir l'unité et la paix de la communauté, que celle-ci soit celle du village ou celle du *regnum*. »

Ce livre, vraiment passionnant et d'une lecture aisée, est accompagné d'un cahier d'illustrations et d'annexes très complètes. Il ouvre de très nombreuses pistes à la fois pour l'histoire religieuse, l'histoire politique et l'histoire des rapports entre les deux.

Évelyne Gayme

Avec cette Histoire du terrorisme, Gilles Ferragu nous sort du registre commémoratif. Il tente et réussit une approche historique d'un phénomène éparpillé depuis toujours entre des groupes divers et souvent antagonistes, des idéologies bariolées et qui n'entendent pas gérer leurs contradictions, des *desperados* qui tentent de promouvoir leurs idéaux aussi libérateurs que vengeurs et assassins au fil de luttes clandestines et, d'abord par l'usage spectaculaire du procès expéditif, de l'attentat, du meurtre politique et de l'assassinat criminel. Le premier mérite de son livre est d'avoir adopté une démarche chronologique, la plus sûre, celle qui réinvestit le plus utilement le travail universitaire de ce fier historien, maître de conférences à Paris Ouest-Nanterre et à Sciences-Po. Gilles Ferragu fait naître comme il se doit le terrorisme – ce « crime indéfinissable », dit-il – qui irrigue le territoire de l'historien à condition que celui-ci l'observe dans « une durée large » intégrant « la variété des points de vue » – au passage très mal éclairé du tyranicide antique à la terreur d'État pendant la Révolution française. Il détaille ensuite comment et pourquoi les terroristes ont emprunté au nihilisme et à l'anarchisme, ont revendiqué une stratégie qu'ils voulaient salutaire par force, ont militarisé leur action, ont torturé et assassiné pour « la cause », ont fait de la terreur non pas un postulat mais une mise en scène et, aujourd'hui, les médias et les sites du Net aidant, un spectacle d'une violence assassine passée du nihilisme à la barbarie. Défilent ainsi les ultra-puristes du salut public par la guillotine, les démons à la russe au XIX^e siècle, les « anars » de la Belle Époque, les lanceurs de bombes successifs des Sarajevo balkaniques, les bolchevicks et staliniens assassins avec leurs hommes de main et leurs procureurs aux ordres, les Résistants pourchassés partout en Europe par la Gestapo au titre, eux aussi, de « terroristes » pour affiche rouge, les sionistes de l'Irgoun ou du groupe Stern, l'OLP palestinienne ou les spadassins des juntes d'Amérique latine. Pour la période la plus contemporaine, trois chapitres distinguent utilement ce qui s'est tramé « à l'ombre chaude de l'islam », ce que fut l'action des « natios » et autres « patriotes » du FLN comme de l'OAS pendant la guerre d'Algérie, au Pays basque ou en Irlande et, enfin, la violence « en rouge et noir » au temps des Brigades rouges italiennes, de la bande à Baader en Allemagne ou des *Black Panthers* aux États-Unis. On enregistre aussi des renseignements tout à fait inédits sur la République indienne ou le Japon. Au terme de ce tour d'horizon mondial

Histoire du terrorisme

Une année qui a fait basculer le monde

Gilles Ferragu
Paris, Perrin, 2014



et taillé dans l'épaisseur de deux siècles, on pourra découvrir et méditer le mot de Benjamin Constant : « La terreur, pendant son règne, a servi les amis de l'anarchie, et le souvenir de la terreur sert aujourd'hui les amis du despotisme. » Est-il si juste aujourd'hui ? À chacun de répondre. En toute hypothèse : pour tenter de comprendre notre monde d'aujourd'hui, hanté par des mythes politiques dont il ne voit plus assez, pour paraphraser Archimède, sur quels leviers et quels points fixes ses terroristes s'appuient pour « soulever le monde » en tentant de le violenter et le mettre à mort, ce livre est de salut public.

Jean-Pierre Rioux

La
Bataille de
Normandie
6 juin-25 août
1944. 80 jours
en enfer

Jean Quellien
Paris, Tallandier,
2014



Ce livre aisé à parcourir présente la bataille de Normandie sous un angle original car peu traité jusqu'à présent. Son intérêt réside en ce qu'il aborde le vécu des Normands, leur exode, leurs souffrances dans un contexte de violence qui leur avait globalement été épargné jusque-là. Malgré tout cela, il décrit dans un style simple l'accueil chaleureux qu'ils réservent à leurs libérateurs (avec la réserve normande de mise !) alors qu'ils viennent de subir les effets de nombreux bombardements dont l'ampleur (des villes entières ont été rasées) et l'opportunité ne semblent pas avoir toujours été justifiées. L'aspect humain est aussi bien rendu dans la description des combats menés lors du débarquement, puis dans ceux livrés autour de Caen pour les Britanniques et dans le bocage pour les Américains. L'ouvrage témoigne aussi des comportements de certains Français envers leurs concitoyens en exode : quand certains hébergent et nourrissent des dizaines de personnes dans leur ferme, d'autres veulent faire payer un verre d'eau ou refusent un abri à des femmes avec des nouveau-nés. Et ce sont des soldats de la Wehrmacht qui leur fourniront un abri et de quoi se nourrir ! Le comportement des Allemands est également abordé, soulignant les comportements globalement humains des soldats de la heer (armée allemande) et les exactions commises par un certain nombre de ss, essentiellement : la 1^{re} division Leibstandarte, qui avait une expérience acquise sur le front de l'Est, la 2^e Das Reich qui s'est heurtée à de nombreux sabotages et est déjà passée par Tulle et Oradour, la 17^e, éprouvée par l'aviation alliée lors de son avance, la 12^e Hitlerjugend, qui ajoutera à cela l'assassinat de nombreux prisonniers de guerre (ce dont les Britanniques et Canadiens se vengeront par ailleurs). La partie relatant les faits historiques est juste mais reprend parfois quelques lieux communs comme l'idée qu'*Overlord* était la plus importante opération amphibie de l'histoire (voir les effectifs des flottes engagées simultanément du côté d'Iwo Jima et des îles environnantes à des milliers de kilomètres de toute base terrestre), mais cela n'a pas d'incidence fondamentale sur la teneur générale du livre.

Philippe Mignotte

Août 14
La France
entre en guerre

Bruno Cabanes
Paris, Gallimard,
2014



Avec son *Août 14. La France entre en guerre*, Bruno Cabanes, un de nos jeunes et très solides universitaires, est peut-être moins original que dans sa *Victoire endeillée. La sortie de guerre des soldats français* publiée il y a maintenant dix ans au Seuil. Mais, en mettant ses pas dans les pas des grands anciens, en explorant au plus large les témoignages et les archives, il redresse bien des erreurs ou des légendes et, surtout, modifie notre angle de vision. Assurément, rappelle-t-il sous une forme très « écrite » et aussi dense qu'élégante, il ne faut pas oublier cette irruption inouïe de la guerre chez des millions de Français qui partirent pour le front avec la certitude d'un conflit court et d'une guerre juste. Ce fut « à égale distance de la consternation et de l'enthousiasme, amalgamant en quelque sorte la résignation et le sens du devoir »,

comme l'a jadis superbement démontré Jean-Jacques Becker. Oui, nous dit Bruno Cabanes, il faut connaître et commémorer ce moment inaugural avec ses incertitudes croissantes et ses communiqués fanfarons, l'offensive qui échoue, la retraite sans débandade, le coup d'œil de Joffre mais aussi celui de Gallieni face à von Kluck, le « miracle » de la Marne à partir du 6 septembre, la course à la mer et dès l'automne les premières tranchées. Et pourtant, la vraie force de son livre est de savoir nous dire : attention, ces premières semaines furent de loin les plus meurtrières du conflit – vingt-sept mille tués le 22 août, comme vient de le rappeler Jean-Michel Steg dans *Le Jour le plus meurtrier de l'histoire de France* (Fayard) – et, à ce terrible titre, elles furent annonciatrices de la guerre totale qui s'ensuivra, par leur révélation de la puissance déchaînée du feu, leur passage ultra-rapide et si paniquant à la guerre totale, de la logistique ferroviaire impeccable aux formes inédites de la mort pour temps nouveaux. Elles dévoilent déjà ce pourquoi face auquel, dira le lieutenant Charles de Gaulle, « toute la vertu du monde ne prévaut point » ; ce qui ravagera désormais le souvenir des morts tout en stupéfiant toujours un peu plus les survivants et les familles. Merci à Bruno Cabanes de nous avoir fait sentir l'importance de ces semaines de terrible baptême du feu moderne dans une société dite moderne et qui va se retrouver décivilisée et même barbare.

Jean-Pierre Rioux

En prologue, l'auteur note que « dans l'histoire des années noires [en France], les bombardements tiennent une place relativement marginale. Au niveau national, un seul ouvrage leur est consacré, celui d'Eddy Fromentin, qui rassemble un nombre étonnant de récits, mais sans trop évoquer par exemple les efforts de la défense passive ou les comportements des Français face aux bombes ». Pourquoi cette marginalisation, alors que la plupart des archives sont ouvertes depuis plus de trente ans ? Nulle censure, mais ce qu'Andrew Knapp nomme un « point aveugle ». Car l'histoire des bombardements tranche terriblement avec la plupart des récits des années noires, qu'ils mettent l'accent sur l'héroïsme de la Résistance ou les crimes de la collaboration. Dans ce monde à l'envers, ce sont les Alliés libérateurs qui tuent les Français en grand nombre ; ce sont les autorités de Vichy [...] qui tentent tant bien que mal d'organiser leur défense. L'historien se doit d'affronter cette réalité ». Il n'était évidemment pas indifférent que ce soit un historien britannique qui, en cette année de commémoration du soixante-dixième anniversaire du Débarquement, lève résolument le voile sur cet épisode douloureux de la Seconde Guerre mondiale. Car la France occupée fut, après l'Allemagne, le pays le plus bombardé entre 1940 et 1945 (20 % des bombardements alliés, contre 50 % sur l'Allemagne). Ces bombardements entraînèrent la mort de cinquante-sept mille civils français (dont plus de trente-huit mille dans la seule année 1944) et la destruction de plus de deux millions et demi d'immeubles (10 à 15 % du parc de logements d'avant-guerre). En comparaison, on notera que quatre cent vingt mille civils allemands, et soixante-dix mille prisonniers de guerre et travailleurs forcés en Allemagne trouvèrent la mort sous les bombes alliées.

Les Alliés ne souhaitaient certes pas la destruction de la France : les débats entre des politiques, qui prennent en compte parfois les protestations de Vichy ou de la France libre mais surtout le respect dû à un peuple ami et les perspectives de l'Europe d'après-guerre, et des militaires qui ont légitimement des préoccupations plus opérationnelles seront souvent vifs, mais il est vrai qu'à l'approche du Débarquement et dans les mois qui suivront, les politiques devront à tout coup s'incliner devant les injonctions du

Les Français sous les bombes alliées (1940-1945)

Andrew Knapp
Paris, Tallandier,
2014



commandement militaire. Sans doute les Alliés s'attacheront-ils toujours à distinguer entre le pays ennemi et le pays ami occupé par cet ennemi. Mais ils utiliseront dans les deux cas les mêmes avions, les mêmes équipages, les mêmes bombes. « Une partie de la tragédie française réside dans le fait que les moyens développés en vue d'une campagne massive et stratégique contre le Reich ne sont pas forcément adaptés – à tout le moins – aux objectifs plus limités que sont les cibles hexagonales. » En effet, tirant les leçons de la Première Guerre mondiale, les Anglais avaient dès les années 1920 fait leur doctrine, défendue par le général d'aviation italien Douhet, du « bombardement stratégique » et bâti en conséquence une aviation dotée en priorité de bombardiers lourds, dont le premier objectif n'était pas tant les armées engagées sur le champ de bataille que tout ce qui permet à l'ennemi de faire la guerre, à commencer par les industries et les réseaux de communication, mais aussi le moral des populations. Dès 1941, le Bomber Command britannique reçoit pour mission de « détruire le moral de la population civile dans son ensemble et des ouvriers industriels en particulier ». Sans doute le « bombardement de zone », mode principal du bombardement stratégique, sera-t-il proscrit dans les territoires occupés. Sont néanmoins concernés, outre l'ensemble des objectifs militaires allemands sur le sol français, les industries de guerre (le bombardement des usines Renault à Boulogne-Billancourt en mars 1942 ouvre la série), le système ferroviaire, les ports, les nœuds routiers et, après le Débarquement, les villes, dont la destruction est censée ralentir les mouvements des forces allemandes, ainsi que les « poches » subsistant sur le littoral atlantique. Vaste programme qui, effectué par des bombardiers lourds, de nuit par la Royal Air Force, de jour, mais à très haute altitude, par l'aviation américaine, sera à l'origine d'inévitables erreurs de cibles et d'importants dommages collatéraux (Le Creusot en juin 1943 : 80 % des bombes sur les quartiers d'habitation ; Nantes en septembre 1943 : 59 % sur des quartiers d'habitations, près de mille morts civils et mille huit cents blessés). Et contrairement à une vieille idée reçue, les Britanniques ne feront guère mieux que les pilotes américains en matière de précision. Dans le cadre du Transportation Plan, conçu pour préparer le débarquement de juin 1944, Churchill donne au Bomber Command une consigne : pas plus de dix mille victimes civiles françaises (Roosevelt refusa pour sa part d'imposer des restrictions de ce type à l'action militaire). Le chiffre fut de fait largement dépassé, sans compter les quelque quatorze mille victimes civiles de la bataille de Normandie (dont 60 % du fait des bombardements), souvent dues à une mauvaise articulation entre forces terrestres et aviation lourde. L'épisode le plus tragique fut certainement le bombardement et la destruction du port et du centre du Havre (deux mille victimes civiles) sans aucune justification opérationnelle.

Andrew Knapp consacre plusieurs chapitres à l'autre versant de cette guerre aérienne, c'est-à-dire l'action des autorités de Vichy et le comportement des Français. À l'issue de la Grande Guerre, les gouvernements européens s'attendaient en cas de nouveau conflit à une guerre aérienne importante et s'y étaient donc préparés. La III^e République avait ainsi adopté une série de textes organisant la défense passive (extinction des lumières, évacuation et dispersion de la population, distribution de masques à gaz, abris). Ces textes furent cependant pris en défaut sur deux points lors de leur mise en œuvre : une surestimation de la menace d'attaques de gaz d'une part, une surestimation du nombre de personnes susceptibles d'être éloignées des zones à risque d'autre part, qui entraînèrent dans les deux cas une insuffisance grave dans la construction d'abris (en 1940, ceux-ci ne pouvaient accueillir que 10 % de la population). À partir de 1940, la défense antiaérienne

du sol français est de la seule responsabilité des autorités d'occupation, qui n'accordent pas la priorité à la protection des villes et ne disposent au demeurant que de moyens limités, d'où un nombre réduit d'appareils alliés abattus dans le ciel français (deux fois moins qu'au-dessus de l'Allemagne), mais aussi des tensions entre les autorités de Vichy et l'occupant. Quant à la défense passive, elle est, sous contrôle allemand, du ressort de l'État Français. Mais celui-ci ne se préoccupera réellement du sort des victimes des bombardements – sans doute parce que ceux-ci épargnèrent jusqu'en 1942 la zone libre – qu'à compter du bombardement des usines Renault (trois cent quatre-vingt-deux morts, autant de blessés, deux cent trente-cinq immeubles d'habitation détruits, dix mille sinistrés). En février 1943, Vichy crée un Service interministériel de protection contre les événements de guerre auprès du ministère de l'Intérieur, chargé de veiller à l'application des lois édictées par la III^e République et l'État français. Deux trains spéciaux pouvant atteindre en quatre heures toute ville bombardée sont mis en place à Paris et à Lyon. Les dépenses de l'État français du fait des bombardements s'élèveront à 3,6 % de son budget ordinaire. Il va de soi cependant que si les Français bombardés bénéficient de toute la sollicitude des autorités de Vichy, celles-ci ne manquent pas de faire des bombardements alliés un instrument de propagande : la souffrance des Français sous les bombes sera au cœur des diatribes quotidiennes du secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande, Philippe Henriot, tout au long du premier semestre de 1944. Les Alliés peineront de leur côté à allumer un contre-feu, en tentant à la fois, par tracts et messages radiodiffusés, de défendre la nécessité des bombardements, de multiplier les avertissements sur ceux à venir et d'expliquer les précautions prises lors des opérations sur zone (notamment bombes de jalonnement pour préciser la cible).

Quant aux Français eux-mêmes, ils seront nombreux à apporter leur concours dans le domaine de la défense passive. La Croix-Rouge française comptera plus d'un million de bénévoles en 1943, un million huit cent mille en 1944. Vichy cherchera à instrumentaliser les secours et l'aide aux sinistrés, notamment à travers le Secours national, qui bénéficiera de ressources très importantes. Mais la mobilisation de la population sera le plus souvent spontanée et non le fait des autorités, les bombardements étant acceptés par les Français comme un mal nécessaire. Il est vrai qu'avec le temps, le jugement se fera plus sévère. Dans les premiers mois de 1944, alors que le Débarquement se fait attendre, les bombardements meurtriers et parfois inutiles font l'objet de vives critiques, attisées par les interventions enflammées du secrétaire d'État à l'Information. Mais il n'y aura pas de revirement de l'opinion, la haine de l'occupant reste la plus forte, la Résistance toujours plus influente se garde de faire publiquement état des réserves qu'elle exprime à Londres sur les bombardements et les Français continuent de secourir les aviateurs alliés abattus dans le ciel français : plus de deux mille militaires alliés pourront s'évader de France grâce à l'aide de la population. Dans le même temps, la Résistance intérieure, appuyée par les autorités de la France libre, s'efforce de faire valoir au gouvernement britannique qu'en bien des cas, les sabotages seraient plus efficaces que certains bombardements, et ce sans faire de victimes civiles. En vain, parce que Londres et Washington se refusent à associer les instances de la France libre, à commencer par leur chef, à des décisions touchant la conduite des opérations.

En conclusion, les bombardements alliés sur la France ne sauraient en rien être comparés à la violence de ceux qui transformèrent l'Allemagne en un champ de ruines. Mais si les politiques et les chefs militaires alliés se préoccupèrent d'épargner les vies civiles françaises, le résultat ne fut pas toujours

Sable chaud
Souvenirs
d'un officier
méhariste
(1946-1959)

Jacques Soyer
Paris, L'Harmattan,
2014



à la hauteur de ces préoccupations. Y a-t-il eu crimes de guerre ? Au regard du droit international actuel, sans aucun doute. Mais l'appliquer à la Seconde Guerre mondiale serait anachronique et concernerait bien davantage l'Allemagne que la France. Et Andrew Knapp de conclure : « Oublier l'énorme tribut payé par les citoyens des territoires occupés, dont la France, pour leur propre libération revient à lisser les complexités de la Seconde Guerre mondiale pour en faire une histoire simplifiée du bien contre le mal. L'acceptation des attaques aériennes par ceux qui y ont survécu, l'assistance que certains ont offerte aux aviateurs qui les bombardaient parfois quelques minutes plus tôt méritent notre respect. Il n'est pas sûr que d'autres populations réagiraient de la même façon sous les bombes d'un pays ami. »

François Scheer

Cent quatre-vingt-cinq pages de souvenirs pour quatorze années d'une vie particulière et originale, illustrées de nombreuses photos et de quelques cartes, l'ensemble écrit dans un style narratif personnel qui génère une empathie certaine pour cet ancien qui a connu les dernières années de nos colonies. Des anecdotes non dénuées d'intérêt historique ou sociologique font de ce livre un divertissement digne d'intérêt. Les analyses personnelles et le ressenti de cet officier raviront tous ceux qui ont connu cette époque ou qui en rêvent encore. Tour à tour surprenant ou amusant, ce témoignage empreint d'humanisme vaut que l'on s'y attarde sans attendre un récit digne des plus grands écrivains.

Philippe Mignotte

La Camaraderie
au Front

Alexandre
Lafon
Paris, Armand
Colin/ministère de
la Défense, 2014



Alexandre Lafon revient sur un grand thème, prégnant et nourricier pendant et après les combats. Il progresse à pas bien comptés et en ayant fait sa route par le dépouillement exhaustif de cent sept témoignages, de fantassins surtout, lettrés ou non, la lecture des meilleurs récits y compris littéraires, l'examen des photographies de dix-huit fonds privés, la lecture des journaux et l'exploration des fonds de nombreuses Archives départementales. Il décrit une « camaraderie mythifiée » sur-le-champ, notamment par la presse, puis « magnifiée » par le discours ancien combattant d'après 1918 : « Unis comme au front » fut une évidence immédiate, indispensable et bien acceptée. Puis il explore concrètement les mots et les gestes de la camaraderie à l'épreuve du feu, qui fut « élective » d'abord puis nécessairement « obligée » par le sac et le ressac des recompositions d'unités et de la succession des théâtres, des affectations et des formes d'engagement des hommes. Il signale comme affectueusement une sociabilité de front qui dépasse les clivages sociaux et culturels entre combattants, et les aide à habiller et même parfois à dépasser les purs comportements de haine et de violence. Toutefois, il sait dire aussi, pour finir, les limites de cette communauté combattante. Car ce sont les individus qui, un à un et dans les pires conditions de solitude et de désarroi, ont appris à limiter leur exposition à la violence et à se soustraire à la pression du groupe combattant. Conclusions ? Les soldats « n'abandonnent en rien leurs habits de civils et de citoyens » ; l'identité combattante ne se substitue pas aux appartenances et aux identités originelles, et d'abord à leurs variantes régionales ; si brassage des hommes il y eut, il n'était pas totalement une rencontre ; l'égalité et la fraternité renouvelées au feu sont restées des rêves nécessaires mais bientôt dissipés. Restent cette expérience partagée et cette camaraderie instinctive qui ont marqué à jamais les Poilus de 14-18 et que leurs descendants doivent connaître et reconnaître.

Jean-Pierre Rioux

Exercice difficile et (pratiquement) réussi que celui auquel les seize contributeurs de ce volume collectif se sont livrés : présenter les vingt conflits majeurs du dernier siècle en associant historiens et journalistes. Les textes, de quinze à vingt pages, abordent successivement tous les grands engagements jusqu'aux plus actuels, de la Première Guerre mondiale (Jean-Yves Le Naour) et de la guerre civile russe (Jean-Christophe Buisson) aux opérations de Libye (Vincent Hugué) et du Mali (Pierre Servent). On relève deux contributions de Pierre Journoud sur la guerre d'Indochine et la guerre du Vietnam, une sur la guerre de Corée par Ivan Cadeau, un texte de Michel Goya sur la guerre en Afghanistan depuis 2001, mais aussi des contributions sur la guerre du Golfe, le conflit israélo-arabe, la guerre Iran-Irak, l'intervention internationale en Irak. Chaque texte est suivi d'une bibliographie sélective adaptée au sujet. Le volume forme un ensemble tout à fait intéressant qui replace l'un après l'autre chaque conflit dans son contexte et en décrit les principales phases comme les conséquences majeures. On reste toutefois un petit peu sur sa faim : ni introduction générale ni conclusion de synthèse, même si une chronologie du siècle termine le livre. Il en résulte que l'on se trouve face à une succession d'articles de qualité dont la cohérence collective tient essentiellement à la seule chronologie. À chacun donc de tirer la « substantifique moelle » de ce siècle de sang. Un ouvrage qui mérite de figurer dans toute bonne bibliothèque.

PTE

Petits Soldats est un livre de photographies qui se feuillette comme on chemine dans le passé. À chaque pas, un monument apparaît. C'est le tour de France des monuments à la mémoire des morts de la Grande Guerre. Chaque ville et chaque village ont inventé le leur. On pourrait penser que tous ces monuments se ressemblent. Au fil des pages, on constate avec surprise qu'aucun monument n'est semblable à un autre. En chaque lieu, il raconte une histoire particulière, la réaction singulière des petites collectivités en deuil : leur douleur, leur reconnaissance, leur colère, leur protestation, leur incompréhension parfois. Lorsqu'on a fini de tourner ces pages, illustrées d'un commentaire « en voix off », notre souvenir de cette guerre s'est enrichi d'une mise en relief de l'émotion qui l'a accompagnée. Un très beau livre pour appréhender le ressenti de tout un peuple de France face à l'étendue du désastre. Jean-François Dars et Anne Papillault ont longtemps été réalisateurs de films scientifiques au CNRS. Mariant les images aux textes, ils ont aussi publié *Voyage avec Stevenson dans les Cévennes* (Descartes & Cie, 2006), *Les Déchiffreurs, voyage en mathématiques* (Belin, 2008) et *Le Plus Grand des Hasards, surprises quantiques* (Belin, 2010).

Patrick Clervoy

Le Siècle de sang, 1914-2014 Les vingt guerres qui ont changé le monde

Emmanuel Hecht et Pierre Servent (dir.)

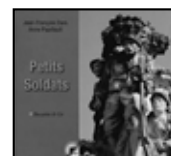
Paris, L'Express/Perrin, 2014



Petits Soldats (1940-1945)

Jean-François Dars et Anne Papillault

Éditions Descartes & Cie, Paris, 2014



Histoire religieuse de la Grande Guerre

Xavier Boniface

Paris, Fayard, 2014



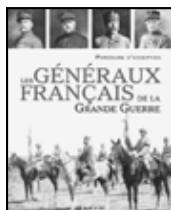
Xavier Boniface a réussi l'exploit de signaler avec science et clarté une dimension trop souvent méconnue de la Grande Guerre. Sans doute le flot montant ou les résurgences de la spiritualité, de la pratique religieuse, des dévotions et des recours miraculeux, chez les soldats comme dans leurs familles et dans tout l'arrière, sont un front historiographique tout à fait neuf qui a été bien exploré. Mais cette *Histoire religieuse de la Grande Guerre* parachève cette exploration et la synthétise très clairement, en ouvrant son grand angle à l'ensemble des fronts occidentaux et sur toute la durée du conflit. Elle ne dissimule pas que les responsables religieux, qu'ils aient été catholiques, protestants, orthodoxes, juifs ou musulmans, ont fait entrer les églises en guerre avec une curieuse vaillance, qu'ils ont légitimé les patriotismes les plus antagonistes et les plus sanglants. Oui, ils ont installé leur Dieu au front, notamment avec le renfort et le secours de ces aumôniers militaires que Xavier Boniface a naguère si bien étudiés. En outre, guerre de religions et religion de guerre ne se distinguèrent pas toujours, dans plus qu'un relent de nouvelle croisade, de sainteté éternelle du devoir patriotique et de diabolisation de l'Autre sans exorcismes possibles. Mais, dit fortement le livre, les religions ont voulu et su affronter la mort de masse – encore que, prises dans l'engrenage de la violence et pressées par l'urgence d'avoir à accompagner son expansion, elles n'aient pas affûté les théologies ad hoc. Elles ont rameuté et engrangé utilement des ouailles anciennes et nouvelles aux arrières comme aux fronts. Elles ont milité, Saint-Siège en tête, pour la paix et fait chanter partout les *De profundis*. Le livre sait donner aussi des exemples précis de la justesse de son argumentaire général en décrivant, dans trois chapitres très originaux, des croyants sous le joug de l'occupant du Nord après l'invasion 14, en suivant l'effet des combats sur les missionnaires de l'outre-mer français ou en démêlant les tentatives proto-djihadistes de mobilisation de l'islam. Sa conclusion ? « Ce double positionnement des religions vis-à-vis de la guerre, la légitimant tout en aspirant vainement à en limiter les effets déshumanisants, se retrouve dans l'ambivalence entre leur interprétation transcendante du conflit, phénomène collectif voulu ou toléré par Dieu, et leur attitude plus immanente d'un accompagnement individualisé des hommes qui se battent et qui souffrent. De telles ambiguïtés peuvent s'expliquer par le fait que la souffrance et la gloire sont au cœur de la guerre comme de la religion. »

Jean-Pierre Rioux

Les Généraux français de la Grande Guerre

Claude Franc

Antony, ETAI, 2014



Après une étude remarquable sur le haut commandement pendant la Grande Guerre, Claude Franc propose ici une sorte de dictionnaire de ce même haut commandement, en présentant une trentaine de biographies de trois à dix pages. Il a sélectionné les commandants en chef, ceux de groupes d'armée et d'armées, les majors généraux et les aides-majors généraux, pour illustrer ce haut commandement français. Cette succession de portraits, parfois élogieux, souvent favorables et rarement critiques, s'appuie presque exclusivement semble-t-il sur des sources secondaires et des témoignages ultérieurs. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble est cohérent et permet d'avoir une bonne perception de cette strate supérieure des armées. Pour chacun, une brève introduction et une aussi brève conclusion donnent quelques indications sur la carrière globale des intéressés et le cœur du texte est bien sûr consacré à leur rôle pendant la Première Guerre mondiale. De nombreuses citations émaillent les articles et permettent de se faire une idée assez précise des différentes personnalités, dont on perçoit au fil des pages les liens ou les oppositions. Un outil de travail utile, agréablement illustré.

PTE

Toujours aussi dense et documenté, le deuxième opus de cette uchronie nous livre les supputations scientifiques de ce qu'aurait pu être le déroulement de la Seconde Guerre mondiale avec le maintien de la France dans les combats de début 1941 à mai 1942. Bien que s'intéressant toujours aux sujets économiques, industriels, commerciaux, politiques et institutionnels, l'essentiel de ce livre reste les opérations militaires, mais dans des lieux ou à des époques où elles n'ont pas eu lieu. Si le style est accessible, il faut néanmoins être un « accro » du genre pour ne pas se laisser parfois déborder (ou saturer) par l'enchaînement des épisodes de cette guerre qui n'a pas existé. Malgré un humour toujours présent, l'aspect scientifique tourne parfois au « scientisme » où l'on fait valoir sa grande culture. Il n'est déjà pas évident de savoir ce qu'est un P40 Tomahawk ou Warhawk voire un P51 Mustang, alors utiliser à tour de bras Hawk 87, NA 73 et quelques autres ne facilite pas la lecture et finit par agacer un peu. Le paysage géopolitique change énormément par rapport à la réalité avec une armée française très présente en Méditerranée et en Indochine. Le poids de sa flotte, entre autres, et la parfaite coopération militaire avec nos alliés britanniques changent la donne stratégique (basculement de forces possible, sud de la Méditerranée entre les mains des Alliés) et occasionnent des pertes sensibles à la Luftwaffe ainsi qu'aux flottes italienne et, dans une moindre mesure, japonaise. De même, l'opération Barbarossa est retardée de onze mois. Les auteurs sont-ils subventionnés par la Marine nationale ? On peut se le demander lorsqu'en une semaine et dix pages celle-ci envoie par le fond l'orgueil de la flotte italienne, le cuirassé moderne *Vittorio Veneto*, puis, une semaine plus tard, lorsque le *Richelieu*, notre cuirassé moderne, avec l'aide de son escorte, coule le *Bismarck* et le croiseur lourd qui l'accompagnait. Excusez du peu. On reste cependant dans le plausible même si les options choisies paraissent optimistes. La parfaite coopération franco-anglaise laisse davantage pensif. Certains détails de connaissances sont parfois très discutables (mais ce sont des détails). Cet exercice scientifique reste donc complet et la connaissance des matériels de l'époque et leur extrapolation, les évolutions des marines ou des aviations impliquées lui permettent de rester intéressant.

Bien évidemment, après avoir lu le premier, puis le deuxième tome, on ne peut laisser l'aventure en route, mais un petit effort stylistique serait apprécié. On s'arrête en mai 1941, juste avant la bataille de Midway (si elle a bien lieu dans le troisième tome) ; nos superbes croiseurs de bataille *Strasbourg* et *Dunkerque* partent pour les États-Unis afin de subir une modernisation avant de rejoindre l'Australie. Gageons, au rythme auquel nous sommes partis, qu'ils vont bien couler un ou deux cuirassés rapides japonais. L'Italie a perdu près des deux tiers de sa flotte, son armée de l'air est malmenée ainsi que son armée de terre, même si elles semblent présenter une combativité peu conforme à l'image laissée dans l'histoire (le courage n'était pas en cause, mais l'organisation et la préparation à la guerre laissaient à désirer). Enfin, les Japonais ont déjà connu des revers et des pertes sensibles, ce qui n'était pas le cas à cette date. Même critique pour ce deuxième tome que pour le précédent : il manque des tableaux comparatifs entre la situation réelle et celle du livre. Il est ainsi difficile de comprendre que la marine italienne a perdu presque les deux tiers de son potentiel à la mi-1942. Il faut en effet se livrer au jeu de la bûchette au cours de la lecture pour apprendre que la Regia Marina a perdu trois cuirassés, douze croiseurs, quarante-cinq contre-torpilleurs et une vingtaine de torpilleurs, puis déduire que ce volume fastidieux à obtenir représente une grosse partie de cette dernière. Avec ce que cela peut entraîner comme conséquences militaires et politiques !

1941-1942
Et si la France
avait continué
la guerre

Jacques Sapir,
Franck Stora
et Loïc Mahé
(dir.)

Paris, Tallandier,
«Texto», 2014



Enfin, un aparté sur un sujet très précis pour démontrer les limites d'une démarche scientifique. Dans la postface, les auteurs expliquent que la bataille entre le *Bismarck* et le *Richelieu*, cuirassés de même catégorie et de puissance comparable, a fait l'objet de quatre simulations qui ont toutes donné notre gloire nationale victorieuse ! Nous sommes donc convaincus. Cependant, personne ne parle des problèmes rencontrés par les tourelles quadruples de nos cuirassés (et de ceux des Britanniques d'ailleurs) victimes d'un souci de dispersion des coups assez important, ce qui pourrait entamer l'optimisme des nombreux coups mis au but sur le *Bismarck*, sachant que ce problème n'a été réglé qu'en 1948 par la Marine nationale. C'est un détail, certes, mais la question est de savoir combien de petits détails auraient pu être ainsi oubliés, les sujets abordés touchant à de vastes domaines.

Philippe Mignotte

**Vivre libre
ou mourir**
**Plateau des
Glières Haute-
Savoie 1944**

La Fontaine de
Siloé/Association
des Glières pour
la mémoire de la
Résistance, 2014

**L'Esprit
des Glières**
**Actualité
d'un héritage**
**Jean-René
Bachelet**

La Fontaine de
Siloé/Association
des Glières pour
la mémoire de la
Résistance, 2013

Au lendemain de la guerre, les Résistants qui avaient participé aux combats du plateau des Glières ont écrit un témoignage, publié pour la première fois en 1946, qui reste à ce jour le meilleur ouvrage de synthèse sur ces événements : *Glières Haute-Savoie 31 janvier-mars 1944*. Première bataille de la Résistance. Le voici réédité, agrémenté d'une préface de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, d'une postface de Jean-Marie Guillon, et enrichi par des mises en perspective et des annexes sous le titre *Vivre libre ou mourir. Plateau des Glières. Haute-Savoie 1944*. Il n'est pas innocent que ce livre s'ouvre par un premier chapitre intitulé « Le sens des Glières ». D'emblée, en effet, ses auteurs ont voulu affirmer le caractère hautement symbolique des Glières, bien au-delà de faits qui, au plan strictement militaire, pouvaient n'être considérés que comme un épisode mineur d'une guerre mondiale. Depuis, si la notoriété et le rayonnement des Glières n'ont cessé de se conforter, c'est bien parce que ce symbole est l'un de ceux qui ont « fait la France ». Aux Glières, nous pouvons en effet comprendre au nom de quoi nous voulons vivre ensemble en France, au-delà des clivages idéologiques, religieux et politiques. Un héritage entretenu et porté par l'association des Glières pour la mémoire de la Résistance, créée dès l'automne 1944 par les « rescapés des Glières », comme ils se sont eux-mêmes nommés. Son président, le général d'armée Jean-René Bachelet, s'en fait le héraut depuis 2005. Ses interventions ont récemment été regroupées et publiées dans un ouvrage heureusement intitulé *L'Esprit des Glières*, qui nous plonge dans le quotidien de ces combattants de Haute-Savoie, mais aussi dans le questionnement de son auteur sur la Résistance et ses valeurs. Ces textes, repris sans rien en corriger, envoient un seul message, celui de « l'Esprit des Glières ».

Emmanuelle Rioux



Voici un ouvrage qui est le bienvenu et de haute volée. Spécialiste reconnu de l'histoire romaine et tout particulièrement de l'armée romaine, Yann Le Bohec revient sur ce thème en apportant des éléments nouveaux et nombreux. Structuré en cinq chapitres, ce livre s'intéresse à l'instrument de guerre qui permit à Rome de conquérir un vaste empire, de le conserver et de le maintenir en état de paix pendant cinq siècles. Sur le plan chronologique, l'auteur centre son ouvrage sur une période d'environ trois siècles qui fut l'âge d'or des légions, entre le début de la conquête de la Gaule et les premières difficultés militaires face aux Germains et aux Iraniens. Quant au fond, ce qui frappe, c'est l'examen minutieux des différents aspects de l'armée romaine (recrutement, entraînement, armement, tactique, logistique, organisation, médecine...), de la stratégie et également des questions d'ordre religieux, juridique, politique et sociétal en lien avec l'armée romaine. En épilogue, Yann Le Bohec insiste sur les capacités d'autocorrection et d'adaptation dont les Romains ont fait preuve pour faire de leur armée la plus efficace de l'Antiquité, si ce n'est de l'Histoire.

Éric Lalange

La Guerre romaine
58 av. J.-C.-235 ap. J.-C.

Yann Le Bohec
Paris, Tallandier, 2014



Nouveau témoignage sur le maquis du Vercors dans la collection « Histoire intime ». Un document indiscutablement de grande qualité. Le récit est dense, précis, et nous suivons pas à pas l'auteur au long de son engagement dans le Vercors, dès son bac passé en 1943. Il s'agit d'abord pour lui d'échapper au STO, mais au-delà, la prise de conscience du caractère total de cet engagement est rapide. Il nous décrit ses journées au camp C3 (région d'Autrans), la rusticité de la vie, les problématiques de ravitaillement, l'aide apportée par quelques paysans et villageois plus ou moins proches (« On ne soulignera jamais assez combien fut important, durant cette période clandestine, le rôle de ces Français obscurs qui n'auront pas l'honneur des journaux et des chroniqueurs au même titre que les résistants notoires »), l'aménagement d'un abri mieux protégé pour l'hiver, ses camarades d'origines et d'opinions si variées, l'attente aussi. On peut suivre le détail des patrouilles et des actions conduites localement, l'organisation des parachutages ainsi que la cache des matériels largués et leur gestion, les difficultés de l'alimentation, les relations interpersonnelles dans un milieu confiné en hiver, le commandement des différents camps du plateau et les relations entre eux, les conséquences du débarquement de Normandie. Tout en reconnaissant que l'insurrection était encore trop précoce, il l'explique par le contexte du moment : « L'état-major du Vercors ne fit qu'appliquer le plan prévu de longue date lorsque lui arriva par la voix de la BBC le message convenu "Le chamois des Alpes bondit".. Cette conviction était renforcée par le fait que dans la nuit du 5 au 6 juin, la BBC a diffusé tous les messages ordonnant à toute la Résistance sans distinction de lieu de passer à l'action. Quatre jours après, changement de situation, la BBC diffuse un message général recommandant aux maquis non directement intéressés par la bataille de Normandie de freiner l'action, voire de se désengager. Pour le Vercors, c'était trop tard. Le maquis s'était démasqué. » Il raconte les journées et les nuits de juillet, les combats, l'action des avions, la bataille elle-même, les replis successifs et la prise d'Autrans par les Allemands, l'exfiltration par les sentiers perdus, les idées qui se bousculent dans les têtes et la détermination de quelques hommes. Après de longues et difficiles semaines de survie et d'isolement, c'est la libération effective et la constitution d'une unité régulière, qui va poursuivre la guerre. Un livre aussi facile à lire que passionnant. Riche de détails, précis, au ton spontané et qui laisse vraiment le sentiment d'un témoignage honnête. Au ras du sol, au cœur des réalités. À lire et à conserver.

Avoir 20 ans au maquis du Vercors 1943-1944

Marc Serratrice
Anovi, 2014

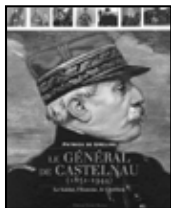


PTE

**Le
Général de
Castelnau
(1851-1944)**

**Patrick de
Gmeline**

Paris, Charles
Hérissey, 2014



À la veille du centenaire de la Grande Guerre et du triomphe de Castelnau, les éditions Charles Hérissey ont publié un superbe album illustré par plus de six cents documents, inédits pour la plupart. L'auteur, Patrick de Gmeline, lauréat de l'Académie française, fait partie du cercle restreint des historiens militaires reconnus.

Le sous-titre du livre *Le Soldat, l'homme, le chrétien* définit bien ce que fut Édouard de Castelnau. Saint-cyrien de la promotion du 14 août 1870 (1869-1870), il commence sa carrière comme sous-lieutenant, commandant de compagnie, pendant la guerre de 1870. Il la terminera comme général commandant le Groupe d'armées Est en 1918. Commandant la 2^e armée au début de la guerre, il arrête les Allemands en Lorraine lors des batailles de Charmes et du Grand Couronné. Chef d'état-major de Joffre, il aura un rôle important au début de la bataille de Verdun. Durant cette guerre, trois de ses fils trouveront la mort au champ d'honneur dont Xavier, de la Montmirail, parrain avec son père de la promotion sortante. Descendant d'une des plus anciennes familles de France, enracinée dans le Rouergue, Edouard de Castelnau cultive les vertus de chevalerie, d'honneur et de fidélité, attentif aux petits et aux humbles, économe de la vie des soldats. Mais c'est avant tout un homme de foi, dans la tradition de sa famille, conforté à l'école Sainte-Geneviève, dans la corniche des Maréchaux dont il aurait dû être avec Fayolle, Franchet d'Espérey et Lyautey, ce qui l'amènera, après la guerre, à s'engager comme député de l'Aveyron et président de la Fédération nationale catholique. Très cultivé, attaché aux Jeux floraux de Toulouse, le général de Castelnau sera aussi membre de l'Institut : « Notre Maison a largement servi la France dans le présent comme elle l'avait fait dans le passé. *Quid melius?* ».

Cet ouvrage de deux cent cinquante pages en couleur est digne de figurer dans la bibliothèque d'un honnête homme du XXI^e siècle, passionné d'histoire en général et d'histoire militaire en particulier, admiratif d'un de nos grands chefs militaires.

Patrick Jardin

SYNTHÈSES DES ARTICLES

HERVÉ PIERRE **DE LA NÉCESSITÉ DE L'ENNEMI**

Sauf à considérer avec les idéalistes qu'un monde sans guerre entre les hommes est possible, il convient d'accepter de « construire » son adversaire : certes pour s'en protéger et atteindre les buts politiques fixés pour le plus grand bénéfice de la communauté pour laquelle le soldat engage sa vie, mais également parce que, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la connaissance de l'autre est au fondement d'un parcours de la reconnaissance qui, même s'il ne permet pas d'arriver au stade ultime de la reconnaissance mutuelle, permet *a minima* de se préserver du risque tragiquement destructeur de l'essentialisation.

NICOLAS DE CHILLY **UN PARI SUR L'AUTRE**

« L'impression sur l'ennemi » : dans ce paragraphe figurant en tête des ordres qu'il rédige à ses subordonnés, le chef militaire s'engage. Après une étude approfondie procédant à la fois de la science et de l'art, il consent au risque de se livrer malgré une connaissance forcément partielle et partielle de son ennemi. À l'image du fiancé qui se lance dans le mariage, il fait un pari délibéré sur l'autre, son ennemi, avant de s'engager dans une relation durable avec lui : la guerre.

FRÉDÉRIC GOUT **L'ENNEMI, CET ENNEMI, MON ENNEMI**

Comment définir un ennemi, son ennemi ? Comment le prendre en compte, l'affronter, le contrer, pour finalement le vaincre ? Quel qu'il soit et où qu'il soit, il doit toujours être considéré comme étant plus ou moins différent de ce que nous imaginons de lui. Au Mali, nous avons découvert petit à petit à qui nous avons affaire. Parfois impressionnés par ses capacités dans une phase de l'opération, nous avons finalement compris qu'il n'était pas de taille à nous résister franchement. Il aura eu plusieurs visages. Son image aura évolué au fur et à mesure de notre progression vers le nord, mais nous aurons fini par bien le cerner.

ANDRÉ THIÉBLEMONT **LES RAPPORTS DU COMBATTANT FRANÇAIS** **À L'ENNEMI. LE LOINTAIN ET LE PROCHE**

À l'arrière, sur l'horizon des conflits, croyances et propagandes donnent de l'ennemi des images stéréotypées, avilissantes et terrifiantes. Mais dans la zone des combats, selon les époques, les mentalités, les types de conflits et, surtout, selon les situations de combat, ces figures de l'ennemi et les rapports des combattants à celui qui est en face vont se transformer, devenir variables et changeants : d'une hostilité exacerbée qui fait de l'ennemi une cible humaine furieusement abattue dans l'hystérie momentanée d'une action de feu, jusqu'à des face-à-face dépourvus d'hostilité qui peuvent déboucher sur la reconnaissance d'un autre soi, sur une empathie parfois, parce qu'après tout, on partage les mêmes conditions de vie, hors du commun.

HUGUES ESQUERRE **QUEL ENNEMI SOMMES-NOUS ?**

Les dirigeants des mouvements qui combattent ou ont combattu l'armée française en Afghanistan, en Libye, au Mali, en Centrafrique ont certainement analysé ses forces et ses faiblesses afin d'adapter

leur stratégie et leurs tactiques. Il est dès lors intéressant d'essayer de comprendre quel ennemi l'armée française est pour eux, et particulièrement de chercher à identifier quelles sont ses principales fragilités, pour découvrir que celles-ci sont plus liées aux évolutions sociétales du monde occidental qu'aux moyens affectés à la défense.

F FRANÇOIS CHAUVANCY **LA FRANCE PEUT-ELLE AVOIR UN ENNEMI ?**

L'ennemi est un déterminant majeur pour l'engagement collectif d'un État et d'une nation contre un acteur qui menace ses intérêts, ses valeurs et encore plus sa survie. Or le politique n'a-t-il pas abandonné cette responsabilité d'énoncer clairement celui qui pourrait menacer la communauté nationale ? Ce qui paraît être une absence de choix est-il à la hauteur des attentes des citoyens qui ont délégué par l'élection le pouvoir de les défendre ? Savoir nommer l'ennemi est une responsabilité politique majeure qui conditionne la mobilisation citoyenne, une stratégie de défense nationale, finalement un budget de la défense et des forces armées préparées à répondre à la menace.

F JEAN-CLÉMENT MARTIN **DÉFINIR L'ENNEMI EN RÉVOLUTION. FRANCE 1789-1799**

Quels ont été les critères suivis par les assemblées révolutionnaires françaises lorsqu'elles durent définir l'« ennemi » ? À lire, le corpus des lois à côté des déclarations des protagonistes, l'ennemi a plus été le représentant d'une puissance étrangère que « l'ennemi du peuple ». Les catégories de pensée ancrées dans la défense de la nation et la recherche des frontières « naturelles », déjà en vigueur avant 1789, fondent donc la politique officielle du pays, n'amalgamant pas les contre-révolutionnaires, émigrés et autres « brigands royaux » avec l'« ennemi » du pays. Cette distinction, à peu près respectée, aura permis que la Révolution soit assimilée à la nation et que les soldats de l'an II deviennent ceux de l'expansion européenne, puis ceux de la France impériale, et qu'ils ancrent la Révolution dans une tradition nationale plutôt que dans les dissensions polémiques qui furent l'autre aspect de la période.

F JEAN-RENÉ BACHELET **IL ÉTAIT UNE FOIS « L'ENNEMI CONVENTIONNEL »**

Des décennies durant, jusqu'à l'implosion de l'Union soviétique et la fin du monde bipolaire, le système de défense de la France a été marqué par une cohérence sans faille apparente entre une doctrine fondée sur la dissuasion nucléaire et une organisation des forces, leur équipement et leurs procédés tactiques, lesquels, tous ensemble, faisaient écho à la « menace » exercée sur la « survie de la nation » par « l'ennemi conventionnel ». Cet ennemi était décrit par le menu dans les manuels : il était générique en tout. Le paradoxe était que la mise en œuvre effective de ce système devait rester virtuelle, sauf à signer l'échec de la dissuasion. Rarement sans doute l'esprit de système se sera imposé en matière de défense aussi largement et aussi durablement.

F PIERRE THOUMELIN **L'ENNEMI UTILE**

Pour faire face au besoin en hommes durant la guerre d'Indochine, la Légion étrangère fut autorisée dès 1945 à organiser d'intensives campagnes de recrutement, en particulier au sein des dépôts où étaient détenus les prisonniers de guerre allemands, puis dans les territoires occupés. Des soldats aguerris au combat, issus de la Wehrmacht, de la Kriegsmarine, de la Luftwaffe, mais aussi de la Waffen SS.

YVES DERVILLE **FACE AU DANGER CHIMIQUE**

À l'automne 1990, le 2^e régiment étranger d'infanterie, l'un des régiments de la division Daguet, se trouvait face à la 45^e division d'infanterie irakienne spécialisée dans le combat chimique de haute intensité dans lequel elle s'était déjà illustrée. Comment faire face à ce type de menace ? Le récit du général Yves Derville, alors chef de corps.

DIDIER DANET **L'ENNEMI CYBER : ENTRE NÉCESSITÉ** **ÉPISTÉMOLOGIQUE ET BOURRAGE DE CRÂNE**

Construire une posture de sûreté permanente suppose de mener une réflexion approfondie sur des notions fondamentales comme la menace, les vulnérabilités, l'ennemi... S'agissant du cas particulier des conflits dans le cyberspace, cette réflexion nous semble affectée de biais méthodologiques ou conceptuels qui tendent à prendre pour référence un ennemi sans visage, susceptible de frapper à sa guise et de causer des dommages irréparables aux nations les plus avancées et les plus puissantes de la planète. L'ambition est ici de revisiter la figure de l'ennemi telle qu'elle se dégage des travaux de nombreux spécialistes et de mettre en exergue les traits distinctifs de l'ennemi cyber.

JOHN CHRISTOPHER BARRY **DE LA CULPABILITÉ À LA DANGEROUSITÉ,** **DU DÉLINQUANT À L'ENNEMI**

Depuis la guerre déclarée contre le terrorisme, l'état d'exception prend l'ascendant sur l'État de droit. Surveillance tous azimuts des citoyens comme ennemis potentiels et virtuels au nom de la sécurité de tous. Conjointement, la polarisation inégalitaire croissante des sociétés mises à mal par les politiques néolibérales au service d'une finance transnationale fait dire au rapport du Forum économique de Davos 2014 qu'elle « sape la stabilité intérieure des pays et devient une menace globale pour la sécurité à l'échelle du monde ». Le concept de dangerosité et de prévention qu'introduit le paradigme sécuritaire fait sauter la distinction entre menace intérieure et menace extérieure, et annonce à l'échelle internationale, la transformation de la guerre clausewitzienne en opération de police qui, dans sa forme la plus radicale, mène à la chasse à l'homme avec des drones armés.

PATRICK CLERVOY **LES DRONES OU LA DISPARITION DE L'ENNEMI ?**

Avec les drones armés sont apparus des systèmes d'arme qui bouleversent les repères de la guerre. Il n'y a désormais ni combat ni ennemi ni guerrier ni champ de bataille. Les limites posées par les lois et les conventions de la guerre, les règlements internationaux ont cédé brutalement. Tout est devenu flou et dispersé. À combattre ainsi le terrorisme, n'en sommes-nous pas venus à l'incarner nous-mêmes ? Sommes-nous devenus, sans l'avoir bien encore réalisé, le spectre de ce que nous nommons l'ennemi ?

RONAN DOARÉ **LA JUDICIARISATION DES ACTIVITÉS MILITAIRES :** **QUELLES RÉPONSES ?**

Depuis l'embuscade d'Uzbeen (2008) s'affirme la crainte d'une judiciarisation des activités militaires. Il est vrai que les règles du droit interne que du droit international (dont les principes du droit des conflits armés) qui s'imposent sur les théâtres d'opérations sont, le plus souvent conçues comme des contraintes alors même qu'elles confèrent également des droits et garanties. Depuis une dizaine d'années, le législateur, par des réformes successives, s'efforce de prendre en considération, dans le Code de la défense, les spécificités du métier des armes. Récemment, la loi de programmation militaire (LPM) du 18 décembre 2013 a consacré son chapitre VI à des « Dispositions relatives au

traitement pénal des affaires militaires». Le Parlement a précisé, à cette occasion, le statut de la mort au combat ainsi que la notion d'opérations militaires. Par ailleurs, ce texte s'est efforcé d'explicitier le champ de l'excuse pénale pour usage de la force instituée par la loi du 24 mars 2005 portant Statut général des militaires.

THOMAS RIOU **QUAND L'ARMÉE FAIT SON AUTOCRITIQUE**

Le risque du conformisme fragilise la planification opérationnelle. En effet, les piliers sur lesquels reposent l'organisation de notre armée et nos savoir-faire sont autant de pierres qui peuvent limiter notre réflexion. Le *red teaming* cherche à y apporter une réponse. Sous ce barbarisme anglo-saxon se cache un principe de bon sens, de précaution, celui de la pensée critique. En s'appuyant sur une équipe d'experts, l'objectif est de passer un plan de campagne au crible de la cohérence et de la réalité, de tempérer les convictions qui suivent généralement un succès tactique. Très répandu chez les Anglo-Saxons, utilisé de longue date par des agences gouvernementales ou des sociétés privées, ce principe peine pourtant à franchir les frontières de l'Hexagone. Il s'agit dès lors de s'interroger sur l'utilité du concept et les possibles modalités de sa mise en œuvre.

ARTHUR SUSSMANN **LES JOURNÉES DÉFENSE ET CITOYENNETÉ : FAIRE VIVRE LE LIEN ARMÉE-NATION**

Chaque année, plus de sept cent mille jeunes ont rendez-vous avec les forces armées dans le cadre des journées Défense et citoyenneté. Ultime étape du « parcours de citoyenneté » instauré par la loi du 28 octobre 1997, ces journées constituent désormais l'un des derniers points de contact entre l'armée et les jeunes citoyens âgés de dix-huit à vingt-cinq ans. Moments d'échange privilégiés entre les jeunes Français et les militaires qui œuvrent pour leur sécurité, elles sont l'occasion de délivrer des messages forts sur les valeurs de la République qui fondent l'action de l'armée. Enfin, parce qu'elles sont l'un des derniers rendez-vous citoyens à caractère universel, ces journées font figure de véritable temps de socialisation républicain. Elles mettent en lumière l'attraction de l'institution militaire et conduisent à jeter un regard cru sur ces nouvelles générations en proie aux difficultés d'intégration dans une société toujours plus confrontée au délitement du lien social et à l'exclusion. Elles sont à ce jour l'expression privilégiée du lien entre la nation et son armée.

TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

HERVÉ PIERRE **OUT OF NECESSITY FOR THE ENEMY**

Unless we consider with the idealists that a world without war among men is possible, we must agree to “construct” an opponent. This is for our own protection and also to achieve fixed political goals for the benefit of the very community that soldiers commit their lives to. This is also because, as paradoxical as it may seem, outside knowledge is the foundation for a journey of recognition, even if it does not reach the final stage of mutual recognition, it at least allows us to preserve the tragically destructive risk of essentialisation.

NICOLAS DE CHILLY **TO BET ON OTHERS**

“Impressions on the enemy” – the military commander sets out in this paragraph at the top of the orders given to his subordinates. After conducting a thorough study of both science and art, he agrees to the risk of surrendering despite partial and biased knowledge of the enemy. Similar to somebody who is engaged and sets out to get married, he intentionally makes a bet on the other, the enemy, before committing to the long-term relationship that is war.

FRÉDÉRIC GOUT **THE ENEMY, THIS ENEMY, MY ENEMY**

How can you define an enemy, your enemy? How can you take them into account, confront them, block them and finally defeat them? Whoever they are and wherever they are, we should always consider them differently to how we may imagine them. In Mali, we found that little by little who we were fighting. Sometimes impressed by their capabilities in a phase of the operation, we finally realised that they were not strong enough to fight us. They had many faces. Their image changed as we headed north, but we eventually managed to surround them.

ANDRÉ THIÉBLEMONT **FRENCH SOLDIERS' RELATIONSHIPS WITH THE ENEMY BOTH FAR AND NEAR**

In the background, on the horizon of battle, beliefs and propaganda give the enemy a stereotypical, demeaning and terrifying face. But in war zones, depending on the era, the attitudes, the types of conflict and, depending to the situation, the face of the enemy and soldiers' relationships with those they face transform. They become variable and they evolve. Heightened hostility turns the enemy into a human target in the fervour of gunfire. Yet face-to-face, they become devoid of hostility. This leads us to recognise another human being, to even feel empathy, because after all, we are all going through this larger than life experience.

HUGUES ESQUERRE **WHICH ENEMY ARE WE?**

The leaders of movements that are fighting or have fought against the French army in Afghanistan, Libya, Mali and the Central African Republic have analysed their strengths and weaknesses in order to adapt their own strategies and tactics. Thus, it is worth trying to understand what sort of enemy the French army is for them. In identifying what their main weaknesses are, we discover that they

are more closely linked to societal changes in the Western world than to the resources allocated to the defence forces.

FRANÇOIS CHAUVANCY **CAN FRANCE HAVE AN ENEMY?**

The enemy is a determining factor for a State or nation's collective commitment against a violent force threatening their interests, values and even survival. However, have politicians abandoned their responsibility to clearly indicate what could threaten the national community? Does what appears to be a lack of choice reach the expectations of citizens who elected the authority to protect them? Knowing how to name the enemy is a major political liability that can determine citizen mobilisation, national defence strategies and ultimately a budget for defence and military forces that are prepared to respond to threats.

JEAN-CLÉMENT MARTIN **DEFINING THE ENEMY IN REVOLUTION. FRANCE 1789-1799**

What criteria were used by the French revolutionary assemblies to define the "enemy"? Beyond reading the body of laws and alongside protagonists' declarations, the enemy has been more representative of a foreign power than "the enemy of the people". Categories of deeply-rooted thought in the defence of the nation and the search for "natural" borders, already in effect prior to 1789, acted as a basis for the country's official policy, without mixing up the revolutionaries, immigrants and other "royal brigands" with France's "enemy". This distinction, which was more or less upheld, meant the Revolution could be likened to the Nation and the soldiers of Year II could be the soldiers of European expansion then of imperial France, and they rooted the Revolution in a national tradition rather than in divisive arguments that were another main aspect of the period.

JEAN-RENÉ BACHELET **THERE ONCE WAS THE "CONVENTIONAL ENEMY"**

For decades, right up to the collapse of the Soviet Union and the end of the bipolar world, France's defence system was marked by seamless consistency based on a doctrine on nuclear deterrence and an organisation of forces, their equipment and tactical methods which, together, echoed the "threat" to the "survival of the nation" from the "conventional enemy". This enemy was described in detail in textbooks as a generic model. The paradox was that the effective implementation of this system was to remain virtual, unless it was to indicate the failure of deterrence. It was rare for the spirit of system to be imposed on such wide and long-term matters of defence.

PIERRE THOUMELIN **THE USEFUL ENEMY**

In order to cope with the need for men during the First Indochina War, the French Foreign Legion was authorised to organise intensive recruitment campaigns in 1945, particularly in depots for German prisoners of war and occupied territories. These were battle-hardened soldiers from the Wehrmacht, the Kriegsmarine, the Luftwaffe and the Waffen-SS.

YVES DERVILLE **CONFRONTING CHEMICAL HAZARD**

In autumn 1990, the 2nd Foreign Infantry Regiment, one of the regiments of the Daguet division, was facing the 45th Division of the Iraqi infantry who had already proven to be specialised in high-intensity chemical combat. How could this threat be dealt with? This is the story of General Yves Derville, the commander at the time.

DIDIER DANET
THE CYBER ENEMY: BETWEEN
THE NEED FOR THEORY AND BRAINWASHING

Building a steadfast safety posture requires in-depth reflection on certain fundamental notions, such as threat, vulnerability and the enemy, to name a few. In the specific case of cyberspace conflicts, this reflection appears to suffer from methodological and conceptual biases that tend to take for reference a faceless enemy who can strike at will and cause irreparable loss to the most advanced and powerful nations on earth. The aim here is to revisit the face of this enemy as it emerges from the works of several specialists and highlight the distinctive features of the cyber enemy.

JOHN CHRISTOPHER BARRY
FROM GUILTY TO DANGEROUS, FROM DELINQUENT TO ENEMY

Since the war against terrorism has been declared, the State of exception has taken precedence over the rule of law. Mass surveillance of citizens as potential or virtual enemies has gone global, under the claim of insuring security for all. At the same time, societies, battered by neoliberal policies at the service of international finance, have become polarized by increasing inequality, leading the World Economic Forum 2014 report to state that "It's impacting social stability within countries and threatening security on a global scale". The concepts of dangerousness and preventive action brought forth by the all encompassing security paradigm has dissolved all distinction between interior and external threats, and announces on a world scale the transformation of clausewitzian war into police-like law enforcement, in its most radical form, the man hunt by armed drones.

PATRICK CLERVOY
DRONES AND THE DISAPPEARANCE OF THE ENEMY.

Weapon systems that shook the foundations of war appeared along with the use of armed drones. There is now no battle, enemy, warrior or battlefield. The limits imposed by the laws and conventions of war and international regulations were all of a sudden let go. Everything became blurred and dispersed. To combat terrorism, are we not now embodying it ourselves? Have we become, without realising it, the spectrum of what we once called the enemy?

RONAN DOARÉ
WHAT ARE THE ANSWERS
TO THE PROSECUTION OF MILITARY ACTIVITY?

Since the Uzbin Valley ambush (2008), the fear of prosecution of military activity has arisen. It is true that the rules of national and international law (including the principles of the law of armed conflict) that are needed in operations are most often conceived as restrictions, even though they also confer rights and guarantees. For ten years, the legislator, through successive reforms, has tried to take into account, in the code of defence, the specifications of the army profession. Recently, the military programming law (LPM) of 18 December 2013 dedicated Chapter VI to "Provisions relative to criminal justice for military affairs". The parliament specified on this occasion, the status of death in battle as well as the notion of military operations. Moreover, this text seeks to clarify the scope of criminal excuse for the use of force established by the Act of 24 March 2005 on the general status of servicemen.

THOMAS RIOU
WHEN THE ARMY GOES INTO SELF-CRITICISM

The risk of conformism weakens operational planning. The cornerstones of our army's organisation and expertise can also limit our thinking. Red teaming seeks to provide an answer. A principle of common sense, caution and critical thinking lies beneath such Anglo-Saxon barbarism. Relying on a team of experts, the aim is to screen a campaign plan for coherence and reality and to temper

the convictions that usually follow tactical success. This practice is commonplace in Anglo-Saxon countries, and has long been used by government agencies and private companies, yet the principle barely reaches France's borders. It is therefore time to question the usefulness of such a concept and the possibilities of implementation.

ARTHUR SUSSMANN
**THE "DEFENCE AND CITIZENSHIP DAYS": GIVING LIFE TO THE
LINK BETWEEN THE ARMED FORCES AND THE NATION**

Every year, in France, since national service was discontinued, over seven hundred thousand young French people go on a day with the armed forces – a « *journée Défense et citoyenneté*. » The last stage of the "path to citizenship" (" *parcours de citoyenneté* ") instigated by the Law of 28 October 1997, these days now constitute one of the last points of contact between the armed forces and young people aged eighteen to twenty-five. A special time for exchange between young French people and the military personnel who work to provide their security, it is an opportunity to give out strong messages on the values of the Republic that underpin the action of the armed forces. Finally, because they are one of the last citizenship appointments of a universal nature, these days are seen as a genuine time for republican socialisation. They put the spotlight on the attraction of the military institution and enable a raw look to be taken at these new generations threatened with difficulties in integrating into a society that is increasingly confronted with disintegration of social ties and with exclusion. They are currently the preferred expression of the link between the Nation and its Armed Forces.

BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

▣ Jean-René BACHELET

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ John Christopher BARRY

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ François CHAUVANCY

Saint-cyrien, breveté de l'École de guerre, docteur en sciences de l'information et de la communication, le général de brigade (2S) François Chauvancy a d'abord servi dans les troupes de marine, spécialité ABC, puis a rejoint le cadre spécial comme expert en communication. Depuis 1982, il a servi en opérations au Liban, aux Émirats arabes unis, en ex-Yougoslavie, en Albanie, au Kosovo et en RCI. Il a été affecté en séjour de longue durée à deux reprises en République de Côte d'Ivoire en AMT et dans les forces françaises. De 2002 à 2012, il a été représentant auprès de l'OTAN pour les opérations militaires d'influence, les opérations sur l'information, la communication stratégique et l'environnement humain des opérations. Depuis 1989, il a publié de nombreux articles. Il anime le blog hebdomadaire « Défense et Sécurité » (chauvancy.blog.lemonde.fr).

▣ Patrick CLERVOY

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Didier DANET

Didier Danet est enseignant chercheur et responsable du pôle d'excellence « Action globale et forces terrestres » du Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC), où il enseigne en particulier la gestion des organisations publiques. Ses travaux de recherche visent à appliquer au domaine de la conflictualité les enseignements des sciences de gestion. Ils portent sur les formes changeantes des conflits armés, notamment sur l'externalisation et le développement des partenariats public-privé dans le monde de la défense, les dimensions organisationnelles et juridiques de la cyberconflictualité ou bien encore le processus de robotisation du champ de bataille. Il a codirigé plusieurs ouvrages sur ces thèmes : *La Guerre irrégulière*, *La Guerre robotisée*, *Frères d'armes ?*, tous publiés chez Economica.

▣ Nicolas DE CHILLY

Saint-cyrien, le chef d'escadrons Nicolas de Chilly est officier dans la cavalerie depuis 2001. Ayant commandé un peloton puis un escadron au 4^e régiment de chasseurs de Gap, il a été déployé en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en République de Côte d'Ivoire et en Afghanistan. Il a également occupé les fonctions de chef de section d'élèves-officiers à Saint-Cyr. Breveté de l'École de guerre depuis 2012, il sert actuellement au bureau études de l'état-major de l'armée de terre.

▣ Yves DERVILLE

Admis à l'ESM de Saint-Cyr en 1967, Yves Derville choisit l'infanterie métropolitaine à sa sortie d'école. En 1972, il rejoint la Légion étrangère et y passe sept ans d'affilée comme lieutenant puis capitaine aux 2^e RE (Bonifacio),

5^e RMP (Mururoa) et RILE (Castelnaudary). De 1983 à 1985, il suit les cours de l'École supérieure de guerre avant d'être à nouveau affecté au 2^e REI (Nîmes) en qualité de chef du bureau opérations. Après un séjour à l'état-major de l'armée de terre, il prend fin juillet 1990 le commandement du 2^e REI qu'il conduit immédiatement dans le Golfe jusqu'en mars 1991. De 1995 à 1999, il occupe un certain nombre de postes de responsabilité en état-major, en particulier en ex-Yougoslavie, à Aubagne (Légion), puis à Djibouti. Nommé officier général en 1999, il quitte le service actif en mai 2001, après avoir été adjoint au général chef d'état-major de la région terre Sud-Est. Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, le général Derville est titulaire de la croix de guerre des TOE avec citation à l'ordre de l'armée et de la croix de la valeur militaire avec citation à l'ordre du régiment.

▣ Ronan DOARÉ

Maître de conférences de droit public, Ronan Doaré est détaché aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan et directeur du Centre de recherche des écoles (CREC). Ses travaux portent, pour l'essentiel, sur les mutations des organisations publiques et les questions de responsabilités. Son dernier ouvrage paru, en collaboration avec Philippe Frin, est *La Responsabilité des militaires* (Economica, 2013). Il a publié « Ordre légal, ordre illégal » dans le n° 24 d'*Inflexions*.

▣ Hugues ESQUERRE

Saint-cyrien, breveté de l'École de guerre, le lieutenant-colonel Hugues Esquerre a notamment pris part à la mission militaire française d'étude des combats qui ont opposé l'armée libanaise au Fatah al-Islam dans le camp de Nahr el-Bared en 2007 et planifié des opérations de contre-insurrection dans le sud de l'Afghanistan en 2008 et 2009. Il est l'auteur de plusieurs articles sur le sujet et d'un livre intitulé *Dans la tête des insurgés*, paru en novembre 2013 aux Éditions du Rocher. Il est également sociétaire de l'association des écrivains combattants.

▣ Frédéric GOUT

Entré à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1988, breveté de l'enseignement militaire supérieur, le colonel Frédéric Gout a passé la majeure partie de sa carrière au sein de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). À l'issue d'une mobilité externe au ministère des Affaires étrangères et d'un poste au sein du cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), il prend le commandement du 5^e régiment d'hélicoptères de combat de 2011 à 2013. Il est ensuite auditeur de la 63^e session du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de la 66^e session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) de 2013 à 2014. Depuis août 2014, il est assistant spécial du président du Comité militaire de l'OTAN à Bruxelles.

▣ Jean-Clément MARTIN

Jean-Clément Martin, ancien directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française (CNRS), est professeur

émérite à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Il a consacré l'essentiel de ses travaux de recherche à la Révolution française, la Contre-Révolution et leurs mémoires. Ses derniers ouvrages : *Nouvelle Histoire de la Révolution française* (Perrin, 2012), *Un détail inutile ? Le dossier des peaux tannées. Vendée 1794* (Vendémiaire, 2013), *La Guerre de Vendée. 1793-1800* (Le Seuil, « Points », 2014) et *La Machine à fantôme. Relire l'histoire de la Révolution française* (Vendémiaire, édition augmentée 2014).

▣ **Hervé PIERRE**

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ **Thomas RIOU**

Saint-cyrien de la promotion général Béthouart (2000-2003), le chef de bataillon Thomas Riou a commandé une unité de combat dans un régiment d'infanterie de Légion étrangère. Déployé plusieurs fois en opérations, et récemment immergé pendant six mois au sein de la cellule planification d'un état-major opérationnel de l'OTAN, il effectue actuellement sa scolarité école de guerre au sein de l'*United States Marine Corps* aux États-Unis.

▣ **Arthur SUSSMANN**

Diplômé d'HEC et de Sciences-Po, ancien officier volontaire aux forces sous-marines, Arthur Sussmann est actuellement maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris et anime régulièrement, dans le cadre de la réserve, des journées Défense et citoyenneté.

▣ **André THIÉBLEMONT**

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ **Pierre THOUMELIN**

Pierre Thoumelin est officier de gendarmerie. Après deux années en classe préparatoire, il a obtenu une licence d'histoire à l'université de Caen. Après un master recherche en histoire contemporaine, il a débuté des travaux de thèse en 2012. Il vient de publier *L'Ennemi utile* (Schneider Text, 2014).

LE COMITÉ DE RÉDACTION

█ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux. Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006), *L'Esprit des Glières. Actualité d'un héritage* (La Fontaine de Siloé/Association des Glières pour la mémoire de la Résistance, 2013) et *Enfant de troupe. La fin d'un monde* (La Fontaine de Siloé, 2014).

█ John Christopher BARRY

Né à New York, après des études d'histoire et des diplômes de sciences politiques aux États-Unis (UCLA et NYU), de philosophie et de sociologie de la défense et d'études stratégiques en France (Paris-X et EHESS), John Christopher Barry co-anime un séminaire de recherche, « La globalisation sécuritaire », à l'EHESS. Il est chargé de cours à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et a publié dans *Les Temps Modernes*, *Inflexions*, les *Études de l'IRSEM* et *Global Society*.

█ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaître la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007), *Qu'est-ce qu'être européen ?* (Cercle Condorcet d'Auxerre, 2012). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

█ Jean-Paul CHARNAY (†)

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside

le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'Islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'islam. Freud, Marx, Ibn Khaldun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Daloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009) et *Dissuasion et culture* (Éditions D'en Face, 2012).

█ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin chef des services Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yougoslavie. Il est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007), *Dix semaines à Kaboul. Chroniques d'un médecin militaire* (Steinkis, 2012). Il a récemment fait paraître *L'effet Lucifer. Des bourreaux ordinaires* (CNRS éditions, 2013).

█ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences-Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences-Po Paris et au Stanford Program in Paris. Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERI. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences-Po.

█ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban* et *Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région

terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

▣ Catherine DURANDIN

Catherine Durandin est historienne et écrivain. Après de nombreux ouvrages consacrés à la France, aux relations euro-atlantiques et à la Roumanie, elle s'oriente vers une recherche portant sur la mémoire des Français et leur relation à la guerre, avec un roman, *Douce France* (Le Fantascopie, 2012), puis *Le Déclin de l'armée française* (François Bourin, 2013).

▣ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM), puis adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense, le colonel Durieux est actuellement directeur du CHEM. Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix La Plume et l'Épée.

▣ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, Michel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres (CDEF), il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il a dirigé le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Aujourd'hui, le colonel Goya est chef du bureau recherche à la DREX du CDEF. Titulaire d'un brevet technique d'histoire et d'un doctorat, il est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XXI^e siècle* (Economica, 2010), d'*Irak. Les armées du chaos* (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier, l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004, rééd., 2014), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918, de *Sous le feu. La mort comme hypothèse de travail* (Tallandier, 2011) et *Israël contre Hezbollah. Chronique d'une défaite annoncée 12 juillet-14 août 2006* (avec Marc-Antoine Brillant, Éditions du Rocher, 2014). Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques.

▣ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il est aujourd'hui le directeur

honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'État-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

▣ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire Israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'école pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinat français. En juin 2014, il est élu grand rabbin de France. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud, 2006), *Être juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la république* (Éditions privé, 2005).

▣ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecoindre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il a été jusqu'à l'été 2011 adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense, puis a commandé la 9^e brigade d'infanterie de marine jusqu'à l'été 2013. Officier général synthèse à l'État-major de l'armée de terre jusqu'au 31 juillet 2014, le général Lecoindre est actuellement sous-chef d'état-major « performance et synthèse » à l'EMAT.

▣ Thierry MARCHAND

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1987 (promotion « Général Monclar »), Thierry Marchand choisit de servir dans l'infanterie. À l'issue de sa scolarité, il rejoint la Légion étrangère au 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) de Nîmes. Il est engagé en République centrafricaine (EFAO) en 1989 et en

Guyane en 1990. Il participe comme chef de section à l'opération Daguet en Arabie Saoudite et en Irak (septembre 1990 – avril 1991). Promu capitaine en 1991, il est affecté pour deux ans à Djibouti à la 13^e demi-brigade de Légion étrangère (DBLE). Au cours de ce séjour, il participe à l'opération Iskoutir en République de Djibouti puis est engagé par deux fois en Somalie (Opération *Restore Hope* en 1992 puis ONUSOM II en 1993). De retour à Nîmes en 1993, il prend le commandement de la 4^e compagnie du 2^e REI en 1994. Il est engagé en opération à quatre reprises au cours de son temps de commandement (opération Épervier en 1994, Force de réaction rapide en Bosnie en 1995, Gabon et République centrafricaine – opération Almandin II – en 1996). En 1997, il est affecté à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr comme officier instruction au 4^e bataillon. Promu chef de bataillon en 1998 et intègre en 1999 la 113^e promotion du cours supérieur d'état-major, puis en 2000 la 8^e session du Collège interarmées de défense. À l'été 2000, il est affecté au 152^e régiment d'infanterie à Colmar en qualité de chef opérations. Il est promu au grade de lieutenant-colonel en 2001, il sera engagé avec son régiment au Kosovo (KFOR) en 2003. Affecté au cabinet du ministre de la Défense entre 2003 et 2006 (cellule terre du cabinet militaire) et est promu au grade de colonel en 2005. Entre 2006 et 2008 il commande la 13^e DBLE à Djibouti. De 2008 à 2009 il est auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Il est ensuite affecté pour une année au Centre interarmées de concepts et de doctrines (CICDE) et rejoint en 2010 la Délégation aux affaires stratégiques en qualité de sous-directeur aux questions régionales. En 2012, il est chef de la cellule relations internationales du cabinet militaire du ministre de la Défense. Nommé général de brigade le 1^{er} août 2014, il est actuellement officier général synthèse à l'État-major de l'armée de terre.

▮ Jean-Philippe MARGUERON

À sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1978, le général Margueron choisit l'artillerie antiaérienne. Il y occupe tous les grades et sert tour à tour en métropole, à l'outre-mer et en opérations extérieures. Promu colonel en 1997, il commande le 54^e d'artillerie stationné à Hyères, avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au tout début de la professionnalisation de l'armée de terre. Auditeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale en 2001, il est ensuite conseiller militaire au cabinet du ministre de la Défense durant trois ans avant de commander, comme officier général, la 7^e brigade blindée de Besançon, tant en métropole qu'en opérations extérieures. Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre jusqu'en 2008, il est promu général inspecteur de la fonction personnel de l'armée de terre, avant d'être nommé major général de l'armée de terre (MGAT), en charge notamment de la conduite des restructurations de 2010 à 2014. Il est aujourd'hui général d'armée, inspecteur général des armées auprès du ministre de la Défense.

▮ Hervé PIERRE

Né en 1972, Hervé Pierre est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, breveté de l'enseignement supérieur, il a suivi aux États-Unis la scolarité de l'*US Marines Command and Staff College* en 2008-2009. Titulaire de diplômes d'études supérieures en histoire

(Sorbonne) et en science politique (IEP de Paris), il est l'auteur de deux ouvrages, *L'Intervention militaire française au Moyen-Orient 1916-1919* (Éd. des Écrivains, 2001) et *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la scène internationale ?* (L'Harmattan, 2009). Ayant effectué l'essentiel de sa carrière dans l'infanterie de marine, il a servi sur de nombreux théâtres d'opérations, notamment en Afghanistan (Kapisa en 2009, Helmand en 2011), et a été officier rédacteur des interventions du général major général de l'armée de terre. Actuellement, le colonel Hervé Pierre est commandant du 3^e régiment d'infanterie de marine avec lequel il a été engagé au Mali (2013-2014), et en Centrafrique (2014-2015).

▮ Emmanuelle RIOUX

Historienne, auteur de différentes publications sur les zazous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de collection « Curriculum » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'Encyclopaedia Universalis. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'État et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

▮ François SCHEER

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962). De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

▮ Didier SICARD

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinician, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il préside jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux Origines de la médecine* (Fayard 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

▣ André THIÉBLEMONT

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française*, *Armed Forces and Society*, *Le Débat...*), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui? n° 1, 2005
- Mutations et invariants, « soldats de la paix », soldats en guerre n° 2, 2006
- Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006
- Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006
- Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007
- Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008
- Les dieux et les armes n° 9, 2008
- Fait religieux et métier des armes,
actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008 n° 10, 2008
- Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009
- Le corps guerrier n° 12, 2009
- Transmettre n° 13, 2010
- Guerre et opinion publique n° 14, 2010
- La judiciarisation des conflits n° 15, 2010
- Que sont les héros devenus? n° 16, 2011
- Hommes et femmes, frères d'armes? L'épreuve de la mixité n° 17, 2011
- Partir n° 18, 2011
- Le sport et la guerre n° 19, 2012
- L'armée dans l'espace public n° 20, 2012
- La réforme perpétuelle n° 21, 2012
- Courage! n° 22, 2013
- En revenir? n° 23, 2013
- L'autorité en question. Obéir/désobéir n° 24, 2013
- Commémorer n° 25, 2014
- Le patriotisme n° 26, 2014
- L'honneur n° 27, 2014

Impression
Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions
Pôle graphique de Tulle
2, rue Louis Druliolle – CS 10290 – 19007 Tulle cedex

